This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600078095Z

LÉON XIII ET LE VATICAN

L'Éditeur se réserve tous les droits.

LOUIS TESTE

LÉON XIII

ET

LE VATICAN

2e ÉDITION

PARIS
CH. FORESTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
25, RUE LAS-CASES, 25

1880

246. g. 153.

*QUELQUES jours après l'exaltation du Pape Léon XIII, nous adressions à l'*Unità Cattolica, *de Turin, une rectification au jugement, d'ailleurs fort bienveillant, qu'elle venait de porter sur les opinions religieuses de l'auteur de* Préface au Conclave, *ouvrage que nous avions publié quelques mois avant la mort du Pape Pie IX, et autour duquel il s'était fait un certain bruit à la vacance du Saint-Siège. En insérant notre Lettre dans son journal, le plus célèbre de la presse catholique d'Italie, l'éminent Dom Margotti voulut bien la faire précéder de considérations beaucoup trop flatteuses, mais dont le lecteur nous pardonnera de reproduire les lignes suivantes, à cause du fait qui y est rappelé et de l'espérance qui y est exprimée :* «... L'illustre pubblicista ci scriveva da Parigi una bella lettera che gli fa molto onore, e che noi siamo lieti di avere provocata, massime per tre dichiarazioni che vi si leggono : le quali provano che il signor Luigi Teste, oltre all' essere scrittore forbito, è coraggioso cattolico, e ci lasciano sperare che, do-

podi avere vaticinato Leone XIII, e gli consacrerà la sua penna valentissima a difenderne i sacri diritti e l'augusta personna. »

Nous avions eu peu de mérite à « vaticiner » Léon XIII. Après nous être consciencieusement informé auprès d'ecclésiastiques et de laïques d'opinions diverses, mais foncièrement instruits des personnes et des choses de Rome, — du caractère et de l'importance des cardinaux, de la condition et de l'intérêt du Saint-Siège, des influences et des dispositions des Puissances, il ne nous restait qu'à dégager du Sacré-Collège où, vu les circonstances, il ne pouvait être douteux que serait choisi le successeur de Pie IX, les noms qui paraissaient répondre le mieux aux nécessités de la situation. Car il est digne de remarque que, soit par une intelligence de la politique, toujours sûre, soit par une assistance de la Providence, toujours constante, ce Sénat, en possession du privilège d'élire le Souverain Pontife, porte son choix sur Celui que les événements aésignent et sollicitent, pour ainsi dire. De sorte que chaque Pape est comme fait pour son temps : ses aptitudes et ses vues correspondent suffisamment aux aptitudes et aux vues de ses contemporains, pour que l'exercice de son autorité soit ou efficace ou possible. Le dogme et la morale, fondements essentiels de la Religion, gardent leur immutabilité : mais la discipline et la politique, destinées à les faire valoir, reçoivent sans cesse des modifications. C'est pour cela que les longs pontificats présentent des inconvénients graves : on peut moins aisément y accom-

plir de ces évolutions, qui ne sont pas la moindre source de la force et de la durée. Car, pour ce pouvoir qui étend son empire dans tout l'univers par la seule action de l'enseignement et de la charité, ayant une origine et un but divins, les engagements les plus sages deviennent bientôt les compromissions les plus dangereuses. Nous avons dit, dans le livre que nous citions tout à l'heure, que la moyenne était d'un peu plus de sept ans : ce fréquent rajeunissement de la fonction apostolique est un des phénomènes les plus intéressants de l'Église de Rome. Or, à l'ouverture du Conclave de 1878, ce n'était pas un mystère que le Saint-Siège ne rencontrait, soit dans les Chancelleries, soit dans les Cours, qu'hostilité ou froideur. A peine aurait-on cité une ou deux exceptions, au surplus insignifiantes ! Et comme, par une conséquence naturelle, il se manifestait chez les peuples des enthousiasmes sans mesure et des haines sans frein, les Cours et les Chancelleries, redoutant les conflits et les périls, étaient toutes plus près de l'hostilité que de la froideur. Deux cardinaux réunissaient à un degré plus remarquable les vertus que semblaient exiger ces circonstances : Mgr Sforza, archevêque de Naples, et Mgr Pecci, archevêque-évêque de Pérouse. Excellents administrateurs, politiques modérés, tout en se montrant très fermes sur les principes et les droits du Saint-Siège, l'un et l'autre avaient su se tenir au-dessus des partis. Le cardinal Sforza portait un grand nom et jouissait d'une grande popularité. On le considérait comme le futur Pape. Les catholiques rendaient hom-

mage à la pureté de sa doctrine et à la sainteté de sa vie. Les autres formaient toute sorte d'espérances. Un ancien ministre de l'Instruction publique du royaume d'Italie, M. Bonghi, s'était fait le porte-voix de cette candidature dans la Revue des Deux-Mondes *et la* Nuova Antologia. *Mais à côté de ces avantages assurément fort précieux dans la situation faite au Saint-Siège par les événements de 1870, ce prince ecclésiastique avait quelque chose de mystique et d'obstiné qui pouvait ne pas se prêter à toutes les difficultés de la succession de Pie IX. C'est pourquoi la souplesse d'esprit du cardinal Pecci nous avait paru devoir remporter les suffrages du Sacré-Collège : il était permis d'en attendre plus de ressources. Au surplus, le cardinal Sforza aurait-il accepté la tiare ? Etant allé, au cours de 1877, présenter ses hommages à Pie IX, le spirituel Pontife, qui sentait approcher sa fin, ne put s'empêcher de lui dire : « Eh bien ! on dit que vous serez Pape. J'ai bien vu à l'empressement des cardinaux qu'ils vous considéraient comme tel ! » — « Très Saint-Père, lui répondit l'austère cardinal, n'ayez point cette pensée. J'ai constamment prié Dieu de vous faire vivre plus longtemps que moi. Jamais d'ailleurs, non jamais ! je ne consentirais à succéder à Votre Sainteté et à charger mes épaules du poids des affaires temporelles en l'état où Elle les laissera. » Ce qu'il avait eu le courage de dire à Pie IX, il l'avait dit à d'autres en termes encore plus crus. Ses vœux ont été exaucés. Il a précédé Pie IX dans la tombe. N'y a-t-il pas quelque puérilité à rappeler l'incident*

qui, déjà avant que nous eussions recueilli les éléments de Préface au Conclave, *et à une époque où l'archevêque de Naples brillait de tout l'éclat de son prestige, nous avait pénétré de la conviction que l'archevêque-évêque de Pérouse serait l'Élu du Sacré-Collège? Le 18 février 1876, nous chevauchions, M. le comte de X... et nous, sur la route d'Albano au lac Némi. Arrivés à Ariccia, à la porte du palais Chigi, nous arrêtâmes nos montures. A propos de quoi cette idée nous vint-elle? Bref, à brûle-pourpoint : « En votre âme et conscience, qui sera Pape? » demandâmes-nous à notre compagnon, qui est versé dans les affaires romaines. « Pecci! » nous répondit-il, à peine notre question posée. Sa voix avait un tel accent d'inspiration et de certitude que, quelle que soit la valeur des pressentiments, ce : « Pecci! » s'imposa à notre esprit. De sorte que c'est M. le comte de X... qui, en réalité, a « vaticiné » Léon XIII. Nous regrettons que la discrétion ne nous permette point de le nommer : nous aurions aimé que l'*Unità Cattolica *lui eût rendu ce témoignage. Le cardinal Sforza n'était pas encore mort, que le cardinal Pecci abandonnait sa ville épiscopale pour se fixer à Rome, d'où feu le cardinal Antonelli ne pouvait plus le tenir éloigné, comme au temps où il était Secrétaire d'État. Pendant l'année 1877, surtout pendant les six premières semaines de l'année 1878, il fit preuve de ces qualités de diplomatie et de commandement, qui devaient lui gagner les suffrages des électeurs pontificaux, auxquels, jusqu'alors, il ne s'était montré qu'à d'assez*

rares intervalles. Au scrutin, toutes les chances se réunissaient sur sa tête.

Chaque fois qu'un Pape monte sur la chaire de saint Pierre, il se produit le phénomène que voici. Les catholiques éprouvent quelque hésitation. La foi humaine est chancelante ! On dirait que le dogme et la morale vont se trouver en danger. Les autres font entendre un concert de joie. Il semble que le nouveau Pape sera des leurs, qu'il adoptera leurs idées, qu'il servira leurs passions. Combien de fois, déguisant leurs projets, ont-ils poussé le cri fameux : « Coraggio, Santo-Padre, coraggio ! » *Puis, peu à peu, les faits font évanouir ces craintes et ces illusions. Les choses reprennent leur assiette. Le prochain règne n'en sera pas moins inauguré de la même manière. Le cercle de Vico ! Ce qui est exact, c'est que le Souverain Pontife ne saurait vivre exclusivement dans son magistère suprême. Il a une foule d'intérêts temporels. Car la Religion n'est pas simplement une abstraction : tout culte exige des moyens matériels. Il est le chef de plus de mille évêques qui dirigent autant de diocèses où des centaines de mille de prêtres paissent, suivant le langage sacré, deux cents millions de fidèles. Il a des négociations à suivre, pour l'exercice ou la propagation de la foi dont il est le docteur, avec de nombreux États d'essences diverses. Bref, il a à faire acte de Prince encore plus souvent qu'acte de Pontife. Or, si la théologie enseigne que, dans le domaine purement spirituel, l'assistance du Saint-Esprit le préserve de l'erreur lorsqu'il prononce* ex cathedra, *de manière*

que ses sentences doivent être acceptées avec une entière soumission par le monde catholique, elle ne prétend aucunement qu'il ne soit faillible et peccable dans toutes les autres parties de son ministère. La conduite que son tempérament et son jugement lui font adopter, peut ne pas donner ce qu'il en attend : en tout cas, elle est sujette à controverse. Ceux qui envisagent d'un autre point de vue les besoins de la société et les rapports des Puissances, sont libres de formuler leur avis.

On ne saurait se dissimuler que la mort de Pie IX a produit dans la Catholicité une émotion profonde. Combien d'hommes, même de mérite, avaient gravement émis cette prophétie : « Pie IX sera le dernier Pape ! » Léon XIII est sur le trône. Après Léon XIII, ce sera un Clément XV ou un Grégoire XVII. Fût-elle une institution purement humaine, la Papauté ne périrait pas ainsi : il lui faudrait peut-être encore des siècles pour qu'elle s'éteignît d'une consomption, dont les symptômes sont loin d'apparaître. Quant à une fin violente, c'est un axiôme que l'on ne détruit que ce que l'on remplace ; or, les novateurs contemporains sont presque tous matérialistes : quelle place la Religion occupe-t-elle dans les programmes des républicains, des socialistes, des communistes, des nihilistes? Pie IX a régné plus de trente-deux ans. Aucun Pape n'a plus longtemps gouverné l'Eglise. Sauf un petit nombre, les cardinaux, les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, ont tous été créés ou préconisés par lui : on peut dire que la hiérarchie catho-

lique est composée de serviteurs de son choix. Sa bonhomie et sa magnificence lui avaient attiré la sympathie des peuples, dont le cœur porté aux sentiments vifs et tranchés avait été tout à fait gagné par le mysticisme et l'enthousiasme de sa piété. Quel souverain a été loué et acclamé davantage? Volontiers on aurait daté l'ère chrétienne du 16 juin 1846. Qui n'a vu ces images où on le représente au premier plan, cachant à moitié la Vierge Marie, derrière laquelle apparaît à peine la figure de Jésus-Christ? L'intention n'était sans doute pas hérétique. On voulait signifier que l'union intime avec le chef visible est le plus sûr moyen de ne pas s'éloigner du chef invisible. Mais quelles accusations d'idolâtrie n'en a-t-on pas tirées! De sorte que la plupart des catholiques ont vraiment une peine extrême à se figurer qu'il puisse y avoir un autre Pape. Peu s'en faut qu'ils ne croient qu'il ressuscitera d'entre les morts pour reprendre le gouvernail! Si ces regrets honorent et ceux qui les éprouvent et Celui qui en est l'objet, ils n'en constituent pas moins un sérieux embarras. Particulièrement les « ultramontains » ou « cléricaux », comme on les appelle, ne parviennent point à se consoler de cette perte. Leur deuil ne prend pas de fin : rien n'en tempère l'amertume. Le portrait de Léon XIII n'a pas remplacé chez eux le portrait de Pie IX. Ne se débite-t-il pas encore autant de photographies et de lithographies de Celui-ci que de Celui-là? Pie IX! ce nom les laisse sans voix. Léon XIII leur fait l'effet que produirait sur l'entourage de M. le comte de Chambord l'avènement

de M. le comte de Paris. « C'est un prince d'Orléans! » a murmuré l'un d'eux. Le mot est pittoresque: et ce n'est qu'à ce titre que nous nous permettons de le reproduire. Prenez même un discours ou un mandement épiscopal quelconque, vous y lirez trois fois le nom de Pie IX pour une fois celui de Léon XIII. D'illustres vieillards, revêtus par Léon XIII de la pourpre romaine que Pie IX ne leur avait pas donnée, n'ont pas osé, dans la prise de possession de leur église titulaire, s'affranchir de cette répartition des hommages, qui est comme un indispensable brevet d'orthodoxie. On a le devoir de reconnaître que ces « cléricaux » ou « ultramontains », souvent ombrageux, souvent intraitables, ne marchandent pas leurs sacrifices : c'est une avant-garde qui a tous les emportements et tous les dévouements de cette milice. Ce sont eux qui combattaient à Mentana et à Castelfidardo. Ce sont eux qui sont à la tête de toutes les œuvres catholiques: Denier de Saint-Pierre, dons aux églises et au clergé, instruction des enfants du peuple, fondation des universités pour l'enseignement supérieur, propagation des livres et journaux religieux, salles d'asile, hospices, aumônes. Léon XIII a donc plus de peine que la plupart de ses prédécesseurs à faire oublier le Pape auquel il succède. « Pie IX a gâté le métier! » disait familièrement, en cette langue italienne qui tolère toute sorte de licences, un prélat romain très judicieux et très spirituel.

*Est-ce en prévision de cet état de choses que l'*Unità Cattolica *nous a fait l'honneur d'exprimer l'espoir*

que nous prendrions la défense « de l'auguste personne et des droits sacrés » de Léon XIII? Nous aurions quelque impertinence à nous attribuer ce rôle. Qui pourrait douter de la volonté loyale et de la pensée élevée, qui ont inspiré les deux premières années de ce pontificat? Il n'est pas un Cabinet qui ne les reconnaisse. D'ailleurs les seuls bons avocats, ce sont les actes : et ce n'est pas aux paroles à faire tomber les préventions. Hâtons-nous de dire que nous ne sommes point de ceux pour qui hier trouble aujourd'hui. Dès la première heure, nous avons, dans le Paris-Journal, *salué avec une respectueuse confiance l'exaltation de Léon XIII. La satisfaction d'avoir vu juste y était pour peu. Mais l'Élu paraissait si bien personnifier la situation, que nous en tirions les plus heureux augures. Et c'est là où l'*Unità Cattolica *ne s'est pas trompée!*

Le Christianisme n'a pas seulement apporté au monde un code de lois dogmatiques et morales; il s'est aussi expressément et directement proposé de transformer les rapports des peuples entre eux et avec l'État.

Non pas que le Christianisme aspire à la domination à la fois spirituelle et temporelle, puisqu'une de ses maximes fondamentales, et peut-être celle qui humainement a le plus contribué à sa diffusion, est celle-ci : « Rendez à César ce qui est à César, et rendez à Dieu ce qui est à Dieu. » Avant Jésus-Christ, il n'y a eu que des religions nationales, des religions d'État. Chaque nation avait ses divinités particu-

lières, son culte spécial. Cette organisation tenait fortement les peuples séparés les uns des autres : car il n'est ni de plus haute ni de plus solide barrière entre les hommes que la différence de foi religieuse. Le Christianisme a rompu dès le principe avec le particularisme national et religieux des Juifs. Il est la première religion qui ait déclaré qu'elle n'appartenait à aucune race, qu'elle pouvait contenir dans son sein les civilisations les plus variées, qu'elle était destinée au monde entier, qu'elle avait pour mission de fonder une Église de l'Humanité sans frontières, ni ethnologiques ni géographiques. « Un seul troupeau et un seul pasteur. » Elle a même abandonné le nom de son origine pour prendre le nom de son but. Le Christianisme est devenu le Catholicisme. Dans le passé et dans le présent, sa situation est unique. Peut-être y a-t-il en dehors du Catholicisme deux religions qui pourraient prétendre au titre d'universelles, parce qu'elles sont étendues bien au delà des frontières d'un seul peuple, d'un seul État : l'islamisme et le bouddhisme. Mais l'islamisme n'a pu fonder l'unité d'une Église constituée comme un corps organique : les sunnites et les chyites le divisent; la Turquie, où dominent les sunnites, est l'ennemie de la Perse, où dominent les chyites. Le bouddhisme, sans rapports organiques entre les prêtres et les laïques, sans cérémonies marquant l'entrée dans la confession, n'est proprement qu'une religion sacerdotale. Le bouddhisme n'a même point pied, comme l'islamisme, sur plusieurs continents : il est limité à l'Asie orientale. En y faisant

figurer tous les habitants de la Chine, on porte à cinq cents millions le nombre de ses fidèles. Mais on oublie de dire qu'en Chine les religions de Confucius et de Tao-Sé subsistent à côté. Toutes trois pénètrent l'une dans l'autre : et, selon l'occasion, le Chinois les embrasse toutes trois. Quant au protestantisme, ce n'est plus qu'une expression historique. Lord Clarendon disait des Écossais : « Toute leur religion consiste à avoir horreur de la Papauté. » Nous n'irons pas aussi loin que le Grand-Chancelier de Charles II. Mais le fait est que, par sa négation de la légitimité d'un chef suprême, gardien de l'unité chrétienne, le protestantisme devait être amené à la négation de la légitimité d'une Église universelle. Autant de gouvernements, autant d'Églises. Il est dans la nature des choses que ces sortes d'Églises n'inspirent que peu de piété et de respect : c'est comme un culte tout à fait conventionnel, dont on se détache avec facilité dès que l'oppression de l'État se relâche. Alors les sectes se multiplient. Pour jeter un voile sur ces dissensions, on a recours à une abstraction, à un être imaginaire, à « l'Église invisible ». On parle, dit le Dr Döllinger, de la concorde et de l'amour qui règnent dans les régions mystérieuses et introuvables, où cette « Église invisible » est supposée avoir fixé sa demeure. Ni discipline, ni enseignement. L'Église anglicane a dit : « Plus de Pape ! Nous ne voulons être gouvernés que par des évêques. » Les protestants du continent ont répondu : « Rien que des pasteurs ! » Puis, d'autres : « Les prédicateurs suffisent ! » Enfin, pour les quakers, les

« amis », et d'autres associations protestantes, chacun doit être son docteur, son prêtre, son prophète. Le protestantisme offre, moins encore que les religions de Bouddha et de Mahomet, les éléments de l'universalité : et il n'y a que trois siècles qu'il existe! On peut donc dire d'abord que la Religion catholique est la seule universelle dans le sens complet du mot, ensuite qu'elle compte un plus grand nombre de fidèles que toutes les autres sociétés chrétiennes, mahométanes ou bouddhiques, prises à part. Bien que l'essence de la Religion catholique soit de n'être ni italienne, ni française, ni espagnole, ni allemande, ni africaine, ni américaine, ni asiatique, de manière que toutes les nationalités puissent l'embrasser, ce serait une erreur de croire qu'elle tende à les courber sous le joug d'une uniformité monotone. Sa flexibilité lui permet de se faire toute à toutes. Elle retranche ce qu'il y a de trop prononcé dans les traits d'un peuple; mais elle a bien soin de ne pas détruire l'originalité et l'énergie de sa nature, qui lui assurent le développement de son rôle dans la marche des événements humains. Il en résulte que chaque peuple lui apporte le tribut de ses dons personnels, qu'elle sait merveilleusement s'assimiler. L'Espagne et la Belgique, la France et l'Irlande ne se ressemblent pas par le caractère national; cependant, les unes et les autres n'en sont pas moins catholiques. Elle reçoit ainsi, outre un accroissement de nombre et d'espace, un accroissement de facultés et de « dynamique ». Si le sang et le climat ne perdent pas tous leurs droits, si

les passions et les intérêts sont un éternel ferment de discorde, il n'en est pas moins vrai que la communauté de foi religieuse est ce qui peut le mieux rapprocher les hommes. Lorsque les esprits et les cœurs pensent et battent à l'unisson sur cette pierre d'assise de l'humanité, nécessairement les idées deviennent plus homogènes, les sentiments plus doux, les relations plus faciles. C'est ainsi que les races converties au Christianisme ont toutes renoncé d'une manière sensible et aux mœurs barbares et aux lois cruelles.

Le Catholicisme n'a pas seulement créé le principe le plus fécond de la fraternité humaine : il a donné, le premier, la notion de la liberté politique. Lorsque l'État est souverain, au spirituel comme au temporel; lorsqu'il est maître des âmes comme des corps, quelle place y aurait-il pour autre chose que la servitude? L'individu se trouve pris dans un étau. Chez les anciens, il n'y avait rien dans l'homme qui fût indépendant : l'État le considérait comme lui appartenant corps et âme, comme sa chose dont il avait le droit d'user et d'abuser. L'homme n'avait même pas l'idée de la liberté! Et il en était ainsi aux plus beaux temps de la République romaine. On ne pouvait échapper que par la mort à ce despotisme qui embrassait tout. En effet, tout était dans la main de l'État : armée, finances, administration, justice, religion, opinion, jusqu'à la propriété et à la vie. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que, de bonne heure, les Romains aient adoré l'Empereur. Vivant, c'est un numen, *une divinité protectrice; mort, c'est un* divus,

un génie tutélaire. Ce fut au nom de l'État qu'on emprisonna et qu'on tua les chrétiens. Et quels sont les empereurs qui dirigent ces persécutions? Ce n'est pas que Néron : ce sont les princes les plus sages, les plus grands administrateurs : Trajan, Marc-Aurèle, Sévère, Dèce, Dioclétien. Et pourquoi? C'est qu'ils veulent maintenir à tout prix l'unité de l'État. Or, cette unité est absolue : elle comprend la conscience, comme le reste. Il ne fallait rien moins que fonder un État religieux à côté de l'État politique, instituer un chef sacerdotal à côté du chef civil, sans que ces chefs et ces États dépendissent les uns des autres, pour faire la brèche dans ce despotisme bastionné de toute part. Presque au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes, lord Molesworth définissait très bien cette action du Catholicisme. « Dans la Religion catholique romaine, avec son chef suprême qui est à Rome, il y a, disait-il, un principe d'opposition à un pouvoir politique illimité. » Dans cet ordre de choses, la Religion et l'État s'empêchent réciproquement d'opprimer tout à fait les peuples, puisque l'une ne dispose pas du bras séculier, puisque l'autre n'a plus le dominium *sur le for intérieur. Paris régit les corps. Rome régit les âmes. Tous deux ont le devoir de s'entendre, pour rendre le plus possible leur mission harmonique et féconde. Nous avons un chef à Rome et un chef à Paris : ce dualisme ne favorise les ardeurs ni de celui-ci ni de celui-là; et c'est pourquoi il est très propre à sauvegarder la dignité et la liberté de l'homme. Mais l'idolâtrie à laquelle les chrétiens op-*

posaient la protestation du martyre, est loin d'être tombée à jamais avec les temples de Jupiter et de Vénus. Monarchies et Républiques ont toujours supporté avec impatience cette entrave. Ainsi le veut l'infirmité de notre nature! Tel se raille de l'infaillibilité pontificale, qui ne souffre pas la moindre objection aux oracles tombés de ses lèvres. Les dix-huit siècles de l'ère chrétienne sont une longue suite de réactions contre cette organisation libérale. La tyrannie des Sassanides a détaché la Perse de la communion nouvelle. Le schisme des donatistes a opéré la sécession du nord de l'Afrique, en surexcitant les haines nationales. La doctrine monophysique a conduit, par la même voie, l'Égypte à l'Église copte. A partir du XII*e siècle, s'est effectuée peu à peu la séparation de l'Empire grec. Là régnaient deux pouvoirs, celui des empereurs et celui des patriarches, qui trouvaient incommode l'union avec l'Église de Rome: ils ont formé l'Église byzantine. Les empereurs d'Orient, surtout ceux de la dynastie des Comnènes, s'étaient mis en possession de tous les ministères ecclésiastiques, à l'exception de l'administration des sacrements. La division qui troubla l'Église, vers la fin du* XIV*e siècle, eut pour cause des intérêts purement nationaux : le choix d'un anti-pape français n'avait pas d'autre motif que l'asservissement du Saint-Siège à la France. Le mouvement hussite fut déterminé par le dessein du peuple bohême de s'affranchir des Allemands, en relevant la barrière confessionnelle. Lorsqu'au* XVI*e siècle la Chrétienté occidentale se divisa, ce*

fut bien, il est vrai, à l'instigation de prêtres fatigués de la discipline ecclésiastique et de princes avides des biens de l'Église; mais avec quel art cette coalition sut exploiter le sentiment national allemand, blessé de la manière dont les personnes et les choses d'Allemagne étaient traitées à Rome! Une fois la séparation accomplie, chaque prince, chaque seigneur indépendant fut Pape et évêque dans son royaume ou son domaine. Et même il pouvait à son gré changer la religion de ses sujets. Les princes électeurs du Palatinat ont, pendant une vie d'homme, changé quatre fois la religion de leurs sujets, par la destitution, par le bannissement. Dans le reste de l'Europe, la doctrine luthérienne essuya un échec décisif : elle portait si essentiellement l'empreinte du caractère allemand, qu'elle ne pouvait s'introduire dans d'autres pays, sous d'autres formes nationales. Calvin est positivement l'auteur de la Réforme; seulement, Calvin avait eu pour prédécesseur Zwingle, tandis que Luther ne se rattachait à personne. Mais, dans les nations autres que sa patrie, la France, le sentiment autochtone ne permit pas d'appeler les Églises par son nom, qui les aurait désignées comme l'œuvre d'un étranger. Par cela même qu'elle était dégagée de ce lien, la forme calviniste parvint à une extension plus considérable que la forme luthérienne : elle pénétra en Suisse, dans les Pays-Bas, dans le Palatinat, dans la Hesse, à Brême, dans le Brandebourg, en Hongrie. Du jour où, en 1618, au synode de Dortrecht, ces diverses provinces du calvinisme vou-

lurent le garantir des altérations des arminiens, le calvinisme vit commencer sa dissolution intérieure et son démembrement dogmatique. Comme troisième manifestation du protestantisme, avec une couleur et un exclusivisme pleinement nationaux, s'établit, en Angleterre, l'Église épiscopale, l'Église de l'État. Sans les mesures draconiennes de la Monarchie, les congrégationalistes, les presbytériens, les baptistes, auraient promptement dévoré l'institution de Henri VIII, qui ne s'est maintenue qu'à la condition de rester britannique. Nous aurons occasion de comparer, au point de vue de la situation vis-à-vis de l'État, les peuples catholiques avec les peuples hérétiques et schismatiques; et nous le ferons dans le présent plutôt que dans le passé. Nous espérons dissiper des préjugés répandus sur la liberté et la prospérité des uns et des autres : disons tout de suite que nous ne donnons pas l'avantage aux peuples hérétiques et schismatiques sur les peuples catholiques.

Certes, les hommes qui s'occupent des affaires publiques, en restant dans les régions spéculatives où l'intérêt personnel n'obscurcit pas la vérité, sont obligés de reconnaître les bienfaits qui pourraient découler de ce double principe de fraternité humaine et de liberté politique, si l'État, par son mépris pour les peuples, n'en gênait pas l'expansion. Les peuples, abusés par lui, se sont, hélas ! laissés trop souvent entraîner à une connivence, dont ils ont cruellement à souffrir. Mais pour ceux qui sont nés dans le sein du Catholicisme, la chose est particulièrement facile. Le galant homme

ne médit ni de sa Religion, ni de sa Patrie, ni de sa Famille; et il s'estime heureux, lorsqu'il peut se mettre au service de ce double principe de liberté politique et de fraternité humaine, qui offre le plus vaste et le plus noble champ à ses méditations. Mais, dans les temps actuels, ce rôle devient nécessaire, impérieux. C'est la cause elle-même de la Civilisation qui est en jeu: car il importe encore plus à la société civile qu'à la société religieuse, qui se tient pour assurée de l'avenir, de ne pas remonter le cours des âges, jusques avant l'avènement du Christ, où les hommes ne rencontreraient plus que le despotisme et la guerre. Pour cela, il faut que le Catholicisme ait confiance en son chef, qui lui-même a le devoir de relever les fidèles abattus.

Et, en effet, il se manifeste, dans toute l'Europe, une doctrine qui, après avoir présenté l'État comme le pivot de l'ordre social, finit non seulement par absorber tout en lui, mais aussi par le concevoir comme but absolu, comme la manifestation de la Divinité, comme le Dieu présent. En Allemagne, cette religion, à laquelle on a donné un nom aussi barbare que la chose, la « statolâtrie », a trouvé sa formule scientifique dans la philosophie de Hégel; et, sous cet appareil qui plaît au génie tudesque, elle règne dans les universités et les gymnases. La « statolâtrie », l'État-Dieu, est une tyrannie encore plus absolue et plus brutale que celle de la société antique, qui réunissait le pouvoir religieux et le pouvoir civil, puisque l'État-Dieu ne reconnaît que le pouvoir civil et qu'il

nie le pouvoir religieux. Lorsque César pouvait tout, c'était à la fois comme prince temporel et comme prince spirituel : les âmes conservaient quelque illusion sur la nature de son autorité et sur le caractère de leur obéissance. Mais le César moderne : Empereur, Roi, Parlement, prétend à cette omnipotence, en l'unique qualité de prince temporel; prince spirituel, il ne daignerait l'être. Et il n'en veut point reconnaître ! Calcule-t-on toutes les conséquences de ce matérialisme effréné? Il ne faut point confondre avec ce phénomène, qui ne saurait inspirer que de l'horreur, l'opposition, que l'on rencontre dans toute l'Europe, en dehors des Cours, des Cabinets, des Assemblées, parmi les différentes couches de la population, l'opposition, disons-nous, contre la tendance à employer la Religion comme instrument politique. On proteste aussi universellement et aussi énergiquement contre toute violence exercée dans les choses religieuses au nom de l'État. Cette doctrine ne nous déplaît point, en tant qu'elle ne dégénère ni en indifférence ni en hostilité. L'Église et l'État ont des droits respectifs; la parole que nous rappelions plus haut : « Rendez à César ce qui est à César, et rendez à Dieu ce qui est à Dieu ! » est le fondement de ces droits respectifs de l'État et de l'Église. Le Christianisme n'est pas une théocratie; il ne veut pas plus la confusion que la séparation des deux pouvoirs : car la séparation tourne aussi bien que la confusion à la théocratie. Séparez les deux pouvoirs ! et, dans un temps prochain, surtout dans une société démocrati-

que et centralisée, où il n'y a que des fonctionnaires et des administrés, c'est-à-dire aucune institution privilégiée et stable, l'Église aura pris la place de l'État. Pour que les deux pouvoirs subsistent l'un à côté de l'autre, il faut qu'ils se prêtent un mutuel concours, qu'ils s'équilibrent avec sagesse, qu'ils se combinent avec fruit. De sorte que si l'univers arrivait à vivre tout entier sous ce régime d'union, on aurait non point la perfection qui n'est pas de ce monde, mais la plus grande somme possible de fraternité et de liberté. Or, la Catholicité est le seul réservoir de cet ordre de choses harmoniques et tempérées : nous pensons l'avoir fait comprendre par ce rapide exposé; et jamais il n'a été plus pressant de la défendre, la Catholicité, que depuis que l'État affiche la prétention de se passer de Dieu, en soumettant les peuples au joug infaillible et inflexible de la force purement matérielle. Voilà par quelle suite de réflexions nous avons été amené à écrire ce livre ! Il nous a paru utile d'éclairer l'opinion sur le chef que le Sacré-Collège a donné à l'Église, après la mort de Pie IX : une patiente et attentive étude de l'Italie, de Rome, justifiera peut-être cette hardiesse.

Depuis trente ans, on lit beaucoup de romans. Notre génération a contracté dans ce commerce de la fantaisie et du réalisme, une infériorité, dont on s'aperçoit, aujourd'hui que l'abus commence à provoquer la réaction. Si elle éprouve un goût, qui s'accroît de jour en jour, pour les travaux historiques, elle n'en est encore qu'aux monographies.

Le héros porte-t-il des lunettes? Prend-il, au déjeuner, du café ou du chocolat? Le lecteur est friand des plus petits détails. Comme il a perdu l'habitude de gravir les sommets de la théologie, de la philosophie, du droit, et même de la politique, malgré le savoir et l'habileté dont le siècle se targue dans l'art de gouverner, les grandes lois de l'Histoire, dans lesquelles se meut l'humanité, le trouvent assez nonchalant. Cette multiplicité de renseignements, d'indiscrétions, qu'il recherche, qui le captivent, n'est pourtant pas tout à fait vaine : elle lui permet de se former une idée du héros, qui l'aidera à s'élever jusqu'à son œuvre. Nous tâcherons de satisfaire sa curiosité, dans la mesure des convenances. Mais ce ne doit être qu'un moyen.

Le successeur de Pie IX ne s'est point assis, pour s'y reposer, dans la chaire de saint Pierre. Quelques semaines après son exaltation, un sculpteur italien, M. Jules Tadolini, reçut d'un Américain la commande d'un buste en marbre du nouveau Pontife. L'artiste ne voulut pas se servir d'un portrait de Léon XIII : il alla directement au Vatican. — « Votre Sainteté daignerait-elle me faire l'honneur de me laisser reproduire ses traits ? » — Le Pape y consentit avec la plus affectueuse bonté : il « posa » quatre séances. — « Je sollicite de Votre Sainteté une dernière faveur ! » dit M. Jules Tadolini au Pape, qui lui faisait compliment. — « Laquelle ? » — « Que Votre Sainteté trace un mot de sa main sur cette glaise ! » — Léon XIII écrivit : Leo de tribu Juda. *Le nouveau Pontife ne pouvait pas encore reproduire*

tout le texte sacré : Vicit Leo de tribu Juda. *Mais, comme on ne tardera pas à lui voir un esprit réservé et précis, on se demandera la signification de ce trait. Au dire des naturalistes, le lion est fort et généreux ; il est inaccessible au caprice, comme à la peur ; il sait qu'il peut vaincre avec calme. Quel est donc celui qui s'applique ces fières paroles ? Un prisonnier ! Mais un prisonnier qui a conscience que l'empire des âmes est le seul de taille à occuper, sans le plus ridicule des contrastes, le trône qu'a laissé vacant la déshérence des maîtres du monde. Mais un prisonnier qui a foi, suivant l'expression de M. Guizot, dans la puissance morale, la plus grande qui soit au monde ! de l'Église, au gouvernement de laquelle il est préposé. Il est, enfin, ce prisonnier, « le serviteur des serviteurs » du Maître, dont Tertullien disait :* Patiens, quia æternus. *L'univers est unanime à rendre hommage à l'amour de la science et de la paix, qui anime Léon XIII : les ennemis les plus déclarés de l'Église en conviennent. Mais les entreprises de paix et de science sont peu rapides, peu bruyantes ; elles n'ont le don ni de passionner ni d'enthousiasmer les foules. Aussi, parfois, arrive-t-il qu'on les juge mal. Elles n'excluent pas la décision ; mais il suffit que les occasions se fassent attendre, pour qu'on les accuse, pour qu'on les condamne. Le fait est que si elles n'étaient point dirigées par une pensée toujours vigilante, elles pourraient faire perdre de vue d'autres intérêts non moins importants. C'est cette œuvre d'enseignement et de pacification, dont nous avons l'ambition de nous entretenir. Elle est*

à peine en voie d'exécution : et c'est pourquoi nous nous attacherons plutôt à en rechercher l'esprit et en calculer les chances, qu'à en raconter par le menu les incidents, dont beaucoup, d'ailleurs, ne sauraient être actuellement publiés.

On ne manquera pas de dire que nous opposons Léon XIII à Pie IX. Tel n'est point notre dessein ! Ces deux Pontifes ont, comme hommes, fort peu de ressemblance. Lorsque les événements nous obligeront à les mettre en regard l'un de l'autre, le plus souvent nous laisserons au lecteur le soin d'en tirer les réflexions à l'avantage de Celui-ci ou de Celui-là. Mais le Pape est toujours le Pape. Et le grand évêque de Pérouse est monté sur le trône, en s'annonçant comme un grand Pontife !...

Paris, le 15 mai 1880.

LÉON XIII ET LE VATICAN

LÉON XIII & LE VATICAN

JOACHIM PECCI est né le 2 mars 1810, à Carpineto, de Dominique-Ludovic, colonel au service de Napoléon Ier, et de Anna Prosperi Buzzi. Il a eu trois frères et une sœur : Charles, né le 25 novembre 1793; Jean-Baptiste, né le 26 octobre 1802 ; Joseph, né le 15 décembre 1807 ; Catherine, née le 4 novembre 1800, et mariée à Henri Lolli. Joseph est aujourd'hui cardinal.

La famille Pecci est originaire du pays de Sienne. Elle possédait la seigneurie de Procena, dans les environs de la cité siennoise, où, vers la fin du XIIIe siècle, elle vint s'établir. Elle s'y acquit bientôt une autorité considérable, et fut admise au Conseil des Neuf. Sa puissance et sa richesse s'accrurent encore. Lorsque le Pape Martin V se réfugia à Sienne, il reçut, avec toute sa cour, une hospitalité magnifique dans le palais des frères Jean et Jacques, qui, en outre, lui prêtèrent une somme de 15,000 florins d'or, pour la garantie de laquelle ce Pontife les mit en possession de la citadelle de Spolète.

Plusieurs Pecci se sont distingués par leurs vertus civiles, militaires ou religieuses. Pierre fut professeur de droit civil et canonique à l'Université de Sienne, et représenta la cité siennoise au couronnement de l'empereur Sigismond, dont il reçut les titres de baron et comte palatin. Didier fut également jurisconsulte et professeur à la même université. Thomas fut auteur d'ouvrages ecclésiastiques réputés. Au XVIIe siècle, François fut gouverneur militaire d'Asola, importante place forte de la République de Venise. Au XVIIIe siècle, Jean-Antoine, chevalier de l'Ordre de Saint-Etienne de Toscane, fut un archéologue très érudit; son frère, l'abbé Joseph, se fit la réputation d'un helléniste consommé.

Au commencement du XVIIe siècle, un rameau avait été transplanté par Pascal à Carpineto. Ce Pascal fit construire dans la principale église de cette ville une belle chapelle, où reposent les restes de ses descendants. Là, comme à Sienne, les Pecci ne tardèrent pas à jouir de la considération et de l'influence. Ce rameau a produit plusieurs personnages dignes de mémoire : Antoine, qui fut archiprêtre de la Collégiale carpinétane; Joseph, décédé à Rome, en 1806, commissaire de la Chambre apostolique; le colonel Dominique-Ludovic, père de Léon XIII.

Léon XIII et le cardinal Joseph ne sont pas les premiers princes ecclésiastiques de la famille Pecci. En 1417, Jean fut évêque de Grosseto; en 1679, Paul fut évêque de Massa; et en 1710, Joseph-Bernardin, de l'Ordre des Olivétains, monta à son tour

sur le siège épiscopal de Grosseto. Un autre aurait fondé, dans la seconde moitié du XIVe siècle, l'Ordre des Ermites de Saint-Jérôme, en Espagne, et aurait mérité d'être élevé au rang des Bienheureux.

D'autres Pecci ont appartenu à l'Ordre militaire souverain de Saint-Jean de Jérusalem : Bienvenu et Jean, en 1340; au siècle suivant, l'évêque de Grosseto nommé plus haut; Thomas, en 1606; François, en 1648; ou à l'Ordre militaire de Saint-Étienne de Toscane : parmi ceux-ci figure un Lélio, fils de Scévola, qui, dans les sessions capitulaires de 1710, fut investi de la charge de Grand-Conservateur.

« La Royale Académie héraldique d'Italie » n'a pas encore terminé le dépouillement des archives de la famille Pecci : notre honorable président, M. le chevalier J.-B. de Crollalanza, a bien voulu nous dire qu'elles promettent une riche généalogie. Cette Compagnie se propose de réunir en volume le résultat de ses recherches sur les ancêtres du nouveau Pape.

Au soixante-dix-neuvième kilomètre du chemin de fer de Rome à Naples, se trouve la station de Sgurgola. A peu près à sept kilomètres de là, sur la gauche, est situé Anagni, ville de 6,000 habitants, ancienne capitale des Herniques. *Hernae*, roches. En 1303, Boniface VIII y fut souffleté par Guillaume de Nogaret, l'envoyé de Philippe IV le Bel. Dante a immortalisé, dans sa *Divine Comédie*, les humiliations et les douleurs du vieux Pontife; et une tradition romaine veut que les Colonna expient de génération en génération l'acte odieux auquel ils ont

pris part. On s'avance dans la montagne, tantôt gracieuse et tantôt âpre. Des châtaigniers, des chênes, des hêtres, des pins, des ifs, des oliviers, de la vigne. Peu à peu, le paysage devient plus rude. Les chemins sont difficiles. Au bout de quelques milles, on arrive à Carpineto. Ses clochers et sa forteresse en ruines, se profilant pittoresquement sur les flancs du mont Capreo, lui donnent assez grand air. Mais quelle désillusion! Des rues escarpées, tortueuses, étroites, sales, s'engouffrant sous les voûtes basses et obscures de quelque construction qui enjambe sans façon la voie publique. Des maisons en granit, noircies et délabrées, triple injure du temps, de l'incurie, de la misère! Des immondices aux portes. Un peuple déguenillé. Les Carpinétans descendent de ces habitants du Latium, qui ont été les maîtres du monde. Ils sont comme les portiers du pays de la *sceoceria* ou *ciociaria*, ainsi nommé des sandales d'esclaves antiques, que portent encore ses indigènes. Race robuste, courageuse, opiniâtre, souvent très intelligente. Nos Auvergnats ou nos Savoyards : et, comme eux, en butte aux plaisanteries. Les Papes saint Hormisdas, saint Silvère, saint Vitalien, Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV, Boniface VIII, sont originaires de ces contrées. Le cardinal Antonelli et Son « Éminence grise », le cardinal Berardi, en étaient. On y conserve le culte de la belle latinité. En Italie, toute maison un peu spacieuse et dont les fenêtres possèdent des vitres est un *palazzo;* de même en France, toute habitation flanquée d'un appendice

carré ou rond est un château. Donc, c'est là que s'élève le *palazzo* qui a servi de berceau à Léon XIII. Faut-il dire que l'escalier d'honneur est large et doux, et qu'il conduit à des appartements plus encombrés qu'élégants? que les portraits des aïeux sont appendus aux murs? que le lit où couchait Léon XIII, lorsqu'il venait de Pérouse au manoir paternel, est en fer? ce qui n'est pas précisément une exception chez nos voisins! Les Pecci possédaient-ils pour cent mille écus romains de biens-fonds sur le territoire de Carpineto? Étaient-ils vraiment les seigneurs des 3 ou 4,000 paysans de la bourgade? Toujours est-il que la vie ne saurait être que simple et grave dans ce cadre sévère: ainsi le voulaient d'ailleurs les nobles et pieuses mœurs des Pecci.

En 1818, Joachim Pecci fut envoyé au collège des Jésuites de Viterbe. Il y étudia la grammaire et y fit ses humanités, sous la direction du P. Léonard Garibaldi. Un de ses condisciples, le P. Ballerini, de la Compagnie de Jésus, a écrit dans la Revue: *La Civiltà Cattolica,* que « tout le monde admirait déjà sa vive intelligence et son exquise bonté ». En 1824, il eut la douleur de perdre sa mère. Au dire de tous les témoignages, c'était une sainte femme! Cette même année, il se rendit à Rome pour suivre les cours du Collège-Romain, où Léon XII venait de rappeler les Jésuites. Il était recommandé aux bons soins d'un de ses oncles, qui occupait un appartement au palais Mutti. Les PP. J.-B. Pianciani, André Carafa, Jean Perrone, Michel Zecchinelli,

Corneille Van Everbrock, François-Xavier Patrizi, distingués dans les sciences et dans les lettres, furent ses professeurs. N'est-ce pas encore le P. Ballerini qui a dit de lui : « Il ne connut jamais les fréquentations, les conversations, les divertissements, les jeux : sa table de travail était tout son monde »? Il s'appliquait surtout à mériter la réputation de beau latiniste, dont ses compatriotes se sont toujours fait honneur. Cette chose sera-t-elle agréable à notre époque « scientifique »? Le Palmarès de 1828 nous apprend qu'il remporta le premier prix de physique et de chimie, et le premier accessit de mathématiques. Ses facultés sérieuses et variées avaient attiré l'attention de ses maîtres. Bien que très jeune encore, il fut chargé de donner des répétitions de philosophie aux élèves du Collège-Germanique : il s'en acquitta à la satisfaction générale. La troisième année de ses études au Collège-Romain, il soutint publiquement une « dispute » théologique sur les Indulgences et les sacrements de l'Ordre et de l'Extrême-Onction. Une Note des registres du Collège perpétue la mémoire du succès de Joachim Pecci : « *In quâ disputatione idem adolescens tale ingenii sui specimen praebuit ut ad altiora proludere visus est...* » A la fin de l'année, le premier prix de théologie lui fut décerné. En 1831, les « palmes » de docteur couronnaient ses travaux. Il avait vingt et un ans.

Joachim Pecci entra alors à l' « Académie des Nobles ecclésiastiques », où les lévites des familles patriciennes se préparent à suivre les diverses carrières de

la Prélature. « *In questa nobile Accademia,* dit le programme inscrit dans la *Gerarchia Cattolica, sono erette cattedre di Diplomazia ecclesiastica, Economia politica, Controversia bibliche, e scuole di Lingue straniere.* » Son esprit se fortifia et se développa singulièrement sous cette haute culture. Dans ses lettres pastorales et dans ses lettres encycliques, l'on verra avec quel fruit il étudia à l' « Académie des Nobles ecclésiastiques ».

Grégoire XVI eut plusieurs fois l'occasion de le remarquer : il le prit en particulière estime. Le 16 mars 1837, il le nomma Prélat de sa Maison et Référendaire à la Signature. Le 25 décembre suivant, le cardinal Odescalchi, qui devait bientôt se démettre de la pourpre pour se confondre dans les rangs de la Compagnie de Jésus, l'ordonna prêtre. Sur ces entrefaites, Grégoire XVI lui confia le poste de Délégat à Bénévent. Nous avons déjà rapporté son premier pas dans le gouvernement. Cette province était fâcheusement située : loin de Rome, qui la négligeait et l'oubliait ; une enclave du royaume de Naples, dont les contrebandiers et les brigands se faisaient un asile. L'administration en présentait des difficultés de toute sorte. Il y avait des familles aux mœurs féodales, puissantes par la fortune et par le rang, qui méprisaient l'autorité, mais s'inclinaient timidement devant le brigandage napolitain et le protégeaient contre cette même autorité. Ce qui se passe encore en Sicile ! Et que l'on note que les brigands commettaient des actes de férocité atroce, et

que ces familles s'appuyaient à Rome sur des personnages tout-puissants. Les cardinaux Pacca, Pedicini, de Simone, étaient de Bénévent et prenaient trop souvent parti pour les leurs au mépris du Délégat. Mgr Pecci avait donc à lutter contre deux forces unies contre lui. Touché de la condition misérable de la province, il résolut de l'améliorer, dût-il briser sa carrière. Il commença par obtenir du gouvernement pontifical un employé capable et sûr, nommé Sterbini, qui réorganisa la ligne des douanes. Léon XIII s'est montré reconnaissant de ses services : le commandeur Sterbini est mort, en décembre 1878, *scalco segreto* de Sa Sainteté. Il alla ensuite trouver le roi de Naples, Ferdinand II, lui fit part de son dessein et le décida à ordonner des dispositions sévères. Cela fait, il s'assura de la bonne volonté des officiers de la troupe et de la gendarmerie, et se mit à l'œuvre. Il fallut livrer des combats en règle, poursuivre les brigands dans les châteaux où ils se retranchaient, et entrer de force dans ces citadelles : car, pris à la gorge par leurs étranges hôtes, les seigneurs prétendaient que le Délégat violait leurs terres et leurs demeures, et résistaient. Le plus puissant vint menaçant chez Mgr Pecci, lui dire qu'il partait pour Rome et qu'il en reviendrait avec l'ordre de l'expulser. « C'est bien, Monsieur le marquis ! répondit froidement le prélat. Mais avant d'aller à Rome, vous passerez trois mois en prison, et je ne vous donnerai à manger que du pain noir, et à boire que de l'eau claire. » Pendant ce temps, le

château du marquis était pris d'assaut, les brigands tués ou faits prisonniers, et le peuple acclamait le Délégat. En quelques mois, Bénévent fut purgé du brigandage ; les seigneurs se soumirent ; le Pape loua hautement Mgr Pecci ; et Ferdinand II le pria de venir à Naples recevoir les témoignages de la considération royale. Le roi *Bomba* était un maître connaisseur en matière de répressions ! Sur ces entrefaites, le Délégat étant tombé gravement malade, le peuple et le clergé en furent alarmés : les Bénéventins, pieds nus, la tête couverte d'un voile, firent des processions de pénitence. Grégoire XVI aimait que les choses allassent, non comme au régiment, mais comme au couvent : cet ancien moine de Bellune ne souffrait ni la faiblesse ni l'indiscipline. L'énergie et la capacité de Mgr Pecci lui plurent. Il l'envoya gouverner Pérouse, qui était un poste important. De tout temps, cette ville a été en proie aux sociétés secrètes, qui sont une des plaies de l'Italie : ses 20,000 habitants ont le caractère passionné et remuant. Bien peu de fonctionnaires y réussissent. Or, il arriva que, sous l'administration de Mgr Pecci, qui ne pactisait pas, comme on vient de le voir, avec les malfaiteurs, ses prisons se trouvèrent vides : pas un seul criminel ou délinquant ! Sa réputation d'inébranlable fermeté et d'incorruptible justice avait suffi pour tenir la population dans l'exact respect des lois.

Mgr Pecci avait trente ans. Il s'était formé au commandement. Il avait appris à manier les hommes. Il

avait fait preuve d'une capacité hors ligne. Il avait rendu des services. Bref, il était mûr pour des entreprises plus considérables. Grégoire XVI le préconisa archevêque de Damiette : ce fut le Secrétaire d'État, cardinal Lambruschini, qui voulut lui-même le sacrer. Puis il reçut l'ordre de partir pour Bruxelles, en qualité de nonce. C'était en 1843.

La Belgique venait de se détacher de la Hollande et de s'ériger en État indépendant. Elle s'était donné une Monarchie constitutionnelle. Elle avait trouvé un roi dans la maturité de l'âge, que la mort de la princesse Charlotte avait éloigné du trône d'Angleterre, et qui regrettait d'avoir refusé le trône de Grèce. Léopold Ier était fait pour un plus grand théâtre : néanmoins, il sut étendre son rôle bien au delà des frontières de son petit royaume. Il ne pouvait s'illustrer au regard de son peuple que par les œuvres de la paix; aussi prit-il l'initiative de la construction des chemins de fer; favorisa-t-il le système rigoureux de comptabilité, introduit par le Congrès; érigea-t-il en maxime d'État qu'il ne doit jamais y avoir le moindre déficit dans les finances; encouragea-t-il les sciences, les lettres, les arts. Il n'est pas une branche de la puissance publique sur laquelle il n'ait exercé son influence avec la plus habile discrétion. Il envisageait le pouvoir avec philosophie. Il y avait dans tout son être cette fermeté naturelle et tranquille, qui affronte les épreuves de la vie sans les redouter ni les braver. Sa haute taille imposait, sa parole mesurée rassurait. Toute exagération lui répugnait. Il

détestait le faste. Il avait réduit l'étiquette à sa plus simple expression; mais il ne s'abandonnait jamais à la familiarité. Les Belges lui doivent plus de trente-quatre années de prospérité et de considération. Tout en s'occupant assidûment de son peuple, son esprit semblait s'intéresser à tous les points du globe. La constante sagesse qu'il montrait, lui avait gagné l'estime universelle. C'est pourquoi il n'employait pas ses rares facultés de diplomate dans le seul intérêt de la Belgique. Il sut se faire l'arbitre de la raison et de la justice en Europe. Il a été l'intermédiaire régulier entre l'Angleterre et la France: c'est peut-être lui qui a le plus contribué à maintenir l'alliance anglo-française tant de fois ébranlée sous Louis-Philippe, surtout après la crise égyptienne en 1841, la guerre du Maroc en 1844, les mariages espagnols en 1846. On n'a pas perdu le souvenir de la courageuse impartialité de sa décision dans le différend survenu en 1863 entre les cabinets de Saint-James et de Rio de Janeiro. Chose particulièrement intéressante pour le jeune nonce! Comment ce prince protestant était-il parvenu à se rendre populaire dans un pays catholique?

L'archevêque de Damiette était à bonne école. Assister à l'organisation d'un pays ingénieux et positif, qui venait de proclamer son indépendance; à l'affermissement d'une Constitution monarchique, à la porte de la France, où la pondération des pouvoirs avait tant de peine à s'établir; à l'action d'un monarque qui voulait ne rester étranger à rien, sans jamais s'écarter des voies constitutionnelles, et qui jouissait d'un

grand crédit, malgré l'exiguïté de sa puissance; quels enseignements et quel exemple! Il s'acquit bientôt la faveur de la Cour. Léopold Ier était, comme Grégoire XVI, un flaireur d'hommes : dès l'abord, il avait deviné les qualités du jeune nonce; en retour des hommages de sincère admiration et de confiant respect qu'il en recevait, il se plut à lui prodiguer des témoignages d'affection : il louait sa droiture, sa prudence, sa sagacité; il ne dédaignait même pas de le consulter. La réputation que l'amitié royale avait faite à Mgr Pecci, se répandit dans tous les rangs de la société. Tout le monde était charmé de ses efforts pour entretenir de bons rapports entre l'Église et l'État. L'épiscopat n'avait qu'à se féliciter de la liberté que lui assurait la modération de sa politique. Il s'intéressait aux nombreuses œuvres de religion et de charité qui florissaient dans cette terre foncièrement chrétienne. Les écoles surtout avaient ses sympathies : on le vit plusieurs fois, à l'Université de Louvain, assister à des promotions en droit canonique et en théologie. Bref, sa mission promettait les plus heureux fruits. Mais le climat et le travail avaient, au bout de trois ans, altéré sa santé au point qu'il dut, sur le conseil des médecins, solliciter son rappel. Le roi en fut contristé : il lui conféra la grand'croix de son Ordre, et le pria de remettre un pli au Pape. Mgr Pecci demanda si la dépêche était pressée : il voulait, avant de rentrer à Rome, visiter une partie de l'Europe pour en étudier les institutions. « Il suffit, Monseigneur, lui fut-il répondu, que

vous remettiez vous-même le pli au Pape, à votre retour. » Le prélat partit, accompagné de regrets et de vœux unanimes. Il emportait des impressions qui ne devaient plus s'effacer de son esprit. Le spectacle de la Belgique avait achevé son éducation politique. Il fit, entre autres, le voyage de France. Il passa quelque temps à Paris. La Monarchie de Juillet approchait de sa chute : elle avait pourtant à sa tête un prince qui possédait plusieurs des qualités que Mgr Pecci avait admirées chez son gendre. Mais les deux nations ont un tempérament bien différent. La comparaison ne put être que fâcheuse. Comment ce peuple, comblé de tant de ressources, est-il à la fois et toujours si docile et toujours si changeant?... Il ne faut pas abuser des rapprochements : car, souvent, ils ne contiennent rien de ce qu'ils paraissent signifier. Mais qui ne se rappelle que Pie IX débuta aussi dans la carrière diplomatique? Il visita comme auditeur, avec Mgr Muri, nonce de Pie VII, le Chili, le Pérou, la Colombie. Ne semble-t-il pas que ces chaudes contrées aient influé sur lui, comme les régions tempérées de la Belgique et de la Hollande sur Léon XIII?

Le prélat regagna la Ville-Éternelle. Après avoir pris connaissance du billet royal, Grégoire XVI lui dit : « Le Roi des Belges exalte votre caractère, vos vertus, vos services; et il demande pour vous une chose que j'accorderai de grand cœur : la pourpre... Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siège de Pérouse! Vous y recevrez

bientôt le chapeau cardinalice ». Mgr Pecci, préconisé archevêque-évêque de Pérouse dans le Consistoire du 19 janvier 1846, fut en même temps créé cardinal et réservé *in petto*. Mais Grégoire XVI mourut cette même année, sans l'avoir publié; et Pie IX lui fit attendre la pourpre jusqu'au 9 décembre 1853. Pourquoi Pie IX tarda-t-il si longtemps à réaliser les intentions de Grégoire XVI ?...

Pérouse est bâtie sur le sommet d'une colline aride, dont les inégalités rendent l'accès difficile. Elle domine cette vallée du Tibre supérieur, qui fut au moyen âge le berceau d'une foi ardente et enthousiaste. Là, saint François d'Assise appelait les fleurs, les buissons, les vignes, les arbres, les étoiles, « ses frères et sœurs de la nature », à se joindre à lui pour bénir le Créateur. Prêchant un jour à Alviano et ne pouvant être entendu à cause du bruit des hirondelles qui avaient là leurs nids, il leur adressa ces paroles : « Mes sœurs les hirondelles, vous avez assez parlé, il est bien temps que je parle à mon tour. Écoutez donc la parole de Dieu, et gardez le silence pendant que je prêcherai. » — « Elles ne dirent plus un seul petit mot, ajoutent ses *Fioretti*, et ne bougèrent de l'endroit où elles étaient. » Se trouvant un autre jour à Eugubio, un loup ravageait tout le territoire : saint François d'Assise alla à sa rencontre : « Mon frère le loup, tu vas dévastant et tuant les créatures de Dieu. Tu es un homicide, et toute cette contrée t'a en horreur; mais je veux, frère loup, que tu fasses la paix avec elle. Comme c'est la faim qui t'a porté au mal,

je veux que tu me promettes de ne plus le faire, si l'on te nourrit. » Et, ajoutent encore ses *Fioretti*, « le loup, en signe de consentement, inclina profondément la tête ». Il n'est pas de plus poétique légende que celle de cet homme si bon et si charitable! La piété de l'Ombrie semble avoir étendu son caractère sur les peintres, dont nous retrouverons tout à l'heure les chefs-d'œuvre à Pérouse. A côté de l'école florentine qui, sous l'inspiration de l'antiquité, divinisait la forme, l'école ombrienne, fille des maîtres de Sienne et des miniaturistes du XIVe siècle, priait! Elle alliait à la grâce de l'une, les tendances spiritualistes des autres; et, bien qu'elle eût adopté les progrès de la peinture dans l'exécution pratique, elle se distingua toujours plus par le sentiment que par le style. Le Pérugin, dont Raphaël reçut les leçons, en est le prince. La capitale de l'Ombrie compte plus de cent églises et de cinquante monastères, qui s'élèvent sur des substructions romaines ou étrusques. La hauteur et la rudesse de la plupart de ses édifices, dont la façade n'est pas terminée; la sombre couleur des pierres de ses maisons, lui donnent un aspect négligé et sévère. Ses palais et ses musées contiennent, outre des Raphaël et des Pérugin, des Pinturicchio, des San-Giorgio, des Fra Angelico, des Taddeo Gaddi, des Benozzo Gozzoli, des Alfani, des Sebastiano del Piombo, des Dominiquin, des Titien, des Baroccio, des Signorelli, des Salvator Rosa, etc. La « Bibliothèque » est riche de 30,000 volumes. Les chanoines du *Duomo* possèdent des manuscrits du XVe siècle,

ornés de précieuses miniatures. A San-Domenico, on admire la plus grande verrière qui soit en Italie. Les arts seulement n'ont pas été en honneur à Pérouse : les sciences et les lettres y ont également été cultivées. Dès le commencement du XIVe siècle, une université y était fondée. C'est au milieu de tous ces souvenirs des âges disparus, favorables à l'étude et à la méditation, que Mgr Pecci a passé trente-deux années!

Il n'était pas sans péril pour lui d'exercer le pouvoir spirituel dans la ville même où il avait exercé le pouvoir civil. Il est vrai que le Délégat n'avait laissé aucun legs fâcheux à l'Évêque : au contraire, celui-ci allait trouver chez ses ouailles le prestige que celui-là avait conquis chez ses administrés. Il n'en était pas toujours ainsi sous le gouvernement pontifical...

Pendant ces trente-deux années, Mgr Pecci s'est montré constamment égal à lui-même : homme de grande doctrine catholique et de grand sens politique.

Un évêque qui dirige si longtemps un diocèse important, peut se rendre capable de gouverner un royaume, un empire. Nous avons dit quelque part : « La police ecclésiastique est la plus difficile qui soit au monde ! » Le prêtre dépendant, quant au spirituel et quant au temporel, de la même hiérarchie, se forme vite à beaucoup de prudence. Sans doute, son ministère est protégé par les canons. Le Concile de Trente lui assure même une indépendance qui ne serait point compatible avec les nécessités modernes, si l'on s'y conformait au pied de la lettre : les concordats, con-

clus postérieurement, relâcheraient toute discipline. Ce sont des règles dont la modification des rapports entre l'Église et l'État exige de loin en loin la révision ou l'abandon. Mais, à raison de ce double lien, le prêtre s'impose une réserve et acquiert une habileté, que l'on ne rencontre pas à un degré aussi remarquable chez les fonctionnaires civils. De sorte que lorsqu'un évêque parvient véritablement à être le chef de son clergé, il n'est pas d'hommes auxquels il ne puisse commander. Et cela ne lui est possible que par la supériorité des lumières et des vertus ! Les faveurs du Prince lui seraient d'un faible secours : car la carrière ecclésiastique conduit trop rarement aux honneurs et à la fortune. Ajoutez à cela que tous les regards sont fixés sur sa personne. Le plus léger écart de conduite ou de langage est critiqué par cent bouches ennemies. Il habite une maison de verre. Quoi encore de plus délicat que ses relations avec les Cours et les Cabinets, sans cesse renouvelés, sans cesse exigeants ! Ajoutez que la loi religieuse lui fait un devoir de la patience et de la concorde ! Aussi, l'historien le plus docte et le plus grave de la Révolution française, M. Taine, a-t-il pu écrire qu'au moment où éclata le mouvement de 1789, il n'y avait que des intendants et des évêques qui fussent capables de prendre en main les affaires publiques, bouleversées par cet effondrement.

L'épiscopat de Mgr Pecci doit naturellement être envisagé sous deux points de vue : son administration pastorale, sa conduite politique. De 1846 à 1878, son

diocèse a été traversé par deux révolutions : celle de 1848-49, c'est-à-dire de la République, qui dura presqu'un an ; celle de 1859-60, c'est-à-dire de la conquête, d'où est sorti un nouvel ordre de choses. Au milieu de quelles agitations son épiscopat eut-il à s'affermir ! on se le figure. Les passions étaient ardentes, les illusions ne connaissaient pas d'obstacle, l'entraînement était irrésistible. Néanmoins, Mgr Pecci sut faire face à tout. Du moins, le témoignage le moins suspect de tendresse autorise-t-il à le dire. En 1874, à la mort du cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, Pie IX dit à un prélat anglais : « Je fais une grande perte. Comment remplacer ce cardinal qui avait une connaissance si parfaite et une expérience si longue des affaires de la Propagande ? » — « Il me semble, Très Saint-Père, répondit ce prélat, que Votre Sainteté a dans le Sacré-Collège un homme du plus haut mérite... » — « Et lequel ? » — « L'Éminence Pecci. » Pie IX répliqua froidement : « Oui, c'est un excellent évêque... qu'il fasse l'évêque ! »

L'observance de la discipline, l'austérité des mœurs, la pratique de la charité, la connaissance des sciences nécessaires : tels sont les quatre points de la sollicitude d'un évêque, qui aspire à former son clergé selon l'Évangile.

Mgr Pecci institue un patronage sous le nom de « Jardins de Saint-Philippe de Néri », dans le but de réunir les jeunes gens les jours de fête, et de les éloigner de la dissipation. Il refait les règlements de son Petit-Séminaire : il importe que la serre, où doivent

lever les âmes destinées au sacerdoce, soit soumise à une atmosphère et à une culture constamment purifiées. Les établissements d'enseignement comptaient des clercs externes : il prend des dispositions pour que ces étudiants ne se relâchent point de leur régularité, dans la vie mondaine. Les programmes classiques ont besoin d'être tenus au courant du mouvement des sciences et des esprits : Mgr Pecci les revise plusieurs fois lui-même dans ce sens. En 1859, suivant l'exemple du cardinal Sforza, archevêque de Naples, qui n'avait assurément ni ses talents ni ses connaissances, mais qui était doué d'une rare intuition des intérêts ecclésiastiques, il fonde une « Académie de Saint-Thomas d'Aquin », où son clergé devait se fortifier dans les exercices de la scolastique, pour s'élever à ces hauteurs de la théologie, d'où le regard embrasse l'ensemble des choses divines et humaines. Son frère, l'abbé Joseph, aujourd'hui cardinal, enseignait depuis plusieurs années déjà au Grand-Séminaire les doctrines thomistes. Il s'était séparé de la Compagnie de Jésus. Pérouse se souviendra longtemps de ce savant simple et bon, qui arpentait les rues, en bottes usées, en soutane verdâtre, en chapeau râpé, un bouquin sous le bras, l'air distrait, les lèvres égrenant quelque argument de « dispute » théologique. Ses cours avaient préparé la voie à l' « Académie de Saint-Thomas d'Aquin ».

Toute une pépinière de prêtres initiés aux doctrines thomistes, grâce à cette institution, pouvaient se rendre dignes des meilleurs temps de l'Église. Car

les statuts, rédigés par Mgr Pecci, établissaient que « les matières à traiter » dans cette Compagnie étaient « théologiques et philosophiques », qu'elles devaient « se rapporter aux erreurs du jour contre la foi et la « raison. » C'était mettre son clergé en état de faire face aux difficultés des circonstances. Le prêtre doit être de son temps : rien ne fait plus de tort à la cause qu'il sert, que son ignorance de ses contemporains. Il se plaît à présider cette Compagnie; il prend intérêt aux débats qui s'y livrent; il complimente les vainqueurs : bref, il fait tout pour la faire fleurir. En même temps, il publie une nouvelle édition du Catéchisme diocésain, et il la fait suivre d'une lettre pastorale sur l'enseignement de la Religion. Lorsqu'un évêque n'apporte pas beaucoup de vigilance et de sagesse dans l'administration de son diocèse, le zèle, qui souvent est aveugle, dénature le dogme et la morale. C'est une véritable chasse qu'il est obligé de faire à des nuées de petits recueils, sans doute écrits de bonne foi, mais qui peuvent s'égarer, sous une inspiration déréglée, jusqu'à la mythologie et jusqu'à l'érotisme. Les esprits naïfs, les âmes tendres, les imaginations ardentes, courent toute sorte de dangers dans cette déviation de la Religion. Pour compléter ses instructions, il adresse aux curés un Manuel de règles pratiques pour l'exercice de leur ministère, notamment en ce qui concerne la liturgie à suivre dans les cérémonies extraordinaires du culte, et la conduite à tenir dans les temps de troubles politiques. Son attitude à l'égard des autorités italiennes fera voir

dans quel esprit étaient conçues ces prudentes et fermes recommandations. Afin d'alléger le fardeau paroissial, il confie à des missionnaires les œuvres de prédication. L'arrivée d'un religieux excite la curiosité des habitants : on se presse au pied de sa chaire, peut-être comme devant la rampe d'un théâtre pour l'audition d'une cantatrice; mais, s'il parle avec force ou avec onction, l'on est ébranlé ou touché. Un de ses soucis, c'était de maintenir quelque lien spirituel avec les adultes. Un sermon, une conférence, une visite, même sans intention pieuse : c'est là comme un petit acte interruptif de la prescription. Quoi de plus naturel que de faire revivre le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, dans les lieux mêmes où saint François d'Assise avait répandu le parfum de ses vertus! Cette confrérie lui fut, pour cela, d'un utile secours. Faut-il qu'après avoir épuisé ses forces à paître son troupeau, le pasteur n'ait pas une pierre où reposer la tête! Il fonde « l'Association de Saint-Joachim » pour les ecclésiastiques indigents. En un mot, il ne reste étranger à rien de ce qui peut rendre plus efficace la mission de son clergé. Et, afin qu'aucun relâchement ne s'y introduise, à la faveur de son éloignement, il parcourt sept fois son diocèse, clocher par clocher. Il commençait sa huitième tournée pastorale, à la mort du cardinal Antonelli. Les canons veulent que l'évêque ne vive pas enfermé dans son palais : suivant l'étymologie grecque de son nom, c'est un « inspecteur », qui doit être sans cesse par monts et par vaux, pour

voir de ses yeux, enseigner de sa parole, redresser de sa main. Se figure-t-on quelles pourraient être en France la popularité et l'influence de l'évêque, qui se mettrait ainsi en communication continuelle avec les populations! Le paysan ne connaît le général de division, le premier président de cour, le préfet, à peu près que de nom; d'ailleurs, quelle occasion a-t-il de se trouver en présence de l'un ou de l'autre, en dehors des rapports d'humble administré à haut fonctionnaire? Ce prêtre, le plus souvent couronné de cheveux blancs, revêtu d'habits graves et majestueux, une croix d'or sur la poitrine, n'a point à lui imposer les sacrifices de la loi : il vient lui parler de Dieu, de l'âme, de la famille, de la probité, de la paix; et la seule sanction dont il le menace avec toute la tendresse de son autorité paternelle, c'est le jugement de sa conscience! Lorsqu'un prêtre s'écartait de son devoir, Mgr Pecci savait l'y ramener, suivant les circonstances, par la raison ou par l'énergie. En 1862, le P. Passaglia faisait signer une Adresse à Pie IX, pour supplier le Saint-Père de renoncer volontairement au pouvoir temporel. Trois ecclésiastiques pérugins furent dénoncés par les journaux révolutionnaires, comme ayant refusé d'y donner leur adhésion. Ces trois ecclésiastiques répondirent, par la voie de la presse, que s'ils n'avaient pas signé l'Adresse du P. Passaglia, on pouvait en revanche lire leurs noms au bas du factum de Gioia, « plus sacrilège encore », ajoutaient-ils. Mgr Pecci ne pensa pas que sa conscience épiscopale

lui permît de laisser des membres de son clergé se mettre à la tête du complot, qui pouvait avoir de si graves conséquences pour l'Église; en tout cas, leur langage n'avait pas le caractère sacerdotal qu'il devait avoir. Il les exhorta à changer de sentiments, et leur enjoignit de faire une rétractation publique; et, comme le scandale avait été trop considérable pour que la censure ne les atteignît pas sur-le-champ, il prononça contre eux l'interdiction *a sacris* pour tout le temps qu'ils persisteraient. C'était là un acte vigoureux, au lendemain de l'occupation! L'évêque, assez courageux pour le faire, s'exposait à toute sorte de représailles. Mais cet évêque était renommé pour sa modération et sa justice. Les interdits imaginèrent de déférer cet acte canonique au parquet, qui ne réussit à le faire condamner ni par le Tribunal de première instance ni par la Cour d'appel.

Les visites et les lettres pastorales ne se proposent point seulement de donner une direction au clergé : elles s'adressent non moins aux fidèles. Or, les mandements de Mgr Pecci se font remarquer par le choix judicieux de leur sujet. Les désordres politiques de 1848-49 avaient eu un contre-coup fâcheux sur les mœurs publiques : le mandement de 1850 rappelle les fidèles à la pratique de la loi morale. Le développement des voies de communication a introduit jusques au fond des villages, des vices qui n'étaient pas encore sortis des villes : dès 1853, Mgr Pecci signale ces tendances de la société moderne. Qui ne se souvient des tables tournantes, des esprits frappeurs, qui,

il y a vingt ou vingt-cinq ans, étaient le thème des journaux, des conversations, des salons? Un édit épiscopal prescrit des censures contre cet abus du magnétisme, qui engendrait, sous le couvert de la science, des superstitions grossières et des terreurs dangereuses : il est daté de 1857. Trois ans plus tard, au début de l'invasion piémontaise, un mandement expose au peuple la nécessité du pouvoir temporel du Pape, dont les politiques avisés prévoyaient déjà le sort. L'essence de l'Église catholique étant de n'appartenir ni à une race ni à une nationalité, l'indépendance territoriale de son chef suprême est l'unique moyen que l'on ait trouvé pour que la nationalité et la race, auxquelles ce chef suprême serait soumis, ne se servent pas de l'Église catholique comme d'un instrument de grandeur personnelle : ce qui aurait pour effet d'éloigner de cette religion d'État tout le reste de l'univers. En 1861, il était sujet du roi Victor-Emmanuel.

Les législateurs du XIXe siècle sont à peu près unanimes à faire du mariage un contrat purement civil. En envisageant cette théorie simplement sous l'aspect de la stabilité sociale, il est manifeste qu'elle prive l'union matrimoniale, base de la cohésion et de la durée des associations humaines, de l'airain sacré qui peut la rendre si puissante. Aussi, Mgr Pecci proteste-t-il contre la promulgation de cette disposition, dans deux lettres au roi Victor-Emmanuel, sur lesquelles nous aurons à revenir; puis, de concert avec les évêques de l'Ombrie, il publie une déclaration doc-

trinale, afin que son clergé et son peuple se tiennent en garde contre cette nouveauté. Ce n'est pas la seule fois qu'il agit de concert avec les évêques de l'Ombrie : il s'efforce, au contraire, de réunir ses collègues dans une action collective, à l'égard du régime qui s'était implanté par l'usurpation dans la province ombrienne. C'est ainsi que fut également lancé l'acte solennel contre l'*exequatur* royal. Cette époque est marquée par toute sorte d'entreprises contre Rome. A la suite de l'invasion piémontaise, marchaient des distributeurs de Bibles, qui avaient l'illusion de croire qu'ils feraient des conquêtes. On ouvrait à Pérouse des écoles protestantes, comme l'on fait aujourd'hui à deux pas du Vatican. S'il est resté du paganisme en Italie, bien que le Catholicisme possède tant d'attraits pour les sens et pour les facultés ! quelle place y aurait-il pour le protestantisme, où l'individu flotte, entre des textes voilés, dans un culte glacial ? Mais les écoles protestantes sont dans ce pays un foyer de doute et de révolte ; elles peuvent, à l'aide de quelques aumônes habiles, faire des recrues, poussées par la misère. Les enfants ne sortent pas de la confession de leurs parents pour entrer dans la confession de leurs professeurs; mais les voilà mécontents, sceptiques, frondeurs ! C'est contre ces périls, aussi funestes à la société civile qu'à la société religieuse, que Mgr Pecci prémunit ses diocésains, en 1863.

La même année, M. Renan faisait paraître à Paris sa *Vie de Jésus*. Près de trente ans auparavant, M. Strauss avait fait paraître, à Tubingue, également

une *Vie de Jésus*. Le livre allemand était bourré d'hypothèses d'érudition. Le livre français était écrit en une langue délicate et charmante. M. Renan avait traduit M. Strauss, comme les Français savent traduire les Allemands. Mais ce roman, à la trame légère et brillante, eut un succès que n'avait pas obtenu ce dictionnaire, à la charpente massive et confuse. Des éditions populaires, en français, en italien, en anglais, en allemand, etc., en furent répandues par toute l'Europe. Quelle sensation de curiosité il produisit! Elle est encore présente à toutes les mémoires. Un sourire de doute erra sur bien des lèvres. Le voltairianisme n'était pas alors passé de mode... Mgr Pecci ne vivait pas tout absorbé par ses diocésains. Il s'intéressait à ce qui se passait au dehors. Il se tenait au courant des publications étrangères. Les convenances veulent qu'un lettré, fût-il Espagnol ou Russe, lise la *Revue des Deux-Mondes :* il lisait le célèbre recueil. Combien d'exemplaires de la *Vie de Jésus* de M. Renan avaient pénétré parmi ses ouailles? Sans doute guère plus que d'exemplaires de la *Vie de Jésus* de M. Strauss. Néanmoins, il crut devoir, à l'exemple de beaucoup de ses collègues de l'épiscopat, faire entendre sa voix. C'est une réponse savante, élevée, mesurée; on y sent l'historien et le théologien, non moins sûr de son sujet que de sa foi. Le mandement de 1864 et le mandement de 1866 paraissent avoir été dictés par la pensée de relever les ruines morales, que cette composition d'imagination avait accumulées, comme ne sau-

raient le faire les attaques passionnées et brutales. Le proverbe dit : « On prend plus de mouches avec du lait qu'avec du vinaigre ». L'ancien disciple de Saint-Sulpice avait fait un riche butin... Le premier traite « des erreurs actuelles contre la Religion ». Le second trace les règles de la « lutte chrétienne ».

Lorsque Pie IX « indicta » le Concile œcuménique du Vatican, Mgr Pecci annonça aux prêtres et aux fidèles ce grand événement. Dans le scrutin sur l'infaillibilité, il vota en cardinal romain; mais il ne se fit remarquer ni par son zèle ni par son exagération. Saint Pierre a reçu de Jésus-Christ une mission spéciale, des promesses personnelles ; elles sont écrites en toutes lettres dans les textes évangéliques. Les Apôtres ont toujours reconnu et proclamé la primauté et le magistère que lui conféraient ces promesses personnelles, cette mission spéciale. Les Papes, ses successeurs, ont toujours exercé et cette primauté et ce magistère. L'assistance ou l'initiative des Conciles n'altère pas le caractère de leur puissance, puisqu'en fait les Papes ne se sont jamais écartés de la vérité : un seul cas, celui de Honorius, a donné lieu à des controverses. Toutes les Églises sont unanimes à cet égard. Par conséquent, la croyance à l'infaillibilité réunit les éléments du dogme : la tradition, la continuité, l'universalité, depuis les origines. Sa définition amoindrira-t-elle la majesté et l'importance des Conciles ? Telle n'est pas l'opinion du Concile du Vatican, c'est-à-dire du meilleur juge de la question ! En tout cas, les gallicans eux-mêmes ne trou-

veraient point d'objection, puisque c'est par l'autorité conciliaire que la principale de leurs maximes est mise à néant. Depuis quand, d'ailleurs, les Papes prétendent-ils gouverner sans lois ?

« Le Pape, disait Addison, est ordinairement un homme de grand savoir et de grande vertu, parvenu à la maturité de l'âge et de l'expérience, qui a rarement ou vanité ou plaisir à satisfaire aux dépens de son peuple, et n'est embarrassé ni de femme, ni d'enfants, ni de maîtresse. » Et qui oserait nier, l'histoire à la main, que, sur aucun trône de l'univers, il ait existé plus de sagesse, plus de vertu, plus de science? Pourquoi donc, en se tenant dans cet ordre de considérations exclusivement politiques, n'aurait-on pas autant de confiance en cette souveraineté qu'en toutes les autres, qui n'ont jamais prétendu gouverner sans lois? Que si les Souverains Pontifes étaient pris de la tentation d'abuser de leur pouvoir, ils se trouveraient arrêtés par toute sorte d'entraves : les canons, les lois, les coutumes des nations, les souverainetés, les grands tribunaux, les assemblées nationales, les prescriptions, les représentations, les négociations, le devoir, la crainte, la prudence, et par-dessus tout, suivant l'expression de M. Joseph de Maistre, l'Opinion, « Reine du Monde ». Le Pape n'aura-t-il pas recours aux Conciles dans les circonstances difficiles ? Pourquoi alors Pie IX a-t-il « indicté » le Concile œcuménique du Vatican ? Et, en considérant la chose par la seule raison, n'est-il pas plus facilement admissible que le Pape soit protégé contre l'erreur, qu'une

assemblée de plus de mille évêques ? Car il faudrait que la minorité dissidente fût privée de la lumière d'en haut. Et comment expliquer pareil phénomène ? L'infaillibilité n'est-elle pas d'ailleurs dans le domaine spirituel, ce qu'est la souveraineté dans le domaine temporel ? Et quel plus sûr moyen de maintenir l'unité ? Cette doctrine simple et positive avait dès longtemps déterminé le jugement de Mgr Pecci. Mais la définition de ce dogme avait produit des impression diverses. Des ignorants et des méchants réussissaient à confondre l'infaillibilité avec l'impeccabilité; en tout cas, ils en écartaient ce qui en spécifie et en limite le caractère. Le Pape infaillible ! c'est-à-dire pouvant décréter tout ce qu'il lui plaît, quelle chose bouffonne ! Or, il ne dépend pas du Pape qu'une croyance soit traditionnelle, continue, universelle, depuis les origines : il n'y peut pas plus que le dernier des fidèles. C'est pour réfuter ces mensonges, pour ramener l'œuvre conciliaire à sa portée véritable, qu'en 1871 Mgr Pecci explique à ses diocésains les « prérogatives du Pontife romain ».

Deux grands pays voisins, la France et l'Espagne, étant en révolution, l'Italie, devenue indépendante, devenue une, voyait les passions subversives s'accroître, au lieu de s'apaiser : leur effervescence, hélas ! n'est pas près de prendre fin. Ce que les idées religieuses ont à en souffrir ! on le comprend sans peine. Aussi, ses instructions pastorales des quatre années suivantes portent-elles sur « la violation des fêtes et sur le blasphème », sur « les dangers de perdre la

foi », sur « les tendances du siècle présent contre la Religion », et « la sanctification du temps. » A diverses époques, il avait déjà recommandé le repos dominical, la correction du langage, les pénitences du jubilé, la dévotion à l'Immaculée-Conception, la consécration au Sacré-Cœur de Jésus, la communion solennelle. Toutes ces lettres pastorales présentent un enchaînement logique, se proposent un but défini, forment un ensemble harmonieux : elles sont comme l'histoire des besoins moraux et religieux des trente-deux années, pendant lesquelles Mgr Pecci a gouverné le diocèse de Pérouse. Elles ont reçu, en 1876 et 1878, un couronnement magnifique. Les deux mandements que Mgr Pecci a publiés à ces dates sur *l'Église et la Civilisation*, ont été traduits dans toutes les langues : l'univers entier les a lus et loués. Des israélites, des protestants, des sceptiques, en ont célébré non seulement la forme qui se fait remarquer par sa pureté et sa grandeur, mais encore la science et le génie. « C'est l'œuvre d'un grand économiste ! » a écrit M. G. de Molinari, dans le *Journal des Débats*. Il n'est pas de plus complet éloge sous la plume des successeurs de M. de Châteaubriand. *L'Église et la Civilisation !* ces deux mots ne sont-ils pas inséparables depuis l'établissement du Christianisme? Du Caucase aux Pyrénées, ne dit-on pas encore : « La Civilisation chrétienne ? » Et plusieurs continents ne se font-ils pas honneur de lui avoir emprunté leurs croyances et leurs institutions ? Les plus belles pages et les plus belles figures de ces dix-huit siècles ne lui appartiennent-

elles pas ? Au moment même où paraissaient ces deux mandements, destinés à dissiper les calomnies qui se pressaient furieusement contre l'Église, le P. Secchi, de la Compagnie de Jésus, ne complétait-il pas ses savantes observations sur le soleil, qui font autorité dans la science astronomique ? N'est-ce pas la plus lumineuse réponse aux reproches « d'obscurantisme ? » Mais les contemporains sont engoués de l'idée qu'il y a antagonisme nécessaire et impossibilité absolue entre la Civilisation et l'Église. Et c'est pourquoi Mgr Pecci, pressentant en quelque sorte les destinées auxquelles il allait être appelé, éleva la voix pour faire entendre cette vérité que l'une est fille de l'autre, que celle-ci ne saurait retirer sa tutelle à celle-là, sans que la Civilisation n'appréciât bientôt quelle est sa dette envers l'Église, qui est de tous les pays et de tous les temps. Ç'a été comme le testament de l'évêque, et comme le programme du Pape....

Mgr Pecci ne négligeait point, pour ces hautes spéculations, les intérêts plus modestes de son diocèse : on le voit s'occuper de tout, avec la même sollicitude, avec la même opportunité. Sa cathédrale, San-Lorenzo, est de la fin du xve siècle. Elle appartient au style gothique remanié. L'extérieur en est inachevé, comme pour ne point faire tache parmi les monuments pérugins. L'intérieur, à trois nefs, est vaste, mais un peu lourd. La chapelle du bas-côté de gauche, ou *cappella dell'Anello,* est ornée d'un tabernacle qui renferme un anneau en agate, que la tradition dit être l'anneau de mariage de la Vierge.

Cette relique passa d'une famille juive établie à Rome, à une église de Chiusi, où on la montrait quatre fois par an au peuple. En 1473, elle fut apportée à Pérouse. C'est pour la *capella dell'Anello* que fut fait le *spozalizio* du Pérugin, qui se trouve aujourd'hui au musée de Caen. La chapelle du bas-côté de droite possède un des ouvrages les plus estimés de Baroccio : « la Descente de croix ». Le vitrail peint au-dessus est de Costantino da Rosaro et de Frà Brunacci. Les sculptures en bois du chœur sont de Domenico Basso et de Giuliano da Majano. Auprès du maître-autel, un sarcophage en marbre, où gisent les restes des Papes Innocent III, Urbain IV et Martin V. Mgr Pecci devait avoir à cœur que cette intéressante cathédrale fût entretenue avec soin, et qu'elle vît s'accroître ses richesses. Il institue et préside une Commission pour les travaux d'architecture et de peinture à y exécuter. Il refait le dallage. Il restaure, à ses frais, l'oratoire de Sant'Onofrio. Il dépose au Trésor un calice, don de la magnificence de Pie IX. Il fonde et ouvre le sanctuaire du Pont de la Pierre, près de sa ville épiscopale, en l'honneur de l'image miraculeuse de la Vierge. Il rebâtit et réorganise l'orphelinat des garçons, qu'il confie aux Frères de la Miséricorde, venus de Belgique. Autre souvenir de Belgique ! Les Sœurs de la divine Providence sont, en même temps, appelées à diriger un asile de jeunes filles. Il bénit et inaugure un hospice pour les femmes incurables. Il édicte des règlements pour la bonne administration du mont-de-piété. Pen-

dant une disette publique, survenue en 1854, il prend de sages dispositions pour secourir la détresse de ses ouailles. Les arts et la charité ne le trouvent pas plus indifférent que la théologie et la politique...

Il nous reste à le montrer sous ce dernier aspect. Nous avons déjà parlé de ses lettres pastorales sur la nécessité du pouvoir temporel, sur les dangers de la substitution du mariage civil au mariage religieux, sur l'oppression de l'Église par l'État au moyen de l'*exequatur* royal. Elles sont fermes et mesurées à la fois. Il faut citer un passage de celle qui est relative au pouvoir temporel : on y verra que Léon XIII n'est point d'hier partisan du Domaine de Saint-Pierre. «..... Notre devoir, écrivait Mgr Pecci en 1860, est d'autant plus impérieux, que les efforts de ceux qui veulent faire croire que le Domaine de Saint-Pierre n'intéresse en rien les intérêts du Catholicisme, sont plus nombreux... D'un autre côté, il y a beaucoup de personnes qui, soit par naïveté, soit par ignorance, ne soupçonnent même pas le but pervers qu'on dérobe à leurs yeux, avec une perfidie très habilement tissue. Il ne s'agit pas, disent-ils, de la Religion que nous voulons voir respectée. Le gouvernement spirituel des âmes suffit au Souverain Pontife : il n'a nul besoin de la puissance territoriale. Ces soins terrestres, ajoutent-ils, distraient son âme : illicites et contraires à l'Évangile, ils sont un péril pour l'Église. Et ils vont ainsi, en proférant d'autres sophismes, où l'on ne sait vraiment qui l'emporte : de l'insulte ou de la folie! ..... » Mgr Pecci comptait dans son

diocèse un couvent de Camaldules, où les pèlerins, les pauvres, les malades, recevaient l'hospitalité : aussi, ces moines étaient-ils en grande vénération dans le pays. Mais ils ne devaient pas trouver grâce devant l'invasion piémontaise. La Monarchie de Savoie, en s'avançant dans l'Italie, chassait les congrégations religieuses, pour restaurer, disait son chef, dans une proclamation restée célèbre chez les hommes qui aiment les contrastes, pour restaurer « le règne de la morale ! » Le couvent des Camaldules fut dispersé. Une protestation indignée s'éleva. Victor-Emmanuel en entendit les échos jusque dans Milan : et, comme de divers côtés lui arrivaient des réclamations de même nature, il prit un décret pour adoucir les rigueurs de la loi de suppression dans l'Ombrie. Mais le commissaire du gouvernement eut soin d'en faire une lettre morte : la plupart de ces fonctionnaires étaient des sectaires de la pire espèce.

Le 21 juin 1861, Mgr Pecci fit connaître à Victor-Emmanuel en quel mépris étaient tenus ses ordres : «.... Voilà, Sire, lui écrivait-il avec son imperturbable modération, comment tout adoucissement a été déjoué et comment les volontés royales ont été éludées par le manque de loyauté dans leur application. En sorte que le sort de si dignes religieux retombe inévitablement sous les dures et oppressives mesures portées par le commissaire du gouvernement, lesquelles, outre qu'elles n'ont point leurs pareilles dans les autres provinces, sont trop ouvertement en désaccord avec les premières notions du droit religieux et social.

La trame et les conséquences de cette conduite ne doivent point rester ignorées de Votre Majesté. Et moi, en les dénonçant à Votre Majesté, je ne puis faire moins que de répandre en de douloureux accents l'amère douleur qui opprime le cœur d'un évêque à la vue des insultes répétées aux vénérables intérêts de la Religion, et de la misérable condition à laquelle sont réduits aujourd'hui les religieux vivant parmi nous...»

Lorsque, au IVe siècle, saint Ambroise, qui n'avait pas encore embrassé l'état ecclésiastique, reçut de l'empereur Valentinien, avec le titre de consul, la mission de gouverner la Ligurie et l'Emilie, il emporta, en partant pour son siège, cette admirable instruction : « Allez et agissez, non pas en juge, mais en évêque. Modérez la rigueur des lois romaines. Point de tortures, surtout point de condamnations à mort ! Soyez indulgent et secourable au peuple ! » ..... Ce souvenir ne rappelle-t-il pas la délégation de Mgr Pecci à Pérouse ? Ceux qui étaient chargés de gouverner au nom du Pape, avaient pour règle de s'appliquer à se conformer à cet idéal de force et de mansuétude, que Tacite n'a pu même esquisser dans sa *Vie d'Agricola*, et dont tant de Monarchies et de Républiques, qui se vantent d'être progressives, s'éloignent de nos jours, pour reculer jusques à la barbarie, que flétrissait l'ennemi des Césars. Saint Ambroise, devenu évêque, comme Mgr Pecci, de la cité où il avait exercé le pouvoir civil, écrivait aussi à l'empereur Théodose, pour arrêter le cours de ses excès : « .... Je n'ai contre toi nulle haine ; mais tu me fais

éprouver une sorte de terreur. Je n'oserais en ta présence offrir le Saint-Sacrifice : le sang d'un seul homme justement versé me l'interdirait : le sang de tant de victimes innocentes me le permet-il ? Je ne le crois pas... »

Tel est, à quatorze siècles de distance, le langage que deux monarques entendaient, dans Milan, de la bouche de deux évêques, dont les commencements se ressemblent. Mgr Pecci a tracé, dans une de ses lettres pastorales, les règles de conduite de l'évêque en présence du pouvoir civil persécutant l'Église : « Une bonté négative, qui se renferme en soi, qui cherche des conciliations impossibles, ne suffit pas, s'écrie-t-il, lorsque l'ennemi vient dans la place pour tout enlever, qu'il est prêt à fouler aux pieds non seulement les droits des catholiques, mais encore les principes d'indépendance et de liberté qu'il a professés jusqu'à ce jour avec fracas. Il ne s'agit ni de vaines jactances ni de provocations, mais de la manifestation calme et ferme du sentiment chrétien, droit sacré, en face des autres, devoir impérieux, en face de Jésus-Christ, qui avouera devant son Père céleste ceux qui l'auront confessé devant les hommes... » Combien ce droit est plus sacré et combien ce devoir est plus impérieux, pour Celui qui est placé à la tête de tout le peuple chrétien ! Mais il faut remarquer, dans ces règles de conduite, ce noble mélange de fermeté et de modération, qui proscrit les paroles et les actions provocatrices ou inopportunes : c'est là tout le secret de la politique de Léon XIII !

Le 30 janvier 1869, le roi Victor-Emmanuel arrivait à Pérouse. Mgr Pecci fut invité à se joindre aux autorités civiles et militaires, pour lui présenter ses hommages ; mais il s'en excusa par une lettre aussi nette que polie. Pouvait-il faire cet outrage au souverain, qui venait d'être dépouillé d'un des plus beaux et des plus antiques fleurons de sa couronne ? Le monarque « subalpin » fut le premier à reconnaître la légitimité de ce motif. Et, depuis, jamais Mgr Pecci ne s'est départi de cette réserve. Les nouveaux maîtres de l'Italie lui prennent son séminaire. Il sait qu'un évêque est exposé à la persécution, à l'exil, à la misère. Qu'il ait plus ou moins ses aises ! ce n'est, pour lui, qu'un détail. « Je n'ai besoin que de quelques chambres ! » dit-il. Il ne s'embarrasse ni d'une baignoire d'argent, ni d'une écurie princière, ni du maître queux Trompette. Il donne l'hospitalité aux séminaristes dans son palais : il vit au milieu d'eux ; il prend ses récréations avec eux ; il les invite à sa table frugale. Un père parmi ses enfants ! C'est en sachant se plier aux vicissitudes des circonstances, que l'on apprend à triompher de soi et à commander aux autres. N'est-ce pas là un bel exemple de démocratie, dans un siècle qui la vante mieux qu'il ne la pratique ? Les syndics et les préfets des nouveaux maîtres de l'Italie ne pouvaient s'attendre à plus d'accueil : aucun n'ose franchir le seuil de sa porte, devant laquelle les événements ont élevé une barrière infranchissable. Pourtant, le pouvoir civil honore son caractère ; et, par égard pour celui que les

populations entourent de leur respect, il apporte quelquefois certains tempéraments à ses mesures.

Le cardinal Antonelli, Secrétaire d'État de Pie IX, était mort le 6 novembre 1876. Il s'était toujours montré hostile au cardinal Pecci qui, soit à la suite du cardinal Altieri, soit à la suite du cardinal Sacconi, ne faisait pas non plus mystère de son opposition. Le cardinal Antonelli redoutait-il de se voir supplanter dans l'esprit de Pie IX par le cardinal Pecci ? Le fait est qu'il le tint soigneusement confiné à Pérouse, comme si ses qualités d'administrateur et de diplomate, que sa perspicace jalousie avait dès longtemps mesurées, pouvaient lui porter à Rome un ombrage mortel. Toutefois, c'était là, peut-être, l'effet d'un sytème général, plutôt que l'effet d'une antipathie personnelle : car il s'appliquait à éloigner de son maître tous ceux qui, soit par leur talent, soit par leur ambition, auraient pu le troubler dans la possession de la Secrétairerie d'État, qu'il s'était habitué à considérer comme sa chose. Comment ce maître, qui le connaissait à fond, se laissa-t-il imposer, pendant tout son règne, cette tutelle, aussi humble que tenace ? Quel pacte les unissait ? Quels liens les enchaînaient l'un à l'autre, que ni l'incapacité ni la trahison ne pouvaient rompre ? Il se peut que l'Histoire éclaircisse ce phénomène d'un Pontife et d'un ministre, dissemblables en tout, et que la mort seule est parvenue à séparer.

Cette politique, qui avait conduit le Saint-Siège à se voir dépouillé de sa souveraineté temporelle et à

se trouver en guerre avec toutes les Puissances, était jugée avec sévérité par les membres du Sacré-Collège, qui n'avaient pas renoncé à la légitime indépendance, que leur assurent les Constitutions apostoliques. On rapporte que le palais épiscopal de Pérouse avait plus d'une fois entendu les échos de ces critiques. Un jour, un prélat, peut-être plus curieux que zélé, affectait de célébrer ce régime, que la « Providence faisait durer, disait-il, pour la gloire de l'Église..... » — « Et que savez-vous, interrompit une voix profonde et grave, mélancolique et railleuse, devant laquelle chacun se tut, et que savez-vous si ce n'est pas pour son châtiment ? » Mais, le cardinal Antonelli disparu, le cardinal Pecci pouvait descendre à Rome. Le nouveau Secrétaire d'État, cardinal Simeoni, était une figure purement sacerdotale. *È un cardinale di breviario e di corona !* disait Pie IX. Le Pontife lui-même succombait sous le poids de l'âge : il n'avait plus la force de s'occuper des affaires publiques. D'ailleurs, le cardinal Pecci souffrait péniblement du climat dur de Pérouse : le temps n'était-il pas venu de sortir de cet exil ! Les hommes, marqués par la Providence, obéissent à une main mystérieuse : des visions illuminent leur esprit, des résolutions entraînent leur volonté, sans que, pour ainsi dire, ils aient conscience des destinées qui les attendent. Du fond de son palais, au milieu de ses séminaristes, peut-être entendait-il « ses voix », comme Jeanne d'Arc sous « l'Arbre des Fées », auquel les bergères de Domrémy suspendaient les guirlandes de fleurs qu'elles avaient tres-

sées dans la prairie voisine. Ce ne fut pas sans émotion que, dix mois après la mort du cardinal Antonelli, il s'éloigna de cette ville où il avait passé près de la moitié de sa vie. Il y a un mariage mystique entre l'évêque et son Église : c'est par cette poétique fiction que la tradition catholique a voulu attacher plus étroitement le pasteur au troupeau. Il prit donc le chemin de Rome. Mais, en obéissant à « ses voix », il ne rencontra point, comme jadis l'Apôtre Pierre sur la Voie Appienne, le Crucifié : *Quò vadis ?*

Le cardinal Pecci était peu répandu dans le monde romain. Le peuple ne le connaissait même pas. La discrétion de son attitude lui permettait des relations, qu'au surplus autorisent les mœurs italiennes. M. le marquis Berardi pouvait prendre soin de ses affaires... Est-ce là ce qui a égaré ceux qui avaient intérêt à se tromper? Peu de temps après son arrivée, le cardinal Pecci sollicitait l'évêché suburbicaire d'Albano, devenu vacant : Pie IX le donna au cardinal Morichini. Sur ces entrefaites, la charge de Dataire, la plus lucrative de la Curie, se trouvant libre, il la demandait : son ami intime, le cardinal Sacconi, réussit à faire prévaloir un droit de préséance. On a dit que Pie IX avait voulu opposer l'un à l'autre les deux princes ecclésiastiques. Coïncidence implique-t-elle préméditation? C'est un phénomène psychologique assez fréquent que les vieillards se sentent peu attirés vers celui qui va recueillir leur héritage. « Il y a quelque chose dans l'air, suivant l'expression de M. Sainte-Beuve, qui avertit » de l'approche de

certaines personnes et de certains événements. L'auguste Pontife avait-il cette prescience? Mais, comme le cardinal Pecci eût été forcé de regagner son siège, à la suite de ce double refus, que l'équité ne pouvait lui infliger sans compensation, il lui offrit la charge de Camerlingue. C'est la première dignité du Sacré-Collège, pendant la vacance du Saint-Siège. C'est le Pape de l'interrègne! A la vérité, il ne crée point de cardinaux, il ne préconise point d'évêques; mais il gouverne au Vatican, il préside aux relations diplomatiques, et, comme signe de l'autorité politique qu'il exerce, il fait battre monnaie à son effigie. Le présent semblait fatal! Les quelques partisans du cardinal Pecci se montraient affligés : car il n'était pas douteux qu'il remplirait sa fonction dans la plénitude de sa conscience. Or, toute fonction crée peu d'amis, facilement ingrats, et beaucoup d'ennemis, souvent implacables. *Amici freddi, nemici caldi!* dit la Sagesse italienne. Dans quelle condition se trouve ce souverain éphémère? Il ne peut disposer d'aucunes faveurs, et il doit tenir à ce que tous fassent leur devoir. Mais le cardinal Pecci rencontra le triomphe, où il ne devait trouver que la défaite.....

On était entré dans l'automne de 1877. Le bruit de la mort de Pie IX se répandait, chaque matin, dans la Ville-Éternelle. Déjà, le Camerlingue était un personnage accepté : à tout instant, on s'attendait à le voir descendre des appartements du cardinal Antonelli, pour frapper de son marteau le front du Pontife, pour adresser à sa dépouille l'interrogation suprême :

Dormis-ne? On le considérait comme revêtu par avance de cette souveraineté, que Pie IX, s'éteignant peu à peu, ne portait plus que nominleement. Lui se défendait de ces honneurs prématurés. Sa patience, sa prudence, son tact, son savoir-faire, son habileté, lui faisaient des alliés dans les camps les plus divers. Les canons interdisent aux électeurs pontificaux de se concerter, préalablement à l'ouverture du Conclave. Le Camerlingue était trop rigide observateur des canons, pour seulement paraître songer à la tiare! Il est monté sur le trône, libre de tout engagement, libre de toute promesse. Aussi, lorsque, le 9 février 1878, Pie IX rendait le dernier soupir, l'autorité passait-elle sans effort au Camerlingue. Ironie de la Providence! Cinq semaines auparavant, la veille du jour où il le devançait dans l'Éternité, Victor-Emmanuel signait un décret réglant les funérailles du vieux Pontife! A peine était-il en possession effective du Camerlingat de l'Église Romaine, que le cardinal Pecci donnait des ordres, avec une volonté et une énergie singulière. La longanimité du vieux Pontife avait laissé se glisser des abus au Vatican : le cardinal Pecci se fit aussitôt un devoir de les réprimer. Chacun fut invité à remplir ponctuellement son office. Il n'est pas jusqu'aux valets d'écurie, réveillés dans leur sinécure, qui n'eussent à étriller leurs chevaux et à brosser leurs carrosses, comme aux grands jours de la Papauté! Ce qui donna lieu au bruit que le Sacré-Collège se proposait de promener le futur Pape dans Rome... « Je ne serai Pape que pendant les

Novendiales, semblait-il se dire, mais je le serai fortement, et je laisserai au successeur de Pie IX un exemple qu'il fera bien de suivre! » La surprise était peinte sur tous les visages. Tout le monde tremblait devant l'évêque de province. Un de ses regards devenait un commandement. Au milieu de la confusion des circonstances, la foule pouvait agiter les candidatures et supputer les chances; mais ceux qui descendaient dans le calme de leur conscience, entendaient comme une parole prédisant la tiare à Celui qui se montrait assez fort pour la porter.....

On avait annoncé que la mort de Pie IX serait le signal de complications religieuses et politiques : et rien n'était plus vraisemblable! Le monde catholique, soumis depuis trente-deux ans au même chef, n'était-il pas retenu autour du Saint-Siège par les seuls rayons de cette figure vénérable et populaire? Des divisions ne s'introduiraient-elles pas dans son sein, par le fait des gouvernements, portés, les uns à la restauration des Églises nationales, les autres à l'établissement de la « statolâtrie » absolue? L'Allemagne, dont le but paraissait être, à ce moment, de substituer les éléments teutonique et protestant aux éléments latin et catholique, dans la civilisation occidentale, n'interviendrait-elle pas, par voie directe ou par voie indirecte, au Conclave, pour frapper au cœur la race et la religion ennemie? L'Italie ne chercherait-elle pas à faire cesser le dualisme de la présence du Pape et du Roi dans la même capitale? Le langage et l'attitude de Rome et de Berlin autorisaient ces craintes.

Et quel esprit éclairé et prudent n'aurait pas envisagé avec inquiétude un événement d'autant plus redoutable que la Pensée qui dirige les choses humaines, se plaisait à le différer davantage, comme s'il était gros d'extraordinaires calamités? Tels étaient les légitimes calculs de la politique. Mais le jour où Pie IX mourait, les Russes arrivaient sous les murs de Constantinople. Le prince Gortschakoff était allé plus loin que ne l'avait prévu le prince de Bismarck. Aussi tous les regards étaient-ils tournés vers le Bosphore. La Porte sauvait le Vatican. Ce n'était qu'un retour des choses d'ici-bas : car, lorsque la Russie avait déclaré la guerre à la Turquie, le Vatican avait été le premier à protester contre l'agression dont la Porte était l'objet. En quel lieu le Sacré-Collège se réunirait-il? Les avis étaient divisés. Devait-on rester à Rome? Les raisons contre étaient bonnes : les raisons pour étaient excellentes. Peut-être était-il expédient de transporter le Saint-Siège hors d'Italie, afin de montrer aux Puissances tous les dangers dont la suppression du pouvoir temporel est la cause : car si le Quirinal faisait respecter la liberté du Conclave, n'en tirerait-il pas un argument spécieux en faveur de l'état actuel des choses? D'autre part, ne se produirait-il pas, pendant cet exode, quelque conjuration qui jetterait le trouble dans les consciences? On a prétendu, avec une certaine apparence de vérité, que M. de Bismarck espérait que le Sacré-Collège porterait son choix sur Miramar, Malte, Monaco, Nice ou les Baléares. Il y avait, ajoutait-on, un plan tout arrêté. Il s'était formé

à Rome une association pour la revendication du « droit » des Romains à l'élection du Pape, suivant les usages des siècles primitifs. Les autorités italiennes auraient laissé procéder au scrutin : elles auraient même favorisé l'intronisation de l'élu. Le tout devait précéder l'élection canonique. Quel eût été le résultat de cette parodie sacrilège? Sans doute, pas tout à fait celui que ses auteurs attendaient ; mais les circonstances n'eussent-elles pas rendu le conflit sérieux? Et encore, convenait-il d'engager le futur Pontife : car, s'il avait jugé à propos de rentrer dans la Ville-Éternelle, si parfaitement aménagée pour l'exercice de l'autorité spirituelle, en quel cortège y serait-il revenu? Ne s'exposait-on pas, en créant des embarras à la diplomatie, qui goûtait peu ce projet, à s'aliéner les gouvernements, déjà plus que tièdes, qui n'avaient pas l'air de se préoccuper de l'antagonisme d'origine et de confession dont le Nord et le Midi menaçaient de désoler l'Europe? Enfin, la Papauté ne se rehausserait-elle pas en vaquant imperturbablement à sa fonction? Léon XIII est monté sur le trône de Pie IX au milieu du camp italien : et l'on s'aperçoit maintenant que le prestige de la Papauté vient surtout de son institution. Ces considérations furent soumises à l'examen. Les noms des partisans des deux opinions ont été plus ou moins exactement livrés à la publicité : inutile d'éclaircir un point devenu peu important. Toutefois il n'est pas indifférent de rappeler que le cardinal Pecci a exercé dans le débat une action modératrice, qui n'a pas été

étrangère au parti adopté. Ainsi furent écartées des difficultés internationales, sans possibilité d'issue immédiate et satisfaisante.

Le Sacré-Collège se réunit en Conclave, le 18 février, au Vatican : sur soixante-quatre cardinaux, soixante et un étaient présents; quatre seulement avaient pris part à l'élection de Pie IX. Rarement cette Assemblée s'est trouvée aussi nombreuse. L'administration vraiment papale du cardinal Pecci semblait avoir obscurci son étoile : on craignait qu'il n'eût éveillé trop de susceptibilités. Aussi, bien que sa primauté fût incontestable, prononçait-on d'autres noms. A l'entrée en Conclave, l'opinion divise les cardinaux en deux partis, portant la dénomination historique de « politique » et de « pieux ». Cela ne signifie pas que les « politiques » ne sont pas « pieux », ni que les « pieux » ne sont pas « politiques ». Ainsi, Mgr Parocchi, que l'on faisait figurer plutôt parmi ceux-ci que parmi ceux-là, est renommé pour sa fougue : quelques-uns assurent qu'il serait très capable de monter à cheval, comme Jules II : pour le moment, il se contente de combattre de la plume et de la parole... Les « pieux » ne passeraient point leur vie à lire le bréviaire et à réciter le chapelet : ils auraient soin des intérêts politiques, comme les « politiques » auraient soin des intérêts religieux. Mais on est convenu de marquer de cette manière la tendance dominante de leur esprit. Les calculs se faisaient seulement sur les trente-neuf Italiens formant la majorité du Sacré-Collège. On comptait vingt-deux « poli-

tiques » et dix-sept « pieux ». Voici ceux que l'on estimait *papabili!* Parmi les premiers : LL. EE. Pecci, Franchi, Sacconi, de Luca, Mertel, Chigi, di Pietro, Nina. Parmi les seconds : LL. EE. de Canossa, Panebianco, Apuzzo, d'Avanzo, Moretti, Simeoni, Bilio, Monaco La Valetta, Pacca, Borromeo, Martinelli. Les Romains sont prudents : ils pèchent par abondance, pour ne pas se tromper ! Plusieurs de ces *papabili* déclaraient qu'ils n'accepteraient point la tiare : l'Éminence Bilio, entre autres. Or, c'est de l'Éminence Bilio que paraissait s'occuper le plus le monde diplomatique. « Ne nous donnez pas un Pape compromis dans les actes du Pontificat de Pie IX ! Pas de moine, surtout ! » Tel est à peu près le sens des communications des gouvernements qui n'avaient pas jugé à propos de faire usage de l'*esclusiva*. Sans doute par un quiproquo, les organes de M. Gambetta recommandaient la candidature de ce clerc régulier de Saint-Paul, qui passe pour avoir rédigé le *Syllabus*, et qui a présidé la Commission conciliaire du Dogme dont les travaux ont abouti à la définition de l'Infaillibilité ! Un autre désir avait été exprimé par le monde diplomatique, que ne justifiait que trop la situation de l'Europe : c'était de voir cesser le plus tôt possible le veuvage de l'Église. Les cérémonies extérieures et publiques furent supprimées. Tout le reste se passa selon les rites. Mais, dans la lettre-circulaire adressée aux ambassadeurs par leurs trois chefs d'Ordre, les électeurs pontificaux protestèrent contre la liberté précaire à laquelle les exposait la

perte du pouvoir temporel. Le Quirinal avait bien envoyé des bataillons qui, l'arme au pied, sous la colonnade du Bernin, étaient censés protéger la sécurité et l'indépendance de l'auguste Assemblée. Mais à quels ordres obéissaient ces soldats? Et celui qui les commandait ne pourrait-il point, au gré de sa politique, leur donner, à quelque prochaine vacance du Saint-Siège, des ordres contraires? Les ambassadeurs avaient bien proposé d'arborer leurs drapeaux nationaux sur le palais où allait être proclamé le successeur de Pie IX. Mais quelle était la valeur de cette garantie purement morale? Le Camerlingue ne doutait pas que les choses ne suivissent leur cours régulier. Le royaume d'Italie était essentiellement intéressé à ce que cette épreuve inspirât confiance à la Chrétienté. Ses ministres, très fins d'ailleurs, prodiguaient même des assurances, qui rendent transparentes les menaces de l'avenir! C'est pour cela qu'il déclina avec reconnaissance cette offre généreuse. Pourquoi ne demanda-t-il pas le retrait de ces bataillons? Il n'avait pas à discuter avec le Quirinal les ordres qu'il donne à ses soldats : on subit les actes de celui que l'on tient pour usurpateur. Tout au plus le Camerlingue pouvait-il prêter quelque attention aux menées intérieures... On racontait que MM. Depretis, Crispi, Mancini, Coppino, alors au pouvoir, entretenaient des intelligences avec plusieurs cardinaux : pour ne nommer que ceux qui ne sont plus, Mgr Amat di San Filippo e Sorzo et Mgr Berardi. Pendant l'agonie de Pie IX, un homme, que l'on prit pour le

frère de l'un d'eux, se promenait fiévreusement dans la cour de San-Damaso. A chaque instant, il fixait son regard sur les Loges de Raphaël, comme pour voir un signal. Un officier de la gendarmerie pontificale alla prévenir le majordome, Mgr Ricci-Paracciani : celui-ci s'entretint un moment avec les cardinaux Pecci et Simeoni, puis revint dire au vigilant serviteur : « Laissez-le attendre ! Chacun son métier ! » La nuit tombait. L'*Angelus* venait de sonner à la basilique de Saint-Pierre. L'homme avait-il aperçu ce qu'il épiait?... Il s'enfuit. On inférait de ce petit fait, qui n'était point isolé, que le royaume d'Italie avait des émissaires et des complices, dont la besogne était de faire pencher la majorité vers telle candidature, qu'il supposait plus ou moins favorable. Heureusement, le prince de Bismarck était absorbé par le prince Gortschakoff : ces intrigues souterraines, privées de direction, ne pouvaient qu'échouer misérablement. Le lendemain, après divers scrutins où, suivant la coutume italienne, on fit des « politesses », le cardinal Pecci réunit quarante-quatre suffrages.... Aussitôt les questions d'usage lui sont adressées : *Acceptas-ne electionem de te canonice factam...?* Le cardinal Pecci répond : « Je me crois indigne du Magistère suprême. Mais, en présence de l'accord du Sacré-Collège, il ne me reste qu'à me soumettre à la volonté de Dieu... En souvenir de Léon XII, pour qui j'ai toujours professé une grande vénération, je veux m'appeler Léon XIII. » Alors le premier diacre, apparaissant dans la loge extérieure de la basilique de

Saint-Pierre, fait entendre aux Romains qui se pressent dans la cité léonine, les paroles solennelles : *Annuntio vobis gaudium magnum. Papam habemus. Eminentiss. ac Reverendiss. Domin. Cardin. Pecci electus est in Summum Pontificem, et elegit sibi nomen Leo XIII...* Une litanie de devises baroques, faussement attribuée à saint Malachie, jouit de la faveur de la Ville-Éternelle. Les mots : *Lumen in cœlo*, y désignent le successeur de Pie IX. Or, l'on avait vu dans le nom du cardinal Panebianco (pain blanc), la figure de l'Eucharistie : et l'Eucharistie était ce : *Lumen in Cœlo*. Mais, en apprenant l'élection du cardinal Pecci, les tenants de cette prétendue prophétie, qui ont conservé les tendances superstitieuses de l'âge païen de la Ville-Éternelle, reconnurent leur erreur. Comment n'avaient-ils pas lu, sur l'écusson de la façade de l'église de San-Crisogono, les armes : « *D'azur, au pin de sinople posé sur une terrasse du même, adextré au chef d'une étoile chevelée ou comète d'or, et accosté en pointe de deux fleurs de lys du même; à la fasce arquée d'argent brochant sur le tout?* » — L' « azur », la « comète », la « fasce arquée », réalisaient bien mieux la : « Lumière du Ciel », ou la « Lumière dans le Ciel », qu'un jeu de mots plus que modeste! Chacun se reprochait de s'être attaché à la bure du cordelier Panebianco, au lieu d'avoir suivi la pourpre de l'évêque Pecci. Et pourquoi avait-il choisi le nom de Léon XIII? Léon XII avait-il fait sa fortune? N'est-ce pas Grégoire XVI qui l'avait succes-

sivement nommé prélat, délégat, archevêque, nonce, cardinal *in petto?* Sans doute, Léon XII avait protégé les lettres et les arts, allégé les charges publiques et accru le trésor papal, réprimé le brigandage. Mais ne se proposait-il pas plutôt pour modèle Léon X, dont l'administration a été plus magnifique; ou mieux Léon IX, qui met en fuite les Sarrasins; Léon III, qui tire du chaos du IXe siècle l'édifice de la Chrétienté; saint Léon le Grand, qui arrête la marche d'Attila, « le Fléau de Dieu »? *Leo*, lion. Un nom plein de noblesse et de courage! Grande était la curiosité. Certains incidents des *Novendiales* avaient fait espérer que le Pontife qui venait d'être proclamé, donnerait, de cette même place, la bénédiction *urbi et orbi* à ce peuple accouru pour le saluer; mais on n'avait pas compris la très habile tactique où le Camerlingue s'était plu à écarter les conflits et à égarer les prévisions... Le 3 mars, jour de son couronnement, on pouvait lire sur les traits du Pontife le sentiment de la supériorité avec laquelle il était sorti des pièges qui lui avaient été tendus : sa physionomie majestueuse et rayonnante semblait répéter le mot de Sixte-Quint : « J'accepte le combat! »

Léon XIII est de haute taille. Il a la maigreur d'un ascète. Sa soutane blanche flotte autour de ses membres décharnés. Les lignes du visage sont fermes, arrêtées, anguleuses. On a dit : « Il a le masque de Voltaire ». Le fait est que si l'on pouvait détacher le front, le nez, les joues, les oreilles, la bouche, le menton, on en ferait une imposition assez exacte sur le marbre de Houdon. Mais l'expression est bien différente. Chez Voltaire, il n'y a que de la malice et du sarcasme : on ne voit que ce rictus impitoyable qui ne donne point le sentiment des destinées supérieures de l'homme, si magnifiquement décrites par le poëte : *Os homini sublime dedit...* Il faut autre chose pour rehausser la laideur des traits. Tandis que chez Léon XIII, il y a l'épanouissement de l'âme pénétrée des devoirs et humains et divins. La physionomie a beaucoup de mobilité. D'habitude, elle est austère, fine, bienveillante : elle se dessine derrière un léger voile de tristesse et de dédain. Un pli dans la bouche! Et elle devient hautaine, pénétrante, railleuse. Pour-

tant, jamais elle ne se départit de la dignité apostolique, qui est toujours revêtue du manteau de la charité. Le teint, d'une pâleur extrême, semble amortir les feux de la pensée qui arrive, à fleur des rides du visage, froide et définitive. Le regard est profond et clair. Lorsqu'il éprouve quelque inquiétude, il se lève avec une lenteur et une force, dont l'effet est comme d'éloigner l'objet; lorsqu'il donne un ordre, c'est avec une simplicité et une résolution qui ne laissent place qu'à l'obéissance. La voix, traînante et nasillarde, quand il parle familièrement, est sonore et brillante, quand il prononce un discours. Le personnage produit tout de suite une impression que l'on peut traduire par ce mot qui n'est point banal : « C'est quelqu'un »! Mais « quelqu'un », Prince et Pape, qu'il n'est pas facile de surprendre.

Dans les relations de la vie privée, le cardinal Pecci était simple, affectueux, aimable, plein d'esprit. Il n'y a plus de vie privée pour Léon XIII. Le Pape ne peut même pas, comme le Prince, redevenir pour quelques instants un mortel ordinaire. Mais, en dehors des fonctions solennelles du Pontificat, il est toujours aussi plein d'esprit, aussi aimable, aussi affectueux, aussi simple. M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, n'oserait certainement pas répéter les éloges qu'il en a reçus; et M. Léon Lavedan, rédacteur en chef du *Correspondant*, aurait sans doute les mêmes scrupules, pour les compliments qui lui ont été adressés. Pourtant, ni l'un ni l'autre, après le premier moment de satisfaction, n'a pu se dire : « Léon XIII est avec

les catholiques soi-disant ultramontains »; ou : « Léon XIII est avec les catholiques soi-disant libéraux ». S'il est inépuisable de bonté et de courtoisie, il ne croit pas devoir livrer sa pensée. Ce n'est pas de la dissimulation! Celui qui possède le Magistère suprême évite de se prononcer sans nécessité : car chacune de ses paroles l'engage. Chez le gracieux et séduisant Pie IX, il y avait de larges surfaces. Chez le bon et grave Léon XIII, il y a une grande profondeur. Pie IX se passionnait et se troublait. Léon XIII reste maître de lui : il réfléchit, il agit. Pie IX, parvenu à la dernière limite de la vieillesse, aimait l'empressement. Léon XIII tient en mépris l'adulation : et cette faculté, si rare, si puissante, lui donne la connaissance des hommes. Pie IX poussait la générosité jusqu'à la magnificence, jusqu'à la prodigalité. Léon XIII ne va pas au delà de ce qu'il faut pour rendre justice, pour faire le bien. L'un voulait ignorer la valeur des choses. L'autre tient à se rendre compte de tout : ce n'est pas en vain que, pendant son long épiscopat, il est descendu dans les moindres détails de l'administration de son diocèse. Dans les cérémonies, sous les ornements pontificaux, d'une si écrasante splendeur, Léon XIII rappelle la majesté de Pie IX. Celui-ci avait une beauté souriante. Celui-là montre une grandeur douce. Mais on ne saurait dire qui est plus le pénétré de la sublimité et de la sainteté de ce ministère ! La « pose » que ce ministère inspire et commande, serait-elle comme l'effet d'une vision de l'étoile qui guide l'Église ?

Pie IX était orateur. Léon XIII est écrivain. Pie IX aimait à parler. La vue d'une foule l'enflammait : s'il y sentait des indifférents ou des ennemis, il déployait, pour les séduire, un véritable génie. Les mots éloquents, les saillies heureuses se pressaient sur ses lèvres. Il semblait se dire : « Quiconque me verra, emportera de moi un souvenir impérissable » ! Et il lui décochait une flèche d'or, qui se fixait pour toujours dans le cœur ou dans l'esprit. Sa parole suivait librement sa fantaisie : il savait que l'on ne réunit point des improvisations fugitives en corps de doctrines. Que l'on a été peu discret, en publiant, comme traités dogmatiques, ces morceaux oratoires, tantôt familiers et charmants, tantôt émouvants et magnifiques, que lui suggéraient les circonstances ! Léon XIII a beaucoup moins de chaleur, d'élan, de spontanéité. Le discours est calculé, mesuré, châtié. La période est nombreuse, élégante, habile. Mais l'esprit y a peur du cœur : il se défie des entraînements... Aussi, s'efforce-t-il de ne point sortir des considérations élevées : tendresse du Pasteur pour son troupeau, union de l'épiscopat avec le Siège Apostolique, attachement des fidèles au Pape, etc. L'ampleur du geste contraste avec la réserve du langage. On dirait que l'action cherche à déguiser ce qu'il y a de volontairement et systématiquement trop général dans la parole. Le vicomte de Damas et le P. Picard lui présentent-ils des pèlerins ! Ces catholiques, sans doute remplis de zèle, ne seraient pas fâchés d'entendre le Saint-Père parler un peu politique... Léon XIII choisit son heure,

sans sacrifier à la curiosité, quelque légitime qu'elle puisse être. Alors, chaque mot porte. Le débit devient solennel, nuancé, décisif. La lumière est faite, comme elle doit être. Mais l'arme de Léon XIII, c'est la plume. La langue latine et la langue italienne lui ont ouvert tous leurs secrets. Il les écrit avec une pureté exquise et une abondance cicéronienne. La phrase se développe avec une noblesse naturelle et un art minutieux. La pensée brille d'un éclat varié et de bon goût. Il a une faculté maîtresse : la parfaite possession de son allure. Cette régularité n'entrave point le mouvement du style : elle lui donne, au contraire, de la souplesse et de la grâce. Il n'enthousiasme pas : il convainc. Il n'entraîne pas : il décide. C'est un homme d'État, fortement nourri des Saintes Écritures et des Pères de l'Église, qui burine des papiers d'État... Léon XIII vit dans le commerce de Dante. Un de ses camériers lui présentait une édition très ancienne et très rare du grand poëte florentin. Léon XIII lui dit en souriant : « Je puis réciter d'un bout à l'autre la *Divine Comédie*. Et le prélat, enhardi, indiqua plusieurs passages dans les divers chants du poëme. Le Pontife n'hésita pas une fois : seulement, il s'arrêtait pour faire remarquer la beauté de certains vers, puis il continuait sans effort. On trouve, dans ses Encycliques, l'empreinte vivante d'Alighieri. Jadis, à Pérouse, dans ses loisirs, il composait des poésies, soit italiennes, soit latines, où il s'appliquait à faire revivre cette forme puissante : et l'on en a publiées qui se font remarquer, en outre, par une réelle inspi-

ration. Il apporte à la rédaction de ses écrits un soin jaloux. Il a, pour la propriété des termes, pour la convenance des idées, une coquetterie insatiable. Il doit se relever la nuit, pour changer un point ou une virgule! Il ne dédaigne même pas de corriger, jusque dans leurs moindres détails, les lettres des diverses secrétaireries, qui lui sont soumises. Une expression impropre le fait tressaillir! C'est par ce culte scrupuleux que la Cour de Rome a conservé les traditions de la belle latinité. La Cour de Rome est comme l'Académie, où l'on enseigne et où l'on applique avec le plus de savoir et avec le plus d'élégance les règles de la langue de Salluste et de Virgile. Léon XIII écrivain. Pie IX orateur. Ce trait marque le caractère des deux Pontifes. Pie IX s'abandonnait à l'inspiration. Léon XIII ne laisse rien au hasard.

Léon XIII a une santé délicate. Éprouve-t-il des douleurs intestinales? Est-il sujet à une affection nerveuse? Cela intéresse les docteurs Ceccarelli et Valentini. Les gros froids et les grosses chaleurs l'obligent quelquefois à prendre un repos, que ses médecins lui conseillent plus souvent : il ne s'y résigne que lorsque les forces l'abandonnent. Ce n'est pas un client docile. Mais il a beaucoup d'énergie, beaucoup de vitalité. Et l'on peut lui adresser le salut : *Ad multos annos!*

Le Saint-Père se lève à six heures. Il fait ses exercices de piété. A sept heures et demie, il se rend à sa chapelle, où il célèbre la messe : le dimanche, il y admet quelques personnes, auxquelles il distribue

le pain eucharistique. Il assiste ensuite à une messe d'action de grâces. Puis il regagne son appartement, où il fait un déjeuner très sobre et très rapide. Les Romains sont friands de la *cioccolata* épicée et condensée. C'est un régal vertueux. Il lui arrive, de temps en temps, de faire mander son frère, le cardinal. Mais l'Éminence n'a pas dépouillé le vieil homme. Dom Giuseppe ne s'arrache pas facilement à ses études. Le Pape prend à peu près tous ses repas, sans convive, sans témoin, avec une étiquette qui est une pénitence. Cet isolement, au-dessus de l'humanité, ne donnerait-il pas le vertige, n'inspirerait-il pas le désespoir, si Dieu n'était un ami toujours présent ? Lorsqu'il veut faire honneur à quelqu'un, il fait servir une collation un peu plus abondante dans sa Bibliothèque. C'est ainsi que lorsque le marquis de Gabriac, ambassadeur de France près le Saint-Siège, est venu prendre congé de Lui, il l'a retenu à la *cioccolata*, avec sa femme et ses enfants, et, faveur toute spéciale, le maître de la Chambre, Mgr Macchi, et le maître des Cérémonies, Mgr Cataldi... Aussitôt après son déjeuner, il se met au travail.

A neuf heures et demie, il reçoit le Cardinal Secrétaire d'État, puis les cardinaux préfets des Congrégations, le secrétaire des Lettres latines, le secrétaire des Brefs aux Princes, enfin les personnes admises à l'audience particulière. Le lundi, et quelquefois le jeudi, il accorde des audiences publiques. Mais Léon XIII n'y prend pas plaisir, comme Pie IX. Cela lui fait perdre du temps, cela le fatigue, cela le gêne : il ne lui sied

point de prononcer à tout propos des discours, et pourtant il répugne à contrister des pèlerins venus pour l'entendre. Le fait est que c'est une « fonction » des plus monotones, des plus pénibles. Mais il arrive souvent que des Anglais, des Français, des Allemand , etc., entreprennent en Italie un voyage, que leurs ressources et leurs occupations ne leur permettent pas de prolonger au delà d'un temps déterminé. C'est pour eux une déception, un chagrin de ne pas voir le Pape : il en est qui poussent l'injustice jusqu'à ne point pardonner à Léon XIII de n'avoir pas interrompu ses plus graves travaux pour les recevoir... Lorsqu'ils obtiennent l'honneur d'être admis en présence du Saint-Père, leur curiosité se change en respect, leur indifférence en sympathie : car la majesté et la sainteté, qui forment une auréole autour de la tiare, sont pour eux un spectacle tellement nouveau et saisissant, que l'image en reste gravée dans leur âme. Combien sont entrés dans la salle de la comtesse Mathilde, en touristes simplement avides de ce qu'ils ne connaissent point, qui en sont sortis touchés, enthousiastes, fidèles ! Pie IX a conquis ainsi des multitudes. Il savait la portée de ces petites choses : un mot aimable, le léger cadeau d'une médaille. C'était à qui s'emparerait de sa calotte ! L'heureux ravisseur la conservait comme une relique : la maison où elle était déposée devenait l'objet de la vénération de la ville, le but des pèlerinages de la contrée. Et lorsqu'il avait donné cette calotte, tant convoitée, on se rabattait sur les familiers, sur les domestiques : on leur arrachait, à prix

d'or, un morceau de soutane, une pantoufle, un bas, qui lui avait appartenu. L'antichambre s'enrichissait de ces libéralités... Un jour, après une longue audience publique, une femme, munie d'un billet d'audience particulière, se présente devant Pie IX, qui succombait sous le poids de la fatigue. Elle sollicite sa bénédiction : il la lui donne. Elle lui fait part de ses peines : il la console. Elle lui exprime ses espérances : il l'encourage. « Très Saint-Père. » — « Que voulez-vous encore ? » — Très Saint-Père !... » — « Quoi ? » Et comme elle n'osait point exposer sa requête, le Pontife perdait patience : « Quoi donc ? » — « C'est que mon mari m'a chargée de vous remettre sa photographie ! » — « Eh bien, je l'accepte. Remerciez-le de ma part. » — « Mais !... » — « Ce n'est pas fini ? » — « C'est que je voudrais bien lui rapporter la photographie de Votre Sainteté ! » — « C'est juste, la voici ! » — « Votre Sainteté.... » — « Oh ! oh ! » — « Il y a un mot derrière la photographie de mon mari, et je voudrais bien que Votre Sainteté daignât lui répondre un mot derrière la sienne. » — « Soit ! » — Très Saint-Père ! » — « Ah ! ah ! » — « Et pour moi ? La plume avec laquelle vous venez d'écrire me ferait bien plaisir ! » — « Prenez la plume, l'écritoire... et pour Dieu ! allez-vous-en, ma bonne femme ! » s'écria le Pontife, en prenant la fuite. A présent encore, dans Saint-Pierre, « le pauvre de Pie IX », errant comme une âme en peine devant le sarcophage du Pontife, vend aux pèlerins, touchés de la douleur qu'il fait paraître, les boutons des vêtements de son

Pio Nono ! Aucun pèlerin ne s'oublie à ces indiscrétions avec Léon XIII, qui ne souffrirait point qu'un de ses bas, une de ses pantoufles, un morceau de sa soutane, fût sollicité ou acheté comme une relique. Aussi se raconte-t-on en cachette que l'antichambre a murmuré plus d'une fois... « Un Pape qui s'occupe de théologie, de philosophie, de politique ! qui ne passe point pour avoir le don des miracles ! » Mais peut-être les malintentionnés prêtent-ils à ces gens plus de perversité qu'ils n'en ont ! Lorsqu'il a quelque loisir, Léon XIII s'arrête avec complaisance devant chacun de ses visiteurs : il l'interroge, il le bénit. Les humbles, les pauvres, attirent particulièrement son attention. Un père doit s'intéresser à ceux de ses enfants qui ont le plus besoin de lui. Comme on lui présentait un groupe d'ouvriers typographes, membres des « Cercles catholiques » de Paris, il voulut leur faire voir ses appartements : il les conduisit lui-même jusque dans sa chambre à coucher, leur parlant avec bonté, leur souriant avec bonheur. Puis il remit à chacun quelque objet de piété, comme souvenir. Sûrement, il s'est fait là des fils dévoués. Il répond assez fréquemment en français aux adresses qui lui sont lues, après lui avoir été communiquées, afin de prévenir tout incident fâcheux ou inutile. Il parle le français d'une manière très expressive, mais avec des inversions et un accent italien qui ne manquent pas de saveur.

A deux heures et demie, Léon XIII dîne. Sa table est servie avec frugalité. Puis il fait une sieste d'un

quart d'heure. Le *dolce far niente* ne le retient jamais que peu de minutes : encore les docteurs Valentini et Ceccarelli ont-ils dû lui imposer cette suspension d'armes ! Ce léger voile arraché de ses yeux, il récite l'office divin, fait sa lecture spirituelle et se remet au travail.

A cinq heures, il reçoit les évêques qui viennent l'entretenir des affaires de leurs diocèses, et les secrétaires des Congrégations, qui lui soumettent les affaires inscrites à leur rôle. Comme les catholiques sont répandus sur toute la surface du globe, le Pape est l'homme du monde qui peut être le mieux renseigné sur les mœurs, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts, les sciences, les lettres, la politique, la religion des tribus les plus ignorées et des plus puissantes nations. Les *Annales de la propagation de la Foi,* une des plus intéressantes publications de ce temps, ne donnent qu'une faible idée des renseignements de toute sorte qui se centralisent au Vatican. Le Vatican est comme le plus élevé des observatoires, d'où le Pape peut suivre les faits microscopiques de Honolulu aussi bien que les grands gestes de France. Et nulle République, nulle Monarchie, ne se trouve dans une position aussi favorable : car ses intérêts se meuvent dans un rayon moins étendu. Léon XIII écoute avec attention, avec curiosité. Quel que soit le pays dont on lui parle, il ne montre aucune surprise. Il sait infiniment de choses ; mais il a soif d'étendre encore ses connaissances. Son visage s'illumine, lorsqu'on lui fait voir clairement

une situation. L'Église n'est pas une puissance morte, c'est-à-dire qui jouisse de ses conquêtes : elle cherche sans cesse à s'agrandir, c'est-à-dire à accroître le nombre des sujets du Christ. Son génie d'évangélisation et de colonisation a toujours les yeux fixés à la fois sur les régions hyperboréennes et sur les régions équatoriales. De sorte que ces entretiens sont très attachants et très palpitants. Mais quelle tension d'esprit et quelles facultés d'assimilation ils exigent ! Dans la même journée, discuter les affaires des diocèses d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Océanie, où s'enchevêtrent les questions les plus diverses, n'est-ce pas le plus fécond des labeurs pour un homme d'État ? La justesse des observations de Léon XIII frappe son interlocuteur : et le développement qu'il leur donne, le charme, le ravit. Les secrétaires des Congrégations et les évêques congédiés, le Pape se penche de nouveau sur son bureau, tout chargé de dossiers, de documents, de lettres. Jusqu'à son souper, qui a lieu à dix heures et demie, il lit, il écrit, il annote. C'est un travailleur infatigable. Même pendant ses repas, il parcourt les ouvrages philosophiques ou théologiques dont on lui a fait hommage : tant il a peur de perdre une seconde ! Mais il ne prend pas toujours régulièrement cette dernière réfection. On l'a surpris plus d'une fois, le moment venu, épuisé, évanoui... A onze heures, il se couche.

La monotonie de cette journée, que le plus robuste tempérament ne pourrait supporter sans faiblir, est rompue, de temps en temps, par précaution hygié-

nique. Tantôt le Pape parcourt à grands pas une des salles du palais : tantôt il se fait descendre aux jardins, dans une chaise à porteurs, à travers les Loges de Raphaël, où les fresques de l'*Ecole d'Athènes* et de la *Dispute* rappellent à ses yeux l'alliance de la Foi et de la Raison, dont il veut resserrer les nœuds. On a élargi les allées, de manière qu'une voiture, aménagée à cet usage, peut le promener sans encombre sur les flancs de la colline. D'habitude, il n'est accompagné que du camérier de service. A quelque distance, un peloton de gardes nobles lui fait escorte. Lorsqu'un de ces élégants cavaliers est emporté par sa monture, il s'égaye à ses écarts désordonnés parmi les plates-bandes et les massifs... Croyez-vous que le Pape reste oisif? Le plus souvent, il récite son bréviaire, il ouvre des dépêches, il traite de quelque affaire avec le prélat assis devant lui. Si l'atmosphère est saine, si le sable n'est ni brûlant ni humide, il fait un tour à pied. C'était autrefois un intrépide marcheur. Il a encore l'allure énergique et vive. On dit que, dans sa jeunesse, il chassait avec entrain. Il y a des lièvres, des perdrix, des bécasses, sur le territoire de Carpineto : hélas! dans les jardins ensoleillés du palais, il n'y a que des petits oiseaux, que l'on prend au miroir ou au trébuchet. C'est de la vénerie en miniature. Ces distractions ne se prolongent pas au delà du temps nécessaire pour respirer un peu d'air, pour faire un peu d'exercice. Il a hâte de retourner à son bureau.

Dès son avènement, Léon XIII manda Mgr Cataldi, maître des Cérémonies, pour procéder à la révision

des charges et emplois de la Cour. Mgr Cataldi avait dressé une liste de ces fonctions, en suivant la hiérarchie de la *Famiglia Pontificale*, et en laissant en blanc les noms des titulaires. Le maître des Cérémonies commença l'appel :

— *Maggiordomo?*

— Ricci! répondit Léon XIII.

Mgr Ricci méritait, par ses vertus, par ses services, d'être maintenu au majordomat, où Pie IX l'avait élevé.

— *Maestro di Camera?*

— Cataldi!

Mgr Cataldi est un savant très obèse et très jovial. Il aime par-dessus tout son indépendance. Nul ne connaît mieux le rituel, le cérémonial. Il saura vous faire l'historique et vous donner l'explication des moindres chants, ornements ou figures des pompes religieuses : tout cela, avec un feu, avec une originalité, qui font qu'on l'écoute avec infiniment de plaisir, quelque étranger que l'on soit à cette science d'aspect archaïque et ennuyeux. Il a la passion des voyages : chaque année, on le voit en France, en Allemagne, en Angleterre... Il a été l'hôte de M. Grévy à l'Elysée. Est-ce que ce prélat, qui veille sur l'étiquette la plus compliquée et la plus rigoureuse de l'univers, aurait été envoyée auprès de M. le Président de la République, en mission indiscrète? Et maître Trompette n'était point là pour détourner son attention des nouveautés de cette Cour démocratique!... Mgr Cataldi supplia le Saint-Père de lui épargner une fonction

absorbante et fatigante, où l'on se fait peu d'amis. Le voilà au comble de ses vœux! Il a remplacé Mgr Martinucci, que ses infirmités ont dû faire mettre à la retraite, comme préfet du *Collegio dei maestri delle Ceremonie pontificie.*

— Alors, Macchi!

Celui qu'il destinait à la succession de Mgr Macchi déclinant son offre, Léon XIII se voyait obligé de céder aux sollicitations des protecteurs du maître de la Chambre de Pie IX, qui s'est fait beaucoup d'ennemis. Léon XIII s'annonçait comme un grand justicier : mais il a été tout de suite entouré de courtisans ; et les plus empressés ont été naturellement ceux qui croyaient avoir à se faire pardonner les flatteries exagérées dont ils avaient accablé son prédécesseur. Il n'est pas de pouvoir, monarchique ou républicain, où les choses ne se passent ainsi. Si ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, suivant le profond et pittoresque mot du maréchal Bugeaud, ce sont toujours les mêmes qui se faufilent aux honneurs!

— *Coppiere?*

— Une vieillerie! fit le Pape. A quoi me servirait un échanson?

Le bruit public s'est emparé, en la défigurant, de cette réponse qui exprime, avec finesse, avec humour, la condition précaire où se trouve la Papauté. Alors, on a prétendu que Léon XIII avait raillé les carrosses des cardinaux, les *fiocchi* des prélats, les coutumes de la Cour! L'Eglise est la même, à travers les siècles, dans ses dogmes, dans sa morale : si elle se modifie,

dans sa discipline, dans sa politique, elle ne le fait que lorsqu'elle y est forcée, parce que, même dans ces questions contingentes, la sagesse lui conseille d'offrir le plus possible au regard des peuples le spectacle de son immutabilité. Il n'est pas de petite tradition! Le jour où la messe ne serait plus célébrée en chasuble, combien de bonnes âmes douteraient de sa validité!

On passa aux camériers secrets, qui participent à la vie extérieure du Pape, en l'accompagnant aux offices, aux audiences, à la promenade; en portant son bréviaire, son chapeau, sa canne; en lui offrant un verre d'eau, etc. *Préface au Conclave* a fait un peu cru le portrait des *partecipanti* de Pie IX : Mgr Negrotto, Mgr Casali del Drago, Mgr di Bisogno, Mgr della Volpe. Le fait est que Léon XIII a envoyé ces prélats inexpérimentés au Parc-Majeur.

— *Primiero?* demanda Mgr Cataldi.

— Ciccolini!

Mgr Ciccolini, notre excellent custode général de l'« Académie des Arcades », est un érudit et un lettré. L'« Académie des Arcades » est, grâce à lui, en pleine renaissance. Cet Institut pontifical est universel : on y admet tous ceux, hommes et femmes, Italiens et étrangers, monarchistes et républicains, catholiques et protestants, qui se distinguent dans la culture des lettres et des sciences. N'est-ce pas là du libéralisme?

— *Secondo?*

— Aniviti!

— *Terzo?*

— Boccali !

— *Quarto?*

— Van den Branden de Reetz !

— Très Saint-Père, il est déjà prélat domestique et abréviateur au Parc-Majeur !

— Cataldi ! Qu'entendez-vous aujourd'hui par abréviateur au Parc-Majeur ? Écrivez : Van den Branden !

Mgr Van den Branden de Reetz, d'une noble famille de Belgique, est un prélat de manières charmantes, d'une intelligence élevée, d'un esprit conciliant. Devenu évêque auxiliaire de l'archevêque de Malines, il a cédé sa charge de camérier secret à Mgr Castracane degli Antelminelli, dont Rome connaît les belles études sur les diatomées et les riches collections... Maintenant, les *partecipanti* sont dignes d'éloges. Mais il y a toujours des abréviateurs au Parc-Majeur !

Confier à des sujets complets les fonctions, que le grand âge de Pie IX avait laissé tomber en des mains plus ou moins capables, tel était le dessein de Léon XIII ! Si, au commencement d'un régime, l'on est exposé à mettre de la précipitation dans le choix des personnes, à la fin, on cède, par longanimité, par faiblesse, à des abus plus graves : ceux qui se sont emparés de la situation font donner les places à leurs créatures. L'État devient une coterie. Tel avait été le cas du cardinal Antonelli. Léon XIII entreprit d'examiner les titres du moindre fonctionnaire : il s'est livré pour cela à un dépouillement fastidieux. Mais

d'autres soins sont venus l'interrompre. Comment un prince animé de sentiments d'équité aurait-il pu en un jour opérer ces changements? Combien d'erreurs eussent été commises! C'était pourtant le seul moyen efficace. Il existe comme une solidarité entre les fonctionnaires : chacun se sentant menacé, se serre contre son voisin : et bientôt on se trouve en présence d'une coalition muette et solide, qui ne se laisse pas facilement entamer. Puis il y a les mille influences, les mille pièges qui agissent! On est entouré, enguirlandé, sollicité, paralysé. Léon XIII voulait également supprimer les sinécures. Dans tout gouvernement, certains rouages deviennent inutiles : car les besoins ne sont pas constamment les mêmes. C'est ce qui est arrivé pour plusieurs administrations pontificales depuis la chute du pouvoir temporel. Il y a des droits acquis qu'il faut respecter. Il y a des éventualités en prévision desquelles il faut se tenir prêt. Mais ces obligations n'en pèsent pas moins lourdement sur le Trésor pontifical : il est donc bien naturel que l'on désire les alléger. Là encore ont surgi des obstacles. Lorsqu'il a vu instruire le procès de telle ou telle compagnie, chacun s'est pris à trembler pour la sienne. Y a-t-il lieu de se scandaliser? Les hommes sont partout les hommes. Le prêtre n'a pas encore trouvé le moyen de vivre des brises de l'air. D'ailleurs, les réformes ne sauraient se faire que peu à peu : elles ne sont même louables, quelle que soit leur valeur propre, que lorsqu'elles ne compromettent plus les éventualités et qu'elles ne lèsent plus les

droits, en vue desquels elles ont été différées. De sorte que force a été de renoncer à peu près au projet de réduire le personnel. Seulement, lorsqu'il s'agit de pourvoir à la vacance des offices, Léon XIII cherche à porter son choix sur des hommes intègres et éclairés. Lorsque Pie IX donna la pourpre à Mgr de Falloux du Coudray et à Fra Martinelli, il dit, en parlant du premier : « Si je ne l'avais pas fait cardinal, il en serait mort de chagrin ! » et du second : « Je l'ai fait cardinal, et je ne sais pourquoi, si ce n'est que je l'ai vu en songe ! » Il ne serait juste de taire ni que le cardinal Martinelli est d'une humilité et d'une piété angélique, ni que le cardinal de Falloux du Coudray est très aumônier et très bienveillant. Mais ce ne sont point des considérations de ce genre, quelque heureuse qu'en puisse être l'inspiration, qui guident Léon XIII.

Une tradition généralement observée veut qu'en sortant du Conclave le nouveau Pape pose sa barrette de cardinal sur la tête du secrétaire de cette Assemblée. Léon XIII s'est abstenu d'accorder cette faveur à Mgr Lasagni : et le Sacré-Collège n'a pas vu sans surprise une dérogation qui signifiait moins que le prélat n'avait pas encore des titres suffisants, que le Pontife qui prenait en main le gouvernement de l'Église, entendait rester maître de lui-même. Ce n'est que plus d'un an après, dans le Consistoire du 12 mai 1879, que Léon XIII a fait la première promotion cardinalice. Le choix et l'ordre en sont également remarquables : Mgr le landgrave de Fursten-

berg, archevêque d'Olmütz; Mgr Desprez, archevêque de Toulouse; Mgr Haynald, archevêque de Colocza et Bacs; Mgr Pie, évêque de Poitiers; Mgr Ferreira dos Santos Silva, évêque de Porto; Mgr Alimonda, évêque d'Albenga; le P. Newman, de la Congrégation de l'Oratoire de Londres; le Dr Hergenrœther, professeur à l'Université de Wurzbourg; le P. Zigliara, de l'Ordre de Saint-Dominique; Mgr Pecci, sous-bibliothécaire de la Sainte-Eglise Romaine. Sur dix chapeaux, deux seulement sont donnés à l'Italie. On a souvent répété que le Sacré-Collège est trop Italien : en effet, il doit être ouvert à toutes les nationalités, puisqu'il est le Sénat de la Religion universelle. Mais c'est une disposition historique des plus heureuses, qu'il reste Italien dans sa majorité. Comment la Papauté se maintiendrait-elle, si elle ne jetait pas autour d'elle ses plus solides assises? Ensuite, l'Italie possède un génie prudent, calculateur, souple, habile. Dans tout Italien, il y a du prêtre : et dans tout prêtre, il y a de l'Italien. M. Victor Hugo pourrait dire : « Rome, c'est la Religion; Berlin, la guerre; Paris, les lettres; Londres, l'industrie ». Voit-on la légèreté française, la morgue espagnole, la rudesse germanique, aux prises avec la situation actuelle? Léon XIII n'ignore pas la sagesse de cette disposition historique; mais, sans vouloir y porter atteinte, il lui semble bon, comme à Pie IX, de faire la part plus large à l'élément « étranger », surtout aujourd'hui que le concours du dehors est particulièrement nécessaire. Mais si cette première promotion cardinalice a dû susciter des

mécontentements au Vatican, certainement personne n'a pu y concevoir la moindre crainte pour la majorité du Sacré-Collège!... La France a trois cardinaux: car le P. Zigliara est de Corse. Elle compte donc dix chapeaux: les cardinaux Pitra, Donnet, de Bonnechose, Régnier, Guibert, Caverot, Desprez, Pie, de Falloux du Coudray, Zigliara. En a-t-elle jamais eu davantage? L'Autriche-Hongrie a également trois cardinaux; mais elle a la préséance. Mgr de Furstenberg a le pas sur Mgr Desprez. Pie IX penchait vers la France. Léon XIII pencherait-il vers l'Autriche-Hongrie?... La Cour de Vienne montre une piété, une courtoisie, un empressement, que l'Elysée ne cherche point à contrebalancer dans le cœur du Pontife. On a prétendu que si le Portugal a vu porter à deux le nombre de ses cardinaux, alors que l'Espagne semble avoir été oubliée, c'est parce que les cardinaux Moreno, Benavides y Navarrete, Garcia Gil, Paya y Rico, auraient voté pour le cardinal Franchi. M. Castelar a pu affirmer, devant la seconde chambre des Cortès, sans rencontrer de protestation, le fait de ce vote. Le cardinal Franchi a été nonce à Madrid: il n'est pas surprenant que ces suffrages se soient portés sur lui. Mais est-il besoin de faire justice de cette assertion injurieuse?... Il est encore à noter que Mgr Alimonda est sujet du roi de Piémont-Sardaigne, et que Mgr Pecci est couvert par la personne même du Pape. La nuance a son importance... Léon XIII hésitait à donner la pourpre à son frère, bien qu'il en soit digne de tout point, parce qu'il répugnait à s'entendre

accuser de népotisme. Que de cris se sont élevés contre le népotisme des Papes! Interrogez les historiens, les archéologues de Rome! Le baron Visconti vous prouvera, l'histoire en main, les monuments sous les yeux, que la Ville-Éternelle lui doit la moitié de sa splendeur. Ces grands dignitaires de l'Église, improvisés par un frère ou par un oncle, s'efforçaient de racheter la faveur de leur élévation, en dotant magnifiquement les églises, les palais, les places, les fontaines. Et le peuple les acclamait! C'était la pépinière du Patriciat, sur lequel repose la société romaine. Les familles des derniers Papes qui ont refusé de « sacrifier » au népotisme : les Mastaï, les Cappellari, les Castiglioni, les Della Genga, les Chiaramonti, les Braschi, etc., sont pauvres, obscures ou disparues. Tandis que la plupart des familles qui, à travers mille vicissitudes, ont illustré l'histoire d'Italie, et figurent noblement encore dans le Patriciat, ont une origine papale. Les Albani doivent leur fortune à Clément XI; les Aldobrandini, à Clément VIII; les Altieri, à Clément X; les Barberini, à Urbain VIII; les Boncompagni, à Grégoire XIII; les Borghèse, à Paul V; les Caetani, à Boniface VIII, à Gélase II; les Carafa, à Paul IV; les Chigi, à Alexandre VII; les Cibo, à Innocent VIII; les Colonna, à Martin V; les Corsini, à Clément XII; les Gishlieri, à Pie V; les [illegible]udovisi, à Grégoire XV; les Odescalchi, à Inno[illegible] XI; les Orsini, à Benoît XIII, à Nicolas III; [illegible]ttoboni, à Alexandre VIII; les Pamphily, à In[illegible]nt X; les Pignatelli, à Innocent XII; les Della

Rovere, à Jules II, à Sixte IV; les Rospigliosi, à Clément IX; les Savelli, à Honorius III, à Honorius IV; etc. Les Médicis n'ont-ils pas reçu de Léon XI, de Pie IV, de Clément VII, de Léon X, une grande partie de leur lustre? Et les Borgia, les Farnèse, les Fieschi, les Piccolomini? Aussi, pour lever les scrupules de Léon XIII, le Sacré-Collège l'a-t-il prié d'ouvrir ses rangs au sous-bibliothécaire de la Sainte-Église Romaine.

En dehors de ces diverses combinaisons politiques, le Consistoire du 12 mai 1879 présente un caractère très marqué : le Saint-Père s'y est appliqué à donner la pourpre à des prêtres éminents par le talent et par le savoir. Le cardinal Pie est un théologien, un écrivain, un évêque, dont l'épiscopat français s'enorgueillit : on lui avait fait une réputation d'ultramontain croquemitaine qui faisait sourire le Vatican. Chaque fois que M. Thiers ou le maréchal de Mac-Mahon demandaient le chapeau pour Mgr Dupanloup, Pie IX répondait : « A la condition que vous présenterez en même temps Mgr Pie! » Il était bien sûr que jamais ni le maréchal de Mac-Mahon ni M. Thiers n'en auraient l'audace! Il donnait finement la raison de cette opposition..... Comme il confiait une mission auprès de l'un et de l'autre : « Dites à l'évêque d'Orléans qu'il défend vaillamment l'Église, de sa plume et de sa parole d'académicien. Je lui en suis reconnaissant... Mais dites à l'évêque de Poitiers qu'il est véritablement le successeur de saint Hilaire!... Répétez ma recommandation. » Le messager obéit. « Je

vois que vous avez compris. » Mgr Dupanloup comprit-il à son tour? Pas une syllabe n'échappa à Mgr Pie... Voilà Mgr Pie cardinal! L'État a-t-il tremblé sur ses fondements? L'Église se serait-elle effondrée si Mgr Dupanloup était également devenu cardinal? Certes! elle n'avait point cette crainte. Mais, quelque considérables que fussent ses services, Mgr Dupanloup avait un tempérament agité et un verbe ardent, qui tranchaient trop vivement sur le calme et la mesure, dont aime à se parer le Sacré-Collège. C'était un ouragan se précipitant dans un cénacle, lorsqu'il arrivait à Rome. On n'avait toléré pareille humeur que chez Mgr de Mérode. Léon XIII partageait-il le sentiment de Pie IX? On lui attribue un mot, en tout cas bien romain : « On demande le chapeau pour Mgr Dupanloup... Mais il n'est pas archevêque! » Ce n'est pas non plus qu'il n'appréciât point ses vertus. Il n'est pas de tombe que le Vatican ait couverte de plus d'éloges!..... Le cardinal Zigliara est un théologien, un écrivain, un orateur, dont les Frères-Prêcheurs ne sont pas moins fiers. Ses traités : *De la Lumière intellectuelle et de l'Ontologie, De l'Esprit du Concile de Vienne dans sa définition dogmatique de l'union de l'âme humaine avec le corps,* projettent de belles clartés sur la nature de l'âme, sur l'origine et la formation des idées. Son *Essai sur les principes du Traditionalisme* et ses *Observations sur quelques interprétations de l'idéologie de saint Thomas,* sont une savante et vigoureuse réfutation de M. de Bonald, du P. Ventura, du professeur Ubaghs. Il a brillé

dans la chaire de dogme au collège de Saint-Thomas, à Rome; et la chaire du *Gesù* a souvent entendu retentir sa docte et intrépide parole. Le cardinal Hergenrœther a illustré l'Université de Wurzbourg. Ses livres : *l'Anti-Janus, le Pape et le Concile, l'Eglise catholique et l'Etat chrétien, Essai sur saint Grégoire de Nazianze et sa doctrine touchant la Trinité; Photius, sa vie, ses écrits et le schisme grec; Histoire de l'Eglise, Histoire des Papes,* lui ont valu une célébrité européenne. Le cardinal Newman s'est mêlé davantage à la vie publique. Né dans le protestantisme anglican, il se rallia de bonne heure à ce parti de la Haute-Eglise, qui, dès 1833, commençait à s'orienter vers Rome. Les Keble, les Palmer, les Pusey, les Wilberforce, etc., inauguraient alors le « mouvement d'Oxford », et publiaient, sous le titre général de : *Tracts for the Times*, une série de brochures sur les questions religieuses. Le 90e de ces *Tracts* fut l'œuvre du Révérend Newman. Son but était d'établir que les Trente-Neuf Articles de l'Église anglicane ont entendu condamner les abus relatifs à certaines doctrines, et non les doctrines elles-mêmes. Il souleva l'étonnement et la colère des partisans des vieilles idées protestantes. Mais le Révérend Newman ne se laissa point intimider. Il se démit de ses fonctions curiales. Il se recueillit dans la retraite. Puis, le 9 octobre 1845, il abjura le protestantisme anglican. Il entrait dans la communion catholique. En parlant de sa conversion à Mme Craven, M. Gladstone écrivait : « C'est le plus grand

événement qui se soit accompli en Angleterre, depuis la Réforme! » C'est dire en quelle estime les Anglais tiennent sa personne! D'innombrables œuvres d'enseignement, de prédication, de propagande, sont sorties, depuis trente ans, de sa foi et de son zèle. Cet apôtre a trouvé encore le temps de publier des livres : *Histoire du développement de la doctrine catholique, Discours sur la théorie de la croyance religieuse, Conférences adressées aux protestants et aux catholiques, Histoire de mes opinions religieuses, Le Catholicisme travesti par ses ennemis, etc.* L'Angleterre a accueilli sa création comme un honneur : le *Times,* le *Daily-News*, le *Standard,* la *Pall mall Gazette,* se sont fait les interprètes des sentiments de la nation britannique. Le cardinal Alimonda est un prédicateur disert et brillant : ses sermons, discours, homélies, allocutions, conférences, sur le surnaturel et sur les problèmes du XIXe siècle, forment douze volumes. Le cardinal Pecci n'a point livré à la presse ses leçons sur la *Somme* de saint Thomas; mais la foule qui se pressait hier encore au palais Spada, témoignait de leur valeur. Les autres *porporati*, pour avoir des titres plutôt administratifs, justifient également la pensée souveraine, qui veut que le Sacré-Collège soit un foyer à la fois de mérites et de lumières.

Le Sacré-Collège compte les plus grandes charges de l'Église. A quels cardinaux Léon XIII les confère-t-il? Le cardinal di Pietro jouit d'une réputation de libéralisme et de prodigalité : il ne saurait s'en dé-

fendre, au moins sur le dernier point. Il est nommé doyen, camerlingue... On dirait que le Pape veut l'accabler sous le poids des dignités ! Le cardinal Sacconi garde la Daterie et devient sous-doyen. Il ne devait pas rester trace de la compétition de 1877. Le cardinal Bilio est grand-pénitencier. Les Puissances seront-elles satisfaites de le voir dans cette fonction tout ecclésiastique ? Le cardinal Monaco la Valletta est vicaire de Léon XIII, comme il l'était de Pie IX. Le cardinal Simeoni succède au cardinal Franchi, comme préfet de la Propagande : ses aptitudes le désignaient pour la direction de cette congrégation, bien mieux que pour la secrétairerie d'État. Le cardinal Bartolini est préfet des Rites. Il faudrait, pour rendre cette nomenclature intelligible et intéressante, transporter dans ce livre la galerie de portraits de *Préface au Conclave*. Le lecteur voudra bien y recourir, s'il tient à se familiariser davantage avec le Sacré-Collège et le Vatican. Au surplus, ce sont là des détails bien spéciaux pour l'ensemble du public... Ne suffit-il pas de montrer, par les principaux exemples, dans quel esprit Léon XIII choisit les fonctionnaires du Saint-Siège ?

En deux ans, Léon XIII a eu deux Secrétaires d'État : le cardinal Franchi et le cardinal Nina. « Quel sera le premier ministre de Léon XIII ? » Telle était la question qui courait les cercles politiques, aussitôt après l'élection. Si le maître fait le serviteur, le serviteur ne révèle-t-il pas le maître ? Et Rome avait une fièvre de curiosité. Un Pape et un Roi nou-

veaux! Est-ce la paix ou la guerre? Et quelle couleur prendra l'une ou l'autre? Les cardinaux de Luca, Sacconi, Mertel, Franchi, étaient tour à tour désignés. C'est au plus jeune de ces cardinaux que Léon XIII confia le fardeau de la secrétairerie d'État. Mgr Franchi avait conduit avec talent des négociations importantes à Modène, à Florence, à Madrid, à Constantinople. Très homme du monde, fin, délié, souple, connaissant les défauts et les besoins des sociétés modernes, où il avait été très répandu, causeur et écrivain agréable en plusieurs langues, d'un commerce empressé et séduisant, il devait exceller à éviter les difficultés et, si l'on veut bien excuser la familiarité d'une expression dont l'origine n'a rien d'irrévérencieux, à donner de l'eau bénite. Ses amis assuraient qu'une main de fer se cachait sous ce gant de velours: comme les circonstances ne permettaient point de tirer le fer, il fallait se contenter de jouer le plus habilement possible du velours. Et il avait fait ses preuves! Au surplus, ce rôle convenait mieux à sa nature indolente. Certainement il aurait marché au martyre, avec autant de courage que le duc de Mayenne allait au combat : mais tout ce mouvement essouffle beaucoup!... Comme il lui seyait de faire assaut d'esprit avec quelque patricienne, avec quelque diplomate, à demi couché sur un sopha, en fumant savamment un de ces cigares havanais dont l'approvisionnaient ses amis d'Espagne! Bien retors eût été celui qui l'aurait alors pris en défaut! Ce n'est point seulement parce qu'il était à la fois plus malléable et plus attractif que

Léon XIII le préférait aux cardinaux de Luca, Sacconi et Mertel, dont les facultés sont plus graves. Le cardinal Franchi passait pour avoir été le concurrent du cardinal Pecci au Conclave. La crédulité populaire ne se rendait pas compte que la tristesse de ces temps et le sourire de cette figure auraient fait un contraste par trop tranché!... C'était une leçon de magnanimité, que de le prendre pour premier ministre. Il n'a pas longtemps occupé ce poste, qui gardera pourtant le souvenir de son passage. Il est mort le 31 juillet 1878, en pleine possession de sa renommée. Heureux les hommes d'État qui disparaissent à leur heure!... On a répandu le bruit qu'il avait été empoisonné. A quelle instigation? Pour quelle *vendetta?* On a prétendu également que Léon XIII a failli être victime d'un pareil attentat. Toujours, sans rien préciser... La légende des Borgia est suspendue, suivant une vieille métaphore, comme l'épée de Damoclès, sur le Vatican. Des gens vous affirment, d'un air convaincu, qu'avant d'y toucher, Léon XIII fait goûter ses aliments. Ce n'est pas qu'il n'y ait aucune crainte à avoir! Les sociétés secrètes qui ont armé la main des assassins des empereurs Guillaume et Alexandre, des rois Humbert et Alphonse, sont bien capables de conspirer contre les jours du Pape. Le fait est que la constitution apoplectique du cardinal Franchi avait inspiré des inquiétudes, dès son arrivée à la secrétairerie d'État. Ses amis disaient : « Il mourra à la peine! » Il avait pris si fortement à cœur la charge que lui avait confiée Léon XIII, qu'il n'était pas pos-

sible qu'il résistât au travail, si peu conforme à ses habitudes et à ses forces, auquel il se livrait avec acharnement..... Le cardinal Nina ne pourrait pas faire son pendant. Une tête forte et noble, des traits réguliers et marqués, de larges épaules, une taille moyenne. Tout indique la fermeté, le calme et, en même temps, la bonhomie romaine. L'abord a une certaine rudesse. Il est né, le 12 mai 1812, à Recanati, dans les Marches. Sa famille avait peu de fortune : mais elle était honorable. Recanati a donné au Saint-Siège des hommes de savoir, et à la Révolution italienne un poëte sombre et âpre : Leopardi ! Lorenzo Nina se distingua au séminaire diocésain, où sa famille l'avait fait entrer, dans les lettres et dans la philosophie. Étant allé ensuite étudier la théologie à Rome, il fut ordonné prêtre à vingt-trois ans : sa piété, sa science, lui avaient obtenu une dispense d'âge. Comme beaucoup de ses contemporains, il s'adonna à l'étude du droit. Un avocat renommé, Mgr di Pietro, auditeur de Rote, se l'attacha. Plus tard, le cardinal de Andrea, préfet de la congrégation du Concile, qui l'avait pris en estime, lui ouvrit cette Compagnie, où son mérite le porta au rang de sous-secrétaire. Il y a une prélature romaine, dite de Saint-Yves, à laquelle les avocats ont le droit d'élire un des leurs. Ils firent choix de l'abbé Nina, qui devint ainsi Monsignor et fut inscrit parmi les abréviateurs du Parc-Majeur. Ce trait suffirait à son éloge. Les avocats sont partout assez revêches à subir l'ascendant d'un confrère. Mais Mgr Nina avait tout ce qu'il fallait de talent et

de caractère. Le regard de Pie IX était fixé sur lui. Appelé à traiter des affaires importantes, il les conduisit avec tant de prudence, qu'il s'acquit une véritable célébrité : et Sa Sainteté l'éleva à la charge d'assesseur de l'Inquisition romaine et universelle. C'était mettre Mgr Nina en état de déployer les ressources de son esprit : aussi fut-il bien vite apprécié des cardinaux de cette Congrégation, dont le Pape est préfet. En rapport continu avec Pie IX, il sut rendre des services, et demeura longtemps dans cette charge, peut-être à cause de l'importance de ces services. Son élévation à la pourpre, le 12 mars 1877, a réjoui le Chapitre de Saint-Pierre, dont il était membre, ainsi que le Collège de l'Apollinaire, le Séminaire-Romain, le Séminaire-Pie, où il exerçait les fonctions de préfet des études. Il est plus qu'un ornement pour le Sacré-Collège : il a été un apport de lumières et de force. Ce prince ecclésiastique qui a fait, comme le cardinal Antonelli, toute sa carrière à Rome, étranger à la politique, succédant au cardinal Franchi, qui avait parcouru le monde au milieu des affaires de la diplomatie! Que pouvait signifier ce choix? Si le tempérament du cardinal Franchi le portait à suivre la direction de Léon XIII, le Saint-Père le remplaçait-il par un cardinal qui acceptait le même ascendant, parce que la secrétairerie d'État ne paraissait pas avoir été le but de ses aspirations? L'orgueil romain n'en fut point fâché. Le cardinal Nina ne connaissait pas la langue française qui est encore, malgré nos malheurs, la langue diplomatique. Sa nomination avait

une saveur toute romaine. Mais force lui a bien été de l'apprendre, et il commence à la parler. C'est un ministre robuste : il résistera aux veilles et aux émotions...

Le Sacré-Collège est le Sénat de l'Église et le Conseil du Pape. Pie IX l'avait renouvelé à peu près en entier. Chaque cardinal, se considérant justement comme sa *creatura*, redoutait de lui soumettre une observation. Les doléances cherchaient à se borner au cardinal Antonelli. D'autre part, le : *Quid vobis videtur?* avait cessé d'être une réalité. Pie IX s'était fait peu à peu à décider de tout. La devise de l'Italie n'était-elle pas alors : *Farà da se?* Il lui arrivait même, lorsqu'on émettait timidement un avis, de dire : « En voilà un qui veut faire le docteur! » La vieillesse a des privilèges... Afin de rentrer dans l'esprit de son institution, afin de s'orner de son expérience, Léon XIII résolut de l'associer plus étroitement au gouvernement : ce fut le premier vœu qu'il exprima, en prenant possession du Siège Apostolique. Mais ses instances n'ont pas tout à fait eu le succès désirable. Les cardinaux inclinent tous à se renfermer dans les Congrégations : ils y cultivent la théologie, la philosophie, le droit, l'histoire, les sciences, les lettres, sans attirer la curiosité, sans se mêler aux agitations, sans user leur crédit, sans compromettre l'avenir. Quels princes consentent à partager la responsabilité du souverain dont ils sont les héritiers? Voyez même les Républiques! M. Gambetta aide-t-il M. Grévy à porter le fardeau du pouvoir? Peut-être n'est-il pas

mal qu'il en soit ainsi! Toute armée ne doit-elle pas avoir sa réserve? Depuis 1870, les cardinaux sont réduits à leur *piatto* : ce ne sont plus que des prêtres vêtus de rouge. Les risques de la politique n'ont pas de compensation. Or, c'est une tradition, très ancienne, très utile, que les cardinaux fondent une famille : leurs frères ou leurs neveux, mis en état de *fare carriera*, s'annexent au Patriciat... Ainsi, dans la Rome sacerdotale, tout s'élève à l'ombre bienfaisante de la tiare! Il n'y a guère que le cardinal Borromeo qui, avec courage, avec zèle, essaye de lutter ouvertement : il donne l'hospitalité aux Comités de propagande catholique, dans ses appartements transformés en foyer d'opposition. Mais bien peu ont son nom, sa fortune,... et un frère sénateur du royaume d'Italie. Léon XIII les a invités à reprendre leurs réceptions, à retourner dans le monde. Depuis 1870, tous les *ricevimenti* étaient abandonnés. Il y avait comme une suspension de la vie romaine! Toutefois, il leur a recommandé, ainsi qu'au corps diplomatique, d'apporter beaucoup de correction et beaucoup de prudence dans leurs relations. La chose est facile pour les Altieri, les Rospigliosi, les Salviati : ils ne reçoivent que des partisans déclarés. La chose est moins facile pour les autres membres du Patriciat. Chez les Borghèse eux-mêmes, bien que le prince Marc-Antoine ne montre plus d'hésitation, les amis du prince de Sulmona et du duc de Bomarzo créent un certain courant, non pas d'acceptation des faits accomplis, mais de participation aux affaires publiques,

dans une mesure peut-être dangereuse. Il y a ce qu'on appelle des salons mixtes, neutres, artistiques, élégants : les épithètes ne manquent pas. Sous prétexte de ne point vivre à couteaux tirés, de faire de la musique, ou de danser le cotillon, on lance des invitations un peu de tous côtés. Oh! sans doute on n'abjure pas sa foi, on ne renonce pas à ses espérances : et il est bien entendu que personne ne se permettra, dans ces causeries toutes mondaines, de toucher au fruit défendu de la politique! En résulte-t-il un rapprochement, une fusion? Il n'y paraît guère au train des choses. Mais quelle figure peuvent se faire les ambassadeurs auprès du Vatican et les ambassadeurs auprès du Quirinal, qui s'y rencontrent? Dans quel embarras se trouve un cardinal, que le hasard, toujours plein de malice, fait asseoir côte à côte avec un homme d'État du royaume d'Italie, fût-ce un ancien ministre de Pie IX, M. Minghetti? Les Italiens n'appréhendent pas extrêmement ces aventures. Les Guelfes et les Gibelins croisent volontiers l'écharpe blanche avec l'écharpe noire... Mais s'ils se tirent de ces pas délicats, l'effet n'en est pas moins fâcheux : on commente, on brode, on travestit : et lorsque les amplifications ont passé la frontière, il n'y a plus rien de vrai. C'est pour prévenir ces erreurs que Léon XIII a pris ces précautions. Les cardinaux et le corps diplomatique se conforment aux instructions du Pape... Lorsqu'on déserte le terrain, on abandonne aussi l'influence. C'est pied à pied qu'il faut résister. Or, l'entretien des relations sociales est le plus agréable et le

plus commode des moyens! Pourquoi le taire? L'activité politique du Sacré-Collège est exposée, depuis la chute du pouvoir temporel, à tourner en opposition au Pape. L'importance qui pourrait résulter de cette attitude pour ceux qui la prendraient, est la seule attraction, le seul profit. Et quels sont donc les républicains ou les monarchistes inaccessibles à ces sentiments humains? Quelques patriciens, prétextant que Léon XIII n'est pas d'assez illustre maison, poussaient le cardinal Chigi. Leurs préventions sont-elles tombées? Leurs espérances se sont-elles découragées? Le cardinal Chigi s'honore du pape Alexandre VII, qui a jeté quelque éclat au XVIIe siècle : et bien que sa famille soit déchue de sa splendeur, il est encore le premier des patriciens romains qui font partie du Sacré-Collège. Mais son esprit temporisateur n'était pas armé pour ce rôle. La froideur de Léon XIII émousserait des traits plus rapides. Au surplus, quels griefs ferait-on valoir ? Quelle conduite conseillerait-on de tenir ?... Le Pape se sait entouré d'ennemis : son palais en est cerné. Des émissaires de toute espèce pénètrent auprès de sa personne. Aussi, sa vigilance ne se relâche-t-elle pas un instant. L'âme la plus confiante deviendrait soupçonneuse. Et comme l'on souffre d'affliger ceux que l'on aime! Quelque effort que l'on s'impose, l'œil est inquiet : certes! il ne cherche point à lire des desseins hostiles, où il n'y a que des pensées de vénération et de dévouement ; mais, étant sur un continuel : qui vive? il laisse errer un regard interrogateur sur la physionomie la plus sincèrement épanouie.

Le cardinal Bartolini est le caractère le plus franc et le plus emporté qui se puisse voir. Il était heureux de venir, chaque jour, s'assurer que « son Léon XIII », pour l'élection duquel il avait déployé toute sa générosité, se portait bien, travaillait bien : il ne pensait même pas que sa présence pouvait être un sujet de distraction! Sans doute dérangé par ces fréquentes visites, Léon XIII semblait se dire, en voyant entrer ce gros homme qui s'était beaucoup essoufflé pour monter jusque chez lui : « Que me veut-il ? »—Eh! Saint-Père, vous admirer! Ces incidents n'ont point enhardi le Sacré-Collège. Mais les intentions du Pape n'en sont pas moins significatives : il ne veut point s'arroger un pouvoir absolu.

Il aime les communications intéressantes, il se rend aux représentations justes. Le lendemain de la publication de l'Encyclique : *Incrustabili*, un homme qu'il honore de sa bienveillance, lui disait :

— Très Saint-Père, j'ai trouvé dans l'Encyclique une chose particulièrement remarquable.

— Laquelle ?

— C'est que Votre Sainteté y tient un langage tout à fait opposé à celui de Pie IX.

— Comment! comment!

— Pie IX reprochait aux Puissances de ne pas venir au secours du Saint-Siège, et Votre Sainteté leur reproche de ne pas appeler le Saint-Siège à leur secours.

— Je vois que vous avez bien lu. Tout le monde ne sait pas bien lire. Venez souvent me rapporter vos impressions.

— Très Saint-Père, je crains que cela ne me soit difficile.

— Pourquoi ?

— Parce que Mgr Macchi ne me laissera pas approcher de Votre Sainteté.

— Oui ! oui ! je sais que je ne vois pas toutes les personnes que je voudrais. Écrivez-moi par la poste... Ce sera encore plus sûr.

Pie IX avait fini par personnifier l'Église au point que non seulement il ne tolérait point les remontrances du Sacré-Collège, mais qu'il avait introduit dans le gouvernement une nouveauté à la fois césarienne et démocratique. Son grand âge n'expliquait-il pas suffisamment l'interposition de son autorité entre ces évêques, qu'il avait préconisés, et ces prêtres, qu'il avait vus naître ? Lorsqu'un prêtre se plaignait de son évêque, il s'adressait directement à lui : car il savait bien qu'entre le grand et le petit, il n'hésitait point. Or, si les canons assurent la dignité et l'indépendance dans l'exercice de leur ministère, à tous les membres du clergé, ils n'en établissent pas moins une hiérarchie, dont l'observance est essentielle : car l'indiscipline, destructive de tout esprit religieux, ne tarderait pas à ronger, comme une lèpre, l'Église elle-même. On objecte que la facilité des communications, par la vapeur, par l'électricité, tend à centraliser toute chose ! C'est vrai. Mais saint Pierre n'a pas été institué comme tyran, dans le sens original du mot : les apôtres, dont les évêques sont les successeurs, ont reçu une mission collatérale. Les chemins de fer et les télégra-

phes n'y peuvent rien. C'est sans doute pour cela que, tout en voulant faire luire la justice pour les plus humbles, Léon XIII a plusieurs fois insisté sur l'obéissance due à l'évêque par ses ouailles et ses prêtres. Il s'en est expliqué, notamment à propos des pèlerinages. Rome n'est pas envahie, comme avant son annexion, par le flot des étrangers : ils n'y sont plus attirés par les splendides cérémonies qui se déployaient dans ses rues, par les mœurs pittoresques de sa population consacrée à la Religion et aux arts, par ce calme et cette poésie qui s'emparaient des âmes les plus agitées, les plus sceptiques. Les voyageurs qui descendent à *l'Hôtel de Rome,* à *l'Hôtel de la Minerve,* à *l'Hôtel d'Angleterre,* à *l'Hôtel de Russie,* à *l'Hôtel Costanzi,* à *l'Hôtel d'Allemagne,* etc., n'ont plus à retenir dès le matin leur place pour le soir à la table d'hôte. Les faillites succèdent aux faillites. Mais les événements d'il y a dix ans ont provoqué un immense mouvement dans la Catholicité. A la voix vibrante de Pie IX, d'innombrables pèlerinages s'acheminaient de tous les points du monde vers Rome, pour déposer au pied du Saint-Siège l'hommage de leur dévouement et le tribut de leur protestation. Pie IX en éprouvait une joie profonde : il était comme un père, accablé par l'âge, les infirmités, le malheur, qui voit ses enfants se presser autour de lui avec amour. Cet élan religieux a eu une grande portée politique : il a montré combien l'Église garde des racines prêtes à des poussées vigoureuses, sous la pioche de la persécution. Bien des résolutions ennemies ont été surprises

et ébranlées. Mais la démonstration est faite... Il arrivait que des ecclésiastiques et des laïques, ne consultant que leurs sentiments, organisaient de ces caravanes pieuses. Il s'y glissait des curieux, tentés par le bon marché du voyage, qui n'observaient pas toujours la gravité convenable. En conscience, ils s'imaginaient que Léon XIII manquait à tous ses devoirs, s'il ne leur exposait pas sa politique ! Ces manifestations inutiles, sinon fâcheuses, ont fourni à Léon XIII l'occasion d'exprimer le désir que laïques et ecclésiastiques en référassent désormais à l'évêque de leur diocèse. Il se défie des pratiques démocratiques et césariennes. Il est Pape, c'est-à-dire Père. Et c'est pour ne point faillir à sa mission qu'il tient à ce que la hiérarchie, qui met tout en ordre et tout en place, soit une loi vivante. Sans quoi l'on va à la confusion et à l'anarchie. L'autorité épiscopale a un caractère aristocratique qui plaît à son esprit... Ce caractère lui déplût-il, il n'en serait ni plus ni moins, puisque cette autorité est d'institution divine... Mais il ne paraît point qu'il juge opportun de rouvrir les sessions du Concile du Vatican. L'œuvre de Pie IX, dont il affecte de prononcer rarement le nom, n'associerait-elle plus les évêques, dans une mesure utile, au gouvernement de l'Église?... Il a fait démolir les cloisons qui fermaient la salle conciliaire, dans la basilique vaticane : et l'on ne voit plus dans cette nef que les fameux lions de Canova !

S'il travaille plus qu'il ne devrait, Léon XIII n'est pas tendre pour les autres. Peut-être exige-t-il avec

cette rigueur que chacun remplisse pleinement sa charge, parce que le Vatican compte encore des hôtes qu'il n'a pu nommer à des emplois qui leur siéraient mieux! C'est une manière de pénitence... Aussi est-il redouté! Les ignorants, les paresseux, les dissipés, les prévaricateurs, qui ne se rencontrent point seulement dans les Républiques, n'ont à attendre de lui que la disgrâce, dès qu'il pourra la leur donner. — « Quelle affabilité! » disait à un prélat un Français sortant de l'audience pontificale. « Oui! avec les étrangers! » — Ce prélat avait passé la nuit à étudier un dossier. Il n'est pas jusqu'à Mgr Ciccolini, dont le bonheur est d'être juché sur un escabeau, le long de sa bibliothèque, qui ne se montre effrayé de l'activité impitoyable imprimée au Vatican. « Et moi qui espérais me reposer un peu! » lui a-t-on entendu dire. Vingt Congrégations se partagent les affaires de l'Église : ce sont vingt ministères. Les trois premières : l'Inquisition romaine et universelle, la Consistoriale, la Visite apostolique, ont le Pape pour préfet. Les autres ont pour préfet un cardinal. La Propagande pourrait à elle seule occuper la Cour de Rome : sa juridiction embrasse les Missions étrangères. Elle dirige un séminaire célèbre. On y parle les langues des pays les plus lointains. Qui ne connaît son imprimerie et sa librairie? Ses nombreux officiers ne suffisent point. Pourtant, c'est une des Congrégations les plus florissantes. Il en est qui ont besoin d'être restaurées de la base au faîte : la seconde des trois premières, pour n'en citer qu'une. C'est pour

rendre à ces institutions, dont le passé est plein de gloire, leur valeur, leur influence, que Léon XIII tient la main à ce que les emplois ne soient plus des sinécures. N'a-t-on pas le droit d'être sévère, lorsqu'on prêche d'exemple?

Par respect pour les largesses octroyées par son magnifique prédécesseur, Léon XIII n'en retranche rien. Les prélats anciennement en charge continuent de toucher intégralement leurs émoluments : mais il diminue de moitié les émoluments des prélats nouvellement nommés ou promus. La pénurie de ses ressources lui en fait une obligation. D'ailleurs, il estime qu'une fois l'existence du prêtre assurée selon son rang, il faut pourvoir à d'autres nécessités... Que si quelqu'un est mécontent de ce surcroît de travail et de cette réduction de salaire, il n'a qu'à porter ses pas autre part. Quelques Suisses se révoltent de ce qu'à l'occasion de son avènement, il ne leur donne pas la *buona mancia* accoutumée : il les congédie, parce que la situation du Saint-Siège ne permet point ces réjouissances. A d'autres qui ont des revenus personnels provenant de fonds ecclésiastiques, il adresse la prière de faire le sacrifice de leur superflu. C'est ainsi que le Chapitre de Saint-Pierre, se conformant à ses intentions, vote une subvention annuelle. Avec cette laine tondue sur les brebis prospères, Léon XIII vêtit des brebis pauvres. Une foule de religieux et de religieuses, spoliés et chassés par le gouvernement italien, errent à la recherche d'un asile où ils puissent vivre dans l'isolement de la clôture et la pratique de

leur règle : il leur ouvre un refuge, où ils ne succomberont ni à la faim ni aux intempéries. De malheureuses *Turchine*, ainsi nommées de leur costume bleu, se réfugient au bord du Tibre, dans une maison dont le Saint-Père paye le loyer : mais, par suite des travaux entrepris pour rectifier le cours du fleuve, la fièvre ravage le quartier du Transtévère : et ces pieuses filles meurent les unes après les autres... En revanche, le gouvernement italien convertit en hôpital pour les prostituées le vaste et vénérable couvent des Quattri-Santi-Coronati, où les Sœurs répandaient le parfum des prières et des vertus. Ce monument, où l'on voit des peintures des premiers âges chrétiens, fut épargné par Robert Guiscard : mais le « mal de Naples » des Savoie du XIXe siècle est moins respectueux que l'incendie des Normands du XIe siècle... Cette situation est encore plus lamentable dans les provinces. Il y a là des préfets, des syndics, des employés, au cœur de tigre, qui assouvissent en sécurité, loin du regard plus ou moins honteux du pouvoir central, leur haine de sectaire. Et ces religieuses et ces religieux ne peuvent pas toujours sentir tout de suite les bienfaits du Pasteur suprême, qui ne veut pas qu'une partie de son troupeau souffre, quand l'autre jouit de l'*aurea mediocritas* du poëte. Comment songer aujourd'hui à *fare una famiglia?*... Lorsqu'une place est assiégée, chacun ne doit-il pas se réduire au strict nécessaire, dans l'intérêt commun qui commande de réunir toutes les forces disponibles contre l'ennemi ?

Dès le début du règne de Léon XIII, l'un des organes du Vatican, l'*Osservatore Romano*, publiait un avis, qui n'a peut-être pas été lu avec l'attention convenable. Il y était dit en substance : « Que la perfidie exagérait dans des proportions ridicules le chiffre de l'épargne réalisée par l'administration du cardinal Antonelli; que le Saint-Siège vivait à peu près au jour le jour; que les secours en argent étaient préférables aux objets d'art et aux présents de toute nature, dont l'offrande ne saurait être interdite, puisqu'elle témoigne également de la piété des fidèles, mais devait être une exception très rare ; qu'enfin, dans les circonstances actuelles, le Denier de Saint-Pierre était la première des démonstrations, comme la première des nécessités. » En même temps, il instituait une Commission de cardinaux, chargée de développer et d'administrer cette source des revenus du Saint-Siège. Prévoyant, économe, parcimonieux, le cardinal Antonelli a su être le correctif de Pie IX. Mais on parle de cinquante millions, comme d'un écu !... Rien n'en eût-il été engagé dans les emprunts turcs, que l'on serait vraisemblablement très loin de compte. Il y a dix ans que l'on draîne cette épargne. Que produit le Denier de Saint-Pierre? Les fidèles ont à soutenir, dans leur pays, tant de bonnes œuvres, pour réparer les désastres de la guerre, pour soulager les misères du chômage, pour propager l'enseignement religieux, pour combattre les entreprises contre leur foi, que leur obole n'arrive pas à former un bien gros viatique. Il est vrai que les Pecci voient les choses un peu en noir. Léon XIII

a reçu cet œil, où les roses ne se peindraient pas en couleurs riantes. C'est qu'il ne peut pas faire tout le bien qu'il voudrait. Le Denier de Saint-Pierre n'a pas seulement à pourvoir au gouvernement de l'Église : il a encore à secourir la détresse des religieux et des fidèles d'Italie et du monde. Lorsqu'on offre au Saint-Père des ornements sacerdotaux, des vases sacrés, on lui fait un présent utile : il en dote des chapelles, des vicaires apostoliques, des missionnaires, qui n'ont pas le moyen de se les procurer. Mais que peut-il faire des coffrets à secret, des écritoires ciselées, des albums enluminés, et autres joujoux qu'on dépose à ses pieds? Ils vont orner le cabinet des prélats. Leur prix, souvent considérable, pourrait être plus fructueusement employé. Est-ce que la recommandation de Léon XIII, au sujet des pèlerinages, ne tendait pas au même but?... Sans doute il y a l'attrait du voyage : mais le sacrifice ne serait-il pas à la fois et plus méritoire et plus efficace, si ceux qui y prennent part se résignaient à verser seulement le quart de la somme qu'ils y consacrent, au Denier de Saint-Pierre? Les pèlerins sont généralement partisans, très résolus, très ardents, du pouvoir temporel. Or, en se rendant périodiquement à Rome, comme les musulmans à La Mecque, bien qu'il n'y ait plus de raison pressante pour cela, ils y entretiennent un peu de mouvement, un peu de prospérité : de sorte que les Romains regrettent moins vivement le temps du pouvoir temporel, où les catholiques leur apportaient un riche tribut. Le gouvernement italien y trouve son

profit : il en prend également texte, pour dire aux Puissances : « Vous voyez que nous respectons l'indépendance du Saint-Siège, puisque nous protégeons des étrangers qui viennent dans notre capitale conspirer ouvertement contre nous ! » A ces trois points de vue, les organisateurs des pèlerinages atteignent à un résultat tout autre que celui qu'ils se proposent. Y a-t-il une compensation suffisante ?...

Malgré cela, en vérifiant jusqu'aux livres de l'office, Léon XIII parvient encore à faire magnifiquement la charité. En 1879-1880, l'hiver a été très rigoureux dans toute l'Europe : depuis plusieurs siècles, il n'avait pas sévi aussi durement en Italie. A Pise, l'Arno a gelé. Le *Pineto* de Ravenne a été à peu près détruit. Le fait ne s'était pas renouvelé depuis l'année 1234. *Hyems asperrima nimius pinetum Ravennae arruit totum,* dit la chronique de ladite année, que le comte Mari Antonio Ginanni a insérée dans sa *Miscellanea* qui se trouve à la bibliothèque de Classe. Ces rigueurs sont très douloureuses en Italie, parce que les habitants, qui se prémunissent contre les chaleurs de l'été, semblent indifférents aux menaces de l'hiver. Les appartements n'ont aucun confortable. Les portes et les fenêtres ferment mal. Les cheminées sont rares. Lorsqu'il fait froid, on y souffre comme dans la rue, plus que dans la rue, les jours de *sirocco.* Au Vatican, on chauffe un peu les vastes salles à l'aide de *braseros*, dans lesquels on jette des pelures de pomme et d'orange. C'est un parfum de séminaire, que l'odorat parisien ne supporterait guère. Pour se-

courir toutes les misères créées par ces longs mois de froid, le Cercle de Saint-Pierre a ouvert, sous le patronage de Léon XIII, des cuisines économiques et des asiles de nuit pour le *popolàno*. Le Vatican, le prince Borghèse, le prince Aldobrandini, le marquis Patrizi, ont mis à la disposition de cette association des locaux dans les quartiers populeux : rue Sant'Agata de'Goti, rue dell'Arancio, rue Santa Rufina, rue des Tre Pupazzi, rue des Zoccolette, vicolo Orbitelli, au Trastevere... Les membres du Cercle de Saint-Pierre, aidés par les Sœurs de la Providence de Namur, font la distribution des aliments préparés par les religieuses. Le prix de la portion est de dix centimes. Avec six sous, on peut avoir une soupe, un morceau de bœuf bouilli et 200 grammes de pain de bonne qualité. La cuisine du vicolo Orbitelli distribue 650 portions par jour. L'association payant la viande à raison de 1 fr. 20 à 1 fr. 35 le kilogramme, et chaque kilogramme ne pouvant fournir que neuf portions, elle perd 35 à 45 centimes : elle regagne un peu sur la soupe, généralement composée de bouillon, de riz ou de pâtes. Le pain se vend au prix coûtant. Le vendredi et le samedi, on fait maigre : distribution de légumes, de morue, de sardines. Les *poveri infelici* sont particulièrement friands de sardines : le jour où il y en a, le bruit s'en répand, la foule se presse, et la *piattella* reste dans les marmites. A peu près tous ces indigents se présentent avec des bons qui leur ont été donnés soit par les curés des paroisses, soit par des patriciens généreux. Le prince

Bandini-Giustiniani a acheté 75,000 de ces bons! Les asiles rendent aussi beaucoup de services. Tous les malheureux sans domicile accourent à la nouvelle qu'ils auront des couvertures : dans les refuges de la municipalité, ils grelottaient sous la paille... Léon XIII répartit de larges subsides à ces institutions charitables. Au jour de l'An, il fait délivrer 15,000 fr. à ces mêmes malheureux... La liste civile de la famille royale est de 15,250,000 fr. Le roi Humbert ne trouve que 6,000 fr.! Il est vrai que l'on ne parle que des 150,000 fr. de bijoux dont il a fait cadeau à la femme de son premier ministre, Madame Cairoli... Ses aumônes se répandent dans toutes les villes d'Italie. Et elles vont jusqu'en France, en Espagne, en Hongrie, en Irlande, partout où l'on signale quelque détresse! Les Irlandais reçoivent 10,000 fr., dès qu'il apprend que la récolte des pommes de terre a été mauvaise. Pourtant, il est plus que douteux qu'il puisse disposer de la moitié de cette liste civile de 15,250,000 fr.! Mais il est le Pontife de cette Religion du Christ, qui protège le faible, qui tend la main au petit, qui secourt le pauvre, qui console l'affligé, qui panse le malade. Peut-être se contenterait-il de quelque légère aumône, arrachée par l'importunité ou la pudeur, s'il vantait davantage les droits du peuple, la souveraineté du peuple, le génie du peuple, la vertu du peuple!

Renouvelle-t-il le miracle de la multiplication des pains?... Le Saint-Siège se considère comme à la tête de la Civilisation catholique. Les œuvres de Religion,

d'enseignement, de charité, ne remplissent pas toute sa mission. Il faut des cérémonies et des monuments qui disent sa beauté et sa gloire, qui élèvent les yeux et les âmes. Léon XIII rétablit l'étiquette de la Cour, négligée depuis le 20 septembre 1870. Toutefois, la partie extérieure en reste supprimée. Le Pape ne sort pas du Vatican. Les cardinaux ne vont pas en carrosse de gala. Les processions se déroulent dans les églises. Il n'y a que les files de *fratti*, lugubre escorte des pompes funèbres, qui se montrent dans les rues. Mais les princes et les ambassadeurs sont reçus avec le cérémonial traditionnel. Les Consistoires ont remplacé les provisions d'églises : le Sacré-Collège, la Prélature, le Patriciat, les gardes militaires, en grand appareil, sont tenus d'y figurer. Pie IX portait un deuil légitime. Léon XIII hérite d'une situation qu'il n'a point faite, et il retranche de ce deuil tout ce que la politique lui permet. Si le Saint-Siège prenait la corde et la cendre toutes les fois qu'il a des épreuves à traverser, il ne quitterait jamais ces insignes de la douleur! En dehors de toute idée religieuse, de tout intérêt politique, n'y a-t-il pas un vrai plaisir d'artiste à voir le Pape, dans une situation où ses amis le plaignent et où ses ennemis le raillent, envoyer, avec la pleine conscience de sa puissance morale, la rose d'or à la jeune compagne d'Alphonse XII, ainsi qu'au temps où la tiare était la Reine des couronnes? Ne donne-t-il pas le spectacle comme d'une majestueuse audace en convoquant, sous la présidence du comte Vespignani, des archi-

tectes de tous pays pour restaurer son église épiscopale de Saint-Jean-de-Latran, de manière qu'elle puisse assister longtemps encore au flux et au reflux des révolutions? Et n'y a-t-il pas comme un défi papal dans cette entreprise de construire sur l'Esquilin une église au Sacré-Cœur, et aux Prati di Castello une église à saint Léon? Rome ne manque point de sanctuaires : elle en compte au moins cinq cents. Ces églises des Prati di Castello et de l'Esquilin nécessitent de gros sacrifices, dont les ennemis tirent de perfides insinuations, et de pénibles formalités, dont les amis tirent des plaintes amères : n'importe! Léon XIII se plie aux circonstances : et il ne sera pas dit qu'abandonnant la tradition de ses prédécesseurs, il n'aura pas enrichi sa Ville de monuments qui témoigneront que l'Église est toujours vivante, toujours agissante, qu'elle soit dans la prospérité ou qu'elle soit dans le malheur! Nombre d'artistes brûlent d'élever dans Saint-Pierre, à côté des chefs-d'œuvre du Bernin, de Michel-Ange, de Canova, de Thorwaldsen, de Tenerani, d'Amici, un tombeau à Pie IX. Léon XIII a repoussé, comme prématurée, comme imprudente, l'introduction du procès en béatification de Pie IX : mais il honore trop cette aimable et douce mémoire pour ne pas mettre au concours des sculpteurs le magnifique sujet du plus long Pontificat de l'Église! Et déjà le monde des arts loue cette idée généreuse... Il ne s'intéresse pas moins à des œuvres moins éclatantes. Il a chargé le chevalier Mantovani de décorer le péristyle de la

cour de San-Damaso de belles peintures dans le goût de Raphaël et de Jean de Udine. Il a restauré la fabrique des *Arazzi* du Vatican, qui rivalisaient autrefois avec les tapisseries d'Arras, de Beauvais, des Gobelins, de Bruxelles, de Florence, de Ferrare, etc., sous la direction du chevalier Pierre Gentili. Bref, Léon XIII continue la tradition de ses prédécesseurs dans toutes les œuvres qui forment les fleurons de la triple couronne, autant que le permettent la rigueur des circonstances et la pénurie des ressources !...

IL *PONTIFICATO DEI DOTTI!* C'est le nom que le peuple romain donne déjà au nouveau Pontificat. Il part des couches les moins cultivées des classes sociales, une infatigable accusation d' « ignorantisme » contre l'Église : à les entendre, il semblerait que ce soit le boisseau qui étouffe la lumière après laquelle soupire le monde. Ce mot barbare est un mot d'ordre. Ne peut-elle pas appliquer à la foule de ceux qui le répètent, la parole évangélique : « Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font ? » De Paris, l'illusion est encore possible. Il s'y produit un mouvement d'intelligence, varié, fiévreux, qui fait que l'on n'en recherche ni l'origine ni le but : c'est un tourbillon anonyme, aux séductions duquel on se laisse prendre. Mais supposez que par une puissante machine l'on parvînt à anéantir instantanément toutes les œuvres créées ou inspirées par l'Église, que resterait-il dans des milliers de bourgs et de villages de la France qui se glorifie d'être la plus brillante des nations? Leur seul monument, la modeste chapelle, n'existerait plus. Leur seul lettré,

l'humble prêtre, ne serait plus là. Le doigt de la Civilisation se serait retiré d'eux. Au milieu de la barbarie qui recommencerait à étendre ses ombres, quelques cités jetteraient seules un éclat égoïste. Cette calomnie, que lancent la mauvaise foi et la haine, que répandent la crédulité et l'ignorance, est très sensible à Léon XIII. Il tient à honneur de montrer qu'il porte le flambeau où brûle la lumière qui éclaire le monde : et il veut le mettre si bien en vue que pas un aveugle, pas un ennemi puisse nier la splendeur des rayons qui en descendent! Le peuple romain est grave, réfléchi, observateur, judicieux : il a pénétré la pensée de Léon XIII, en écoutant ses appels aux savants, aux artistes, aux orateurs, aux écrivains....

Il n'est pas de monarque pour lequel la démocratie moderne ait été plus sévère que pour Louis XIV. Il a pourtant continué l'œuvre de Richelieu. Sous son sceptre, l'aristocratie est devenue la noblesse : fantôme que la Révolution de 1789 n'a pas eu de peine à renverser! Il a si fortement établi les droits de l'État contre l'Église, que le grand génie de Bossuet lui-même en est arrivé à douter de l'infaillibilité du Pape et à proclamer l'infaillibilité du Roi. Enfin, Voltaire, dont la démocratie moderne fait un de ses oracles, a écrit son chef-d'œuvre sur le siècle qu'il avait tout rempli de sa majesté. Ne voilà-t-il pas bien des titres à quelque indulgence? Mais il a eu, paraît-il, un tort inexcusable. Il a mis chaque citoyen à la place où il devait être. Jamais société mieux ordonnée. Tous les mérites se produisaient : il avait le don

de les découvrir, il avait la sagesse de les élever. Est-il un homme d'Église, d'État, d'épée, de robe, de finances, dont le talent ait été méconnu? Est-il un savant, un écrivain, un orateur, un sculpteur, un peintre, un musicien, un comédien, que le succès ait oublié? Son règne pourrait aussi s'appeler : *Il regno dei dotti!* Et ce sont trois quarts de siècle qui ont consacré cette renommée!...

Aujourd'hui, le suffrage universel a une tendance naturelle à choisir ses mandataires parmi ceux qui sont faits à son image : les dessous des carrières libérales sont mieux à sa portée. Entre M. Bétolaud et M. Grévy, entre M. Allou et M. Gambetta, entre M. Jules Simon et M. Jules Ferry, entre M. Laboulaye et M. Tirard, tous également républicains, il n'hésite pas. Il faut quelque événement extraordinaire pour grandir son âme, pour exhausser sa taille. En saurait-il être autrement? Les pouvoirs se trouvent livrés aux caractères et aux esprits médiocres. Ministères, Chambres, administrations, ne sont plus accessibles à ces *dotti*, à ces capables, que leur tempérament et leur culture rendent perspicaces et indépendants : car, sous ce « gouvernement de tous par tous », il n'est permis à personne, sous peine de tomber en disgrâce, de faire entendre quelque remontrance à la coterie qui s'est emparé de la République! « J'ai deux défauts que ce pays ne peut me pardonner, disait un jour M. Albert de Broglie : je suis duc, à quoi je ne puis rien; et je suis académicien, peut-être un peu par ma faute! » Regardez autour de vous ces *dotti*, ces capables. Le

prêtre qui vous enseigne les fins de la vie humaine, est pauvre; le professeur qui vous initie aux choses de l'intelligence, est pauvre; l'officier qui verse son sang pour votre défense, est pauvre; le magistrat qui veille sur vos droits et vos libertés, est pauvre... La fortune est aux maçons, aux entrepreneurs, aux commerçants, aux banquiers. Et cette aristocratie de l'argent est la seule que tolère et ambitionne ce peuple affamé d'égalité et de luxe. Il n'en est pas ainsi seulement en France : mais c'est peut-être là que le phénomène apparaît le mieux !

Léon XIII ne se fait pas illusion sur la portée de sa sollicitude... S'il est désirable d'éviter le plus possible l'immixtion du temporel dans le spirituel et du spirituel dans le temporel, afin de prévenir le trouble entre l'Église et l'État, il n'en est pas moins vrai que cette doctrine a fini par diminuer l'influence de la Religion sur la société : car l'on en a conclu que l'on ne pouvait être à la fois d'Église et d'État. L'exagération est évidente. Par exemple, pourrait-on dire que Ximenès et Mazarin aient sacrifié au Pape les intérêts du Roi ? Mais, depuis la fin du XVIIIe siècle, les esprits qui se sentent attirés vers les affaires publiques se font d'État, et non plus d'Église. L'homme du peuple qui entre dans les ordres, est un être pacifique. Tantôt c'est par piété ou par goût, par amour de l'étude ou par faiblesse de santé; tantôt, sa famille veut se faire honneur ou l'exonérer du service militaire. En tout cas, il ne désire rien tant que se confiner dans la vie tranquille et honorable de

la paroisse. Ce milieu rustique, honnête, craintif, effacé, est la pépinière du clergé séculier. Voyez l'épiscopat français qui s'y recrute! Combien de prélats portent la particule nobiliaire? Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr Gérault de Langalerie, archevêque d'Auch; Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux; Mgr Richard de Lavergne, coadjuteur de Paris; Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins; Mgr Chaulet d'Oultremont, évêque du Mans; Mgr de Rovérie de Cabrières, évêque de Montpellier; Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié; Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval; Mgr de la Foata, évêque d'Ajaccio; Mgr de Briey, coadjuteur de Meaux. Sur plus de cent évêques, titulaires, coadjuteurs, auxiliaires, démissionnaires! Dans le Consistoire du 12 mai 1879, Léon XIII n'a donné le chapeau qu'au landgrave de Furstenberg!... Ce n'est là sans doute qu'un élément : mais ne montre-t-il pas combien la noblesse, toujours très recherchée, toujours très nombreuse, qui se trouvait encore à la tête de la plupart des diocèses à la fin du XVIIIe siècle où elle avait cessé d'être une aristocratie, se désintéresse de ce ministère? L'homme du monde, à quelque rang qu'il appartienne, se fait plutôt jésuite, dominicain, bénédictin, oratorien, eudiste, sinon trappiste ou chartreux... Il se trouve là dans une compagnie dont l'activité intellectuelle et la discipline rigoureuse conviennent mieux à son éducation et à sa foi. Il prie, il médite, il écrit, il enseigne, il prêche. Autrefois, le clergé régulier, — pris dans le sens d'opposition au

clergé séculier, — n'absorbait pas la fleur de ceux qui se consacraient à la Religion. Il est vrai que cette ambition de servir à la fois la société religieuse et la société civile, qui peut être très légitime, qui peut être très féconde, se frayait un chemin aussi bien par le presbytère que par le cloître. Les gouvernements ne la repoussaient point : car ils savaient quelles âmes mûries, quelles volontés trempées, quelles connaissances profondes, quelles expériences parfaites, elle portait dans ses flancs. Louis XIII y a rencontré le plus grand ministre de notre histoire. Cet élément entreprenant d'en bas et d'en haut, qui se faisait abbé ou moine pour jouer un rôle dans la société civile par la société religieuse, échappe maintenant à l'Église. Les gouvernements en ont horreur. En sont-ils mieux servis?... Il va au commerce, à l'industrie, à la finance, au barreau, au journalisme, qui conduisent à la politique. Comment le ramener? Comment le ressaisir? Ce qui s'est fait ne serait-il plus possible ?...

On reproche aux réguliers et aux séculiers de former une caste séparée. « C'est un État dans l'État! » Si les familles riches et influentes ne destinent plus leurs fils à la carrière ecclésiastique, dans la pensée de les voir s'élever aux grandes charges, elles n'ont pas tous les torts : l'opinion en a sa part. Elle crie à l'usurpation, dès que l'habit religieux se mêle à la politique. Qu'y a-t-il là de dangereux pour la liberté, d'humiliant pour la raison? Elle voudrait également que les magistrats, les militaires, restassent étrangers

à la vie publique. Bientôt les savetiers et les *facchini* en auront seuls le droit ! Et savez-vous quel prétexte elle allègue? « Les séculiers et les réguliers ne sont plus de leur siècle : ils ne font plus d'œuvres démocratiques!... » Consoler les affligés, visiter et soigner les malades, secourir les pauvres, servir d'arbitre désintéressé, instruire et former la jeunesse, prononcer des sermons, faire des livres, conduire les morts à leur dernière demeure, qu'est-ce donc? S'ils se mettaient en grève, le nombre des œuvres démocratiques ne se trouverait-il pas singulièrement diminué? Et n'entrave-t-on pas leur prédication, leur enseignement? On parle de les chasser de la chaire, de l'école, où ils obtiennent des succès admirables. Ainsi l'a décidé la République française au nom de la liberté! De sorte qu'ils se trouveraient encore plus isolés. Il est vrai qu'ils ne possèdent presque plus de ces établissements agricoles et industriels, où ils employaient paysans et ouvriers. La Révolution les a dépouillés. La législation ne reconnaît pas *de plano* à leurs corps moraux la personnalité civile. Les disciples de saint Bruno fabriquent, au monastère de la Grande-Chartreuse, un breuvage de belles gouttes d'or, qui est la Reine des liqueurs. Ils gagnent par an plusieurs millions dont ils font le plus noble et le plus utile emploi. A vingt lieues à la ronde, il ne se construit pas une église, un hospice, une maison d'école; il ne se perce pas un chemin vicinal; on ne signale pas une misère privée, sans qu'on ne s'adresse à eux : et leur générosité est inépuisable! Leurs bienfaits trouvent-

ils grâce? On les accuse de battre monnaie avec la Religion, de faire concurrence à l'industrie et au commerce! Suivant un mot du cardinal Pecci : « On ne sait qui l'emporte, de l'insulte ou de la folie! »

Mais Léon XIII sait qu'on ne gouverne pas longtemps la société par en bas : c'est par haut que la justice et la raison veulent qu'on la dirige, afin de l'élever. « Beaucoup pour le peuple, et peu par le peuple!... » Une fois l'expérience faite, avec quelles désillusions! avec quelles épreuves! on reviendra à des idées plus justes et plus rationnelles. Le monde est un réservoir d'ignorance, qui n'a pas de fond : sans cesse on y fait, on y défait, on y refait les mêmes choses. L'Église peut attendre : car, contrairement à ce qui se passe dans les institutions politiques, les hommes y comptent pour peu. Qu'importe Pie IX ou Léon XIII! Léon XIII mourra, s'il le faut, comme Pie IX, dans sa prison. Dans vingt ou trente ans, il y aura encore un Pape : et l'Église sera toujours là!... Telle est sa théorie. C'est pour cela que la modération et la temporisation la distinguent. Elle peut même, au plus fort de ses embarras, songer à des entreprises de longue haleine, qui provoquent les railleries.

Il est incontestable que le clergé, tant régulier que séculier, dispose de peu de ressources matérielles, à une époque où l'argent prend une importance toujours croissante; que les exploitations agricoles ou industrielles ne sont plus dans ses mains; que la vie politique lui est fermée. Ce champ lui sera-t-il

rouvert? Dans combien de temps?... Est-il prudent de ne pas prévoir l'hypothèse où la situation se modifierait? Mais il est non moins certain que l'opinion ne lui interdit point le champ de l'école et de la presse, sous la réserve qu'il se tiendra dans le droit commun. Elle l'y convie même : car elle lit les écrits qui prennent sa défense, et elle lui confie l'éducation de ses enfants. Voilà donc, en dehors du ministère sacré proprement dit, deux moyens d'action immédiate. Tous les partis inscrivent dans leur programme : « L'école ». Tous les partis se servent de la presse. C'est de l'engouement, de la passion qui règne pour ces choses. L'instruction se répand partout, perdant en profondeur ce qu'elle gagne en surface. Non pas que ce soit une conséquence forcée! Mais plusieurs circonstances concourent à ce résultat. Les méthodes d'enseignement coulent les élèves dans un moule uniforme et étroit. L'étude des lois, qui était le fonds de notre patrimoine intellectuel, a beaucoup baissé, soit par la diminution des affaires litigieuses, soit par la fixation de la jurisprudence. Les exigences de la vie ne permettent qu'à de rares privilégiés de se désintéresser de faire fortune, pour orner leur esprit. Les professions libérales ont cessé de tenir le haut du pavé. Il convient d'ajouter que le journal nuit beaucoup au livre. Le livre est fait avec plus de patience que le journal : par conséquent, le lecteur y trouve davantage à glaner. Or, il semble que l'on n'aille chez l'instituteur ou le professeur que pour se rendre capable de se nourrir de cet ali-

ment quotidien! Entrez chez un bourgeois riche et intelligent de Paris. Pas de bibliothèque... Sur une table, la *Revue des Deux-Mondes*, *la France*, le *Figaro*, la *Vie parisienne*. De lettrés pouvant familièrement s'entretenir avec Horace, Tite-Live, ou même Cornélius Népos, n'en cherchez pas ailleurs que dans l'Université et dans les monastères. Ajoutez-y, si vous voulez, quelques isolés dans les diverses professions libérales.... Il n'est pas un hameau qui n'ambitionne une école et où ne pénètre une « feuille » portée par le chemin de fer. Léon XIII n'ignore rien de cela.

Puisque l'école et la presse sont l'objet de l'engouement public, et puisque le clergé y obtient une faveur particulière, voilà un plan tout tracé! Le clergé doit briller dans l'école et dans la presse, de manière à défier la calomnie :

> Le Dieu, poursuivant sa carrière,
> Versait des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

Mais il faut d'abord que le clergé soit armé en guerre. Autrefois la théologie était inséparable du droit. Les jurisconsultes s'honoraient d'être théologiens. Le fameux arrêt rendu contre les Jésuites par le Parlement de Paris, sous l'inspiration de Madame de Pompadour, en est un des derniers témoignages. Mais elle est aujourd'hui devenue l'apanage exclusif du prêtre qui, n'ayant plus à redouter le regard des

laïques, s'est laissé aller à la négliger lui-même : si l'avocat étudie le droit dans les *Codes annotés* et les *Tables de Sirey*, lui étudie la théologie dans le *Compendium Theologiae dogmaticae ac moralis* et le *Dictionnaire de Théologie* de Bergier. Bellarmin et Suarez, que la Compagnie de Jésus avait substitués à saint Thomas d'Aquin, sont non moins abandonnés que le *Doctor universalis*, le *Doctor angelicus*. Or il est nécessaire que le clergé possède avant tout la science sacrée.

Dans l'Encyclique *Aeterni Patris*, du 4 août 1879, Léon XIII invite les évêques à restaurer dans leurs diocèses l'étude de saint Thomas d'Aquin. Ce profond génie surgit au XIIIe siècle, pour s'approprier les doctrines de saint Justin, de saint Irénée, d'Origène, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Anselme, de saint Bonaventure, et unir à la science sacrée, dans une vaste synthèse, la logique, la métaphysique, la morale, et même la physique, léguées par la Sagesse antique.

L'*Organum* d'Aristote est acquis à l'esprit humain : on peut dire que c'est une conquête immuable. Ni le doute méthodique de Descartes, ni le cristicisme de Kant, ni le *Novum Organum* de Bacon, ne l'ont ébranlé. Le père de la logique scientifique demeurera le législateur incontesté des formes diverses dont le raisonnement est susceptible. Saint Thomas ne pouvait que commenter l'œuvre définitive du philosophe : mais il l'a fait en des traités qui ne laissent

rien à désirer « pour la clarté du style, la propriété de l'expression, la facilité à expliquer les matières les plus obscures ». Ainsi s'exprime l'Encyclique *Aeterni Patris*. N'est-il pas évident, comme le fait remarquer Léon XIII, que notre siècle gagnerait infiniment à revenir « à la mâle école du syllogisme », à se soumettre à cette austère discipline qui donne aux esprits de la vigueur, de la rectitude, de la clarté? Les molles habitudes de la pensée, qui ne saisit plus le lien des idées, qui se laisse tromper jusque par les mots mal définis, viennent de l'abandon de ces exercices. Lorsqu'elle aura repris le grand instrument de la méthode scolastique, c'est-à-dire l'argumentation, la philosophie retrouvera son lustre et son autorité.

Dans la métaphysique, saint Thomas tient plus de saint Augustin que d'Aristote. C'est ainsi qu'après avoir reproduit sur les origines de la connaissance humaine le système péripatéticien, il le complète par la doctrine de l'exemplarisme divin, que Platon avait entrevue, mais qu'il était réservé à l'évêque d'Hippone d'expliquer et d'exposer à la lumière de la parole de l'Apôtre : *In ipso vita erat, et vita erat lux hominum.* Nous suivons le commentaire papal... L'âme ne s'élève que par le visible à l'invisible. Toutefois, l'image n'est pas l'objet de l'acte intellectuel. Entre les sens et l'entendement, il y a une différence profonde, que saint Thomas marque avec précision. Selon lui, la raison humaine est une participation de la raison divine : et c'est à ce rapport qu'il attribue

nos connaissances et nos jugements. Et il ajoute : « Dieu ayant créé tous les êtres sur le modèle de ses idées, celles-ci avec leurs caractères de nécessité et d'immutabilité se réfléchissent dans les choses périssables. Or, c'est dans leurs reflets matériels que notre raison contemple les exemplaires divins. Telle est la dignité de l'intelligence, telle est sa portée naturelle! » Ainsi, dans cette question de l'origine de la connaissance, le plus important de tous les problèmes de la métaphysique, saint Thomas a su trouver un point également éloigné des visions de l'idéalisme et des ténèbres du sensualisme. L'axiome aristotélicien : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu,* n'est admis qu'avec la réserve : *Nisi intellectus ipse.* L'esprit et la matière ont chacun la part qui lui convient. Il est tenu compte dans nos actes d'un double élément. En réduisant l'âme à la pensée et le corps à l'étendue, fait observer le P. Pra à propos de l'Encyclique *Aeterni Patris*, Descartes devait briser l'unité de la nature humaine, détruire le lien harmonique des deux parties de notre être, jeter un abîme infranchissable entre la matière et l'esprit. De sorte que l'anthropologie thomiste, qui tient compte du composé humain, est bien plus propre que l'anthropologie cartésienne à combattre le matérialisme et le positivisme. Car l'on prive la métaphysique du concours des autres sciences, lorsqu'on réduit le corps à l'étendue, l'âme à la pensée : au lieu que ce concours lui est assuré, lorsqu'elle étudie l'homme, ni ange, ni bête, formé, dans l'unité de sa personne,

d'une double substance et doué d'opérations, les unes spirituelles, où la matière intervient, les autres organiques, où néanmoins le principe immatériel accuse sa présence. Et il importe à la théologie, non moins qu'à la métaphysique, de se faire une idée vraie de la nature humaine : car le Dieu que considère le théologien et dont il scrute avec respect le mystère, fait encore observer le P. Pra, à propos de l'Encyclique *Aeterni Patris*, est un Dieu incarné, un composé théandrique : on ne parviendra donc à le connaître, autant que cela est possible dans les ombres de la foi, qu'en ajoutant à la lumière de la révélation les lumières naturelles d'une science de l'homme, sûre, complète, inébranlable. Ne nous écartons point du commentaire papal... En analysant les notions d'unité, de nature, de personne, que fournissent l'expérience et la raison, saint Thomas les transporte, ennoblies, épurées, de la créature au Créateur, afin de représenter à notre esprit par des concepts analogiques les réalités surnaturelles, et de lui donner de ces réalités mystérieuses une connaissance qui, sans être ni la vision ni la foi, participe à l'obscurité de celle-ci et aux clartés de celle-là. Ici, comment ne pas rappeler deux chefs-d'œuvre de haute métaphysique, remplis d'analogies transparentes sous lesquelles on touche en quelque sorte le lien de la nature et de la grâce ! Le premier est la *Summa contra gentiles*, exposition et démonstration de la vérité catholique. Le second, la *Summa theologica*, est dans l'ordre scientifique, en raison de ses proportions et

de sa puissante architecture, ce que les grandes basiliques du moyen âge sont dans l'ordre artistique. Les quatre mille articles de cette encyclopédie monumentale renferment, avec les textes principaux de l'Écriture, la doctrine des Pères, des Conciles, et celle des anciens philosophes, complétée et corrigée. L'homme, les purs esprits, les corps, en un mot la chaîne des êtres tout entière s'y déploie, tenant à Dieu et par la création dans l'ordre naturel, et par l'Incarnation, la Rédemption, les sacrements, la grâce, dans l'ordre surnaturel.

Quant à la morale philosophique de saint Thomas, elle est encore plus universellement admirée... L'exactitude avec laquelle il analyse les actes humains, les vertus et les vices; la force des principes qu'il développe sur les lois, la société, le pouvoir, avaient déjà fait dire à M. Cousin qu'il a formé un système entier, « non seulement de morale, mais encore de politique ». La métaphysique est le fondement de l'éthique naturelle. Car pourquoi l'athéisme, le matérialisme, demeurent-ils impuissants à établir une autre règle de conduite que l'intérêt ou le plaisir, sinon parce qu'ils suppriment les notions métaphysiques d'où résulte la morale du devoir? Et, en effet, comment déterminer nos devoirs, sans une connaissance préalable et de Dieu qui est le principe de l'obligation, et de l'homme qui en est le sujet? Il y a donc, entre la métaphysique et la morale, le même rapport qu'entre le fondement et l'édifice : et le mérite de la première explique, dans saint Thomas

mérite de la seconde. « Dans ses leçons sur la vraie nature de la liberté, sur la divine origine de toute autorité, sur les lois et leur caractère obligatoire, sur l'exercice paternel et équitable de la souveraineté, sur l'obéissance aux pouvoirs supérieurs, sur les devoirs mutuels de la charité..., il y a, dit Léon XIII, une force puissante et invincible pour renverser les faux principes... »

Il reste à parler de la physique de saint Thomas... Dans l'état d'imperfection où se trouvaient, au XIIIe siècle, les sciences physiques, il a étudié la nature, en philosophe qui cherche partout les lois des phénomènes, les principes des choses. Ce genre d'étude est aujourd'hui fort négligé. Léon XIII conseille d'en reprendre la tradition, de s'élever dans la région des essences, après avoir contemplé le monde matériel et constaté les faits. Si le moyen âge fait intervenir trop souvent, dans la production des phénomènes, les agents invisibles, les forces, les qualités occultes, notre siècle bannit trop souvent l'immatériel de la science et de la nature. « Dans toutes les recherches, dit M. Cousin, tant qu'on n'a saisi que des faits isolés, disparates, tant qu'on ne les a pas ramenés à quelque principe, à quelque loi, on possède les matériaux d'une science, mais la science n'est pas encore. » Or, l'expérience donne les faits; la métaphysique, les principes. Leibnitz écrivait au XVIIe siècle : « Il y a de l'or caché sous la poussière de l'École ». Léon XIII exprime la même idée, avec plus d'éloge : « Saint Thomas, le bienheureux Albert, et

les autres princes de la Scolastique, ne se sont pas tellement livrés à la contemplation philosophique qu'ils n'aient aussi travaillé beaucoup à connaître les choses naturelles : ils ont même là-dessus un assez grand nombre de maximes et de principes, que les savants modernes approuvent et reconnaissent conformes à la vérité. Enfin, maintenant encore, beaucoup de professeurs distingués des sciences physiques témoignent publiquement et ouvertement que les conclusions certaines et reçues de la physique moderne n'ont rien qui contredise les principes de la philosophie scolastique. » Ainsi, la physique de saint Thomas renferme des vues générales, des principes, des maximes, dont les modernes admettent la vérité ou la probabilité : par exemple, le système de la matière et de la forme...

Tels sont, dans l'Encyclique *Aeterni Patris*, les caractères généraux de la doctrine de saint Thomas, dont toutes les parties s'enchaînent et s'éclairent. Dans ses plus beaux jours, l'Église s'est glorifiée de l'œuvre immense du « bœuf muet ». Clément VI, Nicolas V, Benoît XII, attestent qu'elle est le flambeau du clergé. Saint Pie V déclare qu'elle a réfuté, confondu et mis en déroute les hérésies. Elle a particulièrement, au témoignage d'Innocent VI, la mesure du langage, la vérité des pensées. Dans les Conciles de Lyon, de Vienne, de Florence, du Vatican, le *Doctor angelicus*, le *Doctor universalis* assiste et préside en quelque sorte aux décisions des Pères. Au Concile de Trente, la *Somme* est, avec les Sainte-

Écritures et les Décrets des Souverains Pontifes, le livre où l'on cherche des conseils, des raisons, des oracles. Enfin, les ennemis eux-mêmes du Catholicisme n'ont pu refuser au grand docteur le tribut de leur admiration. C'est au milieu de ce concert de suffrages que Léon XIII proclame que la restauration de la philosophie chrétienne et la reconstitution de l'unité brisée dans le monde intellectuel par le divorce des sciences humaines avec la foi et la science sacrée, doivent se faire sur la base de cette doctrine...

Léon XIII est revenu, plusieurs fois, dans des discours, dans des brefs, sur cette nécessité. Il a fondé une « Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin », où le clergé de sa Ville doit boire aux sources pures de cette doctrine : et afin de les préserver de tout élément corrupteur, il a magnifiquement consacré une somme de 300,000 fr. à la réédition des Œuvres du grand docteur. Une Commission, composée des cardinaux de Luca, Simeoni et Zigliara, devra veiller à ce que la Propagande les imprime dans leur intégrité, avec les commentaires des interprètes les plus illustres, tels que Thomas de Vio Cajetan et François de Silvestri. Il paraît que ce travail exigera dix années. De sorte que les fruits ne pendent pas encore aux branches..... Mais Léon XIII a déjà pourvu les chaires des professeurs les plus éminents : et, sans être définitivement outillée, l' « Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin » se trouve en mesure de distribuer un enseignement fécond. Elle a été inaugurée avec toute la solennité possible.

Son but est d'expliquer, de défendre, de propager les doctrines thomistes, analysées dans l'Encyclique *Aeterni Patris*. Elle doit unir ses travaux et ses efforts à ceux des autres Académies du même genre, afin de restaurer partout la philosophie chrétienne sur les bases de cet enseignement; se procurer des relations sur les œuvres et les revues les plus célèbres qui traitent de sujets philosophiques, afin de suivre de près le mouvement scientifique dans tous les pays; publier des écrits et des livres de réfutation et de propagande; faire des docteurs fortement nourris de la philosophie scolastique. Elle se compose d'un Conseil supérieur, de membres et d'élèves. Le Conseil supérieur est formé des cardinaux Pecci et Zigliara; de Mgr Boccali, camérier secret participant; du P. Liberatore, de la Compagnie de Jésus; de l'abbé Talamo, professeur de philosophie au Collège pontifical de l'Apollinaire. Les membres ne pourront pas dépasser le nombre de trente : ils seront nommés par le Conseil : dix seront choisis parmi les savants de Rome, dix dans l'Italie, les autres à l'étranger. Tous dépendent du Conseil. L'Académie tiendra ses réunions tous les quinze jours, sauf l'été, avec l'assistance de deux membres au moins du Conseil supérieur. Il ne sera permis à aucun des académiciens de manquer à ces réunions, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation. Des jeunes gens ayant terminé leurs études philosophiques seront désignés par le Conseil supérieur pour la classe des élèves. Deux ou trois fois par semaine, ils recevront les leçons de l'un des cinq

sur les doctrines thomistes. Dans les séances bi-mensuelles, ils liront des dissertations écrites sur quelque sujet de cet enseignement. Ceux qui, après avoir été instruits pendant deux années au moins dans cet Institut, seront à même de résoudre, d'après la méthode scolastique, les difficultés qui leur seront proposées, recevront des diplômes leur conférant le pouvoir d'enseigner, avec les privilèges du doctorat, la philosophie de saint Thomas.

Il y a plus d'un trait de ressemblance entre le XIIIe siècle et le XIXe siècle. Mêmes théories, mêmes systèmes, mêmes convoitises, pullulaient... Il n'est pas jusqu'à la proscription des Congrégations non autorisées, qui ne forçât saint Thomas à prendre leur défense. Et il n'eut recours qu'aux armes de la science et de la raison, d'une modération de forme et d'une puissance de pensée que rien ne vint démentir! Jamais une parole amère sur ses lèvres! Jamais un sarcasme sous sa plume! Aussi la victoire couronna-t-elle ses efforts. Le mouvement scientifique, dont il avait donné l'impulsion, assura à l'influence de l'Église sa force et son efficacité. Pourquoi la science, la philosophie, la théologie, qui, en imprégnant alors les meilleures intelligences, préparèrent à l'Église des jours plus heureux, ne donneraient-elles pas à notre génération le même spectacle?... Mais le XIXe siècle aura de plus de commun avec le XIIIe siècle, que, pendant le long espace de temps qui les sépare, le « bœuf muet » n'a si fortement mugi. Les évêques de tout l'univers, un peu surpris de ce nom oublié, lui ont

fait fête. N'est-ce pas le cas de faire remarquer que l'union des évêques avec le Saint-Siège semble arrivée à son apogée ? Pas une défection. On pourrait dire : « Pas un désaccord !... » Les époques de foi ont été celles où se produisaient des dissensions entre l'épiscopat et le Saint-Siège, entend-on objecter. Est-ce *propter hoc?* Dans la situation actuelle, cette soumission de l'épiscopat répond au plus impérieux besoin de la Religion : ce n'est pas en présence de l'ennemi rompant en visière, que ses ministres peuvent se diviser ! Aussi tous ont-ils adhéré au dessein de Léon XIII, pour marquer qu'ils ne voulaient pas opposer d'obstacle, même aux désirs du Souverain Pontife, dans une question où ils pourraient n'être pas de son avis, sans rompre leur communion !... Une sorte de petit miracle est venu comme approuver et encourager la restauration de l'étude de ce profond génie. Un Bénédictin, le P. Paolino Manciano, a découvert, dans l'abbaye de Subiaco, plusieurs manuscrits de saint Thomas, tels que des biographies de saints, des sermons pour le carême, etc. Ces manuscrits ont été photographiés : les épreuves en ont été comparées aux autographes de la Bibliothèque Vaticane, de la Bibliothèque de Naples, du monastère du Mont-Cassin , de la municipalité de Viterbe. Les meilleurs paléographes ont attesté l'authenticité de l'écriture.

Léon XIII a fondé presqu'en même temps une « Académie historico-juridique » : on y enseigne le droit public des Romains, la philosophie du droit,

l'histoire du droit privé romain selon l'ordre des Institutes de Gaïus, la procédure judiciaire selon le droit romain, le droit ecclésiastique, les législations civiles comparées, l'origine et les progrès du droit commercial en Italie, l'épigraphie sacrée et juridique, la topographie et les monuments de Rome antique, les antiquités chrétiennes, le droit étrusque comparé au droit romain et aux institutions orientales, etc. Les principaux professeurs chargés de ces chaires sont MM. Gatti, Ruggieri, Natalucci, Alibrandi, Ré, Cortelli, docteurs en droit ; l'abbé Talamo, le meilleur élève de Sanseverino; les chanoines de Angelis et Fabiani, le chevalier Charles-Louis Visconti, le commandeur de Rossi, etc. L'alliance de la foi et de la raison, des sciences sacrées et des sciences profanes. L'étude de la théologie, même rapprochée des systèmes théogoniques et philosophiques des temps anciens et des temps modernes, ne formerait que des savants incomplets : l'étude du développement des institutions et des événements humains en est le complément nécessaire. C'est pourquoi l' « Académie historico-juridique » est destinée à faire descendre dans les réalités de la vie politique, les disciples de l' « Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin ».

Le 18 avril 1880, Léon XIII a montré quel soleil il voudrait faire resplendir dans le monde. Une grande séance académique polyglotte a eu lieu au Vatican. Le Sacré-Collège, les généraux d'Ordres, la Cour pontificale, un grand nombre d'évêques et de prélats, le corps diplomatique, étaient présents. Les élèves de la

Propagande ont lu des compositions en quarante-neuf langues, en l'honneur de Sa Sainteté. Il eût fallu le pinceau d'un peintre habile pour reproduire cette illustre assemblée, où les idiômes de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Asie, de l'Océanie, se faisaient entendre. Est-ce que M. Jules Ferry, en réunissant la Sorbonne, le Collège de France, l'Institut, pourrait étaler pareil luxe ? Quarante-neuf langues ! Les sciences de l'« Académie historico-juridique » et de l'« Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin », répandues en tant d'idiômes, quel éclat ! C'est dans cette pensée que Sa Sainteté songe à transformer la Congrégation des Études. Avant que le Pape ne fût privé de sa souveraineté temporelle, la Congrégation des Études représentait, dans le Domaine de Saint-Pierre, le ministère de l'Instruction publique : depuis, son rôle est fort réduit. Aussi lui paraît-il utile de placer cette institution à la tête de l'enseignement catholique, dans tous les pays : sans porter atteinte à l'indépendance nationale des divers établissements, elle indiquerait la voie à suivre pour établir entre eux une certaine harmonie, une certaine unité. Déjà, le cardinal Hergenroether, nommé préfet des Archives Vaticanes, a mis la main à un nouveau Règlement qui rendra l'accès des trésors de cette Bibliothèque, formée par la magnificence des Papes, facile aux érudits et aux chercheurs. Un grand nombre de demandes parviennent chaque jour, surtout d'Allemagne et d'Angleterre, au cardinal-préfet, à l'effet d'obtenir la faveur d'y pénétrer. C'est comme un commencement... Ce projet se relie à un vaste

plan politique dont il sera question plus loin : mais il en est une des parties les plus facilement réalisables...

Léon XIII ne néglige point, pour ces visées sublimes, les intérêts intellectuels des petits et des pauvres de sa Ville : car il dit : « Notre Ville! » comme si Rome lui appartenait encore de fait. Le Saint-Siège subit tout : mais il ne renonce à rien. Voici comment la *Libertà*, organe d'un député israélite, M. E. Arbib, dont le témoignage ne saurait être suspect, appréciait, le 13 février 1880, les actes de Léon XIII pour l'instruction populaire : « Le Pape poursuit avec une infatigable persévérance l'œuvre des nouvelles écoles. Sa Sainteté considère ce devoir comme un des plus importants, et y consacre son zèle apostolique et sa noble intelligence. Ses efforts sont loin de rester infructueux. Pendant l'année 1879, le Pape a fondé vingt-neuf écoles nouvelles. Ajoutons qu'au Capitole on a constaté une diminution dans le nombre des jeunes gens inscrits dans nos écoles municipales. Ce fait mérite d'être pris en sérieuse considération. Si les pères de famille préfèrent les écoles cléricales aux nôtres, c'est certainement pour quelque motif important qu'il serait absurde de nier ou de dissimuler. Il convient donc de rechercher s'il ne manque pas quelque chose à notre enseignement.... » Or, les statistiques officielles se plaisent à faire remarquer que les régions italiennes sont classées, suivant le degré d'instruction, de la manière suivante : Piémont, Ligurie, Lombardie, Vénétie, Toscane, Émilie, Mar-

ches, Ombrie, Napolitain, Sardaigne, Sicile, province de Rome. Pour la levée militaire de 1878, sur 172,057 hommes, 81,015 ou 47,09 o/o savaient lire et écrire; 5,258 ou 3,06 o/o savaient lire seulement, et 87,784 ou 49,85 o/o ne savaient ni lire ni écrire. Les professions qui ont fourni la plus forte proportion d'illettrés sont les bergers et autres individus adonnés à l'élève du bétail (71,77 o/o), les hommes de peine non appliqués à des travaux fixes (70,63 o/o), les agriculteurs (63,50 o/o), les professions où le cheval joue le principal rôle : cochers, postillons, palefreniers, muletiers, charretiers, etc. (57,69 o/o), les marins, pêcheurs, etc. (47, o/o). C'est là le fond de la population de la province de Rome. Tandis que les propriétaires et les commerçants, qui ne représentent que 15, 28 o/o et 14,90 o/o, sont plus nombreux dans les autres régions italiennes. Ce sont là des obstacles anthropologiques et ethnologiques, contre lesquels on demeure assez impuissant. Mais l'Église a toujours travaillé à l'instruction populaire : et là où les gouvernements n'ont pas encore pu envoyer un instituteur, elle a déjà un prêtre qui apprend à lire et à écrire aux enfants. Les « Frères de la Doctrine chrétienne », qui sont sa création, ont l'honneur de former, dans tout l'hémisphère, comme l'état-major de l'enseignement primaire. Leurs méthodes, leur discipline, leurs succès, les ont placés au premier rang. Il n'est pas un homme illustre, protestant ou libre-penseur, qui ne leur rende hommage.

Le successeur du « Pêcheur d'hommes » a l'ambition

de prendre dans les filets de la science le menu fretin, tout aussi bien que les maîtres du monde. En cinquante ans, par l'enseignement, on peut transformer une société. Toutefois, on ne saurait se faire illusion. Beaucoup, parmi les plus acharnés contre la Religion, ont été instruits par les prêtres : d'où il faut conclure que les bienfaits n'inspirent pas nécessairement la reconnaissance... Ensuite, cette diffusion du « savoir lire et écrire » fait naître partout un orgueil aussi ridicule que dangereux. Les orateurs de cabaret, les politiciens de village, les agents électoraux, qui sont la plaie du suffrage universel, lisent un journal, en le comprenant tout de travers, écrivent une lettre, en la tournant de la façon la plus insupportable : mais le bon sens, l'honnêteté des mœurs, l'amour du travail, ne sont pas leur apanage... De sorte que si les lumières sont chose fort souhaitable en soi, il convient de se défier de leurs fausses lueurs qui envelopperont toujours le monde, chacun possédât-il les éléments de la lecture et de l'écriture. C'est par un profond sentiment de la Religion, par une pratique exacte de la morale, par un respect sincère des lois, par une soumission réfléchie à la hiérarchie sociale, que l'humanité s'améliore : sa règle et son bonheur se trouvent dans le Décalogue de Moïse. Hors de là, tout est vain!...

D'ailleurs, les gouvernements, sachant quel instrument de règne peut leur fournir l'école, n'entendent point laisser l'Église maîtresse de ce terrain... Telle avait été la pensée de Napoléon Ier, en fondant

l'Université. Des hommes qui n'ont point l'excuse du génie, les Falk, les Ferry, les Van Humbeeck, les Carteret, cherchent à en assurer le monopole à l'État... qui leur appartient. Par bonheur, les peuples ont dans le sang cette idée que si le chef de famille a le devoir de faire instruire son enfant, pour développer les beaux germes que la Providence a pu déposer en lui, il a en même temps le droit de le confier aux maîtres de son choix. On aura beau légiférer, l'indépendance paternelle et la maternelle sollicitude répugneront essentiellement à cette violation de la liberté de conscience. Quelque illettré qu'il soit, le chef de famille a l'instinct que les écoles des Carteret, des Van Humbeeck, des Ferry, des Falk, ne formeront point son enfant comme il convient, dans son esprit, dans son cœur. « Il y manque quelque chose! » suivant la loyale remarque du journal de M. Arbib. Et comme c'est précisément ce qui fait défaut qu'ils ne veulent point y mettre, il y a là une base certaine pour l'école congréganiste contre l'école laïque. Le jour où l'école laïque serait vraiment chrétienne, l'école congréganiste n'offrirait plus que les avantages de soins et de bon marché qu'assurent le célibat et le désintéressement des professeurs engagés dans les liens ecclésiastiques : ce serait beaucoup, mais point assez pour une concurrence sérieuse...

Léon XIII s'intéresse non moins sans doute à la presse qu'à l'école. Aujourd'hui tout le monde lit son journal : c'est le régal de l'ouvrier et du paysan. On en contracte l'esprit, on en épouse les passions : bref,

on finit par y croire, comme autrefois à l'Évangile. « Mon journal a dit telle chose!... » Il n'y a pas à y contredire. Les journaux qui affirment les faits les plus étranges, qui émettent les idées les plus malsaines, obtiennent le plus de succès : car ils répondent aux instincts superstitieux et aux appétits grossiers du plus grand nombre. C'est là un résultat assez fâcheux de la divulgation de l'instruction!... Le remède se trouve, dans une certaine mesure, à côté du mal : et il n'est point impossible qu'avec le temps ce traitement homéopathique ne produise des effets vraiment satisfaisants. D'ailleurs, le journal est passé dans les mœurs. Force est bien de s'en accommoder! Et ne vaut-il pas mieux chercher à s'en servir utilement, que de faire entendre des lamentations stériles? Léon XIII a calculé l'influence de cette puissance nouvelle : cette « démocratisation » de la littérature ne pouvait échapper à un écrivain aussi délicat. Mais l'Église n'est pas exercée à la presse — nous entendons la quotidienne — comme à l'école. C'est un instrument avec lequel elle n'est pas encore bien familiarisée : il n'y a pas longtemps qu'elle ne dissimulait pas le peu de sympathie qu'il lui inspirait, surtout quand il touchait aux choses de Rome... Un journaliste avait bien voulu se charger de suivre une négociation avec feu Mgr Pila, qui occupait une fonction assez importante au Vatican. Sa mission était toute désintéressée : ce n'était un mystère pour personne. Cependant, le prélat le recevait avec une hau-
ur toujours croissante. Si bien qu'il eut un jour

la hardiesse de lui faire remarquer que sa personne ne se trouvant nullement en cause, il méritait peut-être les égards ordinaires. — « Ah! les journalistes!... je me moque bien d'eux! — « En êtes-vous bien sûr, Monseigneur? » — « Quoi! que direz-vous? Du mal de moi?... » — « Je ne suis pas si sot, Monseigneur. Je dirai que Mgr Pila est le modèle des prélats, qu'en présence de la pénurie de l'Église, il vient de faire abandon de son traitement à Pie IX... » — « *Caro amico!* s'écria ce foudre de guerre, en joignant les mains, vous ne direz point cela! » — Celui qui lui avait fait si grand'peur eut la bonhomie de sourire : désormais on lui montra de la politesse, en échange de son respect. Mais ces préventions sont loin d'avoir tout à fait disparu...

Pie IX faisait ses communications officielles ou officieuses à deux journaux de Rome : « l'*Osservatore Romano* et la *Voce della Verità*. L'un et l'autre subsistent encore. Léon XIII leur conserve leur situation et leur rang. Ils jouissent de l'autorité qui appartient à leur caractère. Toutefois, ils sont peu répandus... Un nouvel organe obtiendrait-il plus de succès? Mgr Schiaffino, président de « l'Académie des Nobles ecclésiastiques », a fondé, sous le patronage du Saint-Père, un journal au titre radieux : l'*Aurora*. On dit que l'*Aurora* n'a entr'ouvert de ses doigts de rose ni les portes de l'Orient ni les portes de l'Occident. Le fait est qu'elle n'est connue que de nom en France, et seulement du monde politique. En Italie, un seul journal catholique a véritablement de

l'action : c'est l'*Unità Cattolica*, de Turin. Son rédacteur en chef, l'abbé Margotti, est un des plus habiles polémistes d'Europe. Sa petite feuille est savante, spirituelle, alerte, variée, agréable : ceux qui partagent le moins ses opinions, la lisent avec profit, avec plaisir. Elle a rendu d'inappréciables services au Saint-Siège. C'est par millions qu'il faut compter les sommes qu'elle a recueillies pour le Denier de Saint-Pierre. Mais elle ne traîne pas la chaîne des grandeurs. Le poids de la tiare l'écraserait... D'ailleurs, elle se publie trop loin du Vatican.

Léon XIII fait ses communications officieuses ou officielles tantôt à l'*Aurora*, tantôt à l'*Osservatore Romano* ou à la *Voce della Verità* : mais, à tort ou à raison, l'*Aurora* passe pour son organe. De sorte que tout ce qu'elle dit est considéré comme parole de Pape. A quelle prudence, à quelle correction, est tenu un journal qui a ce périlleux honneur! Le 1er avril 1880, on lui a fait un bon « poisson ». Une Note, revêtue de tous les seings et contre-seings de la secrétairerie d'État, et portant nomination à des emplois diplomatiques de plusieurs prélats notoirement peu sympathiques à Léon XIII, lui fut remise : l'*Aurora* publia le décret. Grand émoi, grand scandale! Les « Italianissimes » font des gorges-chaudes de « cette grosse farce de couvent », houspillent « cette petite oie d'*Aurora* », répètent à l'envi : « Si nous étions le Pape, quelle jolie pénitence nous vous infligerions, ô *Aurora!* pour vous apprendre à jongler ainsi avec des personnages sacrés. Quel joli chapelet de *Pater* et d'*Ave* nous vous

ferions réciter le soir, avant d'aller vous coucher!... » Aussitôt on ouvre une enquête : il n'a pas été dit que les coupables aient été découverts. Le Pape a autour de lui deux sortes d'ennemis : ceux qui jugent que la politique de Pie IX était la seule bonne, et ceux qui outrepassent ses intentions en se faisant les agents du Quirinal. Ceux-ci ne sont pas moins dangereux que ceux-là. Il s'est produit des trahisons, auprès desquelles cette inconvenante bravade n'est qu'un badinage...

Le Saint-Père ne dédaigne pas de rédiger lui-même les déclarations que publient ces journaux. On a plusieurs fois reconnu son style, qui ne sait dissimuler ni sa ferme modération ni sa précision élégante. La diplomatie ne laisse pas d'être étonnée de cette nouveauté qui déroute ses habitudes. « Comment voulez-vous que nous puissions négocier quelque chose? nous disait un ambassadeur. Entre deux conférences, il nous arrive un article de journal... » — « Mais, Monsieur l'ambassadeur, n'en était-il pas ainsi sous Pie IX? » — « Il n'écrivait pas! » — « En revanche, il prononçait plusieurs discours par mois. Et la pensée parlée est bien moins mesurée que la pensée écrite. » Seulement, la diplomatie a pendant plus de trente ans connu un Pape orateur, et elle n'est pas encore faite à un Pape écrivain. Le journal est devenu le plus puissant facteur de la politique. Il faut bien se résigner à s'en servir. Le prince le plus estimé d'Europe, pour sa dignité, pour son désintéressement, Monsieur le comte de Chambord, en avait donné l'exemple, avant Léon XIII.

Beaucoup de journaux italiens et étrangers possèdent à Rome des correspondants, auxquels le Vatican donne des nouvelles. Le doyen de ces écrivains est M. Henri de Maguelonne : il habite Rome depuis la fin du Pontificat de Grégoire XVI. Le Vatican a-t-il encore des secrets pour lui?... Il a été l'un des premiers à flairer dans le cardinal Pecci le successeur de Pie IX. Certainement personne n'a pris la plume avant lui, pour proclamer les mérites du nouveau Pontife. Rien n'a pu rebuter son dévouement... Rien ne lasse sa chevaleresque activité à servir le Saint-Siège... Il tombera sur la brèche, en défendant la Papauté, dont il aime avec passion les grandeurs. Esprit cultivé, fin, délicat, agréable. Les lettres qu'il envoie à l'*Univers* ne sont pas seulement les mieux renseignées, les plus judicieuses, lorsqu'on sait les lire entre les lignes : ce sont des causeries qui coulent de source, limpides, imagées, vives, gracieuses. Il esquisse un portrait aussi lestement, aussi brillamment que Saint-Simon. Il conte une anecdote avec autant de malice, avec autant de charme que Mérimée. Au XVIIIe siècle, l'Académie n'aurait pas manqué de s'enquérir de ce chroniqueur, qui peint en si bon français les mœurs romaines... Léon XIII l'apprécie, non moins que ne le faisait Pie IX. Mais Sa Sainteté paraît tenir à ce que personne ne puisse passer pour exprimer habituellement les idées du Saint-Siège. Aussi partage-t-elle ses faveurs. Le cardinal Pecci avait connu à Pérouse un jeune homme appartenant à une illustre famille de cette ville, le

comte Charles Conestabile della Staffa : Léon XIII l'a attaché à sa personne. Il envoie à la *Défense sociale et religieuse*, fondée par Mgr Dupanloup, des correspondances et des notes, où l'on remarque de la mesure dans la forme et de la précision dans la pensée : elles portent quelquefois la marque des corrections d'une main auguste. Mais il a les illusions de son âge. A la fois très guelfe et très gibelin, il soupire après une réconciliation du Pape et du Roi. Naturellement il n'en indique pas les moyens : à 25 ans, ne croit-on pas volontiers que Dieu se plaît à faire des miracles pour vous être agréable ? Il écrit également au *Figaro,* sous le pseudonyme de l'*Innominato*. Là, il s'abandonne à son rêve : comme il a le désir de le voir flotter partout autour de lui, il cherche à le saisir, sous ce déguisement, dans les indices les plus étrangers. C'est ainsi qu'en traçant le portrait du cardinal Nina, comme celui d'un grand homme d'État, il nous montre le premier ministre de Léon XIII froissant avec une colère peu diplomatique un journal catholique belge, qui attaque peut-être trop vivement M. Frère-Orban : par conséquent le cardinal Nina ne saurait être bien éloigné de pouvoir s'entendre avec M. Cairoli !... Mais le public ne sait pas que cet *Innominato* est le comte Charles Conestabile della Staffa. Les hommes qui connaissent les choses de la Catholicité, comme M. Henri de Maguelonne, se contentent de regarder philosophiquement la trame de ces combinaisons, dont Machiavel ne tient pas les fils. Et maintenant que le mystère est

révélé, le Quirinal ne croira pas davantage aux avances du Vatican...

Toutefois, Léon XIII ne rencontre pas que de l'opposition dans son entourage... Le journalisme, jusqu'à présent traité avec assez peu de considération au Vatican, y est devenu l'objet d'une certaine faveur. L'habile tapissier pontifical lui-même, M. Gentili, a voulu ressusciter la *Frùsta* : mais les sifflements de cette verge (*frùsta* veut dire : gaule, verge, fouet) ne sont pas venus jusqu'à nous. Les publications de cet artiste restent quelquefois... en route... Quelques personnes, sachant son goût pour les vues larges et les vastes entreprises, poussent Léon XIII à fonder un journal polyglotte : latin, italien, français, allemand, anglais, espagnol, portugais, dans le format du *Times*. Du coup, le Saint-Siège se placerait au premier rang du journalisme. Son organe serait lu par l'univers entier, puisqu'il serait écrit dans les langues les plus répandues. Quelle hardiesse ! Quelle influence ! Assurément, la chose serait possible : elle ne le serait même qu'au Vatican. Les élèves de la Propagande pourraient traduire en autant d'idiômes qu'elle voudrait, les « Premier-Rome » de Sa Sainteté. Mais, depuis plusieurs mois que la proposition lui est renouvelée, il paraît bien que Léon XIII hésite. D'abord, eût-il dix pages, un journal écrit en dix langues n'offrirait qu'une page de texte : or, pour cette page de texte, l'acheteur devrait payer dix pages. Sans être prophète, on peut prédire que si cette publication réunissait cent abonnés par idiôme, elle obtiendrait un

succès inespéré. Ce serait donc une dépense énorme...

D'ailleurs, il y a des inconvénients à être propriétaire de journaux dont le public vous attribue tous les écarts d'idée et de langage, inséparables de la lutte quotidienne. Le Saint-Siège n'est pas un Empire, une Monarchie, une République : il est le gardien de dogmes inflexibles, auxquels il ne faut toucher qu'avec des précautions infinies; il a des devoirs de charité envers ses ennemis, qui ne sauraient être strictement observés dans le feu de la bataille. Et le journal dans lequel on ne met aucune passion, dans lequel on évite toute attaque, est mort-né...

Mgr Tripepi avait convié les journalistes catholiques de tous les pays à venir former ce que les Italiens appellent une *corona* autour de Léon XIII, pour lui offrir leurs hommages, pour recueillir ses enseignements : c'était, en même temps, une occasion de rapprochement, d'entente. Mgr Tripepi est l'*impresario* des manifestations en l'honneur de Léon XIII. Son activité s'étend à tout. On lit son nom à la fois dans plusieurs journaux. Il peut écrire de front deux volumes en un mois. Il lui suffit d'ouvrir son écritoire : il s'en échappe une rivière qui se répand sans effort en autant de canaux qu'il lui plaît. Le 22 février 1879, un millier de journalistes catholiques, répondant à son appel, se pressaient donc au Vatican. Le Saint-Père leur a adressé une allocution, dont il convient de détacher le passage suivant : « ...Bien que vous ne puissiez pas vous servir de ces procédés et de ces appâts dont usent souvent vos adversaires, vous pouvez du moins

facilement les égaler par la variété et l'élégance du style, par la sûreté et la promptitude des informations, et même les surpasser par la science des choses utiles, surtout par la vérité que l'esprit désire naturellement connaître, et dont la force, la supériorité et la beauté sont telles que, dès qu'elle apparaît, elle arrache sans peine l'assentiment même de ceux qui lui sont contraires. Pour atteindre à cette fin heureuse, il faut employer un langage digne et mesuré, qui ne blesse pas le lecteur par une amertume excessive ou intempestive, et qui ne sacrifie pas le bien général aux intérêts de parti, ou aux avantages particuliers. Nous pensons que vous devez vous appliquer pardessus tout, selon l'avertissement de l'Apôtre, à n'avoir point de schisme parmi vous et à vous tenir parfaitement dans le même esprit, en adhérant avec toute la fermeté de vos cœurs aux doctrines et aux décisions de l'Église... » Tels sont les conseils que l'*Innominato* fait prendre un peu trop au pied de la lettre par le cardinal Nina. On ne saurait contester ni leur élévation ni leur sagesse. C'est bien là le langage d'un Pape. Mais de la théorie à la pratique, il y a loin... Ce ne sont pas les seules considérations à faire valoir. En confier la rédaction à des laïques! Ne s'exposerait-on pas à des dissentiments certains, à des indiscrétions inévitables? A des prêtres! L'*Unità Cattolica* a fait peu de disciples... La plupart des diocèses possèdent une *Semaine religieuse*, qui donne les nouvelles de l'ordinaire, l'indication des fêtes, etc. D'autres petites publications satisfont à tous les be-

soins de la piété des fidèles : elles ne le font pas toujours avec bonheur... Volontiers, dans leurs tendances mystiques, elles confondent Pythagore avec saint Denis l'Aréopagite, Plotin avec saint Bernard, Raymond Lulle avec saint Jean de la Croix, Svedenborg avec Thomas à Kempis, Madame de Krudener avec sainte Hildegarde ou sainte Thérèse... Elles s'adressent à un public spécial : curés, religieuses, femmes adonnées aux exercices du culte... Le grand public, dans lequel Léon XIII a la noble ambition de faire pénétrer le respect de la Religion, ne peut être abordé que par la politique. Or, il y a ceci de remarquable dans la génération actuelle, notamment en France, c'est que le style que l'on appelle clérical a le privilège d'horripiler le lecteur. Les plus grosses utopies démocratiques ne le font point broncher : mais lui parler de Dieu, des saints, des sacrements, des prêtres, sous prétexte des affaires publiques, le met hors de lui. Il n'y a guère que M. Louis Veuillot qui, par son originalité et sa variété, par son ironie et son audace, ait pu se permettre cette licence, comme pour narguer la foule scandalisée de voir le « Suisse de l'Église » tenir une plume ! Comment faut-il apprécier son influence ?... Toujours est-il qu'elle a été grande, non seulement parmi le clergé, dont il a été le héraut ou plutôt le guide pendant vingt ans, mais parmi les laïques qui subissaient la fascination ou la terreur de sa puissante éloquence. Comme le silence de ce formidable athlète est pénible pour les amis du droit et de la liberté ! Comme il flagellerait

les épaules des marchands qui profanent le temple! Comme il ramènerait à l'humilité de leur bassesse les aventuriers qui se sont emparés du gouvernement de la plus noble nation de l'univers, pour la mettre au pillage! Ah! ne dites pas que le langage académique a des charmes plus vainqueurs! Ce n'est pas lui qui peut porter les grands coups qu'il faudrait. Jamais Luther n'aurait scindé la Chrétienté, s'il avait eu l'atticisme et la douceur de Fénelon. Mais il est vrai que le génie est nécessaire à ces batailleurs qui, en frappant d'estoc et de taille, atteignent au sublime... Aussi, voyez avec quel soin les évêques ont évité cet écueil, dans leurs protestations contre l'article 7 et les décrets du 29 mars! Leurs lettres à M. le Président de la République paraissent écrites par des magistrats, par des hommes d'État. C'est pourquoi elles ont produit une profonde impression, même sur les partisans de ces décrets et de cet article. Des hommes qui ne sont pas habitués à se rencontrer avec les évêques sur le terrain de la politique, ne craignent pas maintènant de faire campagne avec eux...

Les questions religieuses se compliquent partout de questions politiques. Les journaux qui veulent bien prendre la défense de la Religion, appartiennent à un parti : de sorte qu'ils ont à servir l'une et l'autre à la fois. Le fait est particulièrement exact pour la Belgique, à propos de laquelle le Secrétaire d'État se serait mis si fort en colère. Or, si l'on ne peut supporter, sans indignation, sans éclat, la lecture d'un journal, parce qu'il ne garde pas toujours son sang-

froid, comment serait-on soi-même capable d'écrire, trois cent soixante-cinq jours consécutifs, tour à tour sur les questions politiques et sur les questions religieuses, sans manquer jamais au devoir de la charité ? D'ailleurs, il peut être nécessaire de ne pas accepter flegmatiquement tous les incidents du combat : il n'y a que les *condottieri* qui fassent métier de se battre sans enthousiasme. Ce qui est très vrai, c'est que le meilleur moyen, pour les journaux, de défendre l'Église, c'est d'en parler avec la discrétion la plus scrupuleuse. Le public ne les achète point pour y lire des oraisons, pour y chercher des exercices de piété. Les lettrés eux-mêmes, qui prennent plaisir à entretenir un commerce avec saint François de Sales ou sainte Thérèse, entrent en fureur, lorsque la feuille à laquelle ils sont abonnés, leur apporte, entre des nouvelles du Parlement et des échos du monde, une homélie enflammée. Le cercle de ces publications se restreint peu à peu aux seuls prêtres, aux seuls dévots : elles cessent bientôt d'exercer leur action sur les masses. C'est-à-dire qu'elles ont le privilège de se les aliéner : car la calomnie, exploitant leurs tendances, les accuse de vouloir rétablir les billets de confession, la dîme, l'inquisition, etc. Balivernes qui ne laissent pas d'en imposer à beaucoup de naïfs. L'expérience démontre que ce sont les journaux s'occupant le moins possible de l'Église, qui sont en mesure de lui rendre les services les plus efficaces, dans les circonstances où elle se trouve en péril. Quels sont les journaux dont l'opposition aux dé-

crets du 29 mars produit le plus d'effet sur l'opinion? Ce sont ceux qui gravitent autour de MM. Dufaure et Jules Simon, dont l'intervention a fait rejeter l'article 7. Or, ni M. Jules Simon ni M. Dufaure ne sauraient passer pour de fervents amis du Vatican.

Un journal, qu'une plaidoirie de M. Jules Favre a rendu célèbre, le *Rosier de Marie*, avait prié un écrivain romain d'être son correspondant : celui-ci, homme d'esprit, crut devoir soumettre ses scrupules à Pie IX. « Votre Sainteté sait que je suis obligé d'avoir des ménagements pour Mgr Pillon de Thury. Mais son *Rosier de Marie* est un peu trop fait pour les bonnes femmes qui aiment les histoires de l'autre monde... Je n'accepterai que si Votre Sainteté me le permet. » — « Eh bien! je vous l'ordonne. Et si le *Siècle* vous fait pareille proposition, je vous ferai même réponse. La vérité que vous direz là, portera plus de fruits qu'ailleurs... » Le *Siècle* était alors le grand mangeur de prêtres. Pie IX a défini, dans ce mot plein de hardiesse et d'humour, le concours de la presse.

Il règne beaucoup de préjugés contre les journalistes. L'importance de la place qu'ils occupent dans la société contemporaine, leur fait une foule d'envieux, de calomniateurs... Volontiers, on les tient pour des gens parlant à tort et à travers *de omni re scibili* et même *de quibusdam aliis*. Volontiers aussi, on traite assez légèrement leur désintéressement, leur indépendance... Juge-t-on de l'Église par les mauvais prêtres; de l'armée, par les soudards; de la magis-

trature, par les légistes véreux ; de l'agriculture, par les maquignons; du commerce, par les marchands à faux poids? Autour de chaque carrière, se trouvent des parasites qui y jettent une ombre fâcheuse. En réalité, peu de professions comptent plus d'hommes généreux, chevaleresques... Qu'ils soient nerveux, susceptibles !... Mais il ne faut pas voir seulement les défauts. Est-il une meilleure école des affaires publiques? On s'y habitue à regarder les choses de haut, à traiter les questions les plus diverses, à scruter les mobiles des actions humaines. Cela sous le contrôle de ses confrères, souvent intéressés à la contradiction ! Et les polémiques ont lieu au grand jour ! Faites le dénombrement de la presse parisienne : n'y rencontrerez-vous pas, dans les nuances les plus opposées, des hommes, honorables, distingués, actifs, qui pourraient brillamment et utilement remplir les postes les plus élevés? Il ne dépend que du Saint-Siège de se mettre en communication avec eux, par la personne des nonces et des évêques. On échange des idées, on dissipe des préventions, on contracte une estime réciproque. Mais la plupart des évêques et des nonces ne sont pas loin de s'imaginer que les journalistes mangent les petits enfants... Ceux-ci supposent, de leur côté, que l'on ne pénètre dans le palais de ces princes ecclésiastiques que par la porte du confessionnal. De là des malentendus, de l'hostilité. Il faut dire qu'il est notoire que des écrivains qui ont usé leur plume au service du Saint-Siège, n'en ont jamais reçu une parole de remerciement... Peut-être serait-il bon de

laisser à Dieu tout le plaisir de leur témoigner sa satisfaction dans l'autre monde, en oubliant un peu moins les exigences de celui-ci !... L'*Univers*, le *Monde*, la *Défense*, et autres journaux spécialement religieux, sont très intéressants : mais leur public est d'avance acquis à l'Église. Ce n'est pas à dire que leur talent et leur courage ne méritent pas de la reconnaissance ! Au point de vue de l'action sur la société par la presse, ils ne suffisent point. C'est dans ces masses qui nourrissent de l'ignorance ou de la malveillance contre l'Église, qu'il faut absolument pénétrer, avec toutes les précautions possibles. Le *Siècle* n'est pas un plus mauvais canal que le *Rosier de Marie*. Et il n'y a pas de porte fermée, au dire de l'Évangile : « Frappez, et l'on vous ouvrira ! » Le tout est de prendre les hommes par leur côté sensible : la raison, la générosité, la vanité, l'intérêt. Toutes les affaires humaines se traitent ainsi. Pourquoi le Saint-Siège ne montrerait-il pas aux journalistes la même bienveillance qu'aux diplomates ou aux législateurs ? Est-ce parce que les législateurs et les diplomates sont faits et défaits par les journalistes ?... Les journaux sont les châteaux-forts d'où l'on attaque et d'où l'on défend les personnes, les gouvernements, la Religion, la société. La plume a remplacé l'épée. Les barons bardés de fer sont devenus les écrivains au jour le jour. Nous ne prétendons pas que le monde y ait gagné. Assurément la plante humaine est moins vigoureuse. Mais, c'est un fait... Un article plus ou moins favorable à l'Église paraît dans la *Revue*

des Deux-Mondes, au *Journal des Débats*, au *Temps*, — et combien M. Granier de Montferrier et M. Erdan ont glissé d'intentions religieuses dans leurs correspondances d'Italie à ces deux journaux! — il produit beaucoup d'effet, parce qu'on ne l'y attendait pas. L'*Italie* publie quelquefois, à vingt-quatre heures d'intervalle, des nouvelles contradictoires, la seconde rectifiant la première dans un sens sympathique à Léon XIII : il n'est pas possible qu'un bon procédé n'ait pas passé par là, peut-être à l'insu de l'*Italie*. Est-ce que le lecteur hostile ou indifférent n'en doit pas être plus frappé que des hommages obligés de la *Voce della Verità*, de l'*Osservatore Romano* ou de l'*Aurora?* Ce n'est pas les convertis qu'il faut prêcher! La plus large part de la sollicitude doit être accordée aux incroyants.....

Pourquoi donc les nonces et les évêques ne se mettraient-ils pas en communication avec les journalistes? Pourquoi ne signaleraient-ils pas au Saint-Siège les travaux qui se publient sur les rapports de l'Église avec l'État, sur Rome et l'Italie, etc.?... Quel mal y aurait-il à ce que les journalistes reçussent signe de vie des évêques et des nonces, lorsqu'ils ont rendu un service au Saint-Siège? Et de quelle dérogation se rendrait coupable la Curie romaine en leur faisant parvenir un témoignage de sa reconnaissance? Cela n'arrive-t-il pas tous les jours pour les petits jeunes gens des châteaux, des ministères, des ambassades, absolument dépourvus de mérite?... Est-ce qu'une parole aimable, un portrait avec autographe, un bref

de satisfaction, un brevet d'Ordre de chevalerie, un titre de noblesse, ne seraient pas bien mieux placés là? Est-ce que le Vatican n'en retirerait pas plus d'avantages ? Il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour douter des merveilleux résultats de ces attentions qui ne coûteraient rien. Quant au « fonds des reptiles », dont parlait avec un si juste mépris M. de Bismarck, peut-être est-il indispensable en Allemagne, où il règne un gros appétit. Mais qui pourrait prétendre sans rire que les gouvernements ou les financiers stipendient les articles de tant de journalistes parisiens de tous les partis, dont le désintéressement est aussi éclatant que la lumière du jour? Les représentants du Vatican oseront-ils surmonter des préjugés si fortement enracinés?... Et Léon XIII pourra-t-il, mieux que Pie IX, se servir de la presse?... Il ne faudrait pas se borner à faire aux écrivains politiques l'honneur de s'apercevoir qu'ils existent, il faudrait encore favoriser par les moyens qu'indiqueraient les circonstances, la presse à bon marché. En Italie, le journal à un sou, se vendant d'un bout à l'autre de la Péninsule, est inconnu : le régionalisme s'y oppose. Mais en France et en Espagne, pour ne parler que des pays catholiques, elle a une grande influence. Le *Petit Journal* « tire » à un demi-million d'exemplaires. La *Correspondencia de España* est également très répandue. La *Correspondencia de España* se vend de Saint-Sébastien à Carthagène et de Gérone à Cadix : de même, le *Petit Journal* va de Nice à Boulogne et de Bayonne à Dunkerque. On les voit entre les mains de tous les

gens du peuple d'Espagne et de France, qui savent lire. La presse à bon marché ne fait pas une bien redoutable concurrence au journal à deux et à trois sous : la preuve en est que tous les journaux voient monter leur tirage, bien que leur nombre s'accroisse sans cesse. Le paysan, l'ouvrier, l'employé, sacrifient volontiers cinq centimes à ce pain de l'âme, où l'on rencontre plus souvent de la pierre en poudre (comme cela s'est vu, dans l'hiver de 1880, chez plusieurs boulangers de la Lombardie) que du pur froment ; mais il n'y mettrait pas davantage. Croit-on qu'il s'empoisonne de parti pris ? Il demande le *Soleil*, aussi bien que la *Lanterne* : et si la *Lanterne* disparaissait, le *Soleil* y trouverait son profit. On a fait cette statistique. Il y a des journaux conservateurs à un sou : les uns de Paris, qui se répandent par tout le territoire, comme le *Soleil*, le *Petit Moniteur*, la *Petite Presse;* les autres de telle ville importante de province, qui vont dans un rayon plus ou moins étendu, comme le *Nouvelliste* de Lyon, le *Citoyen* de Marseille. Tous obtiennent un succès qui montre que la lutte avec la *Lanterne*, l'*Égalité*, le *Prolétaire*, la *Marseillaise*, le *Petit Lyonnais*, etc., dont les idées irréligieuses font le plus grand mal à l'Église, est chose facile. Le Saint-Siège pourrait encourager, par les nombreux moyens qui lui appartiennent, la création et le développement de ces petits journaux, que l'employé, l'ouvrier, le paysan, achèteront, bien que conservateurs, s'ils sont ponctuellement informés, s'ils sont promptement distribués, en un mot si l'on a la

faculté de se les procurer comme les autres. Mais il est essentiel de n'y pas parler à tout propos de la Religion. Le *Soleil* et le *Petit Moniteur* auraient peu de peine à devenir des modèles du genre. Ils prennent la défense de la Religion, lorsque cela est nécessaire, soit que le gouvernement ne la protège point dans ses ministres et dans son culte, soit que des projets de loi viennent menacer sa liberté d'enseignement et de propagande : de la sorte ils ne fatiguent point le lecteur et ils gardent tout leur crédit. Il s'est établi un peu partout des Comités catholiques. Ne feraient-ils pas un excellent emploi des fonds dont ils disposent, soit en subventionnant les propriétaires des journaux conservateurs à un sou déjà existants, afin de donner plus d'extension à leur entreprise, soit en créant des journaux similaires dans les provinces qui en manquent?...

Il est une autre sorte de publicité que le Saint-Siège ne saurait négliger. La télégraphie a introduit dans la presse un élément d'une puissance extraordinaire. Les dépêches, avec leur forme sybilline, avec leur ton affirmatif, s'imposent à la crédulité. Volontiers aussi l'on s'imagine qu'elles émanent nécessairement de sources absolument sûres. Faîtes-vous observer qu'elles pourraient bien être une manœuvre politique ou une manœuvre financière?... On vous prend pour un esprit mal fait. Or, il est impossible de savoir qui est-ce qui communique à l'*Agence Stefani*, à l'*Agence Havas*, à l'*Agence Mac-Lean*, etc., les dépêches qu'elles transmettent à la presse. Vien-

nent-elles du Vatican ou du Quirinal? Elles se démentent, elles se contredisent, comme au hasard. Bref, il n'y a guère que le service télégraphique privé de l'*Univers* et de la *Défense*, qui mérite confiance, parce que leurs correspondants sont particulièrement bien renseignés : mais la *Défense* et l'*Univers* ne sortent pas d'un certain cercle. Ne serait-il pas de la plus haute utilité que le Saint-Siège eût une télégraphie à lui? On saurait que tout ce qui en sortirait serait authentique. Qu'il n'annonçât pas *urbi et orbi* ses desseins! Ainsi le veut la prudence. Mais il annoncerait les faits ou les projets qu'il croirait devoir livrer à la publicité. Ce service télégraphique serait fait à tous les journaux, sans acception de langue, sans acception d'opinion : chacun y prendrait ce qui lui conviendrait. Et comme la Papauté joue un très grand rôle dans le monde, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, force serait bien à tous d'en placer les nouvelles les plus importantes sous les yeux de leurs lecteurs. De cette manière, la malignité ne pourrait plus faire courir toute espèce de bruits, qu'il est ensuite difficile de dissiper. Puis, en lisant constamment des informations, qu'on pourrait rendre extrêmement intéressantes, sur la Cour de Rome, où il croit volontiers que l'on ne fait que dire la messe et chanter les vêpres, le public se familiariserait un peu avec les questions qui intéressent l'Église et l'État, et avec les personnages qui dirigent cette sublime institution.....

Car l'on ne saurait s'imaginer dans quelle igno-

rance de toutes ces choses se trouve le public !... Interrogez un commerçant, même riche, même intelligent, de Paris. Il sait que le Pape est vêtu d'une soutane blanche : il a vu son portrait à quelque vitrine du boulevard. Peut-être a-t-il entendu dire que les cardinaux portaient un costume rouge : mais il ne l'affirmerait point. En revanche, il sait de science certaine que les cardinaux se promènent bras dessus bras dessous avec leurs maîtresses dans les rues de Rome ; qu'ils exercent une tyrannie impitoyable sur le Pape ; que si l'un d'eux cesse un instant de braquer un regard inquisiteur et féroce sur le Saint-Père, il reçoit aussitôt des Jésuites l'ordre de boire la cigüe. Rien n'est risible comme les fables accréditées chez une foule d'honnêtes gens, qui rougiraient jusqu'au blanc des yeux s'ils pouvaient toucher du doigt la vérité !...

Ceux qui pressent le plus Léon XIII de se réconcilier avec Humbert Ier seraient les plus ardents, si l'événement pouvait se produire, à s'écrier avec de beaux accents : « Français, Espagnols, Autrichiens, Allemands, Anglais, Américains, Africains, Asiatiques, Océaniens, votre patriotisme ne se révolte-t-il point de recevoir la loi d'un Pape qui se reconnaît le vassal d'un roi ? La Papauté est sortie de l'esprit du Christ, puisque le caractère essentiel du Catholicisme réside dans l'indépendance absolue de son chef. » En effet, il y aurait lieu de se demander ce que serait devenue l'Église : car cette réconciliation n'impliquerait-elle pas cette vassalité ?... Beaucoup de bons catholiques, beaucoup de bons Français, induits en erreur par la « politique des nationalités », qui, sous prétexte de réunir les provinces de même langue, a fait l'Unité italienne, par conséquent a supprimé le pouvoir temporel, beaucoup de bons Français, beaucoup de bons catholiques, sont convaincus que leur pays possède un élément de plus de grandeur et de liberté, et que

leur Religion s'est épurée en se détachant des scories des affaires terrestes. En quoi la France se trouve-t-elle plus grande, parce que le royaume d'Italie et l'empire d'Allemagne se dressent sur ses frontières? En quoi les peuples agglomérés dans ces centralisations excessives sont-ils plus libres? Maintenant qu'ils font partie de puissants États qui ne peuvent se désintéresser des questions internationales, n'ont-ils pas à supporter plus durement et l'impôt d'argent et l'impôt du sang? Est-ce que ces petites principautés, qui séparaient les royaumes et les empires, ne contribuaient pas à diminuer les causes de guerre, en tenant un peu éloignés tous ces rivaux terribles, aujourd'hui toujours prêts à se jeter les uns sur les autres? Et la Religion se trouve-t-elle véritablement affranchie des affaires terrestres? Est-ce que le Domaine de Saint-Pierre était le seul lien qui la rattachât au monde?... Ils ne manqueraient pas alors de reconnaître les funestes conséquences de ce « principe des nationalités », sous les apparences généreuses duquel les ennemis du Catholicisme s'étaient emparé de l'esprit de Napoléon III. Ils les verraient, ces ennemis du Catholicisme, démasquant audacieusement eux-mêmes le but qu'ils avaient traîtreusement dissimulé. L'Unité italienne a été faite par Napoléon III, mais à leur instigation, pour livrer le Saint-Siège à l'Italie, afin que le Saint-Siège fût forcé, après des résistances plus ou moins longues, à se mettre au service de l'Italie, de manière que la Papauté, sortant de l'esprit du Christ, ne présentât plus

qu'un chef dépendant, que la Catholicité refu
d'accepter. Combien cruels seraient leurs regr
Car ils considèrent comme un devoir patriotique de trouver admirable l'Unité italienne, qui cache un si profond et si noir dessein, et comme un dogme religieux de juger séraphique la suppression du pouvoir temporel, qui contient en germe la destruction de l'Église. Nous avons expliqué, dans la *Préface au Conclave* et dans les *Notes sur Rome et l'Italie*, comment la chose arriverait, si la Providence lui laissait un libre cours : nous ne recommencerons pas cette démonstration, qu'avec un peu de réflexion chacun pourra faire...

Il n'y a pas d'accord possible entre le Vatican et le Quirinal :... d'abord parce qu'avant et après son élection, Léon XIII a juré solennellement sur l'Évangile, en présence du Sacré-Collège, conformément aux constitutions et aux canons, qu'il n'abdiquerait point les droits du Saint-Siège au Domaine de Saint-Pierre ; ensuite parce que Humbert Ier ne possède point l'autorité qu'il faudrait pour lui restituer ses États. Est-il seulement permis de poser l'hypothèse où un Pape manquerait à ses serments ? Ce jour-là, la bonne foi semblerait bannie de la terre... Léon XIII qui, dans ses mandements épiscopaux, a dévoilé, avec une sagacité si parfaite, les conséquences funestes pour l'Église et pour la Civilisation qu'entraînerait dans un prochain avenir la suppression du pouvoir temporel, Léon XIII ne saurait faillir à son devoir. D'ailleurs, dans l'allocution qu'il a adressée au

Sacré-Collège, à l'occasion de son couronnement, il a renouvelé, en termes exprès, cette déclaration : ... *Apostolica Sedes, sua per vim temporali dominatione spoliata, eo adducta est ut pleno, libero, nullique obnoxio suae potestatis usu perfrui omnino non possit... Illud imprimis solemniter coram vobis profitemur, nihil unquam Nobis in hoc apostolicae servitutis officio antiquius fore, quam divina adjuvante gratia, eo curas omnes intendere, ut catholicae fidei depositum sanctae servemus, jura ac rationes Ecclesiae et Apostolicae Sedis custodiamus...* Et dans l'Encyclique *Incrustabili*, qui annonçait au monde quels remèdes il se proposait, en prenant le gouvernement de l'Église, d'appliquer aux « plaies de la société » actuelle, il s'exprimait encore avec plus de force : ... *Quapropter ut in primis, eo quo possumus modo, jura libertatemque hujus Sanctae Sedis adseramus, contendere nunquam desinemus, ut auctoritati Nostrae suum constet obsequium, ut obstacula amoveantur, quae plenam ministerii Nostri potestatisque libertatem impediunt, atque in eam rerum conditionem restituamur, in qua divinae sapientiae consilium Romanos Antistites jampridem collocaverat. Ad hanc vero restitutionem postulandam movemur, non ambitionis studio aut dominationis cupiditate,... sed non solum ex eo quod principatus hic ad plenam libertatem spiritualis potestatis tuendam conservandamque est necessarius,... sed etiam quod exploratissimum est, cum de temporali Principatu Sedis Apostolicae agitur, publici etiam boni et salutis*

totius humanae societatis causam agitari... Simul autem ad Principes et supremos populorum Moderatores voces Nostras convertimus eosque per nomen augustum Summi Dei etiam atque etiam obtestamur, ne oblatam sibi tam necessario tempore opem Ecclesiae repudient, atque uti consentientibus studiis circa hunc fontem auctoritatis et salutis amice coeant..... Dans plusieurs autres circonstances, Léon XIII a protesté contre la dépendance où le Quirinal tient le Vatican. De sorte qu'on ne saurait arguer d'ignorance. Mais Léon XIII n'eût-il que ce *studium ambitionis*, dont il se défend d'un mot plein d'une apostolique majesté, qu'il ne renoncerait pas au pouvoir temporel. Pourquoi se condamner à n'être que sujet, lorsqu'on peut être souverain? Rencontrera-t-on jamais un Pape qui ait la faiblesse de s'abaisser à ce vasselage, à cette sujétion, eût-il, contre toute vraisemblance, manifesté, avant de ceindre la tiare, les sentiments de M. de Bismarck, de M. Gladstone, de M. Gambetta ou de Garibaldi ?... Mais nous ne nous occupons ici que de Léon XIII.

Un ministre plénipotentiaire formulait en quatre mots son avis sur la politique que Léon XIII observerait vis-à-vis de Humbert Ier : « Ni concession, ni provocation ». Le fait est que jusqu'à présent il n'a pas reçu de démenti : les choses sont bien ce qu'il avait dit. En y regardant de près, Pie IX n'observait pas une autre politique vis-à-vis de Victor-Emmanuel II. A la vérité, il fulminait, chaque jour, avec l'abondance propre à son tempérament oratoire,

[illegible] Sforza
[illegible] pressée les
[illegible] nouveaux
[illegible] grandes
[illegible] Victor-
[illegible] IX ne
[illegible]
[illegible]
[illegible]

moment interdit, et le Pape crut devoir lui répéter son ordre. Bientôt, Mgr Marinelli revint. On l'avait éconduit. Les ministres, les aides de camp, les médecins, étaient là. Impossible d'aborder le Roi. Pie IX eut un mouvement d'indignation et de tendresse sublime. — « Ah! les malheureux! Ils voudraient arrêter le pardon de Dieu! Et ce pauvre Roi coupable n'est pas plus libre sur son lit de mort que sur le trône. Eh bien! si je regrette de ne pouvoir traverser les rues de ma ville de Rome, c'est à cette heure. Je voudrais avoir la force de me lever. J'irais, moi, au Quirinal, et il faudrait bien qu'on me laissât entrer. » — L'âme du vieux Pontife était toute dans ce mouvement de charité apostolique. Mais Pie IX comprit que toute démarche directe était désormais inutile. Les médecins, les aides de camp, les ministres, devaient redouter qu'un envoyé du Saint-Siège obtînt du Roi une rétractation écrite qui aurait produit un effet redoutable. Il n'y avait plus qu'à attendre que cet entourage officiel permît au chanoine Anzino, chapelain du Roi, d'administrer les derniers sacrements au royal mourant, lorsque cette cérémonie ne contrarierait plus les calculs de la politique... Pie IX aimait Victor-Emmanuel II. Leur cœur n'avait-il pas battu pour la même cause?... Le Pontife compatissait à ce naturel d'Italien, charnel et dévot, qui invoquait trois fois par jour saint André d'Avellino, et qui ne restait pas en retard avec la plus fameuse des déesses de l'Antiquité. Le monarque signait-il les décrets d'expulsion des Jésuites, de sup-

pression des Ordres religieux, de conversion des biens ecclésiastiques, d'obligation des clercs au service militaire, le Pape les réprouvait hautement : mais aussitôt Victor-Emmanuel lui écrivait des lettres suppliantes, se disait contraint, faisait des *mea culpa,* et promettait d'atténuer l'effet de ces mesures. Pie IX l'appelait ironiquement : *Il battipetto !* celui qui se frappe la poitrine. Mais il ajoutait : « ... Et celui qui viendra après lui sera pire !... » Léon XIII a montré plus de circonspection, lorsque Humbert Ier faillit être victime du poignard de Passanante : Mgr San Felice, archevêque de Naples, a simplement été invité à lui exprimer l'horreur que lui inspirait cet attentat. Léon XIII autorise les évêques à demander l'*exequatur :* mais Pie IX n'avait-il pas pris l'initiative de cette formalité nécessaire ? En somme, il n'y a entre eux qu'une différence de caractère : l'un se répandait en paroles, l'autre se tient sur la réserve. Les deux Pontifes ont la même pensée : celui-ci attend, comme celui-là attendait. Seulement, Pie IX, avec son apparence d'action, suscitait un immense mouvement de popularité ; tandis que Léon XIII, avec son apparence d'inaction, ne fait naître que la curiosité ou la méfiance. L'Italie ne le connaît guère, comme d'ailleurs le reste du monde, que par des portraits qui ne sont que des caricatures, que par des publications qui n'ont sans doute pas voulu montrer sa physionomie. Mais les Italiens ne manquent ni de perspicacité ni de justice : ils professent une très haute estime pour lui... « C'est Fabius ! » disent-ils.

Ils sont convaincus qu'il médite quelque profond et machiavélique dessein : et ils salueraient avec une certaine compassion sa dépouille, s'il mourait avant d'avoir essayé de le mettre à exécution... Autant on était sûr que Pie IX ne ferait rien, ne fût-ce qu'à cause de son grand âge ; autant on est sûr que Léon XIII fera beaucoup, ne fût-ce que pour que son Pontificat ne soit pas le reflet affaibli du Pontificat de son prédécesseur. Car ses œuvres d'enseignement et de charité sont en quelque sorte la monnaie quotidienne de l'Église... La réédition des traités de saint Thomas et la fondation d'une Académie thomiste, qui n'ont pas encore formé des disciples de génie, ne suffiraient certainement point à illustrer un règne...

Le petit groupe de politiques clairvoyants qui survit au Quirinal, a parfaitement compris que Léon XIII ne voulait pas se heurter aux faits accomplis, froisser la susceptibilité des Puissances, entreprendre une lutte inopportune : mais aucun ne se fait illusion sur son désir et sa volonté de profiter de l'occasion. Reste à savoir ce que Léon XIII entendra par : « L'occasion!... »

Le Saint-Siège considère le pouvoir temporel comme faisant partie inhérente de la constitution de l'Église, depuis les origines mêmes du Christianisme. « Ce qu'il y a de véritablement étonnant, a écrit M. Joseph de Maistre, c'est de voir les Papes devenir souverains sans s'en apercevoir... Une loi invisible élevait le siège de Rome, et l'on peut dire que le chef de l'Église universelle naquit souverain. De l'écha-

faud des martyrs, il monta sur un trône qu'on n'apercevait pas d'abord, mais qui se consolidait insensiblement... et qui s'annonçait dès son premier âge par je ne sais quelle atmosphère de grandeur, qui l'environnait, sans aucune cause humaine assignable... » Le cardinal Bartolini a savamment démontré, dans son récent ouvrage sur le Pape Zacharie, qu'il n'est pas exact que, dans les premiers siècles, où le pouvoir temporel n'était qu'en voie de formation, la condition de l'Église, au point de vue de sa mission spirituelle, fût aussi satisfaisante que le prétendent les historiens hostiles; que le Pape était exposé à toutes les violences du pouvoir civil, — les exemples n'en manquent point; que, tout en reconnaissant les dangers de cette situation, les Papes ne furent ni ambitieux ni usurpateurs; qu'ils s'efforcèrent de maintenir l'intégrité des possessions impériales en Italie, aussi longtemps que cela fut en leur pouvoir; qu'au contraire les Empereurs firent leur possible pour indisposer contre eux les populations italiennes, en les livrant sans défense aux barbares, en les accablant d'impôts onéreux, en cherchant à les entraîner dans l'hérésie; que les Papes furent forcés par les peuples d'Italie d'accepter ce pouvoir temporel qui devait être la sauvegarde de l'indépendance spirituelle des Pontifes romains; que le caractère sacré et inviolable du domaine accordé au Saint-Siège est une conséquence de la formule même suivant laquelle ces donations eurent lieu, car c'est à l'Apôtre Pierre, représentant de Jésus-Christ et chef de la dynastie des

Papes, que ces territoires ont été donnés, ce qui fait que Rome et ses dépendances sont vénérées depuis des siècles, comme une Terre-Sainte au milieu de l'Europe.... Le cardinal Bartolini rappelle le très étrange phénomène qui s'est produit après la translation de la capitale de l'Empire romain à Bysance. Translation qui était un aveu de la grande puissance exercée déjà par les Papes! Les populations de l'Exarchat, menacées par les barbares, invoquent l'appui non pas de l'Empereur, mais du Pontife romain : elles ne voient de salut que dans la Papauté, et la Papauté se trouve placée, par une sorte de plébiscite, à la tête des peuples d'Italie, pour les protéger et les sauver. Aussi ce n'est pas seulement le Pape Léon Ier qui arrête Attila et apaise Genséric, en méritant deux fois le titre de libérateur de la Patrie! C'est le Pape saint Symmaque qui rachète les prisonniers des Goths à Milan et en Ligurie, après que le Pape saint Gélase Ier a secouru les habitants de Rome, victimes d'une cruelle famine. C'est le Pape saint Grégoire le Grand qui arrête Agilulfe, roi des Longobards, aux portes de Rome, après avoir vainement supplié l'Empereur de secourir la Ville-Éternelle :... et Agilulfe exige que le traité soit signé par saint Grégoire, afin de bien marquer que c'est avec le Pape et non avec l'Empereur qu'il a conclu la paix. Le Pape Grégoire II, dans ses luttes avec Léon l'Isaurien, défend, par un trait de générosité sans égale, la souveraineté de son ennemi. Au risque de s'aliéner Luitprand, roi des Lombards, qui venaient de s'emparer de Ravenne,

il écrit au doge de Venise : « Faites en sorte que la ville de Ravenne soit rendue à l'Empire et replacée sous l'obéissance des illustres empereurs Léon et Constantin... » Et Luitprand avait fait don de la ville de Sutri au successeur de l'Apôtre Pierre! « Voilà, fait remarquer ce docte prince ecclésiastique, en quoi consiste la prétendue ambition des Pontifes romains! » Or, le Saint-Siège est pénétré de l'idée que le pouvoir temporel, qui est comme de lui-même sorti des catacombes, et qui a traversé tant de péripéties et de révolutions jusqu'au troisième quart du XIXe siècle, sera infailliblement restauré. Quand? Par qui? Comment?..... Ni le Vatican ni la Ville ne se posent même cette question. Le premier Romain venu vous fera un geste qui veut dire : « Il ne peut pas en être autrement! » C'est le : « C'était écrit! » du mahométan. « N'est-ce pas la vingtième fois peut-être que Rome est envahie et occupée? N'a-t-elle pas toujours été délivrée? Ne le sera-t-elle pas une vingt et unième fois encore?... » Cette confiance engendre à la fois la fidélité et la nonchalance. On est trop porté à s'en remettre à la Providence qui, suivant le mot du bon La Fontaine, « veut qu'on se remue »...

La « Loi des Garanties », qui détermine les rapports de l'Italie avec le Saint-Siège, entretient encore l'illusion... Cette loi a été faite, en 1871, en dehors d'un concours quelconque, soit du Pape, soit des Puissances, soit des catholiques, par le Parlement italien : ce n'est pas un traité synallagmatique; c'est un acte unilatéral, un règlement imposé par le vainqueur au

vaincu. Les catholiques, les Puissances, le Pape, subissent et tolèrent le fait : mais la tolérance et la nécessité ne sont ni la sanction, ni l'adhésion. Et quelle est l'économie de la « Loi des Garanties » ? Elle accorde au Pape les honneurs souverains, que jamais ni Pie IX ni Léon XIII n'ont réclamés; elle lui assigne une liste civile de 3,200,000 *lire*, que Léon XIII refuse comme Pie IX; elle assure ou plutôt elle promet, car le Parlement italien peut défaire ce qu'il a fait, la liberté du Conclave; elle renonce au *placet* et à l'*exequatur* pour la nomination des évêques, tout en se les réservant pour la concession de la mense épiscopale, ce qui n'empêche pas la Couronne de faire valoir ses prétentions à l'*exequatur* et au *placet,* aussi bien pour la nomination que pour la mense. Or, qui ne voit qu'en dehors de l'allocation, dont pas une obole n'a été touchée, tout le reste pourrait subsister sans dispositions expresses et spéciales ?

N'est-il pas puéril, en effet, de croire que la « Loi des Garanties » confère au Pape le caractère de souveraineté? Ce qui le lui donne, c'est l'histoire et la tradition. Ce qui le lui donne, c'est le consentement de millions d'hommes : Italiens, Français, Autrichiens, Hongrois, Espagnols, Portugais, Belges, Anglais, Suisses, Hollandais, Allemands, Russes, Asiatiques, Africains, Américains, Océaniens, qui voient en lui leur Pasteur suprême. Ce qui le lui donne, c'est la France, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Bavière, les Pays-Bas, Monaco, le Brésil, le Chili, la Bolivie, Costa-Rica, le Pérou, le

Nicaragua, qui entretiennent des ambassadeurs ou des ministres auprès de sa personne. Ce qui le lui donne, c'est l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, la Turquie, la Perse, où le Prince a comme une primauté religieuse; les États-Unis, la Suisse, où l'État est censé se désintéresser des questions confessionnelles, qui, bien que se trouvant vis-à-vis de lui en hérésie ou en schisme, lui envoient, en certaines circonstances, des plénipotentiaires. Ce qui le lui donne, enfin, c'est ce quelque chose plus puissant que tout : le témoignage universel! Quel est le tzar, le sultan, le padischah, l'empereur, le roi, le calife, le bey, le stathouder, le président, le régent, quel est le chef d'État qui, dépouillé de ses territoires, conserve cet empire moral, ce prestige personnel, qui font que les plus puissants potentats accréditent des représentants auprès de lui, négocient avec lui et, subissant sans s'en douter l'opinion du monde civilisé, l'élèvent par leur estime comme au-dessus d'eux? Et si l'Italie avait la fantaisie de déclarer, sans prendre leur avis, qu'il n'y a pas de différence entre le Pape et un simple citoyen, cette différence qui est réelle, puisqu'il n'y a pas de citoyen dans la condition du Pape, serait-elle effacée?... Elle deviendrait plus éclatante et plus exceptionnelle... On a beau dire : « Lorsque le Pape sera soumis au droit commun, on l'appellerait en justice s'il transgressait quelque prescription légale! » Cette conception, bizarre, saugrenue, ne peut venir à l'esprit que de ceux qui n'ont pas lu ou qui ont mal lu l'histoire. Les deux plus

malheureuses campagnes de Napoléon Ier n'ont-elles pas été celles qu'il entreprit contre Pie VI et contre Pie VII ?...

La retraite de Pie IX au Vatican, captivité nécessitée par la perte de l'indépendance royale, n'a-t-elle pas provoqué des démonstrations pieuses comme aux époques de ferveur du moyen âge? Il faudrait être totalement dépourvu d'expérience et de prévoyance, pour ne pas mesurer quelle fantastique autorité acquerrait le Pontife, le jour où deux gendarmes le conduiraient à la barre d'un tribunal! Ce serait vraiment un beau spectacle que de voir la foule agenouillée sur le passage de cet accusé!... Quant à la liberté du Conclave, dont Humbert Ier s'est fait un titre à la reconnaissance de l'univers, est-elle un privilège réservé aux seuls cardinaux? Si une Académie artistique, une Loge de francs-maçons, une section de l'Internationale, se réunissaient, chacune dans un édifice lui appartenant, en se conformant aux règles de police, les autorités ne les défendraient-elles pas contre toute agression ou immixtion? L'on n'a pu interdire ce que l'on a permis : car on aurait été obligé de fouler aux pieds le respect de l'individu et du domicile, et de se lancer dans une guerre qui exposerait aux plus graves risques et dommages... Il en est de même pour le *placet* et l'*exequatur*. A quoi a-t-on abouti, en refusant la mense aux évêques qui ne la sollicitaient pas? Les uns ont reçu une pension du Pape. Les autres ont fini par se soumettre à cette formalité : mais, pour jouir des biens temporels, ils n'en profes-

sent pas moins les mêmes opinions qu'auparavant. Un gouvernement civil peut-il désirer un épiscopat vivant de la charité publique des diocésains? Ne serait-ce pas un État dans l'État? Et dans les pays, la France, par exemple, où le gouvernement civil possède la prérogative de présentation, les évêques sont-ils en communion moins parfaite avec le Pape? Comment la Papauté pourrait-elle accepter, ainsi que l'y invite et la perfidie et l'ignorance, la « Loi des Garanties », qui ne lui donne rien qu'elle n'ait déjà et qui puisse lui être enlevé? Demander l'abolition de la « Loi des Garanties », c'est demander une chose vaine : le jour où cette abolition aurait été obtenue, on s'apercevrait, suivant une locution italienne, que l'on n'a dans la main qu'une poignée de mouches. Ceux qui poursuivent ce but, visent plus loin : ils veulent expulser le Pape de Rome. Sous prétexte de « droit commun », ils s'empareraient du Vatican et de ses dépendances qui, aux termes d'un rapport du Génie militaire, gênent la défense des fortifications.... Puis ils offriraient au Saint-Père de lui rendre leurs hommages au Latran, pensant bien que le Saint-Père ne souffrirait pas ce dernier outrage, qu'il prendrait le bâton de pèlerin et secouerait la poussière de ses sandales sur la Ville-Éternelle, où bientôt l'herbe croîtrait comme pendant le séjour de Clément V à Avignon. Et, avec leur loyauté, avec leur héroïsme, ils diraient :... « Mais nous ne l'avons pas chassé ?... » Voilà où en veut arriver la Révolution qui pousse l'Italie, oubliant que la Papauté est le lustre et la

force de la Patrie, n'obéissant qu'à sa haine brutale et matérialiste! Humbert Ier ne saurait être animé de cette fureur. Certainement il envisage les périls que lui ferait courir le Souverain Pontife errant à travers le monde... Il ne tarderait pas à le suivre, repoussé de ces mêmes hommes qui ont horreur du trône autant que de l'autel.. Point ne serait besoin de croisade!... Il préfère le masque trompeur de la « Loi des Garanties », à la faveur duquel il resserrera successivement le blocus du Saint-Siège. Le Conseil d'État, consulté par lui sur le caractère de la « Loi des Garanties », a répondu qu'elle est « constitutionnelle et statutaire ». D'où il résulte qu'on peut la modifier ou l'abroger quand on voudra... Et que n'a-t-on pas fait par cette tactique sous Victor-Emmanuel II? N'a-t-on pas supprimé les corporations religieuses? N'a-t-on pas incaméré les biens ecclésiastiques? N'a-t-on pas entravé au delà de toute limite raisonnable, par le recrutement militaire, le recrutement sacerdotal? N'a-t-on pas édicté des peines sévères contre les discours et les écrits du clergé, alors que les écrivains et les orateurs de la Révolution ont libre carrière pour insulter aux plus saintes choses? Ne viole-t-on pas toujours l'esprit, qu'en leur simplicité les peuples prêtent à la « Loi des Garanties »?

Voyez à quelle série de tracasseries, d'entraves, de violences, d'humiliations, Léon XIII est en butte de la part de Humbert Ier! Il ne suffit point qu'on ait usurpé le Domaine de Saint-Pierre, qu'on ait incaméré les biens ecclésiastiques, qu'on ait dissous les

congrégations religieuses, qu'on ait soumis les clercs au service militaire, qu'on ait réduit l'exercice du culte dans les rues de Rome aux seuls enterrements, qu'on ait confiné au Vatican le Pape qui n'ose plus sortir parce qu'il n'est plus sûr de pouvoir faire respecter le caractère souverain dont il est revêtu. Le gouvernement italien a mis en vente les biens de la Propagande, la plus belle institution de civilisation qui soit au monde. Il plaît à MM. Depretis et Cairoli de décréter que l'Église ne pourra plus évangéliser les nations infidèles, les peuplades sauvages : et ils brisent l'admirable instrument qui a porté les notions du droit et de la liberté bien au delà des pays connus des plus illustes démocrates de nos jours... Voilà l'indépendance dont jouit le Saint-Siège ! L'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Portugal, etc., ont protesté vainement. MM. Cairoli et Depretis sont les maîtres de la Catholicité... Et le cercle de fer dans lequel ils emprisonnent le Saint-Siège, pour le forcer « à se soumettre ou à se démettre », nous voulons dire à trahir la Catholicité ou à s'éloigner de Rome, devient de plus en plus étroit... Cauteleux, patient, implacable, le gouvernement italien suit un système qui égare l'attention. Dans certaines provinces : en Piémont, en Lombardie, en Sardaigne, etc., ses fonctionnaires vivent en assez bons termes avec l'Église. Mais le blocus du Vatican est dirigé avec un art satanique. *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* Pas un détail n'est négligé! Léon XIII a donné son siège épiscopal de Pérouse à Mgr Foschi, qu'il estime, qu'il affectionne... Des

égards n'étaient-ils pas dus à ce prélat ? Car si Léon XIII ne fait pas de « concession », il ne fait pas non plus de « provocation ». Eh bien! les autorités auxquelles Humbert Ier est censé commander, s'en sont abstenus avec une affectation raffinée, afin de donner un coup d'épingle au cœur du Pontife, auquel pourtant elles n'épargnent point les blessures les plus sanglantes. Elles ne craignent même pas de le frapper du roseau de dérision au visage : « Roi des Juifs, je te salue! » Il fait prendre dans sa villa de Castel-Gandolfo, dont la « Loi des Garanties » lui fait la grâce de le laisser possesseur, comme des palais du Vatican et du Latran (Lateran, pour en écrire sa vraie orthographe), quelques plats faisant partie de sa vaisselle. Il ordonne au cardinal Nina de les vendre : car il a besoin d'argent... Léon XIII a deux nièces et trois neveux qu'il a créés comtes. L'aîné, Ludovic, vient d'épouser une jeune Sabine, Mademoiselle Zaccheo, dont la famille, appartenant à la bourgeoisie, vit sur une petite propriété à Maenza, dans le voisinage de Carpineto. Comme Carpineto, Maenza est un village perché dans les monts Sabins, mal bâti, sale, glacé en hiver, brûlé en été. On n'y va pas en voiture. A mi-côte, on monte à pied ou à dos de mulet par des escaliers grossièrement taillés dans le roc. Pour lui constituer une fortune égale à la dot de Mademoiselle Zaccheo, qui est de 75,000 fr., il a, dit-on, donné à Ludovic une propriété d'environ 50,000 fr., plus un capital de 15,000 fr. qu'il a emprunté. Voilà où en est réduit un Pape au XIXe siècle!... Le cardinal Nina, qui n'ap-

précie beaucoup ni l'argenterie ni les faïences, livre les plats de Castel-Gandolfo à un marchand d'antiquités, au prix de 22,000 fr. Un Sicilien, le duc della Verdura, les achète aussitôt 40,000 fr., et refuse de les rétrocéder à un certain Paolini. *Chi è quello?* Un ancien serviteur, confident, espion de Victor-Emmanuel II. Aussitôt, la presse fait du bruit. Les ministres décident que le Pontife n'a pas le droit de vendre sa vaisselle. A Castel-Gandolfo, au Latran, au Vatican, rien ne lui appartient. L'État est seul maître. Pour éviter un conflit, Léon XIII rembourse ses 40,000 fr. au duc della Verdura qui lui restitue son service de table.... Ainsi, vous faites présent à Léon XIII d'un objet d'art. Quel est le propriétaire de cet objet d'art? Le donataire? Il n'est que l'usufruitier, révocable *ad nutum* par un tiers à qui vous n'avez point donné mandat. Et le propriétaire est Humbert Ier, que vous ne connaissez point, que vous n'aimez point. Si vous étiez averti du sort de votre calice artistement ciselé, ou de votre croix enrichie de pierres précieuses, vous les briseriez. Mais l'astuce italienne vous laisse apporter vos cadeaux et vos offrandes : puis, lorsqu'elle craint que ces trésors, qu'elle a dénombrés, qu'elle a catalogués, ne lui échappent, elle les incamère. Ah! pour ce mot charmant, souffrez qu'on vous embrasse! Incamérer! Qu'est cela? A-t-il l'air inoffensif ce verbe ultramontain! Eh bien! pour ceux qui appellent un chat: un chat, il veut dire : « usurper, séquestrer, confisquer, voler ». L'incamération est un vol. L'individu

qui vole, incamère. Le gouvernement qui incamère, vole. Et, pour bien montrer qu'en ce monde « la force prime le droit », le gouvernement qui incamère, met en prison l'individu qui vole : et l'Europe voyant que le petit voleur est sous les verrous, et que le grand voleur est libre et tranche du justicier, s'écrie : « Montons au Capitole, et rendons grâces aux Dieux ! La Civilisation est sauvée ! »... Et cependant l'Europe rend les honneurs souverains à ce Pape, qui donne à son neveu une dot de boutiquier de bourgade, qui ne peut aliéner une demi-douzaine d'assiettes de son office, qui est emprisonné dans un palais où des nuées d'espions le surveillent par le trou des serrures ! Les Empires, les Monarchies, les Républiques, accréditent des ambassadeurs auprès de sa personne, comme s'il percevait les impôts de vastes territoires, comme s'il commandait à des armées puissantes. Et ce Pape, aujourd'hui issu d'une famille patricienne qui a quelque illustration, peut être demain le fils du plus humble des prolétaires, lui-même sans génie et sans action ! Alors que le descendant de la plus glorieuse race royale de l'univers, Monsieur le comte de Chambord, ne jouit même pas du privilège d'être reçu autrement qu'en forme privée à la Cour de Vienne !... Quelle force représente-t-il donc ? Quel prestige possède-t-il ? Qu'espère-t-on ou que redoute-t-on de lui ?...

En continuant la politique dont son père, vers la fin de sa vie, apercevait avec effroi les désastres — on le surprenait souvent à répéter en ce dialecte pié-

montais, qu'il parlait volontiers : *L mestè d're a l'è 'n mestè d'forca!* — Humbert Ier espère-t-il amener par degré le Vatican à capituler? On caresse autour de lui certain rêve... L'avenir ne découvrira-t-il pas quelque formule concordataire, où la Papauté se résignerait à devenir la très humble servante de la Monarchie, pour la plus grande gloire de la Maison de Savoie qui, tant elle est audacieuse, tant elle est entreprenante, est allée jusqu'à ambitionner de transformer l'Italie en instrument de restauration de l'Empire romain? Le P. Curci, de la Compagnie de Jésus, vieillard instruit, spirituel, mais agité et troublé, a été le plus ardent, le plus téméraire apôtre de cette idée encore confuse et timide. Jugeant que, sous le régime en vigueur, le Pape est à la merci du roi, il a proposé de déterminer les rapports entre le roi et le Pape, en adoptant les bases suivantes : « ... Conserver le roi, en lui conférant l'autorité comme venant de Dieu, et non du peuple; se procurer les moyens d'empêcher, d'une manière légale et efficace, toute loi contraire à la Religion et à la morale; régler les conditions de Rome, en sorte que le Pape puisse y rester dignement avec les honneurs dus à celui qui serait un souverain véritable, non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie... » Où voit-on des personnages du rang royal, vivant côte à côte, l'un tout-puissant temporellement, l'autre tout-puissant spirituellement? Le Japon est le seul théâtre de ce phénomène : le Mikado, empereur spirituel, et le Taïkoun, empereur temporel, se disputent depuis de

longs siècles le pouvoir qui, selon les temps, passe de l'un à l'autre. En quinze cents années, a-t-on trouvé un *modus vivendi* pour maintenir l'équilibre entre eux? Pourtant, le bouddhisme, qui consacre ce dualisme national, a inspiré toute la législation japonaise. Quelle loi conférerait au roi l'autorité comme venant de Dieu? Décrète-t-on les mœurs et la foi? Comment empêcher toute loi contraire à la Religion et à la morale? On voit bien, Révérend Père, que vous avez le bonheur d'ignorer le mécanisme de la politique moderne. Le Parlement ne détient-il pas la puissance législative? Et qui est sûr des urnes, où il se renouvelle sans cesse? La majesté souveraine demeurerait-elle intacte, si le Pape est obligé de demander au roi, qui pourra refuser, puisqu'il disposera de la force, de faire respecter ses attributs? On ne rencontre qu'impossibilités et chimères dans ce cercle vicieux... Viendra-t-il à se produire un désaccord? Embarras intérieurs, inquiétudes extérieures... Et combien durerait l'entente? Car on ne saurait la supposer que fondée sur la bonne volonté du Pape et du roi, autrement dit sur quelque chose de changeant et de périssable... Puis, la France, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, et même les pays qui possèdent une minorité catholique, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, les Pays-Bas, la Suisse, accepteraient-ils une encyclique ou une bulle qui pourraient paraître avoir été délibérées entre le Pape et le roi? Le Souverain Pontife doit-il appartenir à une nationalité? Il n'est ni Italien, ni Français, ni

Autrichien, ni Espagnol. Il est le Pape! Sera-t-il seulement le Pape, le jour où il sera le Mikado de l'Italie; dont le roi serait le Taïkoun? On peut défier les hommes d'État de déterminer les conditions dans lesquelles le Pape et le roi auraient la liberté, sans altérer l'essence même du principe de leur pouvoir, de gouverner l'Église et l'Italie, avec la situation présente de Rome. La droite et la gauche ne peuvent ni ne veulent revenir en arrière. Léon XIII n'a rien à attendre de Humbert Ier. Humbert Ier n'a rien à donner à Léon XIII. Il faut donc tourner le regard ailleurs...

Le 7 octobre 1878, nous écrivions de Rome au *Paris-Journal*, après avoir examiné la situation respective de Léon XIII et de Humbert Ier : « ... Les esprits les moins pessimistes prévoient une explosion prochaine. Le ministère Cairoli n'a plus de majorité dans la gauche. A droite, la désorganisation est complète : son chef, M. Sella, n'a plus de programme. D'ailleurs, importe-t-il beaucoup que le pouvoir appartienne à la droite plutôt qu'à la gauche? L'état de guerre dans lequel l'Italie s'est placée vis-à-vis de l'Église, n'en subsisterait pas moins : et c'est là le vice mortel de ce régime. Quelles réflexions ne doivent point faire les populations agricoles et ouvrières de ce pays, qui avaient tant de qualités recommandables, lorsqu'elles voient l'aristocratie et la bourgeoisie animées de passions irréligieuses et révolutionnaires? En 1789, ce n'était pas les ouvriers et les paysans qui poussaient à la réforme : c'était la

bourgeoisie et l'aristocratie. Aussi n'est-il pas étonnant que l'anarchie se soit prolongée si longtemps, puisque ses fauteurs étaient précisément ceux qui auraient dû la prévenir ou l'arrêter. Le premier sentiment que ce spectacle a inspiré à ce peuple pacifique, c'est une aspiration religieuse. Ainsi, à Rome, l'on a constaté que, depuis le 20 septembre 1870, la fabrication du pain azyme pour la communion des fidèles avait augmenté dans une proportion considérable. Mais le mauvais exemple est contagieux. Le peuple commence à partager cette ambition qui tourmente, avec un aveuglement inconcevable, les nobles et les bourgeois : il se dit que lui, qui est malheureux, qui est abandonné, pourrait bien avoir droit à s'asseoir à son tour au banquet de la vie, alors que ceux qui l'oublient ou l'exploitent ne trouvent pas leur part assez abondante. Et il n'est pas aujourd'hui un village qui n'ait son comité républicain. Le *Secolo*, journal républicain de Milan, a un tirage plus élevé que les dix principaux journaux de la Monarchie. Le nom de la République est sur toutes les lèvres. Le moment s'approche où la République se substituera d'elle-même à la Monarchie, sans que personne puisse l'empêcher... Et ce ne sera pas un 1830, un 1848 ou un 1870 : ce sera, à cause de la répartition de la propriété et de l'antagonisme de l'État avec l'Église, un 89, nous voulons dire un 93... » Nous devons ajouter que cet élan religieux ne s'est point éteint. 1880 a déjà vu dans toute l'Italie des manifestations imposantes. Des flots de pèlerins se

portent au Mont-Cassin, pour célébrer le treizième centenaire de saint Benoît. Lorsque le voyageur parti de Rome pour aller à Naples dépasse la gare de Roccasecca, il aperçoit sur sa gauche un pic se détachant de la chaîne de ces montagnes aux arêtes vives qui se découpent si poétiquement sur un ciel bleu foncé et ardent. Le « moustier » que « le patriarche des moines d'Occident » a élevé sur son faîte au vi^e siècle, lui sert de cimier. C'est de la puissante Règle qu'il a tracée que sont sorties depuis douze siècles tant d'œuvres immortelles : vingt peuples barbares, convertis et civilisés; des contrées entières, assainies et mises en culture; d'incalculables trésors artistiques, littéraires, scientifiques, sauvés ou créés! Tous les *contadini* de la Terre de Labour, montrant aux Italiens accourus de tous les points de la Péninsule, leurs costumes pittoresques : les femmes, leur robe aux couleurs voyantes, où domine le rouge; les hommes, leurs guêtres noires, leurs culottes courtes, leurs veston et gilet à boutons de cuivre. Ils accomplissent leur *via di ginocchio*, en récitant les Litanies sur un rhythme plaintif, avec une ferveur qui rappelle les siècles de la foi la plus naïve... A Rome, au café-concert du Corso, la semaine sainte, on exécute le *Stabat Mater* de Rossini : et ceux qui connaissent la Ville-Éternelle, savent assez qu'on ne se réunit point sous ses voûtes multicolores pour y prier Dieu!... Un sentiment religieux, profond et simple, semble indéracinable : et, lorsqu'on le trouble chez les populations rurales, il retombe dans le paganisme, plutôt

que d'abdiquer. Qui ne se rappelle l'apostolat de David Lazzaretti dans la campagne de Florence? Et, pour être moins connu, le *Santo,* qui avait établi sa tente sur les collines de Sant'Agostino dans la province d'Aquila, n'a-t-il pas montré, lui aussi, qu'il est plus facile de répandre les superstitions les plus grossières que d'arracher du cœur du peuple cette crainte et cette espérance d'une vie par delà le tombeau, qui forment son patrimoine intellectuel?..... L'*Osservatore Romano*, qui était alors le principal organe du Vatican, — l'*Aurora* n'étant pas encore fondée, — nous fit l'honneur de reproduire, dans son numéro du 12 octobre, les considérations dont nous venons de soumettre les conclusions au lecteur, en les faisant précéder de quelques mots :... *Sotto questo titolo :* La Politica in Italia, *il signor Luigi Teste ha pubblicato nel* Paris-Journal *un articolo che contiene considerazioni le quali sono frutto di un lungo studio fatto sulle condizioni politiche del nostro paese. Le rideszioni del pubblicista francese non potranno, crediamo, non riuscire interessanti ai nostri lettori...* Nous croyons savoir que Sa Sainteté a daigné dire, devant plusieurs personnes de sa Cour, que ces idées étaient les siennes. Léon XIII croit donc que l'Italie marche à la République...

Et voici les raisons de cette conviction!

La Maison de Savoie, ou plutôt la branche de Carignan qui lui a succédé, s'est comme épuisée en enfantant l'Unité italienne. Le roi Humbert a une santé des plus chancelantes. Son visage a la pâleur d'un ca-

davre. L'œil sort de l'orbite, fixe et hagard. On voit qu'il souffre douloureusement de sentir la vie si fragile... La reine Marguerite a été cruellement impressionnée par l'attentat de Passanante. Depuis la fin de 1878, elle est en proie à une surexcitation nerveuse qui répand la tristesse dans toute la Cour. On dit qu'elle éprouve des terreurs folles, la nuit, dans ce palais des Conclaves, dont la croyance populaire veut qu'on ne viole jamais en vain l'asile... La *Capitale*, de Rome, écrivait, le 15 février 1880 : «... Un journal monarchique a fini par avouer les mauvaises conditions de santé de la reine. Vingt autres journaux vendus au ministère ont aussitôt nié la vérité. La presse radicale, qui s'était tue par égard, a été forcée d'intervenir et de produire des témoignages irrécusables... Pourquoi le procureur du Roi n'a-t-il pas agi? Le fait de la maladie de la reine est très douloureux... Mais est-ce un motif pour mentir?... Nous désirons que la reine revienne à la raison... » Le roi et la reine vivent presque constamment éloignés l'un de l'autre, comme s'ils n'osaient s'avouer les périls de leur couronne,... hélas! les misères de leur union. Chaque jour, des sectaires leur envoient des menaces de mort... Il est né le 14 mars 1844. Elle est venue au monde le 10 novembre 1851. L'unique enfant qu'ils ont eu, le 11 novembre 1869, le prince de Naples, a l'intelligence vive et l'esprit espiègle de son oncle Othon, duc de Montferrat : mais, comme lui, il a une complexion difforme et rachitique qui fait craindre une fin non moins prématurée... Et pour parer aux

éventualités dont la garde qui veille aux barrières du Quirinal ne défend pas les rois, quelles réserves offre cette race royale ? Le régent ou l'héritier, Amédée, duc d'Aoste, né le 30 mai 1845, a renoncé au trône d'Espagne, avant même de chercher à s'y asseoir. C'était pourtant un beau rêve pour ces Savoie-Carignan ! Victor-Emmanuel régnait en Italie, pendant que son fils cadet et sa fille cadette régnaient à Madrid et à Lisbonne... Est-ce qu'un prince qui s'est laissé aller à ces désenchantements, serait bien propre à prendre le pouvoir dans les circonstances assurément difficiles où il lui serait remis ? Ses fils sont nés : Emmanuel, le 13 janvier 1869; Victor-Emmanuel, le 24 novembre 1870; Louis-Amédée, le 4 janvier 1873. De longues années devraient s'écouler avant qu'il se rencontrât un prince capable de relever vigoureusement cette Monarchie : car cette Monarchie se trouve dans des conditions exceptionnellement défavorables !

Lorsqu'il entreprit, sous le protectorat de Napoléon III, de réunir tous les États de la Péninsule, Victor-Emmanuel II n'ignorait point à quoi il s'engageait. Les sociétés secrètes, qui poursuivaient la destruction du pouvoir temporel pour resserrer davantage le blocus du Saint-Siège, avaient eu la loyauté ou l'audace de lui déclarer que la Maison de Savoie n'était qu' « un pont destiné à faire passer l'Italie de la Monarchie à la République ». Elles lui avaient même imposé des auxiliaires, que M. de Cavour jugeait dignes de la potence ! Le député Massari

et l'amiral Persano ont publié, dans l'hiver de 1880 les révélations les plus intéressantes, qui ne sont pas les premières et qui ne seront pas les dernières, sur les crimes perpétrés contre le droit des gens en 1859 et en 1860. Aussi, depuis qu'elles sont débarrassées du lien personnel qui les rattachait au monarque assez faible ou assez hardi pour avoir accepté cette besogne, elles ont rendu le pouvoir royal purement nominal. Déjà Victor-Emmanuel II avait dû abdiquer en fait entre les mains de la « secte », comme disent nos voisins, vers la fin de 1876, à l'avènement de la gauche. Il avait mis à la retraite tous les généraux piémontais, types du courage et du dévouement, qui avaient versé leur sang sur vingt champs de bataille pour leur Patrie et pour leur Roi. Il ne laissait même pas paraître qu'il y était forcé! Ce qui faisait répéter mélancoliquement au général de La Marmora le mot du roi Charles-Albert : « Victor n'a ni cœur ni esprit! Il n'a qu'.... » C'est trop difficile à dire! Et, sans ralentir le cours de ses plaisirs, il s'était livré, pieds et poings liés, aux Napolitains, qui allaient faire succéder au flux du Nord le reflux du Midi. C'est un phénomène des plus intéressants que ce chassé-croisé d'invasions! Mais en passant des Piémontais aux Napolitains, outre qu'elle se dépaysait, la Maison de Savoie abandonnait également la droite qui l'avait assistée dans cette ascension à des destinées extraordinaires... Humbert Ier, qui lui a succédé, n'est point protégé par ce pacte, n'est point illustré par cette œuvre. Alors, pourquoi les sociétés secrè-

tes n'ont-elles point franchi le pont, le 9 janvier 1878? C'est qu'elles redoutaient qu'au delà le terrain ne fût pas encore assez sûr. « Si la République se maintient en France, nous disait à Rome, en septembre 1878, un homme qui doit sa fortune à l'ordre de choses de 1870, nous pourrons dans quelque temps nous passer de ce *fantoccio* de roi. » Nous nous excusons de reproduire ce langage. Et le même jour, le directeur d'un journal de M. Cairoli, fort connu sur la place de Montecitorio, ajoutait : « Je prendrais à forfait la destruction de l'Unité italienne... » Étant prince héréditaire, le roi Humbert affectait des passions autocratiques et des haines antireligieuses. L'enseignement des faits et la responsabilité du pouvoir ont tempéré son esprit. A peine monté sur le trône, il a fait porter ses compliments et ses hommages à Pie IX. Il continue docilement la politique de son père : mais il n'en a ni l'expérience ni l'autorité. Le roi Charles-Albert avait été trop sévère pour son fils. Victor-Emmanuel n'était pas un monarque médiocre. Avec un visage fort laid, il savait se montrer souriant, gracieux, aimable. Sa voix grasseyante était tantôt rude et tantôt tendre. Gros et trapu, il prenait tour à tour des façons soldatesques et des manières royales, selon ceux à qui il parlait. Vulgaire par goût, il savait se soumettre aux rigueurs de l'étiquette. Il avait peu de littérature, et il ne s'intéressait point aux arts, trouvant « ces choses-là » incompatibles avec le métier des armes ou avec l'exercice de la chasse. Mais il avait le tempérament de sa race : « Les renards de

Savoie ». Il excellait à déployer les ressources de son bon sens auprès de ses ministres, dont il faisait peu d'état, comme la plupart des souverains constitutionnels qui ont la main forcée pour le choix de leurs conseillers. Il ne manquait point non plus de cette bravoure qui est héréditaire dans sa race. Sur le champ de bataille, il montrait une belle allure, malgré sa lourdeur de Hun engraissé. Toutefois, il se vantait trop volontiers de ses hauts faits militaires... Il vous disait, avec l'accent d'un héros qui souffre de la plante des pieds à la pointe des cheveux : « Je suis couvert de blessures !... » Il avait été touché à la cuisse !... Les plaisants parlaient de ses trente-trois blessures.... Le roi Humbert n'a ni cette bonhomie ni cette astuce. Il est affligé d'une timidité extrême, qui le rend brusque et saccadé. Pour se dominer, volontiers il raille : mais sa parole ne sert pas toujours avec bonheur sa pensée. Il y a dans l'ensemble de sa personne quelque chose de sombre et de fatal, qui lui donnerait un masque d'outre-tombe, même s'il jouissait d'une santé florissante. Aussi, son embarras, sa roideur, sa tristesse, ne l'ont-ils pas rendu populaire. On en a pu voir un exemple solennel, le 26 mai 1880, jour de l'ouverture de la XIVe Législature. Le roi Humbert s'était pourtant efforcé de déployer le luxe qui enchante les Romains. Landau attelé de six pur-sang anglais, précédé et escorté de cuirassiers. Force laquais poudrés et fardés. Livrée rouge galonnée d'or... Sur le passage du cortège, pas un : *Evviva !* Pas une tête ne se découvre. La foule échange des lazzis... C'est lugu-

bre et menaçant. La veille ou le lendemain, au Corso, un individu déguenillé se plante immobile devant la voiture royale, et baragouine au jeune monarque cette affreuse prédiction : *Va a mori, ammazzato!...* Avant 1870, le 26 mai, jour de la fête de saint Philippe de Néri, apôtre de Rome, le Pape se rendait du Vatican à l'église Sainte-Marie in Vallicella en gala. Son carrosse doré, traîné par six chevaux noirs de cette belle race romaine qui semble faite pour les apothéoses, marchait au pas, au milieu des palefreniers en habit de brocard cramoisi et en bas de soie rouge. Un prélat portant la croix, et monté sur une mule blanche, allait en avant pour annoncer que les douleurs du Calvaire sont suivies des transfigurations du Thabor. Puis venait la file des voitures des cardinaux, se déroulant sous un soleil qui donnait à leurs ornements d'or et de pourpre des tons éclatants. Et le peuple s'agenouillait, avec empressement, avec amour, sous la bénédiction du Pontife, glorieux et souriant. Et les acclamations retentissaient de toute part. Et les fleurs pleuvaient de partout. Une joie universelle naissait sous les pas de Pie IX... La reine Marguerite elle-même, qui semblait devoir être la figure populaire de cette Monarchie, n'excite pas la curiosité. Le roi Humbert, le duc d'Aoste, le duc de Gênes, le prince Eugène de Savoie-Carignan, n'ont plus foi dans l'avenir. La famille royale ne dissimule plus son découragement...

Que la droite ou la gauche soit au pouvoir, la Monarchie ne se trouve-t-elle pas toujours en présence de

l'arme à double tranchant du Saint-Siège? En passant de l'une à l'autre, elle n'a fait que tomber *dalla padella nella bracia.* Le Pape ne peut pas accepter la situation qui lui est faite, parce qu'avec le temps, il finirait par n'être plus que le grand aumônier du Roi, ce qui détacherait du Saint-Siège les autres nations. Et la Monarchie ne saurait indéfiniment vivre en hostilité avec le Pape, parce qu'en restant à la tête de ses ennemis le Roi est obligé de battre en brèche les principes sur lesquels repose son trône. Problème insoluble! Ou le Pape perdra la tiare, ou le Roi perdra la couronne... Le 10 juin 1878, nous disions, dans une étude sur le *Nouveau Pontificat*: « ... Si Humbert Ier venait dire à Léon XIII : « Très Saint-Père, j'ai à cœur, pour le bien de mes peuples, compromis par un malentendu, de rétablir la concorde entre la couronne et la tiare. La patrie italienne est maintenant indépendante : l'étranger ne campe plus dans son sein. L'Europe a des relations amicales avec elle... Je propose à Votre Sainteté de lui restituer Rome, les évêchés suburbicaires, Civita-Vecchia, avec le territoire compris entre ces villes et la mer. Elle y régnera et y gouvernera comme elle croira utile. Si Elle a besoin de troupes pour maintenir la paix dans son État, je mettrai à sa disposition les soldats qu'elle me demandera. L'union entre la Monarchie et la Papauté, entre l'Italie et le Saint-Siège, sera de la sorte intime et forte, sans que la susceptibilité des Puissances en puisse être éveillée, sans que l'essence du Catholicisme en soit altéré... » En quoi l'Italie,

par cette neutralisation de ce qu'on appelle « le vol du chapon », qui compte à peine un demi-million d'habitants, serait-elle affaiblie ? En quoi, par cet acte libre et bénévole, serait-elle humiliée ? N'aurait-elle pas le droit d'être fière d'avoir dénoué pacifiquement ce nœud gordien, que la violence intérieure ou extérieure tranchera quelque jour ? Et ne serait-elle pas plus grande et plus puissante, puisqu'elle s'appartiendrait pleinement, puisqu'elle ne serait plus exposée aux périls du dedans et du dehors que lui crée cette question ? « Lorsqu'un peuple est allé trop loin, disait M. Guizot, le progrès pour lui c'est de reculer... » Mais ceux qui sont chargés de le conduire n'en ont pas toujours le pouvoir... Dom Margotti et le comte Conestabile ont donné leur suffrage à cette solution, dans l'*Unità Cattolica* et la *Défense*. Et il a paru récemment à Naples une grosse brochure mystérieuse, dont le style, correct, calme, digne, dénote une haute origine : *Maggio 1880. Italiani, operiamo! Nè evoluzione nè reazione!* où on lit cette conclusion : « ... Il est nécessaire, pour la tranquillité absolue, intérieure et extérieure, de l'Italie, de mettre un terme à la question pontificale, non pas par un *modus vivendi*, comme veut M. Jacini, car ce serait prolonger les équivoques qui pourraient soulever de nouvelles difficultés, mais par un tempérament fondamental qui consiste à rendre Rome à l'Église catholique, conjointement avec un pouvoir temporel équipollent, adjectif qui équivaut à un pouvoir égal en puissance et en valeur à celui que l'Église catho-

lique possédait déjà... » C'est plus que « le vol du chapon » : mais il est vraisemblable que Léon XIII, qui est un esprit accommodant, s'en contenterait. On demande le plus, pour obtenir le moins. Que Léon XIII épuise les représentations auprès de la Maison de Savoie, il est dans son rôle de souverain débonnaire et temporisateur! Quant à être écouté, il n'en a certainement aucun espoir. Dieu, qui tient dans sa main le cœur des Rois, peut, sans doute, faire un miracle. Les hommes politiques ne sauraient établir leurs calculs sur les desseins providentiels. Il n'y a pas d'apparence que Humbert Ier prenne la résolution dont nous venons de donner la formule. C'est trop simple et trop sage! D'ailleurs, en sa qualité de monarque constitutionnel, il ne peut rien sans l'assentiment de ses ministres qui, eux-mêmes, ne peuvent rien sans la majorité des Chambres, dont disposent les sociétés secrètes, cette « secte » qui tient l'Italie officielle enveloppée comme dans un réseau. Or, la gauche ne consentirait pas à cette restitution. La droite ne s'y prêterait pas davantage : car n'est-ce pas elle qui a présidé à l'unification de l'Italie et qui a fait les lois spoliatrices de l'Église? Ce n'est pas que la gauche ne voie, aussi bien que la droite, l'impossibilité de ce dualisme. Un de ses membres les plus avancés, M. Petrucelli della Gattina, prononçait, le 31 mai 1879, à la tribune de la Chambre, un discours fameux, dont la péroraison terrifia les ministres, qui n'osèrent pas faire entendre une protestation : *Venimmo a Roma. Vi siamo. Ne partiremo*

un di. E presto sia! Et pour montrer qu'il ne s'était pas laissé entraîner par l'improvisation, il écrivait, le lendemain, comme commentaire, dans la *Gazzetta di Torino* : « ... C'est à n'y pas croire ! Du Nord nous arrivent des nouvelles d'inondations désastreuses; du Sud, le télégraphe signale des éruptions qui désolent les campagnes et les villes. Le Sénat ferme ses portes à la parole tragique : « Du pain! » Au banc des ministres, à la Chambre, on présente un projet de loi accordant un subside de 50 millions à la municipalité de Rome. Dans les couloirs, on dit tout bas que Naples se prépare à demander aussi quelque portion du budget pour soulager sa misère. On nous donne à entendre que Gênes attend l'issue de ces premières ouvertures pour présenter la carte à payer de cette commune, prête à faire naufrage... Les Romains ont la certitude que nous sommes chez eux à contre-cœur, mal à l'aise, en contact avec une population qui nous voit avec horreur... Les Romains du Pape, amoureux du Pape, nous haïssent et se vengent habilement sur nos biens, à défaut de pouvoir se venger sur nos personnes. Le climat nous chasse, la fièvre nous assaille, les loueurs d'appartements et les propriétaires nous écorchent vifs. Ainsi des ouvriers, des artisans, des commerçants. Et ils sont conséquents... Tous les Romains savent d'instinct que Rome ne peut rester capitale définitive, même pour nos neveux. Quel besoin avons-nous de rester ici, puisque nous y sommes si mal, puisque les trois quarts de la population nous rançonnent en ennemis,

et que l'autre quart nous tient en quarantaine? De nos députés, de nos sénateurs, de nos employés, à peine un ou deux sur mille ont pénétré dans le sanctuaire des Romains *romains*. Le : *Cave canem!* des anciens est moralement écrit contre les intrus sur le seuil de chaque porte romaine... Quand, en 1861, nous proclamions Rome capitale de l'Italie, nous étions contraints de ne pas regarder les choses par le menu. L'Europe catholique nous la contestait et nous la disputait. Nous la voulions. Nous l'avons prise par la force... Les temps sont changés. L'Europe ne combat plus notre droit... Si les contemporains ne veulent pas entendre notre cri, nos héritiers l'entendront. Ils seront plus fiers que nous, et crieront : « Allons-nous-en ! allons-nous-en !... » Remontons vers le Nord. Turin et Milan nous tendent les bras et nous préparent le séjour d'une nouvelle vie italienne, digne du reste de l'Europe... Les capitales possibles, les capitales du peuple libre et cultivé, sont Turin et Milan. Turin est devenu une ville splendide, et ne nous a rien demandé. Milan, qui a fait les cinq journées, qui a sauvé l'honneur de l'Italie, est devenu une perle de ville et ne nous demande rien... » M. Petrucelli della Gattina n'est ni un catholique ni un royaliste : mais tout sectaire que Paris l'a connu, il a toujours montré beaucoup d'indépendance et de franchise. Il y a des faits extrêmement curieux à l'appui de la haine que les Piémontais, les *buzzurri*, rencontrent à Rome. Avez-vous jamais entendu les marchandes des quatre saisons

crier, dans les rues de Rome, des artichauts ou des petits pois? *Son Romaneschi!* disent-elles dans leur patois pour allécher les chalands. Eh bien! tout doit être romain. La justice romaine a eu à étudier, à propos du *bagarinaggio,* les détails de cette autonomie aussi indéracinable que passive. Le *bagarino* est une sorte de coquetier-fruitier. Le *bagarinaggio* est une association de *bagarini,* qui accapare les œufs, le beurre, les légumes, les fruits, pour les revendre à des prix qu'elle fixe d'avance : par suite, le producteur ne peut se mettre en relation avec le consommateur. Or, les individus qui s'adressaient aux tribunaux pour leur demander de supprimer cet intermédiaire, dont l'existence n'est pas illégale, ont déposé de phénomènes vraiment extraordinaires. Croirait-on que, peu avant l'introduction de cette instance, en avril 1880, les cordonniers romains avaient signé une pétition à la municipalité romaine pour faire imposer un droit protecteur sur les souliers qui entrent à Rome, sous prétexte qu'à Livourne, où leur corporation est nombreuse, on travaille à meilleur marché qu'à Rome! Croirait-on encore qu'en même temps les marchands de glace naturelle réclamaient une taxe sur la glace artificielle, parce que la concurrence que leur font les fabricants de carafes frappées, venus du dehors, leur est ruineuse!... Le témoignage de M. Petrucelli della Gattina est-il le seul? En voici un que la République française ne saurait récuser! M. Ferrari disait, dans la séance de la Chambre du 25 mai 1872 : *L'Italia non*

era contento di avere il centro a Torino : ma sarebbe mille volte meglio ritornare a Torino che rimanere in questa situazione nella città di Roma. Il faut citer ces paroles dans leur texte, pour n'être point accusé de les traduire traîtreusement : *Traduttore, traditore.*

De la proclamation du Statut constitutionnel, le 4 mars 1848, au 16 mai 1880, l'Italie a élu quatorze Législatures. Régulièrement, six devaient suffire. Mais l'unification de l'Italie a soulevé un tel désordre social, que la Couronne s'est vue forcée de recourir, comme à un instrument normal, à l'arme exceptionnelle de la dissolution. D'après la *Statistica del Regno d'Italia*, recensement du 31 décembre 1871, et le calcul, pour l'année 1875, du *Movimento dello Stato civile*, la population de l'Italie est de 27,482,174 habitants. De récentes publications établissent que, par suite de la négligence des officiers de l'état civil dans plusieurs provinces, par exemple les Abruzzes, les Calabres, etc., ce chiffre est inférieur à la réalité : c'est 29 ou 30 millions qu'il faudrait dire. Le fait est que ce même « Office de statistique » a trouvé, pour le 31 décembre 1878, une population de 28,209,620 habitants répartis : 8,777,131 dans des communes urbaines ayant au moins une population agglomérée de 6,000 habitants, et 19,432,489 dans des communes rurales. Sous le bénéfice de cette observation, tenons-nous-en aux 27,482,174 habitants du *Movimento* et de la *Statistica.* Or, au dire de la statistique publiée par le ministère en avril 1879, ce grand peuple ne compte

que 605,007 électeurs. Cela fait 2,18 pour cent habitants. En Portugal, 5,43; en Suède, 5,83; en Autriche-Hongrie, 5,92; en Angleterre, 11,50; en Prusse, 19,49; en France, naturellement, 26,26. Le même tableau nous apprend encore que 59 o/o seulement des électeurs inscrits prennent part au vote. En France, c'est 76 o/o. Le plus fort contingent d'Europe! De sorte que, sur ces 605,007 électeurs, représentant 27,482,147 habitants, au minimum, un peu plus de 300,000 ont élu les Chambres, avec le concours desquelles s'est faite l'Unité italienne. Aux élections du 16 mai 1880, on a compté 643,000 inscrits et 368,675 votants. En 1861, il y avait 418,696 des uns et 243,912 des autres; en 1865, 504,263 et 286,990; en 1867, 498,208 et 281,701. De sorte qu'à ces divers scrutins, les élus n'ont pu obtenir une voix sur cent habitants : mais seulement 0,76 en 1861; 0,75 en 1865; 0,77 en 1867; 0,94 en 1876; et moins encore en 1880. A Rome, sur 300,000 habitants, 3,500 électeurs, en chiffres ronds, vont aux urnes. Et cette poignée de votants est composée, comme dans le reste de l'Italie, de fonctionnaires et d'agents de police. Ce qui fait dire à un plaisant que les cinq députés de Rome sont élus : le premier, par 449 fantassins; le deuxième, par 998 chasseurs; le troisième, par 772 dragons; le quatrième, par 919 artilleurs; le cinquième, par 479 lansquenets... Les Romains ne s'en inquiètent guère. Dès le point du jour, on les voit s'entasser dans des véhicules de toute espèce. Se faire traîner en voiture est

déjà pour eux un plaisir ineffable. Puis, montrer son or et sa toilette en est un autre. Enfin, déjeuner sur l'herbe, après une course effrénée, au bord d'une route poudreuse, au milieu des cris, des rires, des chants, et danser au son de la tambourelle, le chapeau et le corsage ornés de fleurs, est le paradis. D'ordinaire, ils choisissent pour but quelque chapelle à pèlerinage, par exemple la Madonna del Divino Amore. Lorsqu'ils ont bu abondamment des vins des *castelli*, chanté et dansé jusqu'à l'épuisement, ils font une partie de jeu à *tresette*, ils devisent sur les *regole* de Frà Ambrogio — que Dieu ait son âme! — qui a fait gagner tant d'argent aux Napolitains sur le terne de la *scazzetta* et le quaterne du *pazzo*, avec ses trois numéros fatidiques : 13 — 17 — 65, et ils se promettent des millions de *vincite* en risquant à la loterie le prix de leurs dernières hardes engagées au mont-de-piété... Mais les scrutins ne se passent pas partout avec cette joyeuse indifférence. A Florence, dont le préfet, le comte Corte, a confessé que « les élections passées ont ruiné le sens moral des Italiens », promenade démagogique. A Palerme, démonstration contre le syndic qui patronne le candidat ministériel. A Milan, manifestation menaçante contre la *Perseveranza*, journal consort. A Atripalda, envahissement à main armée des salles de vote. A Livourne, les urnes sont renversées, un pêle-mêle s'engage à coups de bâton, aux cris de : « A bas la Monarchie! Vive la République! » A Comacchio, 7,000 paysans et paysannes prennent d'assaut le pa-

lais municipal, font régner la terreur dans la bourgade : il ne faut pas moins de 3,000 soldats pour les disperser. On dirait les élections aux États généraux de 1789... Phénomène curieux! Le scrutin du 16 mai 1880 change les traditionnelles dénominations des partis politiques. Plus de gauche, plus de droite, plus de consorterie, plus de groupe toscan, plus de *connùbio*. Des constitutionnels, des ministériels, des dissidents... Veut-on dérouter l'opinion? Veut-on cacher le précipice?... Et peut-on dire que la Chambre ait représenté ou représente véritablement le pays? Tel n'est pas l'avis des députés les plus célèbres!... M. de Sanctis disait dans la séance du 8 juillet 1867 : ..... *Andate in mezzo al paese, andate fra gli elettori, e voi vedrete che comincia già a farsi sentire questa terribile sentenza, che la stessa musica è suonata da diverse persone, e che il Parlamento nuovo vale quanto l'altro...* M. Rattazzi, dans la séance du 30 mars 1868 : ... *Siccome le popolazioni sanno difficilmente distinguere e confondono le istituzioni colla dinastia, potrebbero facilmente far risalire sino ad essa ingiustamente la gravezza che le opprime...* M. Di Sambuy, dans la séance du 2 juin 1869 : *I galantuomini non possono più stare in questi seggi...* M. Sella, dans la séance du 20 août 1870 : *Oramai da alcuni si prende talvolta il Parlamento per una taverna...* M. Maiocchi, dans la séance du 29 mai 1871 : *Se le frasi bastassero a salvare il paese, noi potremmo dormire tranquilli...* M. Polsinelli, dans la séance du 12 décembre 1872 : *Per cui taluno di*

noi si vergogna oramai di portare la medaglia del deputato... M. Casarini, dans la séance du 6 mai 1873 : *Ma come fare, se siamo in uno stato infecondo di cristallizzazione?*... M. Della Rocca, dans la séance du 14 avril 1874 : *Non si creda che il popolo si possa ancora gabbare con promesse che poi non si attendono; bisogna che il popolo si accontenti coi fatti*... M. Minervini, dans la séance du 13 mai 1875 : *Da venti anni noi siamo la menzogna di fatto di ogni nostra affermazione di diritto*... Le même député, dans la séance du 20 mars 1877... *Ben molti credevano che venendo a Roma ci saremmo coronati di gloria. Ma ora a Roma come vi veniamo innanzi?*... M. Bertani, dans la séance du 1er juillet 1879... : *Una Camera ormai impossibile, perchè obligata inesorabilmente a divorare se stessa*... Pour chaque session, on pourrait faire des citations non moins décisives. *Deputatus deputato lupus!* C'est l'état endémique du régime issu du Statut constitutionnel du 4 mars 1848. Le poëte Carducci a pu dire dans son : « Ode à la mémoire de Vincent Calderi », publiée dans la *Lega della Democrazia* du 18 avril 1880 :

Dormi, povero morto. Ancor la soma
Ci grava del peccato :
Impronta Italia domandava Roma,
Bisanzio essi le han dato.

Rome est devenue Bysance! *Roma è fatala!* a dit encore M. Sella. Déjà l'*Italie* a parlé de la dissolu-

ion de la XIVe Législature!... Et comment quatorze Législatures successives, élues grâce à la corruption la plus éhontée et à la pression la plus violente, ont-elles été frappées d'impuissance, malgré la prétendue grandeur de l'œuvre à laquelle elles ont coopéré?

En s'unifiant, l'Italie a réuni des États fort différents de mœurs et d'intérêts; elle a contracté des dettes énormes; elle supporte les charges budgétaires et militaires d'une Puissance qui a l'orgueil de figurer au premier rang. Sous leurs anciens gouvernements, les Italiens ne payaient à peu près ni impôt d'argent ni impôt du sang : si, dans leurs masses, ils désiraient quelque chose, c'était l'expulsion de l'étranger. *Fuori le stranieri!...* Leur *Primato,* c'est la Papauté. Le jour où elle ne posséderait plus la Papauté,... l'Italie tomberait au-dessous de la Turquie. Les Italiens savent cela d'instinct. Quant au rêve dantesque, quant à la résurrection de l'Empire romain, il n'est pas bien sûr que les grands seigneurs et les malandrins, qui ont fait l'unité de la Péninsule au profit... de la bourgeoisie, en aient tous été bien pénétrés... Aussi, le Parlement s'est-il tout de suite trouvé aux prises avec un régionalisme qui menace de ne jamais désarmer ; avec un passif dont pas un ministre n'ose entreprendre la liquidation; avec un budget dont on n'obtient l'équilibre que par des prodiges d'acrobatie; avec la misère d'un peuple obligé de faire état de grande Puissance, sans en avoir les éléments. Émue de cet état de choses, la « Société italienne d'anthropologie et d'ethnologie » avait, dès 1872, par la plume

de son président, le docteur Mantegazza, adressé une circulaire aux syndics des 8,296 communes du royaume d'Italie, pour les prier de lui transmettre leurs observations sur la condition des paysans et des ouvriers, notamment sur ce point-ci : « Quels mets et quelles boissons tiennent la première place dans l'alimentation des pauvres? » La durée de l'enquête devait être de sept ans!... De son côté, le sénateur Pepoli a fait un tableau douloureux des souffrances des classes populaires. Les « Cahiers », qui ont provoqué la révolution de 1789, décrivaient presque l'âge d'or, en comparaison! C'est dans cet affreux hiver de 1879-1880 que le tableau du sénateur Pepoli est venu épouvanter tout ce qu'il y a en Italie de cœurs généreux et d'esprits prévoyants. Sait-on qu'en Italie un ouvrier gagne en moyenne 669 fr. par an, et dépense seulement pour son pain 293 fr.? A Paris, l'ouvrier gagne en moyenne 1,200 fr., et ne dépense que 189 fr. 86 c. pour le pain. L'ensemble des taxes que paie une famille ouvrière dans une commune italienne s'élève à 80 fr.; dans une commune française, la même famille ne paie que 11 fr. 40 c. Les impôts sur le blé, le sel, les viandes, s'élèvent au total de 209,628,018 fr. : ce qui représente une charge de 7 fr. 62 c. par tête. Les divers impôts sur le pain produisent à eux seuls 118 millions!..... Le pain de deuxième qualité coûte en moyenne, dans les principales villes, 14 centimes de plus par kilogramme qu'il ne coûte à Paris : son prix est au salaire comme 100 à 564; tandis qu'à Paris, la proportion est de

100 à 1,538. L'ouvrier italien est bon travailleur, mais en général un peu mou. L'ouvrier français ou anglais lui est supérieur : cependant il ne voudrait pas faire le métier auquel se résigne, avec docilité, avec patience, le mineur italien, par exemple, Piémontais ou Lombard. Lui seul a pu supporter les fatigues du percement du Saint-Gothard. Il vit de peu. Il prend son logement et sa nourriture n'importe où. Les jours de paie, il manque quelquefois à sa réputation de sobriété : car il joue volontiers une partie de son salaire au loto ou à la *mora*, en vidant force *fiaschi*. Ces débauches finissent assez habituellement par des coups de couteau. S'il avait un travail assuré, quelque pénible qu'il fût, son salaire, fût-il encore plus minime, le retiendrait sans doute au pays : mais, outre qu'il est moins rémunérateur que partout ailleurs, et que la vie est infiniment plus chère, le travail manque presque partout. Il suffit, en effet, que « le bruit coure » qu'il y ait du travail quelque part pour que les ouvriers y affluent, s'offrant à n'importe quel prix. Las d'attendre, mourant de faim, ils se louent à des Compagnies, sortes de négriers anonymes, qui leur promettent des terres en Roumanie, en Afrique, en Amérique... Ils iraient au bout du monde pour trouver à s'occuper. Lorsqu'il a été question d'un essai de colonisation dans la Nouvelle-Guinée, les organisateurs de l'expédition, MM. Menotti Garibaldi et Fazzari, ont reçu des monceaux de lettres de pauvres gens qui les suppliaient de les emmener. Le ministre de l'intérieur

s'est vu obligé, en janvier 1880, de rappeler aux préfets qu'aux termes de sa circulaire d'octobre 1879, ils doivent, par tous les moyens possibles, s'opposer à l'émigration qui dépeuple les villes et les campagnes : « ... Des centaines et des centaines de journaliers, leur écrivait-il, débarquent chaque jour sur les côtes de l'Algérie. (En 1878, 96,268 Italiens ont émigré. Cela fait une moyenne de 85,32 pour 100,000 habitants). Hâves et décharnés, ils vont mendiant par troupes, et passent les nuits sous les portiques, dans les vestibules des églises, le long des rues, exposés à toutes les intempéries. L'humanité et le décorum national imposent au gouvernement le devoir d'empêcher que ce spectalce douloureux ne se renouvelle... » Le moindre grain de mil ferait bien mieux leur affaire... Ministres, préfets, carabiniers, sont impuissants à conjurer ce fléau. Partout, des soulèvements populaires provoqués par l'exténuation des populations, que les communes se déclarent dans l'impossibilité de secourir. A Bréda, près de Trévise, les paysans se ruent sur les champs pour en arracher les plantes, les racines, et les manger. Les troupes en ont arrêté une centaine. « Au moins en prison, nous mangerons! » ont-ils dit. Comme en 1789, le peuple crie : « Du pain! »

Aussi, cette misère a-t-elle engendré des délits et des crimes, dont l'abondance est un des plus graves symptômes de la révolution sociale qui fermente dans les entrailles de l'Italie. Voici les principaux crimes et délits relevés pour l'année 1879 par la sta-

tistique du garde des sceaux! Homicides volontaires perpétrés : 2,248. — Homicides manqués ou tentés : 1,542. — Infanticides commis : 238. — Infanticides manqués ou tentés : 4. — 3,785 auteurs de crimes ont été découverts; 3,659 ont été arrêtés.— Blessures et coups graves : 6,637.— Blessures et coups légers : 28,854. — 34,595 auteurs ont été découverts; 14,595 ont été arrêtés. — Vols à main armée, suivis d'homicide : 110. — Vols à main armée, suivis d'autres violences : 2,249.— Tentatives de vol à main armée : 423... 1,491 auteurs ont été découverts; 3,057 ont été arrêtés. — Valeurs des dommages causés : 648,341 fr. — Extorsions : 159. — Rapines : 379... 349 auteurs ont été découverts; 511 ont été arrêtés. — Valeur des dommages causés : 105,196 fr. — Vols qualifiés : 46,033. — Vols simples et champêtres (c'est de cet adjectif d'idylle que les qualifie le garde des sceaux) : 31,307... 30,366 auteurs ont été découverts; 23,292 ont été arrêtés.—Valeurs des dommages causés : 7,899,867 fr. — Les dommages occasionnés par les délits contre la propriété se sont élevés en totalité à 12,734,874 fr. L'Italie a la primauté de la criminalité en Europe. En pourrait-il être autrement? La justice acquitte les individus prévenus des délits les plus flagrants et des crimes les plus punissables. Les avocats plaident « la force irrésistible » ou « la force semi-irrésistible ». Jurés et magistrats trouvent cette thèse de l'irresponsabilité admirablement juridique et excessivement commode : elle les dispense d'interroger et la loi et leur conscience; elle les met à l'abri des vengeances

qui pourraient s'exercer contre eux. La *mafia* et la *camorra* sont florissantes. Des bandes de voleurs et d'assassins déjouent la vigilance de la force armée, jusque dans les murs de la capitale : les provinces où l'on est le moins habitué à leurs apparitions périodiques, la Toscane, la Lombardie, le Piémont, en sont infestées. L'immoralité, s'abattant des hauteurs du pouvoir sur les masses, y fait des ravages effrayants. Les malheureux, enflammés par les excitations malsaines des *avvocàti*, des *professòri*, des *dottòri*, des *scrittòri*, qui se ruent à la curée des places, appliquent, pour leur usage individuel, et le poignard ou le revolver à la main, les principes du socialisme. Les chroniques de la presse sont bourrées de faits qui, sous les rubriques de : vols, blessures, émeutes, assassinats, suicides, donnent jour par jour la mesure du progrès de ce phénomène, de ce monstre que devient l'Italie. Le *Movimento dello Statò civile in Italia nel 1878* constate que, dans cette année, il y a eu 1,158 suicides, sur 813,500 décès, principalement fournis par la Toscane, l'Émilie, la Lombardie, la Vénétie, le Piémont... Dans les maisons de détention, les condamnés, aspirant l'air de révolte qui souffle autour de leurs sombres demeures, se soulèvent : à Turin, à Gênes, à Naples... De graves faits d'indiscipline éclatent dans l'armée : à Rome, dans un café du Corso, un volontaire fait à haute voix, sans rencontrer ni indignation ni étonnement, l'éloge de Passanante! Le bruit est accrédité qu'un officier général se fait payer deux ou trois fois par an sa solde,

en menaçant le roi Humbert de lui faire défection. Peut-être n'en est-il rien ! Mais comment compter sur une armée dont les chefs peuvent être accusés, sans que personne la trouve étrange, d'une pareille infamie ?...

L'Unité italienne s'est donc faite uniquement au profit de la classe moyenne. Les *Notes sur Rome et l'Italie*, écrites à Rome en 1872-1873, et la *Préface au Conclave* ont démontré la chose : nous n'avons pas à y revenir... Les ouvriers et les paysans, ceux-ci surtout, ont été complètement laissés de côté. En dehors de l'ordre politique, elle s'est bornée à remplacer l'élément religieux par l'élément civil. Elle n'a point mis la terre aux mains de celui qui la cultive, comme a fait la Révolution de 1789 pour les biens des émigrés et du clergé. Les fonds ecclésiastiques ont été achetés par la classe moyenne. De sorte que, dans ce pays essentiellement agricole, le paysan n'a pas même l'espoir de devenir propriétaire. Quant à l'ouvrier, on vient de voir quelle est sa gêne ! Et l'aristocratie, qui entretenait avec eux les rapports de patron à client, qui ont toujours distingué le peuple romain, a été frappée au cœur par la loi successorale. Une bourgeoisie qui n'a pas eu le temps de dépouiller son âpreté et son égoïsme, grossit les fermages et rogne les salaires. Voilà le côté économique du nouvel état de choses.

Mais cette révolution ne s'est pas accomplie sans remuer profondément les masses, sans allumer les convoitises. Une expérience, déjà longue, prouve aux

ouvriers et aux paysans, qui forment l'immense majorité de la nation italienne, qu'elle a été faite... contre eux. Ils en sont écrasés. Ils sont menacés de succomber sous son poids. La guerre à l'Église a été non moins fatale au trône qu'à l'autel : elle a sapé les principes sur lesquels reposent et la société civile et la société religieuse. Le spectacle des parvenus, uniquement soucieux de s'enrichir, a enflammé les appétits. La bête humaine sent qu'on l'a trompée, qu'on l'exploite. Elle entend qu'on lui promet d'améliorer son sort. Elle réfléchit que, peut-être, elle pourra faire à son profit ce qu'elle a fait pour les maîtres qui l'ont trahie. Le désespoir et la colère lui donnent conscience de sa force. Déjà, elle écarte les épaules pour s'assurer qu'elle pourra soulever la pierre du cachot où on la laisse en proie à toutes les souffrances. Les conseillers, qui font briller à ses yeux l'étoile d'un avenir plus doux, lui répètent qu'il est temps, qu'au premier mouvement elle renversera tous les obstacles... « Toutes les ressources du pays, s'écrie le député Minervini, sont absorbées par le fisc. La réaction est devenue inévitable et légitime. » Et le député Bertani, développant cette pensée, démontre que ce n'est plus, comme au temps où Victor-Emmanuel II voulait ramener à Rome « le règne de la morale et de la justice ! » la Papauté, mais « la Monarchie qui réduit l'Italie en un état misérable et honteux, sous le triple rapport politique, administratif et financier. La liberté est un mot vide de sens : les actes arbitraires se succèdent, la centralisation

s'accroît et absorbe les ressources nationales, la faim tue des milliers de victimes et oblige les malheureux ouvriers et paysans à aller braver la mort en Afrique et en Amérique. Qu'attend-on pour se débarrasser de la forme actuelle du gouvernement et du nombre immense des cryptogames qui donnent la mort?... Les peuples se démocratisent. Les Monarchies doivent disparaître, ou en queue de rat par le procédé d'évolution, ou dans une tempête par le procédé révolutionnaire... »

Ce dilemme de l'évolution ou de la révolution est dû à M. Alberto Mario. C'est à peu près l'équivalent de l'opportunisme et de l'intransigeance, comme le néologisme politique, qui ne se pique point de littérature, appelle les deux principales fractions du parti républicain français. Un journal libéral de Vérone, l'*Arena*, confondant révolutionnaires et évolutionnistes, leur lance cette apostrophe : « Une masse de canailles s'efforcent de terroriser les citoyens... Ces sectaires exercent un pouvoir ténébreux, s'imposent par les coups de stylet et mettent en émoi tous les hommes pacifiques et honnêtes... » N'est-ce pas, suivant une expression familière, l'hôpital qui se moque de la charité? L'œuvre d'invasion et de spoliation a été accomplie par deux catégories analogues de personnes : à côté des Sella, des Lanza, des Minghetti, des Visconti-Venosta, des Cialdini, etc., etc., — pour ne citer que quelques-uns des survivants auxquels, sans doute, l'*Arena* ne refuse point son tribut d'hommages, — marchaient, la main dans la main de ces

amis et complices de Victor-Emmanuel II et de Napoléon III, les bandes mazziniennes et garibaldiennes, la plupart recrutées parmi les gens de sac et de corde. Si les dissidents, au milieu desquels siègent les représentants de l'évolution et de la révolution, d'où doit indifféremment sortir la République, sont des intrigants de bas étage, criards, vantards, insolents comme des valets, prétendant se vendre très chers, tout en avouant qu'ils valent très peu ; si le parti des ministériels, entre lesquels se débat un roi sans autorité, est composé d'avocats et de professeurs qui se livrent à un agiotage sans vergogne ; si les constitutionnels, où se trouve l'état-major unitaire, endurcis par leur lutte d'un quart de siècle contre l'Église, n'ont plus d'idée noble et généreuse, tout entiers dévorés par la soif du pouvoir ; il n'en est pas moins vrai que les évolutionnistes et les révolutionnaires de la République ne sauraient être peints sous des couleurs plus noires que celles que nous venons d'emprunter à M. Petruccelli della Gattina qui connaît bien toutes les variétés de la « secte », puisqu'il en est un des doyens... Ils ne sont pas plus « canailles », suivant l'expression, peu tendre, du journal libéral de Vérone, que ceux qui ont accompli l'œuvre d'invasion et de spoliation. Ils se valent : ils ne sont pas plus nombreux, et ils sont aussi entreprenants. Mais, chez les uns et chez les autres, il y a des degrés. Et si l'on ne trouve pas irrespectueux de désirer que Léon XIII s'allie avec ceux-ci, sous de certaines conditions, pourquoi trouverait-on irrévérencieux

d'estimer que Léon XIII pourrait, également sous de certaines conditions, s'allier avec ceux-là ?...

Au printemps de 1879, Garibaldi a présidé, dans l'assemblée de la « Société des droits de l'homme », à l'organisation de la « Ligue de la Démocratie ». Le Comité central de la *Lega della Democrazia*, établi à Rome, a été composé de MM. Avezzana, Aporto, Antonelli, Bagnasco, Barni, Belardi, Bertani, Bovio, Cadenazzi, Campanella, Caneto, Canzio, Castellani, Cavallotti, Carducci, Cella, Corseri, Del Carlo, Dell' Isola, Fortis, Fratti, Garibaldi, Menotti Garibaldi, Guastalla, Imbriani, Lemmi, Mantovani, Mario, Meyer, Missori, Napoli, Narratone, Pais, Pantano, Parboni, Pozzi, Ravagli, Rosa, Saffi, Salomone, Santini, Tivaroni, Valzania, Zuccari. La fine fleur du parti républicain !... Elle est instituée pour revendiquer principalement : la délivrance des provinces *irredente*, l'établissement du suffrage universel, l'abolition du serment politique, la réunion d'une Constituante..., la réforme du Statut. Son but, c'est la République... Ses revendications, habilement combinées et graduées, ne sauraient aboutir à une autre issue. « L'histrion en chemise rouge », comme l'a appelé le général Cialdini, n'est pas un héros invulnérable. Il ne repousse point les présents d'Artaxerce. Humbert Ier lui sert une pension annuelle de 100,000 francs, qui lui donne le loisir de s'apitoyer sur le sort du prolétaire. A-t-il besoin d'une dot pour l'un des enfants de ses multiples unions ? Il fait blanc de sa rapière républicaine. Aussitôt, le

roi l'apaise avec quelques liasses de billets de banque. Il n'y a pas un an que la chose s'est encore reproduite. Demandez au *Banco di Napoli!*... Mais peu importe! « Croit-on, dit la *Nazione*, que MM. Bertani, Campanella, Mario, Parboni, Saffi, songent à se contenter de réformes plus ou moins constitutionnelles?... Ils cherchent seulement à simuler, à l'ombre d'un grand nom (il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que la *Nazione* désigne Garibaldi par ce vocable), une identité de vues, une concentration de forces..., pour agiter les multitudes sous un prétexte quelconque, et susciter des désordres sur le terrain qui paraîtra le plus propice au moment que l'on jugera le plus opportun... » La *Lega della Democrazia* a créé plusieurs milliers de sous-comités, de Brindisi à Bardonnèche et de Venise à Vintimille, qui correspondent avec le Comité central de Rome. Les associations maçonniques, irredentistes, ouvrières, démocratiques, coopératives, athées, etc., réseau de mailles serrées, combinent leur action avec la « Ligue de la Démocratie ». Elle a fédéralisé toute une presse, qui propage audacieusement son programme, qui éclaire violemment sa route : en tête, comme porte-drapeau, la *Lega della Democrazia*, puis la *Capitàle*, le *Dovere*, le *Secolo*, la *Ragione*, le *Gazzettino rosso*, le *Cittadino*, la *Plebe*, l'*Italia degli Italiani*, le *Lucifero*, le *Ribello*, etc., etc. Ces journaux s'impriment à Rome, à Palerme, à Naples, à Milan, à Lodi, à Modène, etc. Elle a fondé des « Bibliothèques républicaines cir-

culantes », dont les ouvrages, socialistes, communistes, athées, sont livrés à des malheureux en proie à la misère... Elle publie même un bel Almanach : l'*Almanacco socialista pel 1880*, composé par des écrivains de divers pays, dont l'un est célèbre pour ses connaissances géographiques : MM. Elysée Reclus, Barbanti, Malon, Gnocchi, André Léo, Uselisco, Brousse, etc. Elle a des groupes de *bravi*, qu'elle emploie comme des brûlots : les *Circoli Barsanti*, les *Circoli Passanante*, la société des *Fratelli Bandiera*, dont les statuts donnent le frisson, la société des Pétroleurs, qui porte pour devise : *Ungi e brucia!* etc., etc. Et ces groupes de *bravi* font la police, à coups de couteau. Le principal journal des constitutionnels, la *Gazzetta d'Italia*, de Florence, est littéralement frappé d'interdit. Son correspondant de Livourne, M. Ferenzona, est assassiné pour avoir publié une brochure, *Garibaldi l'Ingrato*, où il montrait le « héros » qui, suivant la spirituelle expression de la *Nazione*, « ne conçoit le bonnet phrygien que surmonté d'une couronne », trahissant tour à tour, moyennant salaire, la Monarchie et la République. Son directeur, M. Pancrazi, ne peut sortir de son domicile qu'escorté de gardes, comme au temps où les palais de Florence étaient autant de forteresses où se retranchaient guelfes et gibelins... Il faut faire remarquer qu'avec la *Perseveranza*, l'*Opinione*, la *Nazione*, la « mauve » *Nazione*, la *Gazzetta d'Italia* est le seul journal, parmi la presse non catholique, qui se répande au delà de la région où il s'im-

prime... Elle a des dépôts d'armes... On en a découvert un des mieux pourvus, à quelques pas de l'arsenal de la Spezzia. Dans l'armée, des généraux, des officiers, des soldats, lui sont acquis. Le général Bonelli, ministre de la guerre, adressait, dans les premiers jours de janvier 1880, aux commandants de corps une circulaire, où il avouait « que des tentatives d'insubordination s'étaient produites en divers lieux... » en des proportions telles qu'il devenait urgent d'aviser. Un officier supérieur, envoyé par une grande Puissance pour assister aux manœuvres qui ont eu lieu (été de 1879) dans le quadrilatère, nous a affirmé avoir entendu plusieurs officiers de l'état-major général dire, à quelques pas d'un prince, dont ils avaient reçu les faveurs : « Je suis républicain !... » Pour forcer ses adeptes militaires à ne point reculer au dernier moment, elle forme elle-même toute une « Territoriale » destinée à rendre l'hésitation impossible, à enlever le mouvement : *La Società dei carabinieri italiani.* Pour être « carabinier italien », il faut avoir de bonnes notes démocratiques et s'exercer au maniement de la carabine. *La Società dei carabinieri italiani* dit qu'elle n'en veut qu'à l'Autriche, qu'elle se prépare en vue de l'*Irredenzione :* mais c'est une véritable force d'avant-garde que le parti d'action, qui se dissimule derrière l'*Irredenzione*, saura employer quand le moment sera venu. En attendant, les « carabiniers italiens » font des « promenades militaires », visitent les « frères et amis », apprennent le tir, et font des provisions de

fusils, de poudre, de balles. C'est dans la Ligurie, la Toscane, les Romagnes, qu'ils sont le plus répandus et le mieux équipés... Enfin, toute une organisation.

Les provinces *irredente* sont la Savoie, Nice, la Corse, Malte, la Tunisie, l'Illyrie, le Tyrol, le Tessin, que la France, l'Angleterre, l'Empire Ottoman, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, « retiennent » sous leur domination ou leur suzeraineté. On voit dans les salons de lecture de beaucoup d'hôtels italiens, des cartes représentant l'Italie agrandie de ces provinces *irredente :* quelques-unes y ajoutent même le golfe du Lion jusqu'à Toulon... On nous laisse Marseille... Pourquoi ? Et, enjambant la Méditerranée, le géographe de l'*Italia degli Italiani* plante le drapeau, blanc, vert, rouge, sur notre colonie algérienne ! Partout où se trouvent réunis un fumiste, un vitrier, un *pifferaro*, un « modèle », originaires du Piémont, de la Lombardie, des Abruzzes, de la Calabre, la terre que foulent leurs pieds vainqueurs est l'*Italia degli Italiani*. L'Italie est imparfaitement cultivée et dépourvue d'industrie ; elle a le cours forcé ; ses impôts sont écrasants ; ses grandes villes sont dans la détresse financière. C'est une Reine, couverte de perles et de diamants, qui n'a ni bas ni chemise, ni pain ni foyer. Eh bien ! les virils soucis du développement national font place chez elle aux ambitions malsaines de la politique annexionniste. L'Italie a été attrapée « comme un renard qu'une poule aurait pris », de n'avoir pas escamoté quelque langue de territoire au Congrès de Berlin. On dirait qu'aucun

événement n'a le droit de s'accomplir en Europe, sans qu'elle ait part, non pas aux coups, mais aux profits. Et tous partagent ce sentiment : le Roi, les ministres, le Sénat, la Chambre, monarchistes, républicains, riches, pauvres, fiévreux de la *mal' aria* et lépreux de la *pellagra*... N'est-ce pas M. Tajani, garde des sceaux, qui, dans l'automne de 1878, a adressé une circulaire aux procureurs généraux du royaume, les invitant, pour ne pas provoquer des complications extérieures, à s'abstenir de faire ostensiblement partie de l'*Irredenta*? De sorte que l'*Irredenta* est un terrain bien choisi : les cœurs s'y enflamment, les esprits s'y enthousiasment, moins sans doute que pour l'Unité, mais cependant assez pour donner une couleur patriotique et chevaleresque à l'entreprise qui se poursuit derrière...

Le colonel de Haymerlé a démasqué tout ce plan dans sa brochure : *Italicae Res*. Cet officier, pendant plusieurs années attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie au Quirinal, qui était dirigée par son frère, le baron de Haymerlé, aujourd'hui président du Conseil des ministres de l'empereur François-Joseph, a suivi, avec attention, avec sagacité, le travail qui se fait dans la Péninsule en faveur de la République : c'est la répétition de la *Giovane Italia* que Mazzini conduisait à l'Unité. Seulement, ce travail est empreint d'un esprit plus matérialiste et est gros de plus terribles tempêtes. A la devise de Mazzini : *Dio e Popolo!* M. Alberto Mario a substitué la devise : *Dio è Popolo!* Au lieu de : « Dieu

et le Peuple ! » c'est : « Le Peuple est Dieu ! » Puissance d'un accent !... La réponse du général Mezzacapo : *Pro Patria*, qui peut être considérée comme officieuse, n'a pas osé rompre avec l'*Irredenzione* : son langage, à la fois cauteleux et violent, n'est qu'un aveu. Et quoi d'étonnant ! Le sauveur, le conseiller, le ministre, le favori du roi Humbert, M. Cairoli, n'a-t-il pas été ardent républicain et farouche irredentiste ? Et ne le reviendra-t-il pas demain, grâce au ressort de son opportunisme, quand l'*Irredenzione* et la République auront triomphé ? Aussi le gouvernement, dont les membres ont tous été autrefois compromis, se sent-il impuissant à réprimer cette propagande... Nous avons été témoin à Pise d'un fait bien typique. Les monuments, les maisons, les arbres, se couvraient de petits imprimés, où on lisait : « Nous voulons Trieste ! Nous voulons Trente ! » La police les enlevait. Quelques heures après, ils étaient remplacés, comme par des mains invisibles. Cette comédie a duré plusieurs jours...

Le baron et le colonel de Haymerlé, celui-ci dans sa brochure et celui-là dans ses communications au gouvernement, ont fait remarquer que l'*Italia irredenta* constituait un danger bien plus sérieux pour la sûreté intérieure de l'Italie que pour la sûreté extérieure de l'Autriche. L'avis ne laisse pas d'avoir une impertinence polie... Au Vatican, tout un parti est convaincu que l'empereur François-Joseph, las des forfanteries et des injures italiennes, a la main sur la garde de son épée : déjà il voit ses troupes à

Venise, à Vérone... Ce sont là, pour le moment, de pures illusions : car il faudrait premièrement le *placet* de M. de Bismarck. Mais il est certain que l'agitation triestine et trentine ne saurait faire trembler la Monarchie austro-hongroise. Tandis que les troubles qui éclatent dans plusieurs milliers de communes italiennes ébranlent vigoureusement la Maison de Savoie.

Car toutes ces manifestations irredentistes sont en même temps républicaines. On n'enregistrerait pas dans un volume celles qui se sont produites depuis six mois. A Milan, collision entre les gardes de la sûreté publique et les affiliés de la *Fratellanza repubblicana,* à la commémoration des « Cinq Journées » : les couronnes déposées sur le tombeau de Carlo Cattaneo portaient pour inscription : *Ai Martiri del 1848, la Fratellanza repubblicana.* A Naples, à l'anniversaire de la mort de M. Georges Imbriani, les républicains irredentistes arborent des rubans rouges, ornés de la lettre R... A Lucques, M. Depretis, « ce vieux fourbe de bouc », comme l'appellent les amis de M. Cairoli, fait fermer un cercle socialiste : on trouve dans ses archives une lettre de M. Cairoli engageant les républicains à persévérer dans leur œuvre de propagande! Et M. Depretis de se pincer les lèvres! A Gênes, 250 représentations de Cercles républicains et de Sociétés irredentistes assistent à la commémoration de Mazzini, au chant de l'*Inno*, c'est-à-dire l'hymne de Garibaldi, et de la *Marseillaise.* A Bologne, on double les factionnaires, parce que le

bruit court que les Internationalistes ont le projet de mettre le feu aux casernes : néanmoins les soldats sont assaillis la nuit. Il va sans dire que l'anniversaire de la Commune y est bruyamment fêté. A Rimini, on arbore le drapeau rouge sur l'arc de Jules-César; on placarde des manifestes incendiaires; on roue de coups les gendarmes qui échappent à grand'peine aux furieux, qui les veulent jeter dans la Marecchia. A Ancône, au banquet de la Société « l'Infernale », on hurle : *Abbasso Iddio!* et les échos répètent dans les rues épouvantées : « A bas Dieu ! » A Osimo, les *Fratelli Bandiera* maltraitent les étudiants, profèrent des cris de mort contre les prêtres, forcent les portes des filatures, massacrent l'adjoint au maire, et affichent cette proclamation : « Osimo doit être un lac de sang. Il faut ici une République sanguinaire. Nous la ferons ! » A Turin, des bandes parcourent les rues aux cris de : « Vive Garibaldi ! Vive Mazzini ! A bas la mouture ! » Les étudiants font une ovation au député Cavallotti, irredentiste expulsé d'Autriche-Hongrie, républicain insulteur de la reine Marguerite. A la Spezzia, des ouvriers de l'arsenal militaire sont surpris en flagrante conspiration. A Rome, au Capitole, on couronne le buste de Mazzini : et des vociférations de : « A bas la Monarchie ! Vive la République ! » se font entendre jusqu'aux portes du Quirinal. Pendant ce, on distribue des images représentant une femme féroce : *Petroliera!* La Pétroleuse ! Il n'est pas un village où quelqu'une de ces manifestations, plus ou moins nombreuse,

plus ou moins grave, n'ait eu lieu dans le court espace de temps que nous venons d'indiquer. Rien n'en peut donner une idée plus exacte que l'histoire de l'année 1789 en France. Les hommes d'État italiens feraient bien de relire ces pages pleines d'enseignements...

Le député Bovio, ami du député Alberto Mario, rédacteur en chef de la *Lega della Democrazia,* a donné, dans sa brochure : *Uomini e Tempi*, la clef de ce mouvement semi-irredentiste et semi-républicain, qui ne s'arrête plus. « ... La synthèse de la *Lega della Democrazia* (il parle de la coalition) est la Constituante. Pourquoi s'en effrayer? La succession des phases de la souveraineté, déléguée en apparence, court vers son terme : elle reviendra à la nation, qui doit décider. La souveraineté, passée à travers les gradations de la représentation de l'aristocratie et de la bourgeoisie, n'a pas résolu et ne pouvait pas résoudre le problème de la liberté et du bien-être du peuple. Il faut maintenant que la nation se prononce dans la Constituante... » Selon M. Bovio, le régime actuel présente deux faits importants : le premier, que la réforme, toujours promise, discutée et tentée, n'a jamais abouti ; le second, que les forces de la droite, du centre, de la gauche, tour à tour épuisées, amènent la nécessité d'une sorte de fusion; que cette fusion ne peut réunir que les hommes sans conviction, mais avides de pouvoir. Il note que les partis se succédant au gouvernement ont eu une durée de moins en moins longue, à mesure qu'ils se rappro-

chaient de la fusion, et il estime que la fusion durera encore moins que ces partis...

Le mouvement semi-républicain et semi-irredentiste est destiné à provoquer successivement l'établissement du suffrage universel, l'abolition du serment politique, la réunion d'une Constituante, la proclamation de la République. Ce sont les anneaux de la chaîne de l'évolution. Le suffrage universel donnerait-il tout de suite ce résultat? Dans une lettre qu'il adressait, le 12 avril 1879, à M. Bovio, Garibaldi déclarait qu'il valait mieux courir le risque de voir les catholiques entrer au Parlement que de maintenir cette « Italie légale », cette « Italie superficielle », qui est un « mensonge », qui est une « peste ». Il compte, sans doute, qu'il suffirait d'une Législature pour « le désencléricaliser ». Mais les démocrates savent tous que le système électoral, qui fait du plus pauvre et du plus ignorant l'égal du plus cultivé et du plus riche, porte dans ses flancs le système républicain. En tout cas, une Chambre, élue par le suffrage universel, serait composée d'éléments tels qu'il n'est pas téméraire de penser qu'elle demanderait l'abolition du serment politique et la réunion d'une Constituante, d'où sortirait la République. Les Italiens préfèrent généralement les chemins longs et sûrs aux chemins courts et périlleux.

M. Alberto Mario n'est point partisan de la révolution, bien qu'il ne la repousse pas absolument. Voici les motifs sur lesquels il s'appuie! D'abord, en sa qualité de disciple de Cattaneo et de Stuart

Mill, il ne craint pas que la discussion dans le camp républicain puisse rompre le faisceau de la *Lega;* ensuite, la *Lega*, fondée par Garibaldi, a réservé à chacun le libre apostolat de sa docrine propre. Plus les idées se heurtent, se modifient, se transforment, plus l'évolution s'accélère. Ce qui est vrai en sociologie par rapport aux idées, est vrai aussi en biologie par rapport aux races. (Nous analysons une polémique de M. Alberto Mario avec M. Bovio.) S'il y a des républicains qui, admettant l'existence de Dieu, en déduisent la loi du monde, et si d'autres, qui la nient, trouvent ailleurs cette loi; s'il y a des républicains qui ne voient dans la composition de la nation que la commune et l'État, et si d'autres, qui la jugent insuffisante, ajoutent comme anneau intermédiaire les régions; s'il y a des républicains qui attribuent à la loi civile et pénale une valeur absolue et universelle, et si d'autres ne lui accordent qu'une valeur relative et particulière, d'où l'idée de la pluralité législative; s'il y a des républicains qui veulent dans le gouvernement un maître d'école, et si d'autres ne veulent qu'un simple surveillant : — tous ces républicains doivent-ils, à cause de ces différences de vues et d'appréciations, se séparer, après s'être unis pour la conquête de leurs droits, et s'arrêter à la porte de la Constituante?... Mais, comme il s'agit surtout pour l'évolution de « faire coucher l'astre de la Maison de Savoie », au lieu de l'éteindre brusquement, il ne paraît point indispensable à M. Bovio de montrer tant d'égards au fils du prince qui a dé-

trôné le duc de Parme, le duc de Modène, le grand-duc de Toscane, le roi des Deux-Siciles, le Pape, au mépris des liens du sang, au mépris de la foi jurée!

On dit que Léon XIII attend avec confiance la chute de la Maison de Savoie, soit par l'évolution, soit par la révolution : celle-ci saurait bien devancer celle-là, au cas où les discussions académiques, auxquelles se complaît M. Alberto Mario, et dont se défie M. Bovio, feraient traîner l'action en longueur, suivant la tendance du caractère italien, qui aime le jeu à coup sûr. Toutefois la révolution lui inspire plus d'inquiétudes que l'évolution. Il craint que, dans le déchaînement de la victoire, on envahisse le Vatican, on y promène le fer et le feu. Le Chef de l'Église ne souhaite pas des violences, dont il serait peut-être la première victime. Tandis que, de l'aveu même de Garibaldi, toute négociation ne serait pas impossible sur le terrain politique, quant à la substitution de la République à la Monarchie. Quitte, le lendemain, à se disputer la situation !...

L'agitation irredentiste et républicaine va prochainement donner un résultat dans le sens évolutionniste : la réforme électorale. Tant que la droite a été au pouvoir, il n'a pas été question de réforme électorale. La consorterie avait horreur de l'extension du suffrage : un cens restreint lui paraissait devoir assurer à jamais sa domination. La gauche n'en est pas moins arrivée au pouvoir à la fin de 1876. Mais, à partir de cette époque, le gouvernement n'a plus pu repousser avec la même hauteur ce principal article

de son programme. MM. Zanardelli, Nicotera, Depretis, ont tour à tour présenté des projets tendant à une accession plus ou moins large de citoyens : mais ces projets sont allés dormir du sommeil parlementaire dans le sein des Commissions. Cependant, l'opinion n'a pas permis de poursuivre ce jeu de promesses et d'échappatoires : le ministère Cairoli-Depretis s'est vu obligé de déposer sur le bureau de la Chambre élue le 16 mai 1880, le texte d'une loi étendant le cens. Qu'en adviendra-t-il ? Toujours est-il qu'elle ne paraît pas contenter beaucoup de personnes. Partout se tiennent des *meetings* en faveur du suffrage universel. A Bergame, trente sociétés démocratiques de la Lombardie votent une résolution ainsi conçue : « Nous déclarons que nous voulons qu'on promulgue, sans retard, une loi électorale, avec le suffrage universel basé sur la capacité civile, avec le scrutin de liste, avec une indemnité aux députés, et sans serment. » A Florence, on accentue une déclaration analogue par ces hurlements : « A bas! A mort! » A Milan, immense concours au théâtre Castelli, sous la présidence du député Bertani, « le bout du fossé », comme l'appelait-, dit-on, Victor-Emmanuel, en faisant ses dernières recommandations à Humbert. La *Perseveranza* fait mélancoliquement remarquer « que la Questure était comme absente, laissant, sous prétexte de revendiquer le suffrage universel, insulter librement et itérativement le Roi, le Parlement, les institutions ». A Rome, au Sferisterio, la revendication du suffrage universel

retentit au milieu d'un concert de : *Abbasso il privilegio ! Abbasso le leggi ! Abbasso l'Autorità ! Abbasso i preti ! Abbasso il Re ! Abbasso il Papa ! Abbasso Iddio !!* Même langage à Bologne, à Vérone, à Venise, à Livourne, à Parme, à Turin, à Gênes, à Naples, etc. L'idée fait la boule de neige. L'« Italie superficielle », l'« Italie légale », se meurt. Le gouvernement lui-même lui porte le coup. Pressé par les irredentistes et les républicains, il n'osera plus leur refuser, sinon le suffrage universel, du moins une extension du suffrage, qui, sans modifier beaucoup la situation, marquera une courte étape sur la planche savonnée, — au bas de laquelle tous les bimanes du sexe masculin sont égaux devant les urnes...

Si le roi Humbert se voyait dans la nécessité de convoquer une Constituante, c'est-à-dire une Assemblée chargée de décider souverainement du sort de la nation italienne. il n'est pas douteux que, même avec le régime électoral encore en vigueur, les catholiques devraient prendre part aux élections : car les chiffres des votes et des abstentions, que nous avons précédemment placés sous les yeux du lecteur, font voir que la lutte présenterait un avantage certain. Mais, hors ce cas où l'obligation du serment serait inévitablement suspendue ou conditionnelle de fait ou de droit, leur participation aux élections législatives est une question essentiellement contingente et délicate. Pie IX et Léon XIII observent à cet égard la même politique. *Nè elettòri, nè eletti.* Les motifs qui ont dicté cette attitude sont faciles à comprendre.

L'entrée au Parlement impliquerait pour les catholiques une sorte de reconnaissance des faits accomplis. A cause de la situation particulière où ils se trouveraient vis-à-vis du Pape, surtout ceux qui représenteraient le Domaine de Saint-Pierre, ils pourraient provoquer de graves complications. Siègeraient-ils parmi les constitutionnels ou parmi les dissidents? Formeraient-ils un groupe particulier qui se porterait, suivant les circonstances, tantôt à droite et tantôt à gauche? Enfin, quelles modifications, quelles améliorations, leur intervention parlementaire produirait-elle dans la condition de la Religion et du Saint-Siège en Italie? Dans telle hypothèse, que l'on ne saurait prévoir parce que les événements sont plus variés que l'imagination ne les conçoit, peut-être serait-il expédient que les catholiques vinssent siéger à la Chambre! On ne saurait se prononcer *a priori* ni pour ni contre. Il appartient naturellement au Pape, non pas de leur permettre — sauf à ceux du Domaine de Saint-Pierre qui est exceptionnellement soumis au régime de la théocratie — de prendre part aux élections législatives, comme *elettòri* et comme *eletti*, car le Pape n'a pas à intervenir dans la politique, à ce point de vue, mais de leur donner son avis, mais de leur dire : *Expedit!* Mieux que personne, en effet, il peut juger des conséquences de ce changement d'attitude. Quels dangers ne courraient pas le Saint-Siège et la Religion dans l'univers, si les catholiques non italiens s'effarouchaient de cette apparence de *connùbio* entre le

Vatican et le Quirinal, et si les ennemis de l'Église en tiraient des arguments raisonnables, sinon justes, pour chercher à soustraire les peuples à un pouvoir qu'ils représenteraient comme ayant un pied au Quirinal et un pied au Vatican? Le patriotisme est susceptible... Et le jour où les Puissances verraient un accord qui n'existerait sans doute qu'à la surface, elles s'éloigneraient avec horreur de l'Église de Rome : car par une contradiction plus ou moins inconsciente, elles n'entendent point que l'Italie se fasse un piédestal de la foi religieuse de leurs sujets, qu'elles risquent pourtant depuis le 21 septembre 1870 de lui abandonner... Or, grâce aux renseignements de la diplomatie, le Pape seul possède les lumières suffisantes pour trancher la question en connaissance de cause. Mais il est permis de dire, sans préjuger les décisions de cette sagesse auguste, qu'il faudrait un concours d'événements et de circonstances tout à fait extraordinaires, même si la situation extérieure le comportait, pour que les catholiques pussent s'engager dans la voie parlementaire. Et, en effet, les membres des Chambres ont à prêter, après la vérification de leurs pouvoirs, le serment prescrit par l'art. 49 du Statut : « Les sénateurs et les députés, avant d'être admis à l'exercice de leurs fonctions, prêtent le serment d'être fidèles au Roi, d'observer loyalement le Statut (altéré et étendu depuis le 4 mars 1848) et les lois de l'État (revues et augmentées depuis le 4 mars 1848), et d'exercer leurs fonctions en ayant uniquement en vue le bien insépa-

rable du Roi et de la Patrie (roi et patrie changés par la trahison et la violence depuis le 4 mars 1848)... Vous direz que les dissidents, soit évolutionnistes, soit révolutionnaires, ont prêté ce serment! Que M. Grévy et M. Gambetta, qui ont juré fidélité à Napoléon III, n'en sont pas moins chefs de la République! Mais le cas serait bien différent à Montecitorio. Léon XIII, pas plus que Pie IX, ne souffrirait cette comédie sacrilège. Et quelles améliorations et quelles modifications dans la condition du Saint-Siège et de la Religion, obtiendraient des députés qui auraient commencé l'exercice de leur mandat par la reconnaissance solennelle et sacrée des faits accomplis?...

C'est au cardinal Riario Sforza que revient l'honneur d'avoir déployé le plus de zèle pour pousser les catholiques à prendre part aux élections municipales et provinciales : il a plusieurs fois obtenu à Naples d'éclatantes victoires. Par les conseils municipaux et provinciaux, on reste maître du culte et de l'école. On a l'essentiel. Son exemple est aujourd'hui suivi dans toute l'Italie, même à Rome, avec énergie, avec succès. Cependant, il y a des défaillances. On se lasse quelquefois de cette lutte qui, sur plusieurs points, dure depuis vingt ans... L'horizon se découvrant davantage, Léon XIII recommande, avec plus d'insistance encore que Pie IX, de disputer le terrain pied à pied. A cet effet, des « congrès catholiques régionaux » ont été institués autour du « Congrès catholique italien » qui depuis cinq ans se réunit tantôt à

Rome ou à Bologne, tantôt à Modène ou à Venise. Le « Congrès catholique italien » et les « congrès catholiques régionaux » s'occupent des intérêts à défendre, soit dans les conseils municipaux, soit dans les conseils provinciaux, au point de vue religieux et social. Cette fédération, dirigée par un Conseil supérieur et aidée par des comités locaux, entretient l'harmonie et l'action dans toute l'Italie. Des hommes illustres lui consacrent leur autorité et leurs secours : il convient de citer au premier rang le duc Salviati et le commandeur Acquaderni. Son influence se fait partout sentir dans les renouvellements annuels et partiels de ces assemblées administratives. Ainsi se trouvent atténués les effets du régime dissolvant, sur lequel les hommes d'État de droite et de gauche de la « Monarchie subalpine », comme l'appellent les Romains, ont porté des jugements si sévères. Mais cet ordre de choses ne saurait être que provisoire. Si la « Monarchie subalpine » devait durer indéfiniment, comme elle est, le découragement s'emparerait des catholiques, parce qu'ils donnent une bonne administration à un régime qui leur rend une mauvaise politique. Celle-ci finirait par détruire celle-là. Le mal ne s'étend-il pas chaque jour?...

Par exemple, il résulte de la prolongation de cet état que l'organisation économique du clergé va en s'amoindrissant, de manière que son existence même est en péril. Le rapport adressé en janvier 1880 au roi Humbert par la « Commission de surveillance du fonds du culte » sur la « situation du patrimoine,

de la caisse et des reliquats actifs et passifs (de ce fonds) pendant l'année 1877 », établit qu'on compte en Italie 277 ordinaires diocésains ou évêchés, 307 chapitres de cathédrales, et 18,042 paroisses. Le revenu du patrimoine ecclésiastique, tel qu'il existe après les lois de suppression et de conversion, s'élève à la somme de 34,571,917 fr. 31 c. ainsi composée :

Revenu des personnalités ecclésiastiques conservées, mais sujettes à conversion et à taxe.	20,037,213 fr. 74 c.
Revenu des biens des paroisses, non assujettis à la conversion ni à la taxe.	11,889,824 fr. 73 c.
Revenu des biens des confréries auxquelles est appliqué un traitement égal à celui des paroisses.	2,644,878 fr. 84 c.
Total. . .	34,571,917 fr. 31 c.

Cela fait une paroisse pour un peu plus de 1,500 habitants, c'est-à-dire à peine le nécessaire pour le service du culte dans un pays agricole reste très attaché aux pratiques religieuses. Cela fait également, pour chaque paroisse, un revenu assez inférieur à 2,000 fr., y compris ce que la « Commission de surveillance » appelle « les appartenances » des évêchés, chapitres, paroisses, fabriques, séminaires, etc. C'est là, conclut le Rapport, un budget tout à fait insuffisant. Le prêtre n'a pas les « moyens

d'existence » auxquels il a « droit ». L'aveu est sans réplique... Les catholiques ont donc intérêt à ce que la situation se dénoue le plus tôt possible, et avant que l'influence du clergé qui se trouve assailli par la famine, n'ait disparu ou ne se soit par trop affaiblie...

La revendication du suffrage universel, qui figure en première ligne dans le programme de la *Lega della Democrazia*, doit-elle être combattue par eux? Il ne s'agit pas ici du principe : — le fait seul est en cause... Les paysans ont-ils quelque intérêt à défendre la Monarchie de Savoie et l'Unité italienne? En échange des impôts et du service militaire, dont la charge est plus lourde qu'en aucun pays d'Europe, ils n'ont rien reçu, pas même le droit de vote! Ils accueilleraient donc avec reconnaissance une réforme qui leur permettrait de résister aux extorsions d'une bourgeoisie implacable. Il est peu probable que la question agraire les fît longtemps hésiter à se lancer dans le radicalisme : mais les élections provinciales et municipales, mais la considération dont le prêtre jouit encore dans les campagnes, mais les sentiments religieux qui distinguent les populations rurales, permettent de croire qu'au moins leur premier scrutin serait favorable à l'Église et au Saint-Siège, qui pourraient avoir là une occasion d'obtenir une situation conforme à leur dignité Et si la Constituante coïncidait avec cette réforme, rien ne serait plus facile que la solution des difficultés pendantes!

La *Lega della Democrazia* obtient le suffrage universel et la Constituante... Qu'adviendrait-il, même

au cas où, selon la vraisemblance, — car les manœuvres hostiles ne feront pas défaut, — les catholiques n'auraient pas la majorité dans cette Assemblée souveraine?... La République est proclamée. Aurait-elle l'imprudence, avec le régionalisme qui désagrège la Monarchie, de rester unitaire et centralisée? Elle se fera fédérative. De la sorte, ses principales villes, qui sont autant de capitales, avec une histoire illustre, des monuments magnifiques, des mœurs autonomes, un idiome propre, une littérature et des arts, un personnel politique, recouvreraient leur vie et leur grandeur. Le service militaire pourrait être allégé. Les impôts pourraient être dégrevés. Cette chape de plomb, suivant l'expression dantesque, que l'Unité italienne et la Maison de Savoie ont jetée sur ce peuple, tomberait de ses épaules... En serait-il moins grand? N'est-il pas aujourd'hui réduit à servir de satellite, tantôt à la France ou à l'Autriche-Hongrie, tantôt à la Russie ou à l'Allemagne? Il succombe sous ce rôle qu'il joue pour l'orgueil du roi Humbert, sans gloire, sans profit!... On dit que les anciennes divisions péninsulaires ne tarderaient pas à être rétablies : — le royaume de Piémont-Sardaigne, le royaume des Deux-Siciles, les États-Pontificaux, le grand-duché de Toscane, le duché de Modène, le duché de Parme. Les dynasties qui y ont régné conservent peut-être quelque espoir. Robert Ier de Bourbon garde un petit organe à Parme : *La Luce*. Humbert Ier de Savoie, ou du moins son frère le duc d'Aoste, caresse le rêve de quelque royaume de

Bourgogne à cheval sur les Alpes, du Léman à la Méditerranée, pour le cas où la couronne d'Italie viendrait à se briser. Mais Turin lui-même, la cité monarchique, a bien changé!... A l'Exposition des Beaux-Arts qui s'y est ouverte au printemps, 290 étudiants de son Université ont refusé de complimenter Sa Majesté. Le Quirinal voudrait bien avoir l'assurance que ses hôtes trouveront un asile dans ce vieux Palazzo-Reale, où les « renards de Savoie » s'étaient fait un terrier agréable et paisible... Du reste, cela dépendrait de la République! Ou elle serait turbulente et subversive : et alors reviendraient, après une anarchie plus ou moins longue, après des catastrophes plus ou moins terribles, les anciennes divisions péninsulaires, peut-être réduites aux trois tronçons de Gioberti. Ou elle serait sage et conservatrice : et alors, quel serait son premier acte?... De rendre au Souverain Pontife l'indépendance territoriale qui lui est indispensable, en le plaçant au sommet de la Fédération, comme le *Primato* de l'Italie; en l'entourant d'attributs honorifiques qui ne le compromettraient pas vis-à-vis de la Catholicité, et qui lui permettraient pourtant de couvrir l'Italie de toute la splendeur de son auréole. Nos voisins ne vivent pas, comme nous, depuis le XVIIe siècle, dans une unité et une centralisation excessive. La plupart de leurs hommes d'État, républicains ou monarchistes, sans en excepter ceux qui sont entrés à Rome par la brèche de la Porta-Pia, reconnaissent les avantages de la Fédération, soit en République, soit en Monarchie, sous

la présidence honoraire du Souverain Pontife..... L'Europe accueillerait avec sympathie un régime qui la délivrerait de cette difficulté toujours renaissante, dont elle est fort embarrassée... Son établissement se ferait sous les plus heureux auspices. Qui oserait chicaner sur sa forme, après qu'il aurait donné un pareil gage de son caractère d'ordre et de paix? L'Italie aurait retrouvé la vraie condition de sa vitalité et de sa force... Il n'appartient pas à un Français de le lui souhaiter! Mieux vaut, à ses yeux jaloux, que, s'obstinant dans son faux ménage, elle s'y décrépisse, elle s'y ruine...

Pour que la Constituante attribuât au Saint-Siège cette suprématie idéale, ne conviendrait-il pas que le Saint-Siège ne se montrât point hostile à la campagne qui se poursuit en faveur du suffrage universel? On lui reproche de ne plus marcher avec la démocratie : ce serait le cas de prouver que, même dans l'ordre politique, il ne répugne point à se mettre à son avant-garde, lorsque les principes sur lesquels reposent et la Religion et la société ne sont pas expressément en jeu. Léon XIII n'envisage pas sans souci la révolution, qui menace de devancer l'évolution. Quels devoirs l'évolution ne contracterait-elle pas vis-à-vis de lui, si un habile concours lui épargnait la révolution qui, par ses excès, pourrait lui faire perdre le fruit de ses efforts? Beaucoup de royalistes se sont éloignés de la Maison de Savoie, soit parce qu'ils regrettent les Bourbons des Deux-Siciles ou de Parme, et même les Habsbourg-Lorraine de Toscane

et de Modène, soit parce qu'ils sont honteux du boulet de libre-pensée et d'oppression civile qu'elle est condamnée à traîner. Mais, comme ils voient les évolutionnistes et les révolutionnaires suivre deux voies parallèles, à une courte distance les uns des autres, ils ont peur : entre le connu, qu'ils déplorent, qu'ils méprisent, qu'ils condamnent, qu'ils détestent, et un inconnu qui pourrait être pire, ils préfèrent le connu à l'inconnu. Mais si les catholiques, agissant en dehors du Saint-Père, qui ne peut guère intervenir directement que dans les circonstances décisives, apportaient à ce mouvement un élément modérateur, on verrait se former aussitôt une vaste coalition où tous les mécontents se croiraient autorisés à entrer. S'effrayer de cette alliance ! Ce sont vos adversaires qui crieront au scandale, pour chercher à vous intimider et à vous dissuader. L'on n'épouse ni les doctrines ni les passions de ceux avec qui l'on se concerte en vue d'un but défini. Le suffrage universel conduit à une Constituante. La Constituante aboutit, ou à une situation qui ne saurait être plus violente que celle qu'amènera malgré vous la révolution, ou à une situation que l'évolution ne saurait résoudre dans son propre intérêt autrement qu'il vient d'être dit... Et ne voit-on pas cette alliance, dans des circonstances non moins douloureuses, en France?... Ne parlons donc pas de scrupules!... Les soupçons de lâcheté ou de connivence sont bien plus à craindre!...

Aux élections du 16 mai 1880, plusieurs person-

nages, semi-guelfes, semi-gibelins, qui possèdent un organe : *Le Conservatore*, engageaient vivement les catholiques à aller aux urnes. Un des leurs, le comte di Masino, avait même posé sa candidature à Turin. Mais une circulaire du « Comité permanent des congrès catholiques » a coupé court à ce projet, en rappelant la règle de conduite tracée il y aura bientôt cinq ans. « ... Parmi les moyens dont on pourrait se servir, il en est un que le Chef suprême de l'Église a déclaré interdit ou inopportun : nous ne l'emploierons pas, et nous repousserons les conseils de ceux qui seraient d'un autre avis, comme étant gravement blessant pour la conscience et contraire à l'union des catholiques. Par conséquent, les élections politiques étant interdites pour le moment, nous n'y participerons pas... » Léon XIII a approuvé par son Bref du 3 juin 1878 cette résolution, comme Pie IX l'avait lui-même approuvée par son Bref du 8 novembre 1875...

Mais les circonstances d'où sont issues les élections du 16 mai 1880, ont provoqué des réflexions sur la possibilité et la convenance de sortir de cette abstention. Dès 1879, où l'on prévoyait la dissolution d'une Chambre sans majorité, des catholiques s'étaient déjà réunis pour délibérer. Des « conservateurs », effrayés de la direction que prennent les choses, leur avaient fait des ouvertures. Un pareil échange d'idées ne pouvait avoir aucun résultat pratique. Cependant, comme il était notoire que ces allées et ces venues se faisaient sous le patronage de Léon XIII, l'opinion

en a été impressionnée. A quoi ont-elles abouti? A ce qu'il a été reconnu qu'il était prudent de se préparer... L'*Osservatore Romano* du 5 juin suivant publiait un article, dont le ton impératif est évidemment autorisé : « ... Les esprits ont acquis la certitude qu'une préparation dans l'abstention ne blesserait en rien le devoir de pleine et absolue soumission que nous professons tous à l'égard du Souverain Pontife... On s'est convaincu que, pour lui montrer l'obéissance qui lui est due, il était nécessaire de se mettre en situation d'obéir sans délai, et avec le concours de toutes nos forces, aux prescriptions, quelles qu'elles fussent (n'est-ce pas aller un peu loin?) de son auguste volonté. Que si quelqu'un était d'une autre opinion..., nous lui demanderions si, en s'opposant systématiquement à tout acte de préparation, il croit sérieusement servir cette vraie et pleine liberté du Souverain Pontife, qu'il est du devoir des catholiques de maintenir dans toute son intégrité et son ampleur?... Supposons, en effet, un capitaine très convaincu des incalculables avantages qui résulteraient de la prise d'une place d'où son ennemi tire continuellement de nouveaux renforts, et d'où pleuvent continuellement sur son armée de nouvelles attaques. Il a le désir de tenter un assaut : mais il veut prudemment s'assurer d'abord de l'état de ses troupes. Il trouve que ses soldats sont de fraîches recrues, mal dressées à l'usage des armes, étrangères à la discipline; que ses officiers, qui ne connaissent pas l'odeur de la poudre, sont jetés tout à coup des

nuages de platoniques théories apprises sur les bancs d'une école militaire, au milieu de la poussière autrement réelle d'un champ de bataille. Nous fera-t-on croire jamais que ce capitaine est véritablement et sérieusement libre? A qui lui dirait qu'il est libre d'agir, il pourrait répondre avec une juste ironie : « Oui, je suis libre! Ne me reste-t-il pas la liberté de tenir mes soldats sous la tente et d'ordonner une fuite en bon ordre? » ... Peut-on dire que le Souverain Pontife soit libre d'ordonner l'action..., s'il voit qu'il a sous ses ordres des soldats inexpérimentés ou sans armes, si les bataillons ne sont pas formés, si les officiers sont encore inconnus ou mal connus? Non, il ne serait pas libre! Car, avec la parole qui nous permettrait d'adopter une autre politique, il ne pourrait opérer le miracle de nous faire trouver, pour le jour du combat, constitués comme par enchantement en armée forte et aguerrie... Le Souverain Pontife ne pourra se croire véritablement et sérieusement libre que lorsque, tout bien pesé dans sa sagesse..., il pourra prendre une décision dans un sens ou dans l'autre, avec la certitude que les catholiques italiens seront, en toute hypothèse, prêts à exécuter ses ordres... » De l'expectative de Pie IX, on passe donc sous Léon XIII à la préparation. Ainsi le veut la situation...

En quoi consistera cette préparation? Se bornera-t-on à multiplier les comités organisés en vue des élections municipales et provinciales? Tiendra-t-on des réunions, où les orateurs enflammeront les cou-

rages? Fera-t-on campagne, en conservant l'autonomie de son action, à côté de la *Lega della Democrazia?* Y aura-t-il un *connùbio*, sinon sur le suffrage universel, du moins sur la Constituante ? ce qui réserverait toutes les questions de principes. — Les événements seuls peuvent indiquer la ligne à suivre. Et fût-on fixé à cet égard, il conviendrait de le taire. « Mon fils, répondait un Romain au jeune *cicerône* qui lui confiait l'envie qu'il avait eue de précipiter Charles-Quint par l'orifice de la coupole du Panthéon, ce sont là de ces choses que l'on fait, mais que l'on ne dit pas !... »

La Maison de Savoie et la Monarchie d'Italie ont réduit le Saint-Siège où il est. Il n'y a pas dix ans !... Et la Monarchie d'Italie et la Maison de Savoie sont déjà vermoulues comme des arbres frappés par la foudre. La République ne discute plus que sur la manière dont elle les jettera par terre. Le Saint-Siège ne peut se faire aucune illusion sur leur endurcissement et leur impuissance. Son regard ne saurait désormais se perdre sur elles. Mais doit-il être prêt seulement pour le jour où il les verra tomber, sous les coups d'un ennemi dont les sentiments lui sont non moins connus ? Ou, s'associant, dans la mesure qui lui appartient, à un *risorgiménto*, doit-il lui imprimer sous main une certaine inflexion, de manière à se ménager plus sûrement la part des avantages d'une victoire qui n'aurait pas l'alternative de l'oublier? La neutralité, même armée, pourrait maintenir l'équilibre plus longtemps

qu'il ne faudrait pour les ressources de la place assiégée. Les vertus apostoliques et les fibres italiennes de Léon XIII ne lui feront-elles pas ajourner ce que sa perspicacité lui suggérerait d'entreprendre? Nommé dictateur après la bataille de Trasimène, Fabius ne se contenta point de fatiguer et d'épuiser l'armée d'Annibal par des délais et des feintes : il la cerna près de Casilinum, pour la forcer à se rendre. Mais il était trop tard! Un stratagème inattendu la sauva. Et lorsque, quelques années après, il reprit Tarente sur le grand capitaine carthaginois, le *Cunctator* se vit obligé, pour relever son prestige languissant, de ternir sa victoire par des cruautés... Mémorable leçon pour les politiques qui attendent du temps ce que ce puissant égoïste se réserve pour lui-même! Lorsqu'il a mûri le fruit ou miné la pierre, encore faut-il se donner la peine de le cueillir ou de la pousser. *Vim patitur!* Petit effort mesuré à notre faiblesse... Du Vatican, Pie IX apercevait des ruines qu'on aurait renversées, en les touchant seulement du doigt. Mais le passant les a dédaignées. Et Léon XIII les voit encore!...

En donnant le chapeau aux titulaires des quatre grandes nonciatures : Mgr Meglia, à Paris ; Mgr Jacobini, à Vienne ; Mgr Cattani, à Madrid ; Mgr Sanguigni, neveu du cardinal Antonelli, à Lisbonne ; Léon XIII, sauf pour Mgr Jacobini qui dirige encore de l'Autriche-Hongrie les négociations avec l'Allemagne, se conformait à un vieil usage. Il ne faudrait point chercher dans les traits de ces trois prélats à saisir l'esprit dans lequel le Pontife romain recrute le Sénat de l'Église... Il voulait seulement confier leurs postes à des hommes initiés à ses vues. D'ailleurs, le nouveau règne avait besoin de représentants nouveaux, ne fut-ce que pour être agréable aux Puissances qui désiraient ne pas voir la prolongation du Pontificat de Pie IX...

Quelques jours avant de donner à Mgr Czacki la succession de Mgr Meglia, et dans l'été de 1879, Léon XIII dit à un diplomate depuis longtemps accrédité au Vatican : « Vous savez combien j'ai d'attachement pour votre ami, Mgr Czacki. Il m'est très

pénible de me séparer de lui. J'ai beaucoup hésité... Mais la France est la colonne de l'Église !... » Lorsqu'on apprit à Paris cette nomination, il ne s'en manifesta pas moins un certain étonnement dans le monde politique...

Mgr Wladimir Czacki est né, en 1835, au château de Poreyck, en Pologne, d'une illustre famille, alliée aux Potocki, aux Strogonoff, aux Kisselef, aux Branicki, aux Sapieha, aux Lubomirski, etc. Sa santé, d'une extrême faiblesse, obligea les siens à l'envoyer dans un climat plus clément. Il arriva à Rome en 1851. Il y avait une tante, la princesse Odescalchi, née Branicka, qui a fait quelquefois les honneurs de l'hôtel de l'avenue Bosquet, en patricienne romaine, dont les annales comptent le pape Innocent XI. Sa jeunesse a été une longue souffrance, à laquelle ses voyages en Allemagne et en France ont à peine apporté quelque trêve... Paris vivait alors en sécurité : on s'y abandonnait même, avec légèreté, avec insouciance, à une existence facile, où le devoir ne pesait pas beaucoup. Le duc de Gramont-Caderousse occupait la Cour et la Ville, plus que chose au monde. Cette atmosphère ne pouvait convenir longtemps au frêle malade. Il ne tarda pas à retourner à Rome, dans ce palais de la place des Saints-Apôtres où la fleur du Patriciat romain se donnait rendez-vous. La faculté d'assimilation, qui distingue la race slave, se développa, chez lui, à un degré remarquable, soit sous la surexcitation de son tempérament, soit sous le feu de ses méditations. Le Polonais apprend,

comme en se jouant, le grec, le latin, l'italien, le français, l'allemand, le russe : bientôt, ces langues lui furent familières. Il est entré assez tard dans l'état ecclésiastique, moins sans doute par défiance de sa vocation que par insuffisance de forces. Son nom et ses relations lui ouvraient les portes de la prélature. Son esprit, affiné par le commerce d'une société polie, devait le diriger vers la carrière diplomatique, après laquelle soupirent les *Monsignori*. Pie IX l'éleva, peu de temps avant la mort du cardinal Antonelli, à l'importante charge de secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Sa personne chétive se mouvant comme avec douleur, son visage pâle et fin émergeant des boucles d'une chevelure abondante et blonde, son regard doux et vif éclairant une physionomie tour à tour angélique et rusée, ses manières agréables et insinuantes, l'avaient fait le Benjamin du cardinal Antonelli et de Pie IX. Il a recueilli comme leur dernière pensée. Ils avaient à peine fermé les yeux, qu'il recevait les premières confidences de leurs successeurs, Léon XIII et le cardinal Franchi. A Rome, on admirait comment un prélat, appartenant à une nationalité proscrite, avait réussi à se faire le trait d'union entre les deux règnes. On se disait que ce caractère devait posséder des charmes, bien variés, bien éveillés, pour avoir ravi la confiance, non point tant des deux Secrétaires d'État qui avaient des affinités nombreuses, que des deux Pontifes. Et, lorsqu'après la mort du cardinal Franchi, on apprit qu'il n'avait pas

été sans influence sur le choix du cardinal Nina, il n'y eut plus de doute sur ses prochaines destinées. Le fait est que cette exubérance et cette souplesse, disciplinées par la prudence et la réserve de la Cour de Rome, auraient suffi à donner l'illusion d'une grande profondeur et d'une étonnante habileté!...

Au Vatican, on tient généralement que la diplomatie est assez impuissante à réconcilier l'Église avec l'État; que les gouvernements, républicains ou monarchiques, s'étant livrés aux sociétés secrètes, ne sont pas libres de témoigner de la bonne volonté; qu'il faut laisser s'achever l'expérience d'un régime, dont s'éloignent déjà des hommes politiques de toute origine et de toute opinion; que se renfermer dans la retraite, en ne cherchant plus à retarder le cours des choses, ne saurait que rapprocher le retour de l'État vers l'Église. Mais tel n'est point l'avis de Léon XIII. Le Saint-Père estime que de douces paroles, de sages conseils, des procédés bienveillants, des concessions convenables, portent toujours d'heureux fruits. « Il n'est personne, disait-il un jour, de qui l'on ne puisse obtenir quelque chose, si l'on sait lui faire entendre le langage de la raison! » Aussi, a-t-il résisté aux instances de son entourage. Sa mission n'est-elle pas de porter la parole de Paix et la lumière de Vérité en tout temps et en tout lieu? Calme et perspicace, spirituel et avisé, il a pensé qu'en imprimant cette direction à la diplomatie du Saint-Siège, qui a toujours joui d'une légitime renommée, il apaiserait les querelles engagées sous son prédécesseur.

Et pour que « la colonne de l'Église » fût l'objet d'une constante vigilance, il a envoyé à Paris le charmeur du coucher du Pontificat de Pie IX et du lever du Pontificat de Léon XIII, qui devait, comme Orphée aux accents de sa lyre, attendrir le cœur de ces républicains, qu'on lui représentait comme des fauves altérés du sang de l'Église... Peut-être n'eût-il pas été mauvais de le faire précéder d'un Vicaire apostolique, chargé de les évangéliser! Car ils n'admettent guère, sauf un très petit groupe frappé d'ailleurs d'ostracisme, que l'État puisse supporter, maintenant qu'ils en disposent, qu'une puissance quelconque ait l'audace d'exister en face ou même au-dessous de lui. La Religion est-elle nécessaire à la société? Volontiers ils rient de cette « vieille superstition ». N'ont-ils pas acquis fortune et honneurs, sans s'incliner devant ses dogmes, sans suivre ses préceptes? A quoi donc « cela » sert-il?... Mgr Czacki étudiait depuis longtemps les affaires de France... Le Polonais, avec son imagination aventureuse, avec son inépuisable faconde, recule rarement devant les entreprises les plus chimériques. Le premier Pitt disait : « Prenez cent Français et cent Anglais dans la rue, et offrez-leur un portefeuille : quatre-vingt-dix-neuf Français l'accepteront, et quatre-vingt-dix-neuf Anglais le refuseront. C'est toute la différence qu'il y a entre eux! » S'il ne parlait pas de la Pologne, c'est qu'elle n'existait plus sous son accouplement hybride de Royaume-République : sans quoi, sa comparaison eût été plus forte. Certes! Mgr Czacki ne pouvait dés-

espérer de « la fille aînée » du Saint-Siège! Il en connaît l'histoire et les intérêts. Mais la transformation des classes dirigeantes et des classes dirigées, qui s'est opérée dans notre pays, présente des aspects si complexes qu'on ne les juge qu'imparfaitement à distance...

Du moment que l'Europe ne rompait pas ses relations avec la République française, le Pape pouvait moins que tout autre souverain rester sur le pied d'une attitude indifférente... Saint Thomas d'Aquin regarde la Monarchie tempérée par l'aristocratie et la démocratie, comme la meilleure forme de gouvernement. Telle est également l'opinion de Léon XIII : les traditions, les intérêts, les progrès, lui paraissent plus régulièrement et plus efficacement assurés par cette ingénieuse combinaison des différentes forces sociales, sous l'égide du pouvoir royal. C'est la Constitution de l'Église elle-même, qui présente une harmonieuse et savante fusion de tous les systèmes politiques. L'idéal, que ses premières impressions lui avaient fait concevoir, c'est le régime que dirigeait avec une si ferme et si conciliante intelligence le roi Léopold Ier de Belgique. Au printemps de 1878, il disait : « M. Malou est vraiment un grand homme d'État chrétien ». Il ne paraît donc pas que l'âge ait modifié l'opinion du nonce de 1843. D'ailleurs, selon saint Paul, qui définit d'une manière saisissante la doctrine du Christianisme, tout pouvoir ne vient-il pas de Dieu? *Omnis potestas a Deo.* C'est précisément parce que, quelles que soient ses

préférences personnelles, le Pape accepte avec la même sollicitude toutes les formes de gouvernement, ne demandant que la liberté pour l'apostolat de l'Église, que le Saint-Siège est si stable et si solide...

La République n'a pu encore obtenir, après dix années d'existence, l'adhésion de la moitié des électeurs... Ce fait, unique dans l'histoire du siècle, montre que son établissement ne s'imposait point irrésistiblement à la France, comme une de ces choses : l'égalité devant la loi, l'accessibilité de tous aux emplois et fonctions, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, l'inviolabilité du domicile, la liberté individuelle, l'*habeas corpus*, l'indépendance de la magistrature, etc., qui sont passées dans nos mœurs. Si M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon n'avaient pas l'un après l'autre rêvé le principat pour eux-mêmes, elle n'aurait point rencontré les mêmes facilités. L'Assemblée nationale de 1871 avait évidemment été élue pour mettre fin et au régime du 4 Septembre et à la guerre avec l'Allemagne. Sinon, que signifiait le choix de députés à la fois monarchistes et pacifiques? Mais, induite en erreur par le « pacte de Bordeaux », qui lui faisait entendre que le plus pressé, c'était de faire la paix; qu'ensuite on aviserait à faire la Monarchie, quand la libération du territoire serait accomplie, quand les passions obsidionales seraient calmées, elle n'a plus eu en 1873 l'union et l'énergie nécessaire, d'autant mieux qu'elle pensait que l'épée du maréchal de Mac-Mahon lui épargnerait une anarchie, contre laquelle

elle ne s'était pas sentie suffisamment protégée par le talent de M. Thiers. Mais lors même que ces personnages n'eussent pas été préoccupés de leur ambition et n'eussent pas failli au concours qu'elle était en droit d'attendre d'eux, l'Assemblée nationale de 1871 avait encore besoin de se mettre d'accord sur les conditions de la restauration. Or, comme il arrive pour ces sortes d'entreprises, chacun voulut se donner de l'importance. Celui-ci prétendait rédiger la Charte. Celui-là allait jusqu'à dicter la liste des Pairs. Et il y avait le drapeau! Resterait-il tricolore? Redeviendrait-il blanc? On a écrit des volumes sur cette question capitale. Le turbot du Sénat romain, ou les verts et les bleus de Bysance! L'échec devait être certain. Si Monck avait convoqué tant de conseillers et s'était entouré de tant de collaborateurs, Charles II n'aurait pas pris la place de Richard Cromwell... Bref, tout cela fut conduit au hasard, sous l'excitation de la presse qui, traduisant la pensée des classes libérales où passait comme en 1815 un courant royaliste,... faisait ses efforts pour qu'il ne fût pas en pure perte. Tout cela même eût-il présenté un ensemble et une disposition parfaitement ordonnés, qu'il fallait autre chose! A la répression de la Commune, la France avait le malheur, par suite de ses révolutions, de compter trois dynasties : elle eut la douleur de ne voir aucune d'elles se montrer sur les ruines fumantes de Paris... Dans l'automne de 1872. Napoléon III pouvait tenter un débarquement à Boulogne : plusieurs régiments dévoués à sa cause

étaient prêts à lui rendre une autorité qui s'émiettait dans les disputes parlementaires... La visite de M. le comte de Paris à Monsieur le comte de Chambord, le 5 août 1873, ne provoqua pas d'action personnelle : les deux branches de la Maison de France se rapprochaient seulement. Bref, en ces trois occasions, dont celle au moins de la fusion pouvait réunir tous les caractères désirables, on n'a pas vu d'acte royal. Pas un prince n'a donné au pays l'idée nette qu'il était décidé à conquérir la couronne. Et, comprenant qu'il devait présenter cette couronne en des formes qui agréeraient au prince sur lequel il aurait jeté ses vues, le pays s'est arrêté devant ce problème d'étiquette, a laissé faire la République, s'en est remis à l'avenir... Au mois de juin 1879, une universelle émotion se répandait en France. Le Prince Impérial venait de périr, aux extrémités de l'Afrique, sous la zagaie d'un Zoulou. Il n'y eut qu'un mot sur toutes les lèvres : « Celui-là aurait régné ! » C'est qu'il avait fait montre de résolution et de hardiesse. Il n'avait pas reculé devant une aventure qui pouvait lui coûter la vie, pour faire cette preuve. Par conséquent, il n'aurait pas hésité à saisir la première occasion qui se serait offerte, de remonter, avec ou sans Charte, avec ou sans Pairs, sur le trône paternel. Mais ne nous étendons pas davantage sur ces souvenirs. Ne parlons que du présent. Ne regardons que devant nous...

En 1871, lorsque M. Thiers préparait les machinations qui devaient lui assurer le pouvoir ; en 1873,

lorsque l'Assemblée nationale de 1871, reprenant conscience de son mandat, avait la velléité de restaurer la Monarchie; en 1875, lorsque les républicains déclaraient que le septennat impliquait la proclamation de la République; en 1877, lorsque le maréchal de Mac-Mahon espérait que les conservateurs, reconnaissants de son faux coup d'État contre les gauches, lui décerneraient la présidence à vie; en 1879, à l'élection de M. Grévy, les mêmes bruits arrivaient des frontières d'Allemagne et d'Italie : « ... Vous maintiendrez la République, ou vous aurez la guerre avec l'empereur Guillaume et le roi Victor-Emmanuel ou Humbert!... » La correspondance de M. de Bismarck avec M. d'Arnim, publiée lors d'un procès célèbre, en donne la raison : « ... Rappelez-vous, écrivait le chancelier à l'ambassadeur, que le régime républicain est le plus propre à diviser les Français, à les affaiblir, à les empêcher de nous nuire... » M. de Bismarck connaît et la France et la République : mais peut-être se fait-il illusion sur leur impuissance!... Le fait est que Berlin et Rome, croyant y avoir intérêt, se sont efforcés, par des moyens que n'ont point repoussés ceux qui nous gouvernent, de favoriser l'établissement du régime républicain. Il n'est humiliation qu'ils ne lui aient infligée lorsqu'il oubliait son vasselage, ni flatterie dont ils ne l'aient enivré lorsqu'il se trouvait en présence d'un péril. De sorte qu'il n'est pas certain que les princes, dont on a amèrement blâmé l'inaction., n'aient pas obéi à quelque considération de ce genre...

Mais depuis la visite de M. le comte de Paris à Monsieur le comte de Chambord, le 5 août 1873, la situation a bien changé. D'abord, l'Assemblée nationale de 1871 a fait place à un Sénat et à une Chambre où la majorité est républicaine. Ensuite, la République est devenue la loi du pays...

Nous disions tout à l'heure que c'est un fait unique dans l'histoire de notre siècle où nous avons eu tant de gouvernements, tour à tour acceptés, tour à tour acclamés, que, malgré les circonstances les plus favorables, malgré la pression la moins scrupuleuse, la République n'ait pas encore pu obtenir l'adhésion de la moitié des électeurs... Et cependant, par un concours vraiment inouï, il ne paraît pas qu'on puisse, sans l'acte royal auquel nous faisions allusion, sortir de cet état de choses. En tout cas, ce n'est pas sur le Saint-Siège que peuvent compter les impérialistes ou les monarchistes...

Le Vatican n'éprouve aucun entraînement pour le Prince Napoléon, dont le propre cousin, le cardinal Bonaparte, ne défend plus la cause. Le cardinal Bonaparte revendique même par la plume de son frère, le prince Charles, la qualité de chef de la Maison, nous allions dire d'héritier du trône, depuis que, selon lui, par sa soumission à la République, le Prince Napoléon a renoncé au bénéfice du sénatus-consulte du 7 novembre 1852. Entre celui qui a signé et celui qui a approuvé les décrets du 29 mars, le Vatican pourrait-il en effet se prononcer? D'ailleurs, on s'y souvient de l'œuvre de Napoléon III, et

on n'y oublie pas que le frère de la vertueuse princesse Clotilde est roi d'Italie... L'*Aurora*, la *Voce della Verità*, l'*Osservatore Romano*, l'*Unità Cattolica*, se sont souvent exprimés avec une netteté qui ne permet pas de douter que Léon XIII ne fait pas des vœux pour Napoléon V. Sans doute, il ne méconnaît ni la culture, ni l'esprit, ni les ressources que pourrait lui fournir un scepticisme hautement professé, de ce prétendant qui n'aime point que ses partisans viennent le troubler dans la jouissance de ce Paris aimable et tolérant, où tant de princes trouvent l'écueil de leur ambition ou de leur devoir... Sans doute, il sait qu'il n'abdiquera point, lors même que les complications, à la faveur desquelles il espère recueillir sans effort l'héritage du Prince Impérial, ne se produiraient pas, parce que ce serait faire un aveu que sa dignité lui défend, et parce que ses fils, les princes Victor et Louis, nés en 1862 et en 1864, ne sont pas en situation d'en profiter. Il se garderait donc de compromettre inutilement l'avenir..... Pour le moment, l'Empire repose dans la chapelle de Chislehurst. Mais demain !... de quoi sera-t-il fait?... Cependant, avec cette froideur de calcul qui le distingue, le Vatican fait cette réflexion que l'Empire bonapartiste pourrait bien ne plus se réveiller de ce sommeil prolongé. Car la démocratie autoritaire, qu'il représentait, ne manque pas de champions. La République est pavée d'aspirants césariens... Et ce ne sont pas les Brutus qui entraveront leurs complots liberticides !... On pourra imaginer ce qu'aux États-Unis on

appelle une « rotation » de l'« office » de la présidence, qui donnera satisfaction à bien plus de personnes... Car, encore, les populations rurales, jadis généralement bonapartistes au fond du cœur, voient peu à peu s'affaiblir ce sentiment, parce qu'en devenant riches elles cessent d'éprouver le même enthousiasme pour les gloires militaires de Napoléon Ier, et parce qu'à mesure que marche le temps, leur crainte sur les biens d'Église et de Noblesse, dont Napoléon Ier leur avait garanti la paisible possession, s'apaise et se dissipe. Il n'est plus un paysan qui puisse sérieusement trembler pour sa terre... Il dépouille même le bourgeois, qui ne peut plus vivre de ses fermages. La propriété est tombée dans un morcellement qui ne laisse pas d'inspirer des inquiétudes aux économistes. Donc, la cause originelle, non pas la seule, mais la principale, de l'opinion bonapartiste des populations rurales, a disparu. Napoléon III leur a donné l'ordre et la prospérité pendant dix-huit ans. Louis-Philippe leur avait donné également pendant dix-huit ans la prospérité et l'ordre. Des souvenirs ne suffisent pas... Léon XIII se fait renseigner en détail sur les choses de France et d'Europe, non seulement par ses nonces, non seulement par les évêques, mais par des laïques... Le Vatican est persuadé que le Prince Napoléon ne sortira pas de l'inaction, dans la mesure qu'il faudrait pour aider les événements. La doctrine de l'appel au peuple crée un mirage funeste. Il est possible qu'interrogés dans leur for intérieur, les Français déclarassent encore en majorité qu'ils veulent un

Napoléon, un Bonaparte, comme ils disent, sans distinguer quel Bonaparte, sans savoir quel Napoléon... Mais, comme pour leur poser cette question, le Prince Napoléon devrait d'abord s'emparer du pouvoir, le calcul du plébiscite n'est-il pas chimérique? Il est bien entendu que nous raisonnons sur des données positives : l'imprévu, qu'on ne saurait noter que pour mémoire, peut toujours modifier les conditions et les chances des partis...

Une opinion universellement répandue, c'est que le Vatican soupire ardemment après Henri V... A l'époque où tout le monde s'entretenait de la fusion, Pie IX crut devoir charger son nonce à Vienne, Mgr Falcinelli-Antoniacci, d'aller à Frohsdorff exposer à Monsieur le comte de Chambord que s'il avait des scrupules de conscience sur cette question du drapeau, qui menaçait de faire avorter la restauration, le Saint-Père était disposé à lui accorder toute licence. — « Monsieur le nonce, s'écria le Prince en se levant, lorsque le Pape m'enseignera un dogme, je serai son dévot fils. Mais mon honneur de Roi m'appartient! » — « Oh! Monseigneur, j'ai parlé *accademicaménte*... Mettons que je n'aie rien dit!... » — Mgr Falcinelli-Antoniacci revint faire part à Pie IX du résultat de sa mission. — *Se faccia friggere!...* répondit le Pontife dans son langage familier et mordant. Nous ne garantissons point l'authenticité du fait : mais nous l'avons maintes fois entendu raconter à Rome, où il a cours jusque dans le corps diplomatique et le Sacré-Collège. Léon XIII, lors-

qu'il était encore à Pérouse, a lui-même exprimé, sur la conduite des négociations de 1873, des regrets qui, pour avoir été habilement exagérés et travestis, n'en indiquent pas moins une pensée analogue... Que le Saint-Siège soit le prototype et même « le gardien de toutes les légitimités », Léon XIII, pas plus que Pie IX, ne saurait le désavouer. Poussé dans ses derniers retranchements par un homme qui a versé son sang pour l'Église et qui implorait à genoux sa bénédiction pour la cause politique dont il est l'un des plus dévoués représentants : — « ... Eh bien, oui ! lui dit-il, le Saint-Siège est le gardien de toutes les légitimités... » — Mais si l'on passe de l'ordre théorique à l'ordre pratique, les choses changent un peu d'aspect. D'abord, l'Église n'a pas toujours eu à se louer des empereurs et des rois. Ses plus grands maux lui sont même venus des têtes couronnées, irritées du frein qu'elle apporte à leurs caprices, jalouses de l'ombre dont elle tempère leur puissance... Henri V ou Napoléon V seraient des personnages très considérables, même vis-à-vis du Pape... Qu'est M. Grévy ? Qu'est M. Gambetta ?... Le Vatican ne fait pas de la politique au jour le jour, comme les cours et les cabinets, la plupart composés d'hommes qui n'ont devant eux que quelques années ou quelques mois : il représente un principe immuable et une force permanente, qui peuvent attendre. Il envisage sans effroi le jour où il n'y aurait plus de rois, plus d'empereurs. Et il se dit qu'après des secousses plus ou moins terribles, il pourrait bien devenir le centre où la société répu-

blicaine se rattacherait à la société monarchique, où le présent se grefferait sur le passé. On a rapporté plusieurs propos de Léon XIII, qui jettent un jour intéressant sur cet horizon plus ou moins lointain... Il serait puéril de voir là un grief : ce n'est qu'un motif de réserve. Mais il y a au Vatican un parti très hostile à Monsieur le comte de Chambord. Rome n'aime pas le gallicanisme : sur ce point, on y est unanime. Or, un prince aussi catholique en Religion que Français en politique, redeviendrait cet « évêque du dehors », dont l'ingérence ou le prestige ont toujours été redoutés. Le gallicanisme, impossible avec la République, difficile avec l'Empire, renaîtrait de ses cendres. Rien que ce : « Monsieur l'évêque ! » dont peut seul se servir honnêtement Monsieur le comte de Chambord, en parlant à un membre de l'épiscopat, jette à Rome la susceptibilité et la froideur. Il n'y a qu'en France où l'on s'imagine qu'il serait « clérical », c'est-à-dire, autant qu'on peut comprendre ce vocable étrange, qu'il souffrirait l'immixtion de l'Église dans l'État. Léon XIII n'en croit certainement pas un mot. De sorte que si la Religion obtenait seulement la liberté sous le régime actuel, le Vatican ne désirerait pas autre chose...

Monsieur le comte de Chambord est très diversement apprécié. Si chacun rend hommage à son haut sentiment de la dignité royale, on ne s'entend pas aussi bien sur son attitude politique. On se demande comment ce prince que l'on représente honnête, désintéressé, loyal, franc, bon, libéral, lettré, spirituel,

chevaleresque, réunissant à un degré éminent les qualités de sa race, et qui ferait revivre sur le trône la figure de Charles-le-Sage, reste depuis cinquante ans dans l'exil ? Se tient-il en dehors du mouvement moderne ? Il s'enquiert de tout ce qui se passe. Il lit tout ce qui se publie. De Frohsdorf et de Goritz, son esprit a su butiner cette essence que Nestor Roqueplan appelait la « Parisine ». Il est Parisien jusqu'au bout des ongles. Nous connaissons bien des hommes, appartenant aux partis les plus contraires, qui se sont avoués vaincus par l'éclat et le charme de sa parole, par la bonhomie et l'originalité de sa personne. N'est-ce pas un républicain suisse, M. Victor Tissot, qui a fait cet aveu : « ... Il n'aurait qu'à se montrer pour conquérir le cœur de son peuple !... » Qui n'a entendu dire et qui n'a dit soi-même : « Il ne veut pas régner ! » Après les événements de 1873, cette impression paraissait définitive. Mais ne serait-il pas injurieux de penser qu'un prince qui n'est qu'en camp volant à Goritz et à Frohsdorf, qui ne parle que de la France, qui répète tous les jours : « L'heure est à Dieu, mais je suis prêt ! » qui poursuit des négociations incessantes, qui fait ouvertement des préparatifs d'action, ne soit pas sincère ? Peut-être n'a-t-il pas d'ambition ! Et quels souvenirs personnels l'attireraient en France ? Le duc de Berry assassiné ! Louis XVI montant sur l'échafaud !... Mais toute cette lignée de glorieux ancêtres qui ont patiemment formé la Patrie, l'appellent, le sollicitent : « Ton devoir est de ne point fermer les yeux sur la terre étrangère,

avant d'avoir tenté de relever ce sceptre que nous avons fait le premier de l'univers ! Ta mission est de renouer la chaîne des temps, rompue depuis bientôt un siècle, afin de rendre à ton pays sa sécurité et sa grandeur !... » Oui ! c'est là le langage de la politique :... mais combien parmi nous savent l'entendre ?...

Bien que la proposition paraisse paradoxale, les légitimistes forment le parti le plus nombreux. Il y en a en moyenne plus de cinq cents par département. Cela ferait environ cinquante mille familles, la plupart possédant des terres, des titres, de la considération. Quel est le parti comptant un noyau aussi considérable, que les révolutions n'ont pu dissoudre? Sauf d'assez rares exceptions, la tradition n'existe pas en dehors d'eux. Le père était bonapartiste, le fils a été orléaniste, le petit-fils est républicain, l'arrière petit-fils criera : « Vive le Roi ! » ou : « Vive la Ligue ! » L'immense majorité de la nation n'a d'autre opinion qu'une rage d'égalité. Elle s'est facilement faite orléaniste ou bonapartiste. Elle a toujours répugné à redevenir républicaine ou légitimiste. On ne l'a pas consultée pour lui imposer la République, qu'elle tolère pourtant, bien qu'elle justifie ses appréhensions : par conséquent, il ne serait pas extraordinaire que si un 4 Septembre, nous voulons dire des circonstances imprévues, lui donnait la Monarchie, elle s'y ralliât, surtout si elle dissipait ses préventions. Les légitimistes ne possèdent pas seulement pour la plupart de la considération, des titres, des terres. Ils se distinguent par de sérieuses

qualités de vraie démocratie : ils sont humains, charitables. Pendant la guerre franco-allemande, ils se sont couverts de lauriers : c'est en partie à leur belle conduite, qu'ils doivent d'avoir été élus à l'Assemblée nationale de 1871. Mais ils vivent dans une résistance un peu systématique aux « errements modernes » : ce qui les fait accuser, à tort ou à raison, de rêver quelque retour à l'ancien régime. Il faudrait de tels bouleversements pour se replacer à cent ans en arrière, que pas un homme sensé n'y peut raisonnablement songer. Sans doute, à part quelques gentilshommes octogénaires, aucun d'eux ne caresse cette chimère. En tout cas, ils se font certaines illusions qui ne laissent pas d'être dangereuses... D'abord, on peut établir en principe que le cours régulier des choses ne ramènera pas dans un avenir « escomptable » une Assemblée nationale de 1871. Et ce phénomène aurait sans doute les mêmes résultats. Les influences contraires renaîtraient. Les discussions se perpétueraient. Et la Charte ? Et le drapeau ? Bref, on ne pourrait tomber d'accord. Les Chambres françaises ont prouvé leur impuissance comme force créatrice : elles sont un contrôle précieux, elles sont un auxiliaire accepté. Mais leurs flancs n'enfantent que des avortons de gouvernements... Le légitimiste qui compterait sur cette éventualité jouerait avec les miracles... Et il faut entendre exposer des plans de restauration !... On se croirait à Coblentz. Et leurs auteurs eux-mêmes, comprenant l'invraisemblance de leur succès, ne se montrent pas très pressés. Dîners,

raouts, soirées, bals. C'est une suite ininterrompue de plaisirs. Et pourquoi ne pas rendre « aimable » la République, en attendant mieux?... Ils réservent leurs lamentations pour Monsieur le comte de Chambord, en les enguirlandant d'assurances de dévouement et de promesses d'acclamations, qui rappellent les contes de fées... On assure que Monsieur le comte de Chambord aurait dit à plusieurs d'entre eux : « Ce que vous m'annoncez n'arrive jamais ! » qu'il se serait exprimé avec vivacité à leur égard; qu'il serait éclairé sur la valeur de leur politique; qu'il serait décidé, comme il l'a proclamé souvent, à ne s'inféoder ni à leurs personnes ni à leurs projets... Est-ce que vraiment leur impopularité vient des idées qu'on leur prête ou des moyens qu'ils agitent? Il est permis de supposer qu'il y entre beaucoup de jalousie. En France, on n'aime pas les nobles : mais si l'on offrait la plus petite particule aux passants, la proportion de ceux qui l'accepteraient ne donnerait pas de démenti à lord Chatham. Le commerce, l'industrie, la finance, ont, depuis trente ans, enrichi nombre de gens, qui ne sont point encore montés à la hauteur de leur fortune : ils restent dans la culture rudimentaire et les préjugés primitifs de leur origine. Mais leurs enfants s'élèvent : déjà, ils sont ardents à rechercher l'accès de l'aristocratie... C'est sans doute ce qui faisait dire à M. le comte de Paris, en un jour de mélancolie : « Je ne me repens point de ma visite du 5 août... Je la referais... En tout cas, le duc d'Orléans n'aura pas un jour à la regretter... »

M. le comte de Paris est un esprit froid, correct, sage, politique. Sa démarche a été sincère et définitive. Bourbons et d'Orléans ne forment plus qu'une Maison de France. Chaque membre d'une famille royale conserve sa liberté de pensée et d'appréciation. Mais de compétitions entre eux, il ne saurait désormais y en avoir. Ou l'on restera en République, ou Monsieur le comte de Chambord précédera M. le comte de Paris, lui frayant la voie, lui préparant le trône. Pour remettre les choses à leur place, les difficultés seraient telles que M. le comte de Paris n'aurait pas à envier à Monsieur le comte de Chambord d'entamer cette rude tâche. On avait fait briller aux yeux des princes d'Orléans qu'ils seraient le plus bel ornement de la République. M. le duc d'Aumale a été privé du commandement militaire, qu'il remplissait avec un zèle, un savoir, un talent, une autorité, qui remportaient les suffrages des hommes de l'art. Les voilà en interdit! Pas un ministre ne va leur rendre hommage. Pas un républicain n'ose franchir le seuil de leurs palais, qu'invité par eux, qu'à la brune. De loin en loin, il se dit que M. le duc d'Aumale a eu, à minuit, un entretien avec M. Gambetta... Aucun autre signe de vie! Mais M. Gambetta n'hésiterait pas à proscrire les princes d'Orléans, si leur présence, qui lui est encore utile, venait un jour à le gêner. Vingt-deux ans d'exil! Ce souvenir les remplit justement de tristesse. Et ce Paris où se sont écoulées leurs jeunes années, cette France au service de laquelle Robert-le-Fort mettait son épée avant

que de la connaître, les séduisent, les retiennent... Ignoreraient-ils que des princes n'ont rien à espérer d'une République, qui se souvient de Brumaire et de Décembre? Non sans doute. Et la République n'a rien non plus à espérer de princes quelconques qui, par la naturelle pente des choses, seraient fatalement amenés à la transformer en Monarchie ou en stathoudérat. D'ailleurs, du moment qu'ils n'entravent point les projets de celui qu'ils ont salué comme leur Roi, ne se trouvent-ils pas à l'abri de toute critique? Ce n'est pas qu'ils n'y soient poussés... Autour de M. le comte de Paris, comme autour de Monsieur le comte de Chambord, des hommes, conservant toutes les passions et toutes les rancunes de 1830, répandent la méfiance, soulèvent les colères... Les uns aimeraient mieux que Monsieur le comte de Chambord ne régnât jamais, plutôt que de voir M. le comte de Paris Dauphin de France; et les autres sacrifieraient impitoyablement M. le comte de Paris aux préjugés que leur inspire Monsieur le comte de Chambord. Mais c'est là la dernière flambée d'une génération qui s'éteint.....

Sous la leçon des graves événements qui se déroulent depuis la chute de l'Empire, surtout depuis la poétique mort du vaillant fils de Napoléon III, il s'est formé un grand parti monarchique, ni aristocrate avec roideur, ni démocrate avec étroitesse, qui se préoccupe moins du Prince, qu'il reçoit de l'Histoire, que de la restauration d'une Monarchie appropriée aux mœurs contemporaines, pour rendre à ce pays

l'ordre avec la liberté, l'honnêteté avec la force..... Quelque chose comme ce régime que saint Thomas d'Aquin et Léopold Ier de Belgique ont enseigné à Léon XIII, où l'aristocratie et la démocratie se combinent et se tempèrent... C'est de ce milieu étranger aux luttes et aux haines d'une époque oubliée, que paraîtrait devoir surgir la restauration. En tout cas, c'est dans ce milieu qu'elle devrait se maintenir, sous peine d'entrer en conflit mortel avec la société moderne. Mais si Léon XIII n'oublie pas qu'une restauration est possible, il n'oublie pas davantage que « l'heure est à Dieu » ! C'est pourquoi il porte moins loin ses vues. La République existe : il cherche à vivre avec elle...

Cette profondeur et cette puissance qu'il croit avoir rencontrées chez Mgr Czacki, il les met au service de la République, sans restriction, sans arrière-pensée. Le bruit a même couru qu'en lui donnant ses dernières instructions, il lui aurait recommandé d'observer une froideur vigilante à l'égard des adversaires du gouvernement... « Le Saint-Siège ne doit pas se trouver avec les partis vaincus ! »... C'est ainsi qu'on a formulé ses paroles. Exagération perfide ! Le Saint-Siège n'a jamais dit : *Vae victis!* Quand tous les monarques d'Europe félicitaient, comme leur suzerain, l'empereur Guillaume, Pie IX faisait entendre, du fond de son palais bloqué, des prières au vainqueur, en faveur de cette pauvre France abandonnée... *Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio!* lit-on sur la tombe de Grégoire VII, le plus

rude et le plus jaloux des gardiens de la puissance papale... Les partis vaincus! mais n'est-ce pas les catholiques? Et Léon XIII enjoindrait à son ambassadeur de s'unir contre eux à leurs ennemis!... Au surplus, quel charme, pour un esprit élevé, pour une âme délicate, de prendre la défense du faible!...

On avait beaucoup parlé, pour la nonciature de Paris, de Mgr Vannutelli, nonce à Bruxelles, et de Mgr Roncetti, internonce à Rio de Janeiro, aujourd'hui nonce à Munich... De sorte que l'arrivée de Mgr Czacki fut mise en doute jusqu'au dernier moment... Certainement, en arrivant à Paris, aucun nonce n'a excité plus de curiosité. Ce chef du corps diplomatique, appartenant à une race dont les trois empereurs d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Russie détiennent les lambeaux, comment serait-il accueilli par ses collègues? Ce Polonais, représentant la Curie romaine, dans quel esprit remplirait-il sa mission? Quelle figure ferait ce rejeton de grand seigneur au milieu des « nouvelles couches » du gouvernement?... Il s'élève aussitôt un concert unanime d'éloges. Les salons s'ouvrent avec empressement. Les journaux ne tarissent pas sur ses mérites. Les cercles politiques traduisent leur impression par ce mot-ci : « Ce diplomate entend malice »! L'hôtel de la nonciature, désert et silencieux sous Mgr Meglia, devient brillant et animé : tous les partis s'y pressent. Puis, au bout de quelques mois, cet engouement se ralentit. A Paris, tout s'use si vite!...

Mgr Czacki n'est pas longtemps à juger la situation :

« ... Monsieur le comte de Chambord ne se départira pas de la politique expectante où depuis un demi-siècle l'emprisonne son entourage, qui attend que la colombe céleste aille à Reims ravir la Sainte-Ampoule. M. le comte de Paris ne peut que s'asseoir sur les marches du trône, lorsque Monsieur le comte de Chambord y montera : et plusieurs de ses partisans, non les moins considérables, sont décidés à faire ouvertement ou secrètement tous les efforts possibles pour que jamais il n'occupe ce rang secondaire... M. le duc d'Aumale est trop avisé pour accepter un sthatoudérat que, d'ailleurs, les républicains n'ont pas envie de lui offrir, parce qu'il se trouverait dans une épineuse alternative de République ou de Monarchie... *Lilia non laborant neque nent...* Le prince Napoléon répète, sous l'orme du plébiscite, le : *Carpe diem!* d'Horace... Sans doute, la France était plus divisée et plus affaiblie lorsque Jeanne d'Arc vint prendre par la main l'indolent et mélancolique fils de Charles VI, pour le conduire à la victoire et au sacre. Point n'est besoin d'un phénomène où l'âme de la nation serait comme passée tout entière! Un homme résolu, qui bornerait son rôle, lorsque viendraient les circonstances, à accomplir l'acte restaurateur, sans hésitation, sans faiblesse, réussirait... La France ne fait pas ses gouvernements : elle les accepte, lorsqu'ils se prèsentent à elle de pied en cape. Aperçoit-on cet homme? Quand naîtra l'occasion? Et puis! le prince Napoléon, M. le duc d'Aumale, M. le comte de Paris, Monsieur le comte de Chambord, n'ont-ils

pas, par eux ou par leurs organes, proclamé à l'envi la nécessité et la sainteté du suffrage universel ?... Or, avec cet instrument, que chacun se dispute comme « la grande loi moderne », il arrive qu'au bout de cinq ans, tout gouvernement voit se lever contre lui une opposition qui, la dixième année, le force, tant elle devient formidable, à chercher des dérivatifs d'aventure où, la quinzième année, il rencontre sa perte... Dix-huit ans sont un maximum que, seuls, Louis-Philippe et Napoléon III ont pu atteindre..., et au prix de quels expédients ! Chaque génération veut avoir son régime à elle : c'est l'essence même du suffrage universel. Et elle acclame le premier audacieux qui donne satisfaction à son caprice !... De sorte que ce lacet, que tous les partis se sont passés autour du col, fait que la France n'a plus de foi solide ni en l'un ni en l'autre : elle les met à peu près sur le même rang... Dans ces conditions, restaurer une Monarchie n'est plus une œuvre grandiose : c'est un château de cartes substitué à un autre château de cartes. Cette entreprise enthousiasmera-t-elle quelqu'un ?... D'autant mieux que l'état irrégulier qui existe, plaît par plusieurs côtés même à ceux qui le combattent ! Donc, il faut s'accommoder de la République... »

Certainement, la République de M. Grévy n'est pas tout à fait celle que désirerait le Saint-Siège... Sous M. Thiers, nous avons plusieurs fois entendu dire au cardinal Antonelli, — et dans des circonstances où il pouvait, ce qui n'était guère son habitude ! lever un coin du voile de sa pensée,— que M. Jules Simon

était le plus agréable ministre des cultes, à qui il ait jamais eu affaire. « Vous voulez, Monseigneur, un évêque ultramontain, au lieu d'un évêque gallican? Permettez que je vous l'offre!... Et qu'est-ce que cela me fait à moi, un gallican ou un ultramontain?... » Mgr Czacki a dû recevoir bien d'autres confidences... Mais, enfin, les hommes se ressemblent tous, plus ou moins. Et Mgr Czacki, qui avait de loin étudié les affaires de France, était persuadé qu'à force de grâce, de finesse, de condescendances, de démonstrations, il endormirait les préjugés, il enterrerait les « questions »... Léon XIII, moins confiant, moins abondant, espérait seulement que l'opium, administré à forte dose par une main habile et discrète, lui ferait gagner un peu de temps... Aussi, trouva-t-on assez étrange que le nonce du Pape adressât publiquement, pour le simple plaisir de se montrer aimable, à M. le Président de la République, pur philosophe, dans le langage du jour, c'est-à-dire sceptique absolu, indifférent systématique, et aux deux présidents successifs du Conseil, M. Waddington et M. de Freycinet, tous deux huguenots versés dans le mysticisme, des compliments à l'encens... Lui disaient-ils que les évêques étaient intraitables et ennuyeux, il souriait comme pour approuver : il se croyait encore à Rome, où la roideur extérieure n'étant pas de mise, est l'objet des *lazzi* de la Cour. S'élevaient-ils devant lui contre les opinions des catholiques, trop justement défiants des institutions actuelles, il abondait volontiers dans leur sens. Il se disait leur ami, leur homme : et il

l'était, plus encore qu'il ne voulait. Il les priait à sa table, il se prodiguait à la leur, malgré son extrême répugnance. Il allait même jusqu'à montrer sa robe d'archevêque dans les salons du préfet de police, M. Andrieux, l'un des plus fougueux organisateurs de l'anti-concile de Naples de 1869 : mais peut-être avait-il flairé le faux démocrate sous le faux dandy... Bref, il se faisait tout à eux. La facilité et l'exubérance de sa race, ne se sentant plus gênées par la discipline et la retenue de la Cour de Rome, se répandaient en prévenances et en ouvertures... Il ne dépendait que de lui de se tenir sur une défensive bienveillante qui aurait pu en imposer à des hommes formés à l'attaque et à l'injure, et incapables de comprendre la charité apostolique du messager de Léon XIII. Ils n'accordent quelque crédit qu'à l'appréhension, qu'à la crainte. La *paura* exerce sur eux une grande influence : il n'y a que les Italiens qui puissent calculer toute la valeur de cet admirable instrument!... La *paura !*... Aussi se sont-ils cru tout permis. Ils se sont dit : « Voilà un nonce qui est le plus commode des hommes, et personne ne saurait nier qu'il ait en même temps beaucoup d'esprit ! Nous allons en profiter... »

La République, présidée par M. Grévy, s'incarne dans un homme, M. Gambetta, qui, des coulisses, fait manœuvrer tous les personnages de la scène.

Avant d'arriver au pouvoir, M. Grévy passait pour un doctrinaire, austère, digne, de bon conseil, de caractère conciliant, fin, politique. Son masque honnête et

grave, dissimulant les aspirations des plus ordinaires, lui avait fait cette réputation auprès de tous les partis. Chacun citait de lui des paroles, prononcées dans nos Assemblées, qui inspiraient le respect et la confiance. « ... Depuis trente ans, avait-il dit à la tribune en 1849, toujours le même spectacle : les hommes politiques changeant de langage et de conduite, en changeant de position; répudiant, en entrant au pouvoir, leurs doctrines, leurs principes, leurs promesses; se faisant jeter chaque jour à la face leurs discours d'autrefois. Et vous demandez pourquoi l'esprit public s'éteint, pourquoi le peuple n'a foi ni dans les hommes ni dans les principes, pourquoi le scepticisme et le découragement le gagnent! Quelle vertu civique résisterait à ce spectacle démoralisant?... » L'auteur de l'amendement à la Constitution de 1848, qui abolissait la présidence de la République, trône aujourd'hui à l'Élysée, à 1,200,000 fr. par an. Professe-t-il une opinion sur les choses de l'État, qu'il laisse du regard le plus impassible aller à la dérive? On lui présente des décrets supprimant les droits et les libertés des citoyens : — le jurisconsulte et le libéral d'autrefois biffe d'un trait de plume la liberté de conscience, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, le droit de propriété, garantis par nos institutions et par nos lois. Ses ennemis assurent qu'il ne sort de son apathie que sollicité par l'aiguillon que M. Rouher reprochait dans un rapport célèbre à un ministre de l'Empire; et que le chef de son cabinet, notoirement convaincu

de louer les « propres » de sa femme à des personnes peu vertueuses, ne lui en est devenu que plus cher. C'est certainement une calomnie. Les 100,000 fr. mensuels de sa liste civile, qui ne sont point gaspillés en voyages et en représentations, font autrement palpiter le cœur, à l'âge où il est arrivé. Il en achète force immeubles. On le dit déjà plusieurs fois millionnaire. C'est là le grand idéal des républicains d'à présent ! Il n'oublie pas non plus les siens... Ses frères occupent, sans le moindre mérite, les plus hautes charges de l'État. Ses neveux, ses cousins, ses alliés, ses voisins, font souche de *famiglia*. Qu'on parle donc du népotisme des Papes du moyen âge ! C'est une curée... D'ailleurs sans méchanceté, bien que n'aimant ni les princes, ni les prêtres, ni les militaires, ni les magistrats. Redingote bien boutonnée : ce qui a longtemps été considéré par les siens comme une distinction suprême qui le mettait tout à fait à part. Mais M. Gambetta, qui donne maintenant le ton, fait des mots sur ce chef d'État, endormi dans l'Élysée transformé en Caisse d'Épargne. Le jour où M. Gambetta lui criera : « Assez d'économies » ! M. Grévy osera-t-il ne pas lui céder la place ?...

Déjà, rien ne se fait sans lui. Les ministres vont prendre ses instructions, après avoir été choisis sur son ordre. La Chambre est à ses pieds : c'est l'assemblée de ses serviteurs, qui se disputent son pardessus et sa canne. Il pourrait lui faire voter que le

soleil n'est qu'un chaudron rétamé. Le Sénat toujours lui résiste et toujours lui cède : ce qui fait davantage ressortir sa faiblesse et sa soumission. N'est-ce pas M. Henri Rochefort qui a dit : « Locuste essayait ses poisons sur ses esclaves. M. Gambetta essaie sa dictature sur des assemblées et des ministres ?... » Bref, la République est sa chose. Dans l'administration, la magistrature, l'armée, dans toutes les fonctions publiques, on ne nomme que ses créatures. M. Grévy lui prépare ses services d'agents et ses cohortes de prétoriens. Lui prendra la magistrature suprême quand il lui plaira !...

L'envahissement de M. Gambetta en France ferait croire aux nations étrangères que c'est pour le moins un très grand homme, si nos fantaisies ne les avaient singulièrement mises en garde... Comment expliquer qu'il absorbe ce grand et noble pays ? Quels talents a-t-il montrés ? Quels services a-t-il rendus ? Quel avenir nous promet-il ? Et quelle contradiction pour un peuple qui se plaint que le pouvoir personnel l'a fait descendre des hauteurs où il était, de se refaire une idole,... et de cette argile ! Jusqu'à présent, M. Gambetta est un être purement verbal... Lorsque partant en ballon pour la province, au commencement du siège de Paris, il emportait, au dire de ses intimes, « l'âme de la Patrie », il avait prononcé deux discours : il les a refaits l'un et l'autre une douzaine de fois depuis. S'il avait pris le chemin de fer, on n'aurait vu dans son départ que l'ambition d'exercer le commandement loin d'une ville livrée

aux horreurs de la guerre. Mais ce voyage par les airs a fixé sa renommée... Carnot avait « organisé la victoire ». Lui est censé « avoir dirigé la défense ». Il serait difficile de contester qu'un certain souffle ne l'animât! Il était jeune, ardent, enthousiaste. Surtout, il était dévoré du désir de parvenir. Mais tant de généreux patriotes qui ont marché à la mort, sans fracas, ne méritent-ils pas plus sérieusement la reconnaissance du pays? Peut-être s'imagine-t-il les avoir fait sortir de terre, comme César ses légions! En réalité, il n'a fait que paralyser, par ses plans puérils, par ses ordres irrités, que M. Thiers qualifiait d'actes de « fou furieux », la marche de braves et intelligents généraux. Et son entraînement pour le plaisir en ces jours sinistres, qu'a si bien caractérisé sa fameuse dépêche : « Cigares exquis! Soyez toujours gais et de bonne composition! » suffirait pour ternir ses efforts. Soit! Il a été ému. Il a été sincère. Sa « dictature d'incapacité », suivant le mot de M. Lanfrey, a abouti à des désastres si douloureux, qu'on ne saurait lui en faire gloire! En tout cas, que nous présage-t-elle?... Rêve-t-il de reprendre l'Alsace et la Lorraine?... Il s'en est publiquement vanté... Ah! s'il y réussissait, de quelles louanges ne devrait-on pas le couvrir!... Mais n'est-ce pas une hallucination que de poser seulement l'hypothèse? N'y a-t-il pas à craindre, au contraire, qu'il n'achève de perdre cette France, qu'il a déjà démembrée de la Lorraine, ... l'Alsace restant à la charge de Napoléon III?... Hélas! qui peut sainement voir en cet homme, au-

jourd'hui livré à l'exaltation d'une ambition effrénée, l'instrument de notre relèvement ?... Regardez bien ce masque aux triples lignes de Cahortais, de Génois, de Juif. Dur et familier, dissimulé et hableur, audacieux et avide. C'est par la parole qu'il maintient son influence. Or, comme orateur, il compte des rivaux ou des maîtres dans tous les partis : le duc de Broglie, M. Jules Simon, M. Dufaure, M. Rouher, M. Pouyer-Quertier, le comte de Mun, M. Chesnelong, M. Paul de Cassagnac, M. Baragnon, M. Buffet, le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Laboulaye, M. Clémenceau, M. Bocher, etc. C'est le Zola de la tribune ! Mais il a des éclats de voix et des brutalités de geste, qui déconcertent ses adversaires et qui remuent les masses. « Il a toujours l'air de trancher des montagnes, a dit M. Alexandre Dumas, et pourtant il ne tranche que du vent ! » Il n'en est pas moins vrai que ce tribun s'impose, en maniant avec une assurance imperturbable la trivialité et l'injure. Sa faculté d'assimilation et son astuce d'esprit lui tiennent lieu de culture et de savoir. Feuilletez la collection d'avant 1870 de la *Revue politique et littéraire*, et vous jugerez si les idées qu'il ébauchait sont d'un homme d'État !... Pour couvrir ces pauvretés, il a jeté par-dessus le manteau de l'opportunisme : car il a conscience que ses intérêts privés, maintenant considérables, y courraient des risques, que n'avait pas à redouter le bohême du Quartier-Latin. Avec cela, de l'ingéniosité, de l'enjouement. C'est un charmeur de brasserie !... « N'a-t-il pas, fait-on observer, réussi à discipliner le

parti républicain qui, suivant l'expression du duc Victor de Broglie dans ses *Vues sur le gouvernement de la France*, est agité d'une fièvre incessante de destruction ? » Il ne paraît pas que cette maladie chronique ait définitivement cédé à la médication : elle n'a eu qu'un arrêt... « Enrichissez-vous ! » a dit M. Gambetta. Ç'a été un pillage !... Mais voilà que surgissent de « nouvelles couches », qui réclament leur place au banquet... En réalité, le parti républicain doit principalement aux fautes des monarchistes et des princes de se trouver au pouvoir. M. Gambetta n'est que le bénéficiaire de cette situation... Très habile *commediante*, il a su se tailler un costume de grand homme, qui exciterait la pitié et le rire, si son entourage était moins médiocre et moins grotesque. Il y a deux traits bien visibles dans cette physionomie : la passion des jouissances matérielles et la prétention des choses militaires... « Cigares exquis ! » Cri de jeunesse !... L'âge l'a rendu plus difficile. D'autres parlent assez de ses beaux chevaux, de son exquise cuisine, de ses excellents millions ! Et le reste... C'est Barras,... avec moins d'élégance. Est-ce sa faute s'il est contemporain de l'*Assommoir* et de *Nana?* Mais il prend de la vie tout ce qu'il en peut prendre. « Après moi le déluge ! » fait-on dire à Louis XV, qui se distinguait par de belles manières... D'autres racontent assez qu'il éclate dans ses chairs graisseuses, à la veilleuse affaiblie de son œil unique, dont Coquelin baissera la paupière, en lui disant : « Bravo ! Maître. Tu as bien joué ta farce ! »... On ne doit

prendre de la vie privée que ce qui est strictement nécessaire pour éclairer la vie publique... A moins qu'auparavant, quelqu'un des généraux qu'il malmène ou des prolétaires qu'il leurre, ne le ravisse d'un coup d'épée ou de poignard à l'amour de ses sujets... Il est tellement persuadé qu'il a les talents d'un capitaine, qu'il refait la carte de l'Europe... « Ici, je gagnerai une bataille. Là, je prendrai une ville .. » Cicéron n'a-t-il pas remporté des victoires en Cilicie? De quoi lui-même n'est-il point capable? Maître Jacques de la République, faisant tout, sachant tout, dominant le passé, le présent et l'avenir!... Et serait-ce plutôt par amour d'un pays qui est à peine le sien, que pour asseoir sa tyrannie, comme on disait dans la vieille langue politique? Il sera Marius ou Sylla. Il sera Bonaparte... Bonaparte civil. C'est là le défaut de la cuirasse!... Mais il compte qu'une armée qui lui a déjà obéi et qui s'incline de nouveau devant son soleil levant, lui restera fidèle. Même le général de Gallifet ne descendra pas du cadre où il fait figure d'un soudan du Saint-Siège au xve siècle!... Peut-être le calcul est-il risqué!... Un soldat victorieux fera ce qu'il voudra. Bien fol est qui s'y fie!... Afin de l'éprouver, il voudrait l'engager dans quelque journée de Vendémiaire ou de Juin. Le général de Charette et M. Clémenceau, par exemple, ne pourraient-ils pas lui fournir l'occasion d'écraser la « réaction » monarchique et l'émeute communaliste? Le premier est trop Italien pour ne pas se méfier. Aussi fin que brave, aussi prudent que résolu. Sym-

pathique physionomie de héros ! Le second est trop sûr de voir arriver les siens, par la naturelle évolution de la politique, pour qu'il prenne les armes avant le moment où M. Gambetta qui, lui aussi, est Italien, et qui connaît le proverbe : 1° *La pelle !* — n'aura plus qu'à prendre le train pour Saint-Sébastien.

Nous paraissons nous éloigner beaucoup de *Léon XIII et le Vatican*. Mais il s'agit de l'homme qui sera tout à l'heure préposé à « la colonne de l'Église ». Ceux de ses amis qui l'ont le plus attentivement étudié affirment qu'il n'a qu'une haine bien décidée : — la haine de l'Église. Il voit en elle un obstacle contre lequel sont venus échouer des gouvernements qui ne désiraient pas moins leur omnipotence. Le sentiment religieux lui paraît incompréhensible, monstrueux. C'est un « songe de bonne femme ». Il n'en fait point mystère. Ne l'a-t-il pas proclamé dans un discours retentissant : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi » ! Sans doute, la Religion ne saurait être confondue avec ses ministres qui participent aux faiblesses de la nature humaine : mais leur déclarer la guerre sous cette forme générale, c'est la lui déclarer à elle-même. Que penser de celui qui dirait : « J'aime les arts, mais je supprime les artistes » ? Ce « cléricalisme », qui est « l'ennemi », désigne la Religion. Seulement, le *leader* de l'opportunisme a jugé prudent d'employer ce synonyme trompeur.

Mgr Czacki a trop de promptitude dans le regard pour ne s'être pas aperçu, en prenant possession de

son poste, que la République de M. Grévy se personnifiait en M. Gambetta. Les Waddington, les Freycinet, les Lepère, les Constans, les Ferry, les Le Royer, les Cazot, etc., sont des personnages sans importance. Inutile de gagner la domesticité du Palais-Bourbon!...

Sous l'inspiration de M. Gambetta, la République de M. Grévy a cherché à semer la division parmi les catholiques. On a voulu ressusciter les querelles du haut clergé et du bas clergé, en diminuant le traitement des évêques et en augmentant le traitement des desservants, bien que desservants et évêques inspirent des sentiments semblables. Puis on a essayé de détacher les séculiers des réguliers. Il y a même des prêtres qui, dans l'espoir d'obtenir la mître, ont aidé le gouvernement dans la confection de l'article 7 et des décrets du 29 mars. On en cite qui sont allés jusqu'à solliciter les bonnes grâces de M. Duhamel!... Tant pis pour ces malheureux! Mais il n'y a que « l'évêque du dehors » qui puisse, sans trop alarmer les consciences, mettre la main à de pareilles entreprises... Les desservants ont vite compris qu'en séparant leur cause de la cause de leurs évêques, le bas clergé subirait le sort du haut clergé : de sorte que, malgré quelques défections de part et d'autre, qui n'ont pas osé se montrer parce qu'elles seraient tombées sous le mépris public! la scission ne s'est pas produite. Au contraire, jamais plus d'union!... De même pour les réguliers et les séculiers. Les prêtres chargés du ministère paroissial sont sans doute es-

sentiels au service de l'Église : mais, absorbés, isolés, ils n'ont ni le loisir ni la force de se livrer aux travaux intellectuels et aux exercices spirituels où les membres des Congrégations religieuses peuvent atteindre aux sommets de la science et de la vertu. Supprimer les Congrégations religieuses, c'est vouloir réduire les prêtres chargés du ministère paroissial, au rôle d'une compagnie des pompes funèbres. On ne s'en est même point caché. La suppression de ce reste de ce « songe de bonne femme » serait plus facile. C'est comme si l'on retranchait de l'Université les corps savants qui en font l'ornement et la gloire, pour conserver seulement les recteurs d'Académie et les instituteurs primaires. Les œuvres de charité, d'enseignement, d'apostolat, de Civilisation, sont le lot des réguliers bien plus que le lot des séculiers. Mais là encore, on a échoué. Ce n'est pas, encore une fois, que certains prêtres et certains évêques, dans un intérêt personnel, n'aient donné un coup de main au gouvernement. Croirait-on qu'ils se flattaient que les familles confieraient leurs enfants aussi bien au clergé séculier, qui d'ailleurs n'est ni assez nombreux ni assez cultivé, qu'au clergé régulier, qui est parfaitement équipé et rompu à la science pédagogique! Cette question de gros sous n'a pas eu l'impudence de sortir de terre. La vérité catholique, c'est que le clergé séculier est non moins utile que le clergé régulier, chacun dans sa sphère : mais l'un est le complément nécessaire de l'autre. Le premier est l'infanterie, et le second l'artillerie de l'Église. Au surplus,

celui-ci a un autre droit au concours de celui-là : c'est que, pendant qu'on le persécute, on ne songe pas à son compagnon d'armes qui, seul, rencontrerait bientôt la proscription et l'exil. C'est une victime propitiatoire !

La République de M. Grévy, conseillée et régentée par M. Gambetta, a cru pouvoir porter ce double coup. Elle s'est imaginée que Mgr Czacki avait fait donner des leçons de modération au cardinal Pie, décédé depuis que ces pages sont commencées, à Mgr Fava, à Mgr Forcade, à Mgr Freppel : pourtant, ces prélats ne se sont pas montrés plus hardis que le cardinal Pecci, contre les abus du pouvoir... Elle s'est imaginée encore que Léon XIII n'aimait poin' les Congrégations religieuses, les Jésuites entre autres, peut-être parce que Mgr Czacki a complaisamment souffert quelqu'une de ces railleries que les Français se croient permises, sans examen, sans réflexion, contre les disciples de saint Ignace, qu'Eugène Sue a barbouillés des plus noires couleurs en brodant un roman sur le pamphlet de Pascal. Léon XIII ne leur doit-il pas de la reconnaissance ? N'a-t-il pas été formé par eux ?... De là, les appels comme d'abus. De là, l'article 7 et les décrets du 29 mars. Devant une attitude simplement polie et réservée, ces extrémités se seraient-elles produites ? N'aurait-on pas redouté quelque secrète résolution ?...

Que le Saint-Siège recommande la charité et la prudence aux évêques ! rien de plus naturel. Mais son autorité ne va pas au delà : autrement, il empiè-

terait sur le terrain politique... Tous les Parlements d'Europe sont ouverts aux ministres des cultes : en Autriche-Hongrie, en Espagne, en Portugal, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, etc., et même en Italie. Il n'y a qu'en France où la Chambre haute ne compte plus, depuis la mort de Mgr Dupanloup, aucun membre du clergé catholique : il est vrai que des pasteurs protestants y siègent. Dans la Chambre basse, où siègent également des pasteurs protestants, l'évêque d'Angers, qui paraît devoir recueillir la succession de l'évêque d'Orléans, a rencontré, pour y entrer, toute l'hostilité du gouvernement. Les *Tables statistiques de Hübner* indiquent pour notre pays : 35,390,000 catholiques; 600,000 protestants des diverses confessions; 118,000 juifs; 24,000 mahométans ou membres d'autres cultes. De sorte que le clergé catholique, représentant la Religion de la presque unanimité des Français, ne peut pas faire entendre sa voix dans le Parlement. Il est vrai qu'il n'est pas de clergé moins ambitieux de la chose publique que le nôtre! Mgr Czacki a vu deux ministères : le ministère Waddington et le ministère Freycinet. C'est déjà une chose étrange que ces deux présidents du Conseil, appartenant à la minorité religieuse! Cela n'existe nulle part en Europe. Il ferait beau voir, en Angleterre, lord Beaconsfield et M. Gladstone catholiques!... Mais l'un et l'autre ont eu des collègues de leur confession : M. Le Royer, M. Léon Say, etc. Il y en a eu jusqu'à quatre sur neuf! Or, si l'on remarque que le personnel républicain aux affaires est

tout entier affilié à la Franc-Maçonnerie, on s'explique à merveille et l'article 7 et les décrets du 29 mars. La Franc-Maçonnerie s'est servie du protestantisme comme d'un instrument, pour poursuivre sa guerre contre l'Église. Le protestantisme, qui s'est prêté à ce dessein, ne s'est pas contenté de déchirer, lui aussi, l'Édit de Nantes, et de faire, lui aussi, ses dragonnades, qui pourraient bien quelque jour non pas provoquer des représailles, mais justifier une quarantaine... Impossible, en effet, de se faire illusion sur le sentiment qui l'a guidé! Ce n'est pas l'espoir de faire des adeptes. Les protestants ne sont pas plus nombreux en France qu'au seizième siècle, où Catherine de Médicis voulut en débarrasser la Couronne. Ils n'ont fait aucun progrès. Ils sont condamnés à végéter. C'est M. de Pressensé, M. Renan, M. Hyacinthe Loyson, qui l'écrivent et qui le prêchent. En battant en brèches la Religion catholique, c'est l'idée religieuse elle-même qu'attaque le protestantisme. L'indifférence, le scepticisme, la libre-pensée seule peut croître sur ses ruines. C'est encore M. Hyacinthe Loyson, M. Renan, M. de Pressensé, qui ont eu la loyauté de le proclamer.

M. Waddington et M. de Freycinet ont-ils seulement conféré avec Mgr Czacki sur l'article 7 et les décrets du 29 mars? Mgr Czacki a-t-il obtenu de M. de Freycinet et de M. Waddington une atténuation quelconque? Les avances du nonce ont été en pure perte : car M. Gambetta, jusque-là l'espoir du protestantisme et de la Franc-Maçonnerie dans leur

guerre contre l'Église, a été un peu tenu à l'écart, soit à cause de ses dispositions bruyantes, soit parce qu'officiellement il ne remplit qu'un rôle étranger au pouvoir exécutif!... N'était-ce pas exclusivement sur lui qu'il fallait agir, non point par la persuasion, mais par la crainte?... Le Vatican croit peu à une Restauration. Léon XIII voit dans les seuls princes d'Orléans des affinités de tempérament. Les désire-t-il? Il n'ignore pas que la couronne est encore loin d'eux... En tout cas, le Vatican ne procède que pas à pas. Un moment, M. Jules Simon pouvait devenir l'instrument de la présidence de M. le duc d'Aumale. Léon XIII aurait trouvé dans cette combinaison des garanties sans doute satisfaisantes. On pensait que le nonce paraîtrait assuré du succès, et même qu'il laisserait percer des vœux. En faisant supposer que les catholiques ne refuseraient pas de marcher à la suite de M. Jules Simon et de M. le duc d'Aumale, il avait barre sur M. Gambetta... Il a préféré prodiguer à ses commis des baisers de paix, qu'ils n'avaient pas mandat de lui rendre. Et l'on suspecte la droiture de la diplomatie pontificale!... Ces épanchements n'ont pu arracher aucune concession. Il fallait s'y attendre! Pour la nomination de l'abbé Mouret à la fonction d'auditeur de Rote, on a mis dans la balance l'un des évêchés de Savoie, Saint-Jean de Maurienne et Tarentaise, qui se trouvent en surplus de ce qu'on peut appeler les diocèses concordataires. Mgr Czacki a obtenu le maintien du premier de ces sièges épiscopaux, mais au prix de la nomination de l'abbé Mouret. Le Vati-

can ne se gêne guère, contrairement à son habitude, pour s'exprimer sur Monsignor Mouret, protégé de M. Gambetta, agent de M. Gambetta. « Monsignor Mouret est un ambitieux, un intrigant. On lui fera, s'il le faut, un pont d'or : mais jamais il ne sera évêque!... » Et cette sévérité n'est pas sans raison. L'auditeur de Rote est la mouche du coche de l'ambassadeur de France. On le trouve mêlé aux présentations d'évêques... et même aux affaires politiques... Son but est de se substituer peu à peu à lui, de manière que M. Gambetta puisse supprimer l'ambassadeur de France. L'immixtion de M. Gambetta en toute chose ne plaît pas précisément au Vatican, où l'on aime que chacun reste à sa place... Le palais Colonna en est à son troisième hôte depuis l'avènement de Léon XIII : le baron Baude, le marquis de Gabriac, M. Desprez. Le premier, engagé dans les influences des Rospigliosi, qui ne se sont peut-être pas exercées tout d'abord dans le même sens que les influences des Odescalchi,... est le plus versé dans les affaires romaines. Si son attitude au Conclave a pu motiver son rappel, comment expliquer cette succession imprudente de représentants auprès du Saint-Siège? A peine y ont-ils pris pied, que des cabales politiques les en arrachent. Quelles négociations sont possibles? Il est vrai que la République tend à n'avoir plus auprès du Saint-Siège qu'un employé chargé d'expédier les dossiers : elle pense ainsi porter un grand coup au rôle diplomatique de la Papauté!...

L'application des décrets du 29 mars a produit en

France une émotion profonde. L'épiscopat, le clergé séculier, les Congrégations religieuses, sourds dans leurs masses aux conseils malintentionnés, ont présenté une union et une résistance pleines de fermeté et de noblesse. Qui les a encouragés ? Cette presse, qui a plus de courage que ses calomniateurs ! Qui a organisé leur défense ? Elle encore. Le barreau s'est levé à sa suite pour protester contre cette atteinte à nos institutions et à nos lois. La magistrature s'est sentie soutenue contre les menaces du pouvoir, par leur attitude énergique. Chose étrange ! on a pu crier dans Paris : « Vivent les Jésuites » ! sans être taxé de ridicule. Il est vrai que sur dix hommes qui haïssent les ordres religieux, il en est neuf et demi qui n'aiment pas davantage le clergé séculier. M. Dufaure, M. Jules Simon, M. Littré, M. Vacherot, M. Duruy, M. Laboulaye, etc., qui ne sont pas suspects d'exaltation catholique, n'ont pas été les derniers à flétrir ces procédés jacobins. On n'a guère idée de cela en Italie, où l'expulsion des moines s'est faite à la sourdine. Un agent du questeur, simulant une douleur profonde, frappait à la porte d'un couvent : *Padre mio! abbiate pazienza! Siamo costretti di mandarla via. Ma, che vuole! La povera gente deva obedire a superiori!...* Pas de préfet de police en gants gris-perle, pas de déploiement de troupes. Mais aussi, pas d'amis dévoués se faisant honneur de recueillir ces exilés, pas de protestations forçant l'estime de l'Europe !... Bref, la République a réussi à rendre populaire la Compagnie de Jésus ! La Mo-

narchie y serait-elle jamais parvenue?... Et ce serait une erreur de croire que l'opinion se soit prononcée avec une force à laquelle nul ne s'attendait, seulement parce qu'il n'est point admissible que l'autorité administrative puisse crocheter les serrures et confisquer les immeubles des citoyens, sans jugement de tribunaux indépendants! Il y a eu une véritable expansion du sentiment religieux. Les désastres de 1870-1871 ont provoqué une renaissance catholique, dont il serait puéril de contester les progrès toujours croissants. Dénombrez les foules qui emplissent les églises, les élèves qui se pressent dans les écoles congréganistes, les publications qui se multiplient pour la défense de l'Église! L'impuissance des partis monarchiques n'a pas peu contribué à laisser se développer ce mouvement. Chacun a pu y prendre part sans arrière-pensée. Aujourd'hui, l'opinion tend à se former en deux camps, comme en Belgique, sur le terrain de la Religion... Le cardinal Pecci avait souvent déploré l'antagonisme des ultramontains et des libéraux. Qui ne se rappelle leurs querelles? Nul n'était dans le giron de l'Église, s'il ne tenait pour leurs doctrines. La Religion était devenue leur monopole. Léon XIII peut constater avec satisfaction que ces nuances se fondent. On redevient simplement catholique. Y a-t-il une manière ultramontaine de croire à la présence réelle, et une manière libérale de rester en communion avec le Saint-Siège? C'est encore à la République que l'on doit d'avoir vu le comte de Falloux et M. Chesnelong se

tendre la main, au nom du libéralisme et de l'ultramontanisme, qui avaient survécu au gallicanisme, et que Mgr Czacki raille tour à tour, suivant l'opinion de son interlocuteur !... Ce travail de rapprochement s'est fait sous le seul empire des circonstances..... Il reste chez les catholiques une tendance générale de roideur un peu janséniste qui, par une contradiction singulière, s'allie à un goût prononcé pour matérialiser certains sujets de dévotion... Léon XIII n'a pas souffert que M. Desprez l'entretînt des décrets du 29 mars, dont M. Gambetta avait la hardiesse ou la naïveté de se figurer qu'il se ferait l'exécuteur ! On avait bien entendu raconter qu'après avoir reçu le P. Beckx, il aurait dit : *Ho parlato con un santo !* Mais ne pourrait-il point sacrifier les Jésuites, qui passent pour les plus habiles éducateurs de la jeunesse française ? On en revenait toujours là. Le Pape ne saurait méconnaître les services de religieux auxquels la bourgeoisie voltairienne confie ses enfants. Les fonctions civiles et militaires n'appartiendront-elles pas à leurs élèves ?... Aussi, M. Gambetta a-t-il fait envoyer en mission... autour du Vatican divers émissaires que l'on a plus ou moins exactement énumérés : d'abord, Mgr Mouret, auditeur de Rote ; M. Waddington, ancien ministre des affaires étrangères ; Mgr Maret, évêque de Sura, primicier du Chapitre de Saint-Denis ; Monsignor Chaillot, l'ancien collaborateur, très érudit et très original, du P. Theiner, aux Archives Vaticanes ; l'abbé Rouquette, prêtre de l'antichambre de feu Mgr Dupanloup, etc... Madame Edmond Adam,

le plus gracieux et le plus spirituel ornement de la République, la Tallien de notre Directoire, est réservée au Quirinal. Inutile de dire que Léon XIII n'a admis aucune de ces négociations extra-diplomatiques... Il a discrètement exprimé sa tristesse de voir le gouvernement français s'engager dans le *Kulturkampf*, dans la persécution religieuse. Rien de plus! Qu'on ne vienne point dire qu'il a enflammé le zèle des catholiques! Mgr Czacki est resté encore plus étranger à tout ce qui s'est fait, au risque de perdre le fruit de tous ces élans qui ne demandent qu'à être dirigés et utilisés. Quelles que soient ses désillusions, il continue de dire que M. Gambetta, autour duquel il dresse maintenant, quoiqu'un peu tard, ses batteries, est charmant. Le prince Napoléon serait également charmant,... si ses chances étaient pareilles. Tous deux sont meilleurs théologiens que les professeurs de Saint-Sulpice, et meilleurs chrétiens que les anachorètes de la Grande-Chartreuse. Des Pères de l'Église!... La résistance s'est donc exercée en dehors de Rome, qui pourrait plutôt être accusée d'avoir cherché à la modérer ou à l'étouffer. Le nom de Mgr Czacki et le nom de Léon XIII ont-ils seulement été prononcés en ces jours d'indignation et de trouble, où l'autorité administrative crochetait les serrures et confisquait les immeubles de citoyens auxquels elle n'imputait ni crime ni délit, si ce n'est qu'ils professent une opinion qui ne lui plaît pas? « ... Mais que font donc le Pape et le nonce? se demandait-on. Comment ne protestent-ils pas hautement contre des actes que

jusqu'à des protestants et des juifs désapprouvent? Est-ce qu'un mot de Rome ne serait pas une consolation et une force? La vérité et la justice sont-elles devenues muettes dans cette chaire de justice et de vérité? Faisons-nous bien ou faisons-nous mal en couvrant ceux que le bon sens populaire et la science des jurisconsultes nous représentent pourtant comme des victimes du fanatisme et de l'arbitraire? Ah! si Pie IX vivait! Il ne se contenterait pas de garder le silence. Il remuerait les masses de sa puissante parole. Il exalterait l'admirable entente, qui n'attend qu'un signal. Il se mettrait à la tête de la France chrétienne... » Qu'eût fait Pie IX? Sans doute ce que fait Léon XIII. Les événements ont marché depuis le Conclave... Le Pape estime qu'il faut laisser se rompre d'elles-mêmes ses relations avec les Puissances, de moins en moins disposées à lui venir en aide, de manière que l'on ne puisse lui reprocher d'avoir manqué de longanimité. Mais il est bien vrai que le fait de l'Église de France s'organisant, par ses prêtres et par ses fidèles, à peu près comme si le Saint-Siège n'existait pas, est un fait grave... La diminution du denier de Saint-Pierre n'en est-elle pas un premier indice?... D'autant mieux que bien des Français font tout haut, très à tort sans doute, cette réflexion: « Tous ces Italiens sont d'accord!... » L'oreille vigilante de Léon XIII en a certainement perçu quelque chose...

Le jour ne tardera sans doute pas où le pasteur pourra faire entendre sa voix au troupeau!... Ce ne

sont pas ses déboires, qu'il accepte avec la bonne grâce d'un grand seigneur, qui décideront Mgr Czacki à demander son rappel. Il n'a rien obtenu. Il n'obtiendra rien. Le mal qu'on n'a pas fait, on n'a pas pu le faire. Le mal qu'on ne fera pas, on ne pourra pas le faire. Son intervention n'y a pas la moindre influence. Mais il est peu à peu acculé à une extrémité intenable. L'épiscopat, le clergé, les catholiques, les monarchistes, les conservateurs, les libéraux, envisagent avec amertume cette politique qui consiste à leur tenir rigueur, à eux qui sont la raison d'être de la nonciature, pour réserver toutes les sollicitudes aux républicains opportunistes, une poignée de sceptiques utilitaires arrivés au pouvoir, dont le chef se fait un point d'honneur de ne jamais franchir le seuil d'une église, et qui, malgré quelques protestations de courtoisie, poursuivent implacablement leurs desseins. Que Mgr Czacki n'en croie point quelques flatteurs, avides de distinctions pontificales!... Ni les libéraux, ni les conservateurs, ni les monarchistes, ni les catholiques, ni le clergé, ni l'épiscopat, ne lui sont sympathiques... Et il ne pèse pas une once dans la balance de la République, qui ne fait que lui extorquer des paroles compromettantes et solliciter de lui des actes de faiblesse!... Qu'il se rappelle ce qu'un diplomate français, l'entraînant dans l'embrasure d'une fenêtre des salons de l'hôtel du quai d'Orsay, au milieu d'une réception du ministre des affaires étrangères, lui a dit, effrayé de l'abandon de sa conversation : « Mais, Monseigneur, Votre Excellence ne sait donc

pas que tous ces gens-là sont des..... qui ne cherchent qu'à vous faire tomber dans un piège?... » Peut-être ce conseiller trop bienveillant et trop sévère à la fois oubliait-il que s'il hante et loue avec affectation les hommes qui ne sont ni catholiques ni conservateurs; que si son commensal du matin est M. Klascko, et M. de Bloowitz son commensal du soir; Mgr Czacki exprime d'autres idées, lorsqu'il rédige ses dépêches à Léon XIII... Saint-Père, comme Votre Béatitude serait bien renseignée sur les affaires de France, si Elle n'avait pour l'éclairer que la sténographie des menus propos de Mgr Czacki!... M. Gambetta lui accordera-t-il ce que lui ont refusé ses commis?...

M. Gambetta veut faire rétablir le scrutin de liste. Il compte se faire élire dans vingt ou trente départements. De la sorte, il sera maître incontesté du pouvoir. Il fera procéder à une révision de la Constitution dans le sens de l'établissement de sa dictature. Il ceindra son front des ornements dont la foule, toujours prête aux bassesses et aux servilités, le laissera se parer. L'Histoire est remplie de ces idoles au dehors audacieux, mais vides à l'intérieur. « En France, dit Saint-Simon, il n'y a qu'à vouloir prétendre et entreprendre en tout genre : on y fait tout ce que l'on veut... Quel bon pays est la France à tous les escrocs, les aventuriers et les fripons, et jusqu'à quel excès l'impudence y triomphe!... » Le pis est que tous ces César Borgia trouvent des Machiavel qui adressent à la postérité le panégyrique de leurs talents et de leurs vertus!... Puis, pour fortifier sa tyrannie du lustre des

talents militaires qu'il croit avoir, il portera quelque part la guerre. Sera-ce aux Turcs, pour le compte des Grecs... que lui recommande M. de Bismarck? Car il balance entre la Russie et l'Angleterre!... Au premier que lui désignera sa fantaisie. Avec ce dérivatif, il en aura un autre : le *Kulturkampf*, la persécution religieuse. C'est l'aliment qu'il offrira à la Révolution, dont il est issu. C'est le plus conforme à ses préjugés. C'est celui qu'il croit le plus facile dans un pays qui est très laïque, c'est-à-dire très ennemi de la domination du clergé, s'il est en même temps catholique... Mgr Czacki attendra-t-il ce moment pour aller s'asseoir au Sacré-Collège? La princesse Odescalchi est récompensée de ses bons offices auprès du Patriciat romain : elle peut maintenant poursuivre des visées plus hautes... Pourquoi retarder son départ?... Le rappel de l'ambassadeur de France, c'est-à-dire le renvoi du nonce, ne serait-il pas un outrage sanglant en sa personne? Mais il est bien douteux que Léon XIII puisse lui épargner cette épreuve... Il sait qu'il est percé à jour et à gauche et à droite... *Ma, che vuole!* Le remplacer, peut-être serait-ce provoquer le rappel immédiat de M. Desprez. Et il reste tant d'intérêts à ménager! Sans doute un *sacerdote*, qui se bornerait à gérer la nonciature, en évitant une politique cauteleuse et stérile, qui jette une ombre sur les loyales intentions et les projets féconds de Léon XIII, sauvegarderait mieux le prestige de sa situation... Ah! Monseigneur, que l'esprit du cardinal de Retz est malaisé à imiter!...

Comment M. Gambetta, qui rêve ces destinées transcendantes, n'a-t-il pas le sentiment des embarras qu'il se prépare en faisant ébranler par ses lieutenants tous les murs de l'édifice social? Bonaparte se gardait bien d'exciter ceux dont il méditait de devenir l'Empereur, à cette destruction enfantine. Or, le Palais-Bourbon impose à l'Élysée de déconsidérer et de décimer le clergé, l'armée, la magistrature. Et toutes ces grandes idées de Religion, de Patrie, de Justice, qui sont le soutien des États, s'effondrent. Des publications et des harangues, renchérissant sur cet exemple, leur jettent les calomnies les plus éhontées à la face. Les fonctionnaires de tout ordre et de tout rang ne jouissent plus du moindre crédit : on les recrute à plaisir, parmi ce qu'il y a de moins capable et de moins honnête. Ils n'ont accès nulle part. La bourgeoisie la moins collet-monté leur ferme ses portes. De sorte que ces forces morales, la magistrature et le clergé, réduites à courber la tête devant l'orage déchaîné par le pouvoir, ne se trouvent plus protégées que par une armée où en haut il y a ambition de la politique et en bas lassitude de la discipline... Dans un pays où il n'y a que des fonctionnaires et des administrés, quelle faute ! Et quel est le coupable? Le gouvernement qui, manquant à ses promesses, oubliant ses serments, fait tout le contraire de ce qu'il avait annoncé et juré qu'il ferait. Nous voyons le mensonge élevé à la hauteur d'une institution ! « Il nous sera permis de déclarer, disait, à propos de l'exécution des décrets du 29 mars, un organe du ministère Cai-

roli, que le parti républicain justifie tous les gouvernements qui l'ont traqué et persécuté, puisqu'il formule le principe suivant, contre lequel il a protesté depuis trois quarts de siècle, à savoir : « Que tout gouvernement a le droit d'éliminer ses adversaires des services publics ». — Ses successeurs auraient beau jeu ! Il a soin de leur créer des précédents d'arbitraire sur les plus petites choses, comme sur les plus importantes !... Mais, quelle étrange conduite ! Son devoir et son intérêt sont d'apaiser, d'unir. Et c'est la guerre civile qu'il s'efforce d'allumer ! Que restera-t-il donc à M. Gambetta pour résister aux assauts certains de l'opposition de gauche et de droite, lorsqu'il daignera prendre la place de M. Grévy ?...

Est-ce pour cela que Léon XIII lui donne le temps de se recueillir ?... Le terrain religieux est celui sur lequel l'opposition de droite et de gauche peut le mieux s'organiser, au nom du droit, au nom de la liberté : par conséquent, c'est celui que M. Gambetta devrait éviter avec le plus de soin. N'en est-il pas temps encore ? Son nom ne figure pas dans le *Kulturkampf*, dans la persécution religieuse, bien qu'ils soient son œuvre. Une loi libérale sur les associations dégagerait honorablement la République. Léon XIII ne le lui a pas caché... Au lieu que si l'on poursuit l'exécution des décrets du 29 mars, comme il n'est que trop à prévoir, parce qu'il arrive rarement qu'on s'arrête dans la voie glissante des sottises, on tombera nécessairement dans la voie des pires violences. On dénoncera le Concordat, on inventera quelque Con-

stitution civile du clergé, on supprimera le budget des cultes, on fermera les églises... Le gouvernement ne sait pas où il n'ira pas. Voilà pourquoi le Saint-Père a sagement fait de ne point rompre les relations diplomatiques! Il ne veut pas être accusé d'avoir provoqué tant de malheurs, par sa susceptibilité, par sa précipitation. Mais ce serait lui faire une impardonnable injure, que de supposer qu'il a vu sans en être navré la journée du 30 juin ! Elle n'est que la première d'une série douloureuse qu'il sera peut-être forcé de laisser se prolonger encore sans intervenir...

Et combien seraient utiles à M. Gambetta et la paix et l'alliance que lui offre Mgr Czacki!... Le clergé ne demande qu'à vivre amicalement avec la République. Il n'est ni impérialiste ni monarchiste. Seulement, il prétend avoir le droit de n'être pas plus mal traité que le commun des citoyens. « Ce serait une palinodie de plus! » M. Gambetta en est-il à les compter? Connaît-il une autre règle? Ses adversaires se trouveraient privés du seul lien qui peut leur donner de la cohésion... Le pays, délivré de ce cauchemar, s'enfoncerait plus que jamais dans son indifférence... Il régnerait pleinement... Ne serait-il pas le produit du Code civil? Pas parfait!... La prochaine fois, nous acclamerons un cordonnier... Car, tous nous avons plus ou moins perdu le sentiment de la hiérarchie sociale. A un Bourbon ou à un Bonaparte, dont le nom blesse notre orgueil, nous préférons n'importe qui, pourvu cependant qu'il n'ait pas écrit l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* et

surtout qu'il n'ait pas gagné la bataille de Magenta. Et s'il a fait fortune nous ne savons comment, ah! alors nous sommes tout à fait rassurés... Peu importe qu'il néglige le commerce, l'industrie, l'agriculture! Notre premier besoin, c'est le ravalement du pouvoir. Que voulez-vous? L'avancement est si lent au service de la Monarchie! Et il y a de si rapides profits à s'enrôler sous l'aigle en pain d'épice de ce Sous-Bas-Empire, que l'on décore du nom de République!... Vraiment, nous ne nous sentons pas trop humiliés, lorsqu'on nous dit que les peuples riches qui se livrent à ces ardeurs de démocratie, mûrissent pour l'invasion et le démembrement! Car nous avons le sentiment que nous sommes toujours sous le régime du provisoire. C'est comme les fausses liaisons! On meurt dans l'illusion qu'on s'en détachera quand on voudra... Il importe donc à M. Gambetta de se réconcilier avec le clergé..... La finance vient de lui faire humblement présenter par MM. de Rotschild les clefs de ses coffres : en foi de quoi, il a élevé M. Léon Say à la présidence de son Sénat. Reste Rome!... Il ne faut pas en faire fi. On y est très fort. Voilà dix-huit siècles qu'on y met en déroute les Républiques, les Royaumes, les Empires, qui se flattent de dompter la foi de leurs peuples... Léon XIII accepte ce que nous acceptons... M. Gambetta repoussera-t-il les bras que Mgr Czacki a eu le tort de trop répéter qu'il lui tend avec amour? Il serait autrement sûr de ne pas le faire, que d'entreprendre la formation d'un « clergé national » qui, ne se proposant que de chanter des *Te*

Deum à sa louange, tomberait immanquablement sous l'arrêt de la conscience publique... En ne négligeant rien, M. Gambetta courrait encore le risque de voir ses projets s'envoler en fumée. « César Borgia, prétend Machiavel, avait tout prévu pour le lendemain de la mort du Pape Alexandre VI..., excepté qu'il aurait la fièvre ! » Que serait-ce s'il bravait légèrement cet airain sacré !... « Les hommes à principes sont dispensés de réussir, disait M. Thiers : le succès est, au contraire, pour les habiles une condition obligée. » Venant de celui qui connaissait les principes, qui préférait être habile, qui a conduit à leur tombe Charles X, Louis-Philippe, la République de 1848, Napoléon III, et son propre gouvernement..., le conseil est bon à suivre !...

Tout souverain espère être plus heureux que son prédécesseur. Pourtant, Léon XIII n'avait aucune chance d'obtenir de l'Europe quelque amélioration dans la condition du Saint-Siège : — et il ne l'ignorait point ! L'Europe est sous la domination des trois puissances du Nord ; l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, où le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se trouvent plus ou moins réunis dans la même main. Il est bien étrange que l'on y ait horreur du « Papisme » ! *No Popery !...* La reine Victoria et l'empereur Guillaume sont des demi-Papes pour leurs Etats. Quant au tzar, c'est plus qu'un Pape ! Il n'est point entouré de ces constitutions et de ces compagnies, qui tracent et limitent l'autorité du Pontife romain... Mais on persuaderait difficilement à la Russie, à l'Allemagne, à l'Angleterre, que le « Papisme », qui crée un chef spirituel à côté du chef temporel, n'est pas un instrument de tyrannie. L'erreur est encore trop fortement enracinée... Le fait est que le caractère de ce dualisme, que nous avons défini au commencement de ce

livre, est clair comme le jour. Les pays catholiques possèdent des éléments de Civilisation dont sont privés les pays hérétiques ou schismatiques, même ceux qui jouissent des traditions d'un culte organisé comme l'Église anglicane ou l'Église grecque orthodoxe.

Et, puisque nous avons promis un court parallèle entre les uns et les autres, à ce point de vue, notons-en les principaux traits. Les pays schismatiques ou hérétiques, c'est-à-dire protestants, — car il faut laisser en dehors la Russie, qui ne peut être rapprochée que de la Turquie, — sont-ils plus stables que les pays catholiques ? L'Angleterre a subi maintes révolutions jusqu'à l'avènement de la Maison d'Orange, qui ne lui a rendu la tranquillité qu'au prix d'une intolérance inflexible à l'égard des catholiques et d'un despotisme cruel à l'égard des Irlandais. La Prusse a été paisible jusqu'en 1848, parce qu'elle était écrasée sous un joug peut-être sans pareil dans l'histoire moderne. La Hollande a eu, suivant la remarque du baron de Haulleville, plus de périodes d'anarchie que la Belgique. En Suisse, à l'exception de Genève où régne encore l'absolutisme calviniste, les cantons protestants n'ont pas eu, jusqu'à la guerre du Sunderbund, un autre sort que les cantons catholiques. Est-ce que les Etats-Unis de l'Amérique du Nord n'ont pas été aussi troublés que le Mexique, le Vénézuéla, la Plata, le Chili, le Pérou, l'Equateur, le Brésil ? Bref, historiquement, les pays protestants ont moins échappé aux épreuves révolutionnaires et anarchiques que les peuples catholiques : il sera tout à l'heure facile, en

suivant le regard que nous jetterons sur le continent, de se convaincre que les choses n'ont guère changé... Où fleurissent le mieux les libertés politiques et civiles ? Partout où la Réforme a triomphé, elle a constitué une Église d'État et forcé la nation à reculer au lieu d'avancer dans la voie de l'émancipation du citoyen. Les libertés civiles et politiques ne se sont maintenues dans une certaine mesure que chez les peuples où une large portion de la nation est restée catholique, et où le surplus s'est partagé en différentes sociétés religieuses. Avant le XVIe siècle, la tolérance civile en matière religieuse était inconnue dans la politique européenne, si ce n'est à Rome où, depuis la chute de l'Empire romain, le culte juif avait trouvé un refuge. Il est vrai que la Réforme s'était faite au nom de la liberté de conscience : mais elle a été partout, en réalité, l'implacable ennemie de cette liberté. En Angleterre, en Irlande, en Danemark, en Suède, dans le Brandebourg, à Genève, elle regardait comme sa mission, l'oppression de l'Église catholique. Mélanchton, le plus doux de ses apôtres, demandait des peines corporelles contre les catholiques. Calvin déclarait au duc de Sommerset qu'il devait les exterminer par l'épée. Bèze voulait pendre, « même lorsqu'ils se rétractaient », les antitrinitaires. Lord Burghley, Bacon, Knox, professaient à peu près les mêmes sentiments. Gustave Wasa, Charles IX, Gustave-Adolphe, employèrent la prison et le glaive. A la limite des XVIIe et XVIIIe siècles,..... Ulstadius, Schaefer, Ulhagius, Molin, s'étant écartés de la doc-

trine de l'imputation, se voyaient privés de leurs biens ou de la vie. La liste serait trop longue... On parle de libéralisme! Eh! qui, à la fin du XIXe siècle, mène cette campagne contre la liberté de conscience et la liberté d'enseignement? Les protestants, en Allemagne, en France, en Suisse, partout. M. Waddington et M. de Freycinet, non le comte de Falloux et M. Chesnelong. Les « ministres du Saint-Evangile », non les évêques en communion avec Rome. Tandis que ces libertés politiques et civiles, qu'ils réprouvent, qu'ils persécutent, elles sont anciennes chez leurs adversaires. Toutes celles qui existent actuellement en Angleterre, sauf celle des cultes qui date de notre siècle, sont antérieures à Luther. En quoi, d'ailleurs, l'Angleterre et l'Allemagne ont-elles plus de libertés civiles et politiques que la France et l'Espagne? Est-ce parce qu'elles gardent une Constitution plus ou moins féodale, que ne justifient plus des services compensateurs? Est-ce parce qu'il y subsiste des castes légales, abolies en Espagne et en France? Chez les races latines, où règne le Code civil plus ou moins mitigé, la démocratie est dans un état notablement plus avancé. C'est précisément parce que la liberté de conscience et la liberté d'enseignement sont désormais acquises, tant elles sont profondément gravées dans le cœur des peuples, que l'Église catholique est si fort haïe de ceux qui n'aiment ni la liberté ni la Religion : elle seule est capable, suivant une autre expression du baron de Haulleville, de résister à l'élément dissolvant contenu dans la liberté politique d'exprimer toutes les opinions

imaginables, et dans la liberté civile de pratiquer toute espèce de culte... Entend-on mettre en regard la situation économique des pays protestants avec celle des pays catholiques ? En Prusse, au centre du Luthérarisme, ce sont précisément les provinces catholiques qui sont les plus riches : la Province Rhénane, la Westphalie, la Silésie. Et la France, qui est certainement le pays de l'Europe où l'aisance est le plus répandue, est-elle protestante ? Voit-on plus de malheureux mourant de froid et de faim en Italie et en Espagne, qu'à Londres, dans cette richissime capitale de l'Anglicanisme ? On nous donne en exemple l'activité industrieuse et la prospérité croissante des protestants en Bavière, en Alsace, dans le midi de la France. Mais c'est là le phénomène de toutes les minorités politiques ou religieuses ! Elles concentrent leurs forces dans les intérêts matériels. C'est ce qui explique l'importance des Grecs dans l'Empire ottoman, des Dalmates dans le territoire de Venise, des Chinois dans les Indes anglaises, des Juifs dans toutes les parties du monde, et, comme réponse directe, des catholiques en Hollande et dans la Marche de Brandebourg. Dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, où protestants et catholiques peuvent se développer sans rencontrer d'obstacles historiques ou législatifs, l'Église de Rome multiplie ses œuvres. Dans les Etats de l'Ouest, au Missouri, en Louisiane. Il y a quatre-vingt-dix ans, il n'y avait qu'un évêque : il y en a aujourd'hui quarante-trois, dont un, l'archevêque de New-York, est revêtu de la pourpre cardinalice. De

30,000, c'est-à-dire du 1/107e de la population qu'ils étaient alors, les catholiques sont devenus huit millions, c'est-à-dire le huitième de la population!... Dans le bas Canada, les descendants de nos colons possèdent la plus grande partie de la propriété immobilière. Pour prendre un autre terme de comparaison, les fonds français ne sont-ils pas plus recherchés que les fonds allemands?... Et les mœurs? Les peuples protestants sont-ils plus moraux que les peuples catholiques? Ni Londres ni Berlin ne passent pour des fleurs de vertu. Est-ce Rome et Madrid qui ont à rougir devant elles? Mais les chiffres sont plus éloquents que tout. Le docteur Fonssagrives, dans une étude sur l'intensité de l'illégitimité des naissances, dans l'ensemble des nations européennes, constate que la race germanique donne 15 o/o d'enfants naturels, tandis que la race latine n'en produit que 6,11 o/o. « Où est donc, ajoute-t-il, cette moralité allemande dont il a été fait tant de bruit dans ces dernières années? » Le docteur John Forbes compte une naissance illégitime sur 16,47, dans l'archi-catholique Irlande, et une sur 0,46 seulement dans le pays archi-protestant de Galles. Et en Irlande, sa statistique est très significative : car, dans le Connaught catholique, cette proportion est sur 23,53, et dans l'Ulster protestant sur 7,26! Et est-il un seul État protestant qui ait vu augmenter sa population dans la proportion de la catholique Espagne? En 1723, elle avait 7,625,000 habitants. Ce chiffre était presque doublé en 1857 : 14,957,837. En 1860, il atteignait 15,131,677. Il est aujourd'hui

de 16,342,996.... Est-ce par le souci de l'instruction publique que les protestants l'emportent sur les catholiques ? Citons tout de suite quelques lignes qu'il y a déjà longtemps, traçait un écrivain anglais et protestant, M. Laing, dans ses intéressantes *Notes of a traveller* : «... L'Église papiste, loin de s'opposer à l'éducation, la protège, et elle est dans ses mains un instrument puissant dont elle sait user. Dans toutes les rues de Rome, il y a, à peu de distance les unes des autres, des écoles primaires pour l'éducation des enfants des basses classes et des classes moyennes. Rome, avec une population de 158,678 âmes, a 372 écoles primaires, comprenant 452 maîtres et 14,099 élèves. Berlin, avec une population deux fois plus considérable que celle de Rome, a seulement 264 écoles. Rome a une Université fréquentée par 660 étudiants; et les États du Pape, avec une population de 2,500,000 habitants, comptent sept Universités. La Prusse protestante, avec une population de 14,000,000, n'en a que sept. Le fait que Rome a au moins 100 écoles de plus que Berlin, bien que sa population soit moindre de moitié, dissipe toutes les calomnies. Mais, demandera-t-on, qu'apprend le peuple de Rome dans toutes ces écoles? Précisément ce qu'apprend le peuple de Berlin, la capitale la plus protestante de l'État le plus protestant du monde : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, les langues, une doctrine religieuse.... » On a vu que Léon XIII déployait, pour répandre de plus en plus les lumières des sciences et des lettres, une sollicitude

dont pas un souverain et pas un ministre ne pourraient se vanter.... Les protestants se distinguent-ils plus que les catholiques par leur génie d'expansion? Nous ne rappellerons les conquêtes des Français, des Espagnols, des Portugais, au delà des mers, que pour faire remarquer que, contrairement à ce que font en général les Anglais et les Hollandais, ils n'ont pas proscrit les indigènes : ils les ont baptisés, ils les ont élevés, ils se sont mariés avec eux. Bref, ils ont colonisé en chrétiens. Ne colonisent-ils plus? En 1858, M. Crawford, ancien gouverneur de Singapore, disait dans un *meeting* pour les missions protestantes : «... Dans les îles Philippines, les Espagnols ont converti à la foi catholique plusieurs millions d'indigènes, et une immense amélioration dans leur condition sociale en a été la conséquence...» Le baron de Hübner écrivait, quelques mois après la guerre de 1870, dans son intéressant ouvrage : *Promenade autour du monde* : «... Qu'est-ce que veut dire coloniser? Serait-ce le défrichement du sol?... Est-ce la tâche d'exploiter le sol au profit des immigrés? Dans cette supposition, certes, les Anglais méritent la palme que tout le monde leur accorde. Mais si l'on entend par coloniser, porter la Civilisation au sein des indigènes dont on occupe le territoire, les Portugais et les Espagnols des XVIe et XVIIe siècles me semblent avoir été les premiers colonisateurs du monde..... Le contact de la race anglo-saxonne avec les sauvages semi-barbares est désastreux pour ces derniers. Ils n'adoptent que les vices des Européens... Les Français sont le peuple le

plus expansif. Ils ont, en faisant beaucoup de bien et beaucoup de mal, communiqué au monde civilisé leurs idées, leurs goûts et jusqu'à leurs modes... En Chine, partout où vous voyez au-dessus d'un consulat flotter le pavillon français, vous apercevez dans le voisinage la flèche d'une église, et à côté un couvent, une école, un hôpital. Là, les intelligences s'ouvrent aux lumières de la Civilisation, les cœurs aux vérités de la Foi ; là se pansent les plaies des âmes et des corps, se soulagent les misères, s'exercent les vertus apostoliques de la charité et de l'abnégation. Tous les missionnaires et les Sœurs ne sont pas des Français. L'Italie, l'Espagne et la Belgique fournissent aussi leur contingent : mais la grande majorité de ces héros chrétiens appartient à la France, c'est la France qui les couvre de sa puissante protection... » — « Si, comme le fait remarquer dans un vivant et prévoyant écrit, un publiciste belge que nous avons déjà cité, la Hollande, les États-Unis et surtout l'Angleterre se distinguent dans notre siècle par l'intelligence pratique et l'énergique ténacité de leur politique commerciale, il faut distinguer et cette ténacité et cette intelligence, de l'œuvre civilisatrice et chrétienne de la colonisation proprement dite. La politique coloniale actuelle de l'Angleterre est le chef-d'œuvre de ce grand peuple, mais cette politique n'est ni protestante ni catholique, ni même anti-catholique; elle a pour but l'intérêt mercantile bien entendu de la Grande-Bretagne, elle applique aux colonies les doctrines d'Adam Smith... Et (il convient de retenir le

fait qui éclaire la question), la plupart des colonies que possède aujourd'hui l'Angleterre, ont été enlevées par elle, à des dates récentes, aux Espagnols, aux Portugais, aux Français ou aux Hollandais. Une des rares colonies qu'elle ait créées, et elle ne la possède plus, c'est la Nouvelle-Angleterre, qui a été fondée malgré elle.... »

La population de l'Europe est, au maximum, de trois cents millions d'habitants. Cent cinquante millions sont catholiques; soixante-huit millions, grecs orthodoxes; soixante-trois millions, protestants de toutes les sectes; cinq millions, mahométans; quatre millions, juifs; le reste professe divers autres cultes, ou se trouve sans culte constaté. Tous ces chiffres sont un peu forcés... C'est donc la moitié de l'Europe, qui est catholique. Que l'on ne dise pas que ces croyances sont purement nominales! Au recensement de 1872, 81,951 Français seulement ont déclaré ne suivre aucun culte ou n'ont pu dire à quel culte ils appartenaient. Est-ce la peine de relever le nombre des mariages et des enterrements purement civils?... Sur ce chapitre, il n'en faut suivre ni les journaux ni les clubs. Une foule de gens se vantent de ne croire ni à Dieu ni au diable. Cet aplomb étonne les simples, qui formeront éternellement la majorité de l'espèce humaine... C'est un moyen de parvenir! Mais, en somme, ils n'osent pas faire dresser acte authentique de leur impiété, de leur athéisme. Bien plus, ils ne se dispensent d'aucun devoir essentiel de la Religion dans laquelle ils sont nés : ils se marient par-devant

le prêtre, aussi bien que par-devant le maire, et même avec plus de solennité; ils font administrer à leurs enfants les sacrements du Baptême et de l'Eucharistie, comme de vulgaires « cléricaux », sans se rendre compte que le Pape lui-même ne pourrait faire pareil acte de foi, puisqu'ils usent de la double autorité que leur confèrent la paternité et la loi civile, pour imposer une croyance religieuse à un être inexpérimenté et désarmé; enfin, ils ont bien soin, à leur lit de mort, de mander une de ces « robes noires » qu'ils ont insultées, leur vie durant : — ce qui leur a rapporté honneurs et profits ! Ce sont des inconscients ou des habiles... Les catholiques ne sont pas seulement plus du double des protestants en Europe. Il y a des pays catholiques : l'Espagne, la Belgique, le Portugal, le Luxembourg, Saint-Marin, Monaco, dont la population totale est de plus de vingt-six millions d'habitants, où les statistiques les plus huguenotes, l'*Almanach de Gotha*, par exemple, ne comptent même pas les quelques centaines de protestants qui s'y trouvent. En France, en Autriche-Hongrie, en Italie, dont la population excède sensiblement cent millions, il n'y a que 4,148,425 protestants, dont 3,509,013 en Autriche-Hongrie... Tandis qu'il n'est pas un pays protestant, excepté la Suède-Norwège et le Danemark, où il n'y ait une forte minorité catholique : en Allemagne, 15,371,227 contre 26,819,431, c'est-à-dire 36 o/o; dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 5,520,000 ; en Suisse, 1,084,369 contre 1,577,782... La persécution religieuse qui sévit avec

plus ou moins d'intensité contre les catholiques des divers États, depuis que le Nord domine le Midi, depuis que la race germanique paraît l'avoir emporté sur la race latine, depuis que le protestantisme a l'air de vouloir anéantir le Catholicisme, c'est-à-dire depuis 1870, la persécution religieuse a-t-elle nui aux catholiques ? C'est l'aiguillon qui réveille. C'est la lutte qui fortifie. Le fait est que l'accord entre le clergé et les fidèles s'est resserré autour du Saint-Siège, privé de ses garanties temporelles et menacé dans ses garanties spirituelles. Nous avons déjà dit que cette union est très digne de remarque : on ne saurait trop appeler l'attention des hommes politiques sur ses causes, son caractère, sa portée. Nous avons déjà dit aussi que le sentiment religieux s'est retrempé dans ces épreuves : les guerres confessionnelles tournent rarement à l'avantage de l'athéisme, de l'impiété. Et si l'on en arrive à verser le sang, — ce dont personne ne peut répondre, — cela fertilisera le champ de la Religion. *Semen Martyrum, semen Christianorum !...* Bien qu'en apparence vaincu, le Catholicisme ne cesse pas d'être la plus grande force matérielle et morale de l'Europe : l'éclipse de la prépondérance visible qui lui appartient, vient de circonstances purement politiques, c'est-à-dire accidentelles et passagères. Et cela est si vrai que non seulement il continue d'envoyer ses missionnaires en Afrique, en Amérique, en Asie, en Océanie, où leur zèle et leur génie lui font de précieuses conquêtes, mais ses progrès s'étendent très sensiblement sur le terrain même du protes-

tantisme. Voyez l'Angleterre et l'Allemagne, qui renferment plus des cinq sixièmes des protestants européens!

Le propre du protestantisme, c'est de n'avoir ni unité ni symbole. Ce qui fait qu'en Allemagne, où il se présente dans toute sa sincérité, il en est né une multitude de chapelles qui peuvent vivre sur les mœurs et les coutumes chrétiennes, mais où les principes et les dogmes chrétiens ne sont plus qu'à l'état de souvenir. Il n'en est pas ainsi en Angleterre. Le moyen âge d'avant Louis XI n'a pu être détruit par Henri VIII. L'Église anglicane s'est séparée de l'Église romaine, sous la forme la plus catholique possible. Aussi, les prétextes de ce schisme disparaissant dans la nuit des temps, l'Église anglicane est-elle naturellement amenée à se demander pourquoi elle reste séparée de l'Église romaine? En février dernier, au *meeting* de la *Catholic Union*, à Birmingham, le cardinal Newman disait : « ... Il y a trente ans, les catholiques étaient très impopulaires. La disgrâce dont nous étions l'objet avait pour cause une opinion erronée... : on s'imaginait que nos autorités à Rome conspiraient contre les libertés religieuses de l'Angleterre, et qu'en créant un cardinal et des évêques anglais, elles avaient l'intention ou l'espérance de propager de quelque manière injustifiable la Religion catholique... Quand le gouvernement d'alors, ou du moins quelques hommes d'État très distingués partagèrent cette idée, l'excitation devint extrême... Et, comme il arrive en pareil cas, toutes les vieilles fables

contre nous furent remises en circulation... Cette animosité se traduisit en maints cas par des actes de cruauté et de violence... Mais nos adversaires ne tardèrent pas à faire cette remarque qu'ils ne pouvaient avoir prise sur nous, pas plus que nous ne pouvions avoir prise sur eux; qu'eux et nous, nous ne vivions pas dans la même sphère; que leur objectif était séculier et le nôtre religieux... Nous désirions vivre en paix avec nos concitoyens, et il n'y avait aucune raison pour que, de leur côté, ils n'eussent le même désir... Aujourd'hui, on trouverait difficilement une famille dont un membre ou un ami n'appartienne pas à cette Religion qui, à l'époque dont je parle, était une secte presque inconnue en Angleterre... Une somme d'expérience progressive devait résulter nécessairement, surtout dans nos grandes villes, du contact des protestants et des catholiques, et édifier les premiers sur le compte des seconds... Et je suis porté à croire que les protestants avaient trouvé les catholiques dignes d'éveiller leur estime et leur affection... » Et, trois mois après, à un autre *meeting* de la *Catholic Union*, à Londres, le cardinal Newman expliquait que les catholiques anglais, jouissant maintenant de la tranquillité et de la liberté, se sont déshabitués de spéculer sur les mouvements et les changements politiques, et que le meilleur moyen de servir leur cause, « ... c'est de n'attendre rien de soudain, de violent, de miraculeux, rien d'incompatible avec le libre arbitre de leurs concitoyens, rien en désaccord avec la marche majestueuse et le lent mais

sûr triomphe de la vérité et du droit... » Cette politique est tout à fait conforme aux idées de Léon XIII : et il n'est pas possible de nier qu'elle ne soit féconde ! Le cardinal Newman a pu voir le vingtième des Anglais et le dixième des Écossais abjurer le protestantisme. L'Angleterre compte 1,058,000 catholiques, les 46 millièmes de sa population ; et l'Écosse, 320,000, c'est-à-dire les 95 millièmes. Et dans les rangs mêmes de l'aristocratie la plus jalouse de la nationalité britannique, et dans le sein de l'Église anglicane, dans la Haute-Église !... Lorsque le ministère Gladstone a succédé au ministère Beaconsfield, presqu'en même temps que le cardinal Newman tenait ce langage aux *meetings* de la *Catholic Union* à Birmingham et à Londres, les catholiques ont eu des craintes, qui ne paraissaient que trop fondées, étant donné les idées des wighs et des tories sur le Romanisme. Il s'est produit en Irlande, sous la direction de M. Parnell, une agitation où les catholiques se sont peut-être imprudemment, dans les circonstances actuelles, alliés aux fénians... Or, l'un des premiers actes du chef des libéraux, devant lequel eût peut-être reculé le chef des conservateurs ! a été de nommer vice-roi des Indes le marquis de Ripon ! Possédant l'une des plus grandes fortunes d'Angleterre, membre de la Chambre des lords, chevalier de la Jarretière, ancien ministre de la guerre, le marquis de Ripon a embrassé le Catholicisme en 1874. Sa conversion eut beaucoup de retentissement. M. Gladstone y fit allusion dans le pamphlet qu'il lança alors contre

le Saint-Siège : *Les décrets du Vatican considérés dans leur influence sur la loyauté civile...* « Nul ne peut se convertir au Catholicisme sans renoncer à sa liberté morale et intellectuelle, sans livrer sa liberté civique à la merci d'un étranger, à la merci de ce Pape qui répudie également la pensée moderne et l'histoire du passé... » Que les temps sont changés !... Ce mouvement ne s'arrêtera plus, parce qu'il est dans la raison et dans la logique. Mais il faut se borner à le faciliter, pas à pas. C'est ainsi que Léon XIII a déjà rétabli en Écosse la hiérarchie catholique, préparée par Pie IX : Glascow et Édimbourg ont été pourvus d'un archevêque; Aberdeen, Dunkeld, Galloway, Argyll, d'un évêque... Il y a toujours des imaginations vives et des cœurs enthousiastes, qui croient que leurs désirs vont être tout de suite réalisés. A la mort de Pie IX, beaucoup de journaux, se faisant l'écho d'un bruit prématuré, annonçaient que le cardinal Manning avait des chances... C'était peu connaître le Sacré-Collège... Il n'y a eu qu'un Pape anglais, Nic. Breakspeare ou Brakespeare, qui a régné de 1154 à 1159 sous le nom d'Adrien IV. Et l'on n'en réélira un autre que lorsqu'il pourra apporter le Royaume-Uni dans sa corbeille de noces papales... Notre génération ne verra sans doute point ce spectacle : car, au cours régulier des choses, il ne saurait se produire avant au moins un siècle. Mais pour une Religion, cent ans ne sont guère plus qu'une année pour un homme !... Et les Anglais, qui ont le génie positif, ne laisseront à personne l'avan-

tage de se mettre à la tête de la Civilisation catholique, lorsqu'elle se sera agrégé les éléments en dissolution du protestantisme... Nous disions tout à l'heure que c'est surtout en Allemagne que l'on voit les misères de la Réforme. Non pas que le sentiment religieux en ait disparu! L'armée allemande a pu nous édifier à ce sujet, en 1870-1871. Mais la doctrine s'est émiettée et transformée au point qu'il n'y a plus d'Église. C'est l'anarchie spirituelle, où les herbes du doute, de l'indifférence, du rationalisme, de l'athéisme, finiront par tout envahir. A tout instant, l'État est obligé d'intervenir. Si, après le traité de Francfort, il s'était senti soutenu par une véritable Église, M. de Bismarck ne serait-il pas entré en lutte, franche, énergique, contre le Catholicisme? Quelle gloire d'achever l'œuvre de Luther! Car M. de Bismarck n'est pas seulement un politique : c'est un esprit très religieux, presque un piétiste. Tandis qu'il s'est contenté du *Kulturkampf*, système de taquineries confessionnelles peu dignes de l'arbitre de l'Europe. Est-ce que cet homme qui a eu le génie de déjouer la diplomatie de la Russie, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de l'Angleterre; qui a battu les deux premières puissances militaires du continent; qui a ceint le front de son maître de la couronne impériale; qui fait et défait à son gré les alliances; n'aurait point été tenté par ce rôle autrement élevé, autrement vaste? Surtout avec son tempérament bizarre et excessif! Mais il marchait sur des grains de sable. Et il n'a même pas pu persévérer

dans le *Kulturkampf!* La minorité a vaincu la majorité... Néanmoins, l'Angleterre est peut-être encore plus près que l'Allemagne de l'Église romaine. La raison ramènera l'une : elle y fait chaque jour de nouvelles conquêtes. Il faudra plus tard, à l'autre, l'Évangélisation...

Sauf les quelques millions de catholiques, de protestants, de juifs, que nous avons distraits de la population de la Russie d'Europe, nous avons attribué tout le surplus à l'Église grecque orthodoxe. Ne conviendrait-il pas de faire quelques réserves? Quoi qu'il en soit, le schisme de Photius n'a d'autre force que celle que lui prête le bras séculier. Le tzar étant Pape, le Pape est intimement lié aux destinées du tzar : l'Église grecque orthodoxe et l'Empire moscovite sont devenus une seule et même chose. La plupart des quelques fidèles répandus dans les pays limitrophes du Sud-Ouest sont avant tout des Slaves. Or, en diminuant son pouvoir temporel, Alexandre II a diminué d'autant son pouvoir spirituel : par suite, la Religion nationale s'est trouvée affaiblie. Bien qu'Alexandre II soit encore adoré de la masse des paysans russes, son prestige s'est amoindri, et comme prince, et comme Pontife. Le nombre des sectes augmente sans cesse : pour une qui se dissout, il s'en forme quatre nouvelles. Des « prophètes » populaires recrutent partout des adhérents. Une femme « inspirée », Xénie Iwanow, catéchise la province du Don. Elle interdit le mariage. Elle proscrit l'usage des viandes. Elle règle les rites et les pratiques du culte.

Le but de son enseignement, c'est la séparation d'avec l'Église dominante. Les Samobogs font également des prosélytes. Le Stoundisme s'est fortement établi dans le Midi. Il y a encore les Mutilés, dans les environs de Toula et parmi les changeurs de Pétersbourg, de Moscou, de Kiew, de Kassan, d'Odessa, de Nowogorod. Les Molokans, les Kllysti, les Sauteurs, les Smokhary, les Kalystovatchiny, forment des sectes nombreuses. Les vieux Ritualistes sont sept millions! Quelque grossières que soient les doctrines dont on vient de voir un échantillon, elles montrent que le peuple, se prenant à avoir moins de foi dans l'enseignement du clergé, tend à chercher la vérité religieuse en dehors de l'orthodoxie. Le fait est que les popes, la plupart ignorants et paresseux, négligent les devoirs de leur ministère, et donnent les plus fâcheux exemples. Ils n'étalent point l'orgueil rationaliste de ces pasteurs protestants d'Allemagne ou de France, qui vont jusques à nier la divinité de Jésus-Christ : mais ils laissent un libre cours à leurs vices. C'est pour l'un d'eux qu'Alexandre Pouschkine fit un jour cette épitaphe :

Passants!
Dans ce cimetière il y a une fosse.
Dans cette fosse il y a un cercueil.
Dans ce cercueil il y a un pope.
Et dans ce pope il y a de l'eau-de-vie!

Ils font ouvertement le commerce des sacrements,

pour subvenir aux besoins de leur femme et de leurs enfants. Ils n'exigent pas moins de quinze à vingt roubles pour célébrer un mariage : de sorte que les paysans sont souvent obligés de vendre leur dernière vache, pour entrer en ménage. Dans les provinces de Tambof et de Smolensk, les prix se débattent à l'église même. Dans la province de Saratof, pour mettre un frein à cette simonie, les habitants ont conclu avec les popes un traité, en vertu duquel, moyennant 900 roubles par an, chaque village a droit au service complet du culte. Aussi, la réforme du clergé est-elle à l'ordre du jour. Un Finlandais, réfléchissant qu'on se trouve en présence d'un esprit nouveau qui perce dans toutes les classes, sans qu'il soit possible de prévoir si, en voulant le faire rentrer dans l'orthodoxie, on ne l'irritera pas davantage, proposait dernièrement à tous ses concitoyens de l'Empire d'embrasser le luthéranisme... Que récoltera dans cette moisson qui se prépare pour un avenir plus ou moins éloigné, l'Église catholique? Déjà, elle glane quelques-uns des premiers épis mûrs.....

Dirons-nous un mot des Juifs?... Chaque État s'empresse de les protéger... Les entreprises publiques, les établissements financiers, les journaux sont à eux. Ce n'est pas seulement en Autriche-Hongrie, dans les Principautés danubiennes, dans l'Empire ottoman, en Grèce, où fonctionnent leurs plus gros bataillons, qu'ils drainent l'or au point qu'il est introuvable en dehors de leurs mains : mais en Russie, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espa-

gne, en Italie. Cette « congrégation autorisée » étend sur le monde entier une féodalité dont le papier timbré ne se laisse fléchir par aucune plainte. Race étonnamment vivace, patiente, habile, avide ! Elle a dans le cœur la pierre philosophale. Sa richesse, qui asservit le crédit et l'opinion des particuliers et des États, commence à éveiller l'attention. M. de Bismarck se demande si trois cents millions d'Européens sont destinés à devenir la proie de quatre millions de spéculateurs cosmopolites. S'il y a là, comme le pensent beaucoup d'hommes politiques, un danger considérable, quel moyen a-t-on de le conjurer ?... Sous l'inspiration du « Chancelier de fer », il se forme à Berlin une « association antijudaïque ». Les promoteurs proposent d'exclure des élections tout candidat israélite, de fermer aux Juifs les portes de tous les cercles, de ne s'abonner à aucun journal rédigé par eux. Ils préparent en même temps un mouvement de protestation contre leur admission dans les fonctions administratives et judiçiaires. Il faut, disent-ils, « agiter », pour que le gouvernement se décide enfin à faire quelque chose contre ces dangereux ennemis de l'élément germanique. La loi contre l'usure, qu'on vient de mettre en vigueur, n'est, ajoutent-ils, qu'un premier pas timide : d'autres mesures plus énergiques doivent être prises sans retard... Cette prospérité matérielle engourdit la Religion israélite. Outre qu'il s'y est glissé, comme dans l'Église grecque et comme dans l'Église anglicane et les diverses sectes protestantes, des divisions

entre les « orthodoxes » et les « libéraux », qui se multiplient à l'infini, les grands rabbins de France et de Belgique, qui jouissent d'une autorité particulière, sont unanimes à déplorer la dégénérescence du sentiment religieux. M. Ulmann, M. S. Bloch, M. Isidore Cahen, ont déjà fait entendre des cris d'alarme, il y a près de vingt ans. « ... Il se révèle, écrivait ce dernier en 1864, il se révèle, au sein de la communauté parisienne, une tendance que nous devons signaler : c'est avec douleur que nous avons vu affichés à la porte des églises les noms de dames israélites qui, se refusant à faire partie des dames patronnesses de nos institutions de bienfaisance et oubliant ce qu'elles doivent à la mémoire de leurs auteurs, s'en vont prodiguer leurs soins à un culte qu'elles ne professent point. D'autres vont chanter dans des chœurs destinés à célébrer la gloire de la Vierge et d'un Dieu qui n'est pas le leur!... Nous attribuons cette déplorable disposition à une indifférence complète en matière de Religion, greffée sur un amour-propre des plus condamnables... » Dans ses *Entretiens sur le Judaïsme, son dogme et sa morale,* publiés il y a quelques mois, M. Aristide Astruc constate les mêmes faits. Et les *Archives israélites* ajoutaient, à la même époque, qu'en Allemagne les plus illustres familles juives, ne reculant plus devant les mésalliances, par suite du relâchement de la foi des ancêtres, se mélangeaient et s'éteignaient peu à peu...

En quoi consiste donc l'infériorité de l'Église ca-

tholique?... Elle compte, en Europe, plus de fidèles que toutes les autres Églises réunies. Elle y est la seule qui puisse, chaque année, enregistrer des néophytes sur son Livre d'or!...

Comment l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, sont-elles parvenues à dominer l'Europe? L'explication de ce phénomène est des plus simples... Napoléon III avait mis les instincts rêveurs de son esprit au service de la politique des nationalités.... Le poignard des sociétés secrètes y était bien aussi pour quelque chose!... Il a fait l'Italie. Il a laissé s'agrandir la Prusse. Le tout aux dépens du Saint-Siège qui restera la clef de voûte de l'édifice européen, tant que les confessions y seront réparties comme elles sont; aux dépens de l'Autriche-Hongrie qui, n'étant pas notre voisin immédiat, ne saurait nous porter le même ombrage que l'Italie et l'Allemagne; enfin, du Danemark et des petits États allemands et italiens, qui étaient nos alliés et dont nous étions les protecteurs... Puis, lorsqu'en 1870 il s'est ravisé, il a déclaré la guerre sans y être prêt. De là nos désastres. De là le déplacement des influences sur lesquelles reposait ce qu'on appelle l'équilibre européen, le concert européen. Si l'on a pu croire que c'était une question de races et de Religions, il n'est pas possible aujourd'hui de s'y méprendre : les Religions et les races y sont plus étrangères qu'il ne paraît. Mais il n'en est pas moins vrai que Berlin est tout-puissant... Et Rome est bien loin!...

Il n'y a pas que M. de Bismarck qui ait favorisé

l'établissement de la République en France. Jusqu'à la mort du Prince Impérial, considéré comme bien jeune pour le trône, les cours et les cabinets, qui étaient bonapartistes, paraissaient seulement suivre l'Allemagne... Mais ils ont, depuis, rattrapé le temps perdu... La seule pensée de voir Monsieur le comte de Chambord « renouer la chaîne des temps » leur fait perdre la juste notion des choses... Et comme les plus petites causes produisent souvent les plus grands effets! Les Brunswick-Lunebourg, les Hohenzollern, les Holstein-Gottorp, les Savoie, et même les Habsbourg-Lorraine... conçoivent quelque ombrage du retour des Bourbons, qui sont de plus antique et plus illustre Maison qu'eux... Aussi les cabinets et les cours ont-ils rivalisé de coquetterie. Le prince de Galles prie M. Gambetta à déjeuner. Le prince d'Orange, pas celui qu'a pu connaître Mgr Czacki..., pose sa carte au Palais-Bourbon. Le prince Oscar de Suède et le prince Frédéric de Danemark « ont l'honneur, annonce son organe, la *République française*, de se faire présenter » à lui. Georges Ier de Grèce, beau-frère du futur roi d'Angleterre et du futur empereur de Russie, lui apporte le tribut de ses hommages, enveloppés dans le diplôme du doyen Kokinos. Et l'on veut que cet homme garde la raison! Les voilà, les fondateurs de la République! Car, qui ou quoi les oblige à cette humilité? Et comment les peuples, devant de si hauts exemples, ne deviendraient-ils pas républicains?... Le jour où le doyen des monarques d'Europe, Sa Très Gracieuse Majesté Victoria-Alexan-

drine, Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et de ses colonies et dépendances en Europe, Asie, Afrique, Amérique et Océanie, Impératrice des Indes, Protectrice de la Foi, recevait M. Challemel-Lacour en qualité d'ambassadeur de France, quelqu'un disait : « Non seulement, suivant le mot de M. de Metternich, il n'y a plus d'Europe, mais il n'y a plus de princes !... » Si ! il reste encore des princes. Par exemple, l'empereur Guillaume et l'empereur Alexandre sont très conscients des périls où se trouve leur couronne : ils cherchent à se prémunir... Il y en a d'autres : toutefois ils se font rares !...

La Révolution française, dont 1830, 1848 et 1870 sont venus interrompre la prescription,... a partout amoindri le pouvoir royal, même dans les pays schismatiques ou hérétiques, comme l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, où l'aristocratie, qui forme les gardes du corps du Roi, se maintient encore, bien qu'en fléchissant chaque jour. Mais, dans les pays catholiques, le pouvoir royal a été tout à fait avili. Ne citons que l'Italie et la Belgique, où le Roi n'est que le plus élevé en dignité des fonctionnaires. Cela vient-il de ce que la Révolution française, sortant de sa voie, s'est proposé de détruire la Monarchie et l'Église, et, pour arriver à ses fins, a porté ses efforts dans les États où l'Église et la Monarchie se prêtant un mutuel appui, il importait de frapper les premiers coups ? Ou bien son esprit s'est-il d'abord répandu dans les pays où les affinités de langue et de mœurs lui rendaient

le chemin plus facile ? Le fait est qu'au point de vue de la forme politique, il se manifeste un contraste très remarquable entre le Nord et le Midi de l'Europe, et qui est comme le revers de la médaille religieuse que nous étudiions tout à l'heure...

La puissance politique est aux mains de ministres plus occupés à plaire aux Chambres qui les désignent qu'au monarque qui les accepte. Les Chambres elles-mêmes sont moins touchées des intérêts du pays que du souci de faire renouveler leur mandat. Les élections multiples et répétées entretiennent une agitation, dont se retirent bientôt les éléments laborieux et sains de la population : les catégories de citoyens entreprenants qu'énumère Cicéron dans ses *Catilinaires*, finissent, à force de bruit, par devenir les maîtres. Bref, le souverain est en bas. Ce n'est même pas le nombre qui vaut mieux que ceux qui l'exploitent et le gouvernent!... C'est la lie de toutes les classes... Quant au souverain d'en haut, vers qui, pour marcher noblement, devrait se porter le regard,... voyant qu'il n'est plus qu'un automate à signer les papiers les plus contradictoires, il se dédore lui-même, comme s'il avait honte d'un reste de prestige : on le voit se promener en jaquette et en chapeau rond, dîner au restaurant, s'asseoir sans façon dans les petits théâtres,... enchanté d'être pris pour un bourgeois dont la femme est en villégiature... Et ils espèrent se sauver par cet effacement! Tel est le spectacle de l'Europe!... Pendant ce temps, Léon XIII, sacrifiant ses forces à ses devoirs de Pape, entend que rien de ce qui se

passe dans l'Église ne lui soit étranger !... Et il est écrit que pas un coin de terre n'échappera à ce régime. Le Congrès de Berlin a imposé une sorte de Constitution représentative à la Turquie : et, sans doute, l'une, au nom de l'absolutisme royal, et l'autre, du principe de non-intervention, la Cour de Saint-Pétersbourg et la République française ont pris part à cette chose-là !...

Cette lie de toutes les classes a su asservir jusques aux détenteurs de la puissance publique, en les affiliant aux sociétés secrètes. Car ce n'est pas qu'en France que le chef de l'État, les ministres, les sénateurs, les députés, les préfets, etc., sont chevaliers Kadosch. La Franc-Maçonnerie règne dans les sphères gouvernementales, à Londres, à Berlin, à Rome, à Bruxelles, etc. : on peut dire par tout le continent. Il y a même en Amérique, un Empire, le Brésil, où elle donne publiquement son nom aux « libéraux ». Mais au-dessous de cet... état-major, il existe une foule d'associations qui, tout en étant dirigées contre la Religion et la Monarchie, n'en visent pas moins la propriété, le principal et éternel objet de la convoitise humaine !... Plusieurs sont célèbres : communalistes, socialistes, nihilistes, etc. Ont-elles des liens ? Il n'en paraît pas d'officiels. En tout cas, elles concourent à une œuvre commune. Dans les pays catholiques, où les institutions monarchiques ont été facilement démocratisées, l'Italie, par exemple, — puisqu'elle a appelé particulièrement notre attention dans ce livre, — la République porte son nom propre. On en connaît le programme, l'organisation, les chefs, les partisans.

Ses travaux d'approche se poursuivent au grand jour. Mais, dans les pays schismatiques ou hérétiques, la Russie, l'Allemagne, — où la Monarchie est restée plus ou moins aristocratique, la République se dissimule, pour ne pas encourir les rigueurs du pouvoir, sous ces pseudonymes de nihilistes, socialistes, communalistes... Le but est-il douteux ? Les relations de M. Gambetta avec MM. Castelar, Zorrilla, Carvajal,... en Espagne, n'ont jamais été un mystère. Si le trône d'Alphonse XII, qui s'est distingué par des qualités précoces, est encore debout, c'est grâce au génie positif et ingénieux de M. Canovas del Castillo. Mais une intrigue parlementaire peut le forcer à se retirer. Il est un des rares hommes d'État qui aient vu la formation de cette coalition républicaine. Un instant, il a eu l'ambition de devenir le pivot d'une Sainte-Alliance contre une propagande qui défait le soir ce qu'il a fait le matin... En Italie, M. Gambetta est en rapports constants avec M. Crispi, qu'exècre Humbert Ier... Lorsqu'il lui conviendra de donner le mot d'ordre à nos voisins d'au delà des Pyrénées et d'au delà des Alpes, les rois Humbert et Alphonse n'auront plus qu'à prendre le chemin de l'exil. Et la Belgique ? Que M. Frère-Orban soit dévoué à la Constitution monarchique, on ne le conteste pas. En est-il de même des « gueux » qui s'abritent sous son drapeau ? Ne les a-t-on pas cent fois entendus crier sous les fenêtres du Palais-Royal : « A bas le roi de carton ! » Là encore, la coalition républicaine aura beau jeu. Léopold II est très inquiet, très découragé : mais que

fait-il pour préserver sa couronne ?... Nous ne pensons pas qu'un homme instruit des affaires européennes puisse croire à la solidité de ces trois royaumes de Belgique, d'Espagne et d'Italie. Leur sort dépend d'un accident... Et cet accident, la France le provoquera quand elle voudra... Ceux qui nous gouvernent, le veulent-ils ? Les républicains les plus modérés se sont prononcés affirmativement. Il n'y a pas encore longtemps qu'à Nantes M. Jules Simon a exprimé l'espoir que notre régime politique s'étendrait peu à peu jusqu'au Caucase. On se moque de M. Victor Hugo, lorsqu'il chante les Etats-Unis d'Europe. Unis, ils ne le seront peut-être pas. Républicains, c'est autre chose ! Et c'est d'abord dans ce sens qu'il faut prendre la vision du grand poète. Il y a du prophète dans le poète... N'a-t-on pas prêté à Napoléon Ier, qui ne se berçait pas aux accents de la lyre, ce mot fameux : « Dans cinquante ans, l'Europe sera cosaque ou républicaine » ! Cosaque, le capitaine s'est trompé. La Russie s'est épuisée, en s'allongeant trop les membres. C'est un « colosse aux pieds d'argile ». Républicaine, l'événement est en train de montrer que le politique a été clairvoyant... Et, en vérité, l'illusion est-elle possible ? Voici un empereur, Guillaume Ier, chargé d'années et de gloire, sous le règne duquel la Prusse est devenue l'Allemagne, et l'Allemagne l'arbitre de l'Europe. A-t-il profité de sa puissance pour confisquer les institutions de son pays ? Il se soumet à la volonté du Parlement, même lorsqu'elle blesse ses idées et ses affections. Deux fois,

on attente à sa vie. Sa capitale est un foyer de socialisme : il y est impopulaire, on y vote pour les candidats qui lui sont hostiles. Son Empire se disloque, comme s'il était fatigué de ses lauriers. Dans un discours au Reichstag, en mai dernier, M. de Bismarck en a fait l'aveu : — « C'est un navire qui fait eau de toute part ». Est-ce que ceux qui attaquent le Roi et la Monarchie, au point que la Monarchie est menacée de la ruine et que le Roi n'est plus en sécurité, sont des monarchistes, sont des royalistes ? Pour qui se fait leur travail de destruction ? Pour la République. M. de Bismarck n'y aura pas peu contribué. Outre son intervention en France, ses persécutions contre l'Église catholique, son alliance avec les sectes révolutionnaires, — qu'il voudrait bien n'avoir pas poussées si loin, — ses lois militaires, puissant facteur de démocratie qui suffirait à lui seul... Voici un autre empereur, Alexandre II, qui a émancipé les serfs, saus doute pas assez graduellement pour qu'ils pussent n'en recueillir que de bons fruits, mais qui en définitive a fait faire un grand pas à l'émancipation civile de ses sujets. Il ne peut sortir sans qu'on lui tire un coup de pistolet. Ses palais sont minés par des mains invisibles. Des proclamations innombrables convient le peuple au renversement de ce qui existe : et, sous leurs excitations, des milliers d'incendies et d'assassinats viennent jeter l'épouvante. « Ils ne sont qu'une bande ! » disent, en pirouettant, les diplomates. Comment une bande, — où sont représentées toutes les classes sociales ! — a-t-elle la puissance de

commettre tant de crimes en tant de lieux, en déjouant la vigilance d'un pouvoir absolu qui déporte en Sibérie par mesure de haute police ? République ! République !... « Il n'y a pas de parti politique en Russie, où il n'y a guère de convictions fortes,... disait, en mars dernier, un des principaux organes de la presse russe... Le seul qui s'y est formé et consolidé pour de bon, c'est le parti révolutionnaire. Qu'on dise de lui tout ce que l'on veut!... Il ne disparaîtra pas de si tôt.... Il a sa raison d'être dans les vices de notre organisme social... Les nihilistes seuls sont compactes, vivaces, durables... » Des journaux parisiens, agréables à l'Elysée, publient des études sur les progrès des doctrines républicaines en Danemark, en Suède, en Norwège... Dans la féodale Angleterre, on est aussi très entiché des doctrines républicaines. M. Gambetta y jouit de presque autant de crédit que jadis Napoléon III. La politique britannique qui répand l'opium en Asie et la révolution en Europe, ne réussira pas toujours. Et lorsque cette nation de prolétaires qui s'alcoolisent, secouera la domination de la poignée de propriétaires et d'industriels qui détiennent la fortune publique, bienheureux devront s'estimer les Français !... Sans doute, on ne saurait marquer l'heure de cette transformation du continent monarchique en continent républicain : mais le premier venu peut s'assurer qu'elle s'approche. Lorsqu'elle sonnera quelque part, on ne tardera pas à l'entendre ailleurs !...

M. de Bismarck, tout entier à l'idée qu'il exposait

à M. d'Arnim, entretient l'Europe dans la quiétude. Il s'est persuadé que la France est devenue « impuissante pour le mal comme pour le bien ». Cette confidence de lui à un ambassadeur n'est ni juste ni généreuse. D'abord, on ne perd jamais la faculté de faire le mal. La pomme pourrie gâtera les autres, tant qu'il y aura des pommiers. Ensuite, nous ne sommes point tombés dans l'incapacité de faire le bien. Il y a encore en France de nobles hommes et de belles œuvres, oh ! pas en faveur au pouvoir ! mais il n'y a pas de pouvoir qui ne change ou qui ne finisse... Lorsque, pour affermir sa tyrannie, qui ne rencontrera pas que des roses, M. Gambetta fera la guerre, il déchaînera en Europe la Franc-Maçonnerie, dès maintenant brouillée avec M. de Bismarck, le communisme, le socialisme, le nihilisme, qui préparent l'avènement de la République... universelle. Il se produira, comme après la Révolution de février, des mouvements populaires dans toutes les capitales. En viendra-t-on aussi aisément à bout? La démocratie a fait beaucoup de chemin, depuis lors !... Et il y a, dans ce projet qui n'apparaît pas qu'aux yeux volontairement fermés, un sentiment qu'on ne saurait méconnaître. M. Gambetta a associé son nom à la défense et à la défaite : il a l'ambition de l'associer à la victoire et à la gloire... Les avocats ne doutent de rien !... Néanmoins, bien des Français, réprimant leur antipathie, disent, sans calcul, sans réflexion : « Et pourtant, s'il était la revanche ? » *E pur' si !...* Peu importe !... La « tache d'huile » gagnera d'elle-

même toute l'Europe. N'a-t-elle pas pour véhicule, très rapide et très général : les chemins de fer, les télégraphes, les journaux, les élections, les débats parlementaires, les sociétés secrètes?... Avons-nous eu besoin d'imposer par la guerre ou l'émeute des Constitutions, des Chambres électives, des lois démocratiques? Tout cela est sorti naturellement de la Révolution française... Il en sera de même de la République!... Et plus elle sera modérée, c'est-à-dire acceptable, plus elle s'infiltrera aisément dans les veines de l'Europe. Voilà dix ans que les classes moyennes, devenues nombreuses dans toute l'Europe, assistent au spectacle que leur offre la France. Elles voient les avocats et les médecins sans clientèle parvenir aux emplois les plus élevés et à la fortune la plus considérable... Chacun sent redoubler son ambition. Chacun surprend en soi des sentiments de jalousie et de haine... Et l'économie d'une Cour! Cette perspective séduit la bourgeoisie qui ne réfléchit point que notre budget, désormais destiné à pourvoir aux appétits de plus de maîtres, est plus lourd que jamais. Quant au populaire, il se figure que la République est un acheminement vers une répartition plus large et plus égale des biens... Ces désirs et ces utopies font des progrès rapides, qu'attestent les obstacles de plus en plus multipliés qui entravent le fonctionnement de la Monarchie. « ... Nous savons tous, disait très justement le baron de Hübner à la Délégation autrichienne dans les premiers mois de 1880, que la France est en train de

résoudre un grand problème, le problème de l'établissement d'un état de choses stable et légal sous la forme républicaine. M. Thiers appelait cet état : « République conservatrice ». Dans les cercles officiels, on le nomme : « République nécessaire ». Nous ne devons pas oublier que l'on a tenté de résoudre ce problème, à diverses reprises,... et qu'on n'y est jamais parvenu : aussi, est-il permis de supposer qu'encore cette fois on ne réussira pas... Or, toutes ces tentatives ont toujours fini par la terreur et par des menaces contre la paix européenne. On a donc le droit de se demander s'il est possible que la France s'arrête sur le plan incliné où elle est, ou si ce beau, grand et noble pays tombera dans le bourbier de la Commune. Et cette fois-ci, la Commune ne sera plus maîtresse de Paris, mais de toute la France : elle disposera de l'armée, des ressources financières, de l'administration. Et il est possible que la Commune, soit pour briser l'opposition monarchique, soit pour l'entraîner, cherche le salut dans une guerre à l'étranger... » Les cours et les cabinets n'auront à accuser qu'eux-mêmes. La République leur doit d'exister : — elle leur témoignera sa reconnaissance, en allant montrer à leurs peuples l'excellence de son régime : car elle ne saurait indéfiniment rester isolée en Europe...

Supposons que Monsieur le comte de Chambord monte sur le trône... Quelle serait la situation de l'Allemagne? La paix s'imposerait à Henri V, bien plus qu'à M. Gambetta. Est-ce qu'au retour d'un

exil d'un demi-siècle, ce prince aurait l'imprudence d'apporter à son pays la guerre, comme don de joyeux avènement ? Est-ce que la coterie attachée à la fortune de M. Gambetta, — et qui ne voit que dans la guerre la possibilité d'établir fortement sa dictature ! ne serait pas la première, — elle qui est seule à préconiser une politique belliqueuse ! à demander la paix, sitôt qu'elle ne pourrait plus se mettre à l'abri dans les fonctions publiques ? Car, la paix, la France la veut. Hélas ! elle la veut trop. Que si cette volonté venait du sentiment de l'instabilité du pouvoir, du désordre des esprits, de l'insuffisance de l'armée, du manque d'alliances, l'on y verrait de la sagesse et de la virilité. Mais, trois fois hélas ! il vient d'ailleurs. Nous perdons nos vertus militaires : nous sommes trop riches, nous sommes trop raisonneurs... Admettons, contrairement aux vraisemblances, que Henri V se laisse immédiatement entraîner à vouloir, lui aussi, devenir la revanche ! La Russie ou l'Angleterre ne recule pas devant la perspective, que ni l'une ni l'autre ne paraissent redouter beaucoup, de voir le Saint-Siège, c'est-à-dire la tête du Catholicisme, reprendre sa place dans le monde, pour former avec la Monarchie française, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, une Ligue, comme celle qu'organisa M. de Metternich contre Napoléon Ier, dans le but de modérer l'hégémonie de l'Allemagne... Mais M. de Bismarck lui-même n'a-t-il pas déclaré que la dissolution de son œuvre s'accomplissait spontanément ?... Et quelle politique que celle qui con-

siste à laisser s'écrouler l'édifice allemand, sous la double action du particularisme et du républicanisme!...

Léon XIII ne voit rien qui annonce la possibilité de cette hypothèse. Au Vatican, c'est une croyance générale et ferme que l'Europe marche à la République. Non pas une République comme celle de France!... La centralisation dans un grand pays aboutit, avec l'État républicain, à une parodie pitoyable. Le monarque — car c'est un monarque moins le nom, et un monarque fainéant! — y peut être, et s'y trouve! un très petit avocat. Dans une Monarchie, si mauvais que puisse être le prince, il y a quelque chose que les honnêtes gens et les gens intelligents ont la consolation de respecter : c'est la lignée des ancêtres de ce rejeton indigne, c'est l'histoire de leur pays! « J'aime mieux, disait Voltaire avec le spirituel bon sens qu'il étouffait trop souvent, j'aime mieux être gouverné par un prince qui, après tout, est de bonne Maison, que par trois cents rats de mon espèce... » Mais qu'est-ce que les gens intelligents et les honnêtes gens pourraient bien admirer dans l'obscur mannequin que l'on plante au sommet d'une République de quarante millions d'âmes, à la place de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XI, de Henri IV, de Louis XIV, de Napoléon Ier? Qui est-il? Qu'ont fait ses aïeux? Que représente-t-il? On n'a pas toujours un Thiers qui, pendant cinquante ans, a été mêlé aux affaires d'Europe, ou un Mac-Mahon qui personnifiait l'armée française!... L'État

républicain se fédéralisera. Cela le dispensera de porter une armure, qui semble empruntée au musée de Cluny. Cela pourra également rendre un peu de vie à la plante humaine : car, l'on en est arrivé à la poussière sociale, à cet état de dissolution des forces où il n'existe que des individualités isolées qui sont simplement des atomes imperceptibles devant l'omnipotence de l'État, monstre armé d'un despotisme aussi absolu et aussi funeste que celui des anciens empires asiatiques... Sinon, la Monarchie, qui n'en est pas à faire ses preuves de solidité et de souplesse, renaîtrait en dynasties nouvelles. Il ne manquerait nulle part de Sixte-Quint qui jetteraient les béquilles et s'arrogeraient la tyrannie... Mais revenons à des considérations plus pressantes !... Bien que ne pouvant concevoir aucune espérance, à cause de l'état politique de l'Europe, d'obtenir quelque amélioration dans la condition du Saint-Siège, Léon XIII n'en a pas moins offert à toutes les Puissances, comme à la France, le concours de la Religion...

Quel beau rôle que celui d'un Pape, dont la première pensée est de pacifier, dont la première parole est une bénédiction !...

A la mort de Pie IX, la persécution contre l'Église sévissait en Allemagne, en Russie, en Suisse,... parmi les États européens. Les embarras suscités à la Russie par les nihilistes ont fait oublier... les catholiques. Le tzar ne conduit plus à coups de knout au schisme le diocèse de Chelm : il laisse la Pologne à peu près tranquille. Les 3,400,000 catholiques de la

Russie proprement dite jouissent également de cette trêve. Alexandre II a pu reconnaître son erreur, lors de l'explosion du Palais-d'Hiver. Le premier témoignage de sympathie qu'il a reçu est venu du Vatican, du chef de ces « infidèles » contre lesquels il déployait toutes ses rigueurs. Néanmoins, la reprise des relations officielles n'a pas encore eu lieu : et il n'en est pas question... Ce sera une bien singulière page à écrire que celle de la rupture entre le Saint-Siège et Pétersbourg! C'est un coup de *sirocco* qui avait trop vivement frappé M. de Kisselef... Nous n'avons donc à parler que de l'Allemagne et de la Suisse.

M. de Bismarck a poursuivi avec une persévérance qui ne s'est rebutée de rien la réalisation de l'unité allemande. Puis, il a laissé ou donné aux États de l'Empire des Constitutions variées qui se contrarient, et qui préparent la dissolution de son œuvre. Nous venons de le voir, à la tête du système monarchique, faire les honneurs de l'Europe à la République. Et chez le peuple le plus expansif de l'univers!... D'abord, il s'allie à tous les éléments démagogiques d'Allemagne : Franc-Maçonnerie, Internationale, etc. Le docteur Falk imagine, en 1873, les lois de Mai. Cela s'appelle le *Kulturkampf*. Le mot ravit les Allemands. La chose transporte les luthériens. Mais une résistance considérable se produit. Au moyen de combinaisons parlementaires, le Centre, c'est-à-dire les catholiques, appuyé sur les particularistes et les socialistes, lui montre que le tiers de la population ne saurait être traité en paria...

M. Windhorst devient maître de la situation... En même temps, cette Internationale, cette Franc-Maçonnerie, qu'il avait caressées, ne reculent pas devant l'assassinat... Alors, changement de front. Il médite d'exterminer le socialisme. Et c'est par la voie législative qu'il entreprend cette besogne!... De révolutionnaire, le voilà devenu conservateur. Il apporte la même fougue dans l'une et l'autre politique. On raconte qu'il affectionne certain breuvage, où il mêle à longs flots la bière, le champagne, l'absinthe. Il est probable qu'il n'a jamais bu cet abominable poison : mais il est bien l'image de son caractère, composé des traits les plus bizarres. Sorte de génie féodal, peu embarrassé par les moyens, mais à qui il faut, pour lui donner toute sa force et tout son éclat, un but bien défini, une entreprise bien extraordinaire. Le train banal des choses l'ennuie. Il voudrait pouvoir faire jouer à cette Allemagne, dont il a tous les rudes instincts et toutes les aspirations romanesques, je ne sais quel rôle infatigable et surhumain. Il a sur M. Gambetta, que les scrupules gênent moins encore et que la domesticité du Palais-Bourbon a l'insolence de lui comparer, la supériorité d'avoir fait autre chose que ses affaires... Espérait-il apporter un dérivatif aux tracas que lui causaient le militarisme, le particularisme, le socialisme, le judaïsme, en rompant en visière à Pie IX? Le fait est que cela ne lui a pas réussi. Léon XIII lui offrant la paix, en montant sur la chaire de saint Pierre, il ne pouvait point ne pas se relâcher de ses rigueurs. Il

n'entre pas dans le cadre de ce livre de faire l'historique des négociations commencées à Kissingen, et conduites successivement par Mgr Masella et Mgr Jacobini : c'est de leur caractère et de leur portée que nous entendons parler. Sur quelles bases pouvait s'établir l'entente entre le Saint-Siège et l'Allemagne? Sur l'abrogation des dispositions des lois de Mai, absolument incompatibles avec la liberté de l'Église et les droits des catholiques. Mais, quelles étaient ces dispositions? La Curie romaine et la Chancellerie allemande ont échangé des monceaux de notes, de dépêches, de mémoires, sans parvenir à les déterminer d'un commun accord. C'est ainsi que Léon XIII a fait en vain des avances positives, notamment pour la nomination des curés, dans sa lettre à Mgr Melchers, archevêque de Cologne. « Le Pape tolérera désormais, y est-il dit, que les évêques notifient au gouvernement prussien, avant l'institution canonique, les noms des prêtres qu'ils choisissent pour les seconder dans leur ministère. » M. de Bismarck reculait à chaque pas que le Saint-Père faisait au-devant de lui. « Le Chancelier de fer » ne veut pas aller à Canossa. Chaque fois que cette pensée lui traverse l'esprit, il s'emporte, il s'irrite. Au Vatican, on est calme, on est impassible... Pourquoi dit-on : « Le flegme britannique? » ... Lorsque M. de Bismarck recouvre son sangfroid : « Eh bien! reprend Léon XIII avec cette fermeté et cette douceur dont il ne se départit jamais, voulez-vous continuer?... » Cette parfaite et constante possession de soi-même que

la « lutte de culture » est impuissante à donner, déconcerte Berlin, où l'on ne se déconcerte pourtant pas aisément. Alors, tantôt Berlin s'avance sur le terrain diplomatique, tantôt il se replie sur le terrain législatif, présentant au Landtag prussien un projet de loi qui n'est en réalité qu'une aggravation. Mais Rome ne prend pas le change. « ... Point n'est nécessaire d'aller à Canossa, puisque tout chemin mène à Rome. Nous irons même, si cela vous est agréable, à Varzin ! Mais lorsqu'on veut traiter avec une institution comme l'Église, il faut l'accepter telle qu'elle est et telle que l'a faite son divin fondateur. Prétendre lui imposer des conditions qui en changeraient essentiellement la nature, ce ne serait pas seulement commettre une injustice, mais une œuvre irrationnelle. A supposer même, ce qui ne sera jamais ! que les prétentions du gouvernement fussent acceptées, celui-ci ne se trouverait plus en présence de l'Église, dont il recherche l'appui, mais de quelque chose qui en serait comme le fantôme et qui n'aurait aucune force pour l'aider... » Quelle était l'intention de M. de Bismarck?... On ne saurait douter qu'il regrette de s'être mis sur les bras cette querelle confessionnelle. Il n'est pas téméraire d'affirmer que l'offre de Léon XIII ne lui a pas déplu. Mais, ainsi que le faisait remarquer l'*Aurora* en des lignes qui trahissent leur auguste auteur : « ... Le gouvernement prussien a contracté les habitudes des *trafficanti* qui tiennent à vous ravir tout ce qu'ils peuvent de votre argent. La question de droit, qui touche à l'essence

de l'Église, reste pour lui dans la région des questions académiques. Il s'en tient à la question pratique : *Do ut des!* sans se douter que ce qu'il appelle une question académique constitue pour l'Église et pour le développement de sa bienfaisante influence une question de vie ou de mort... » Il espérait donc que l'intervention de Léon XIII ferait fléchir l'opposition du Centre, et dissoudrait la coalition... M. Windhorst a montré beaucoup d'habileté. Son programme peut se résumer à peu près ainsi : « Nous désarmerons, lorsque le traité aura été signé ». On a eu beau lui dire : « Mais vous êtes en désaccord avec le Pape ! Mais vous allez faire échouer les négociations » ! Il a tenu bon, estimant avec raison que le Pape n'a pas à dicter leur règle de conduite aux partis politiques. De son côté, Léon XIII a très clairement vu que M. de Bismarck cherchait surtout à savoir s'il était « jouable ». M. de Bismarck maintenant ou aggravant les lois de Mai, qu'il lui est assez difficile d'abroger, après les avoir portées avec éclat, c'est-à-dire gardant un pouvoir discrétionnaire dans les questions ecclésiastiques, il n'y avait pas de solution possible. De sorte qu'après avoir acquis la certitude qu'il ne pouvait tromper son adversaire, il s'est retiré sous sa tente. Les négociations ont été suspendues. Ce n'est pas à dire qu'on ne les renouera pas un jour!... En attendant, on reste dans le *statu quo.* Des paroisses sont privées de leurs pasteurs. Des prêtres et des évêques sont exilés. Mais la persécution n'est plus à l'état aiguë. Les lois de Mai dorment

un peu. Ce résultat, si minime qu'il soit, n'est pas à mépriser...

C'est à peu près à quoi le Saint-Siège est arrivé en Suisse. Là, la Curie romaine se trouve en présence d'une situation encore plus compliquée... Il y a tel diocèse, celui de Bâle, qui a affaire à sept gouvernements. Dieu lui-même ne pourrait vivre en paix avec tant de maîtres ! Mgr Lachat, à qui Léon XIII a plusieurs fois témoigné de l'amitié, y use ses forces. Lucerne et Zug lui donnent quelque consolation par leur fidélité. Mais Bâle, — sa ville épiscopale ! Argovie et Soleure demandent un coadjuteur spécialement chargé de leur administration : ce que n'entendent ni Berne ni Thurgovie... Cet exemple démontre la nécessité d'un remaniement des circonscriptions diocésaines... Les cinq dissidents lui ont opposé un évêque « vieux-catholique ». Mais les « vieux-catholiques » ne prospèrent pas plus en Suisse qu'en Allemagne ou en Autriche-Hongrie... Le canton qui attire le plus l'attention, c'est Genève : il semble, notamment aux Français, que la Suisse y tienne tout entière. Les élections y ont renversé M. Carteret, fabuliste qui distillait tout le fiel des mômiers contre le Papisme. Il s'est produit une réaction contre ces tyranneaux républicains qui fermaient les églises, exilaient les prêtres, pourchassaient les catholiques. Ces procédés renouvelés d'un autre âge ont fini par faire rougir les citoyens sensés de tous les partis et de tous les cultes. Mais, pour que l'Église rentrât dans son existence normale, il faudrait trois choses :

1° que les autorités cantonales cessassent de protéger le schisme aux abois et de tenir rigueur aux catholiques ; 2° que la question diocésaine fût résolue ; 3° que les autorités fédérales admissent le retour d'un nonce à Rome. Mais les autorités fédérales ne veulent pas entendre parler d'un nonce, et les autorités cantonales ne se montrent pas disposées à résoudre la question diocésaine, soit par l'érection d'un évêché spécial, soit par le rétablissement d'un coadjuteur de l'évêque de Fribourg. Dans l'un et l'autre cas, il resterait encore à trancher le sort de l'évêque d'Hébron. Mgr Mermillod, qui a du talent, qui a du zèle, s'est fait beaucoup d'ennemis... De sorte que l'on ne voit pas la possibilité, pour le moment, de conclure un traité de paix. C'est déjà quelque chose de n'être plus à couteaux tirés...

Bref, dans les trois États : la Russie, l'Allemagne, la Suisse, — où la persécution sévissait en 1878, il y a comme une suspension d'armes, sans que l'on prévoie une issue plus durable... On fait remarquer que l'événement se serait aussi bien produit sous Pie IX que sous Léon XIII. Pour la Russie, c'est incontestable. Le nihilisme en est la cause. Pour l'Allemagne et la Suisse, la lassitude aurait-elle suffi ? C'est une pure hypothèse. Les avances de Léon XIII ne peuvent pas ne pas entrer en ligne de compte. Il a retiré les prétextes que Pie IX laissait à la fureur de ces deux Puissances. En tout cas, l'apaisement, si précaire qu'il soit, s'est fait sous son Pontificat : par conséquent, c'est son Pontificat qui en a l'honneur.

Mais, par un singulier contraste, en même temps que l'orage se calmait un peu dans ces deux pays protestants, il s'élevait dans deux pays catholiques : en France et en Belgique. Cependant, Léon XIII ne s'est pas borné à faire des avances à la Belgique et à la France : il les a comblées de témoignages d'affection...

Dès l'arrivée au pouvoir du parti libéral, M. Frère-Orban s'empressa de notifier au baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire de Léopold II près le Saint-Siège, « qu'il était unanimement reconnu qu'il y avait lieu de rappeler la légation du Vatican... » Il ajoutait que ses amis ayant voté trois fois la suppression de ce poste, il se réservait de lui indiquer le moment où il aurait à revenir... C'est alors que Léon XIII écrivit à Léopold II une lettre autographe à laquelle il a été seulement fait allusion dans l'échange de notes qui s'est fait ultérieurement entre la Secrétairerie d'État et le cabinet belge. Le Saint-Père lui montrait l'utilité du maintien des rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et la Belgique, lui rappelant qu'il avait vu planter « l'arbre de la Monarchie belge qui, sous la direction de son glorieux père, avait, à l'ombre bienfaisante de la Religion, poussé des branches vigoureuses... » Cette figure de rhétorique était développée avec un grand bonheur d'expressions. Le roi obtint-il de ses ministres un ajournement ? Le fait est que M. Frère-Orban, cédant aux influences révolutionnaires qui pèsent sur le parti libéral, n'a pas tardé à trouver

l'occasion qu'il annonçait au baron d'Anethan. La loi sur l'enseignement primaire a fourni ce prétexte. « ... Elle enlevait à l'Église le droit de surveiller l'éducation religieuse, elle séparait l'instruction de l'éducation morale, et, par conséquent, tandis qu'elle violait les droits sacrés de la conscience catholique, elle déniait aux évêques l'exercice de leur mission. Ce fut, continue l'écrivain du Vatican, pour prévenir les désastreuses conséquences d'une loi si absolument anti-catholique que le noble épiscopat belge s'employa énergiquement à conjurer le péril, soit en fondant des écoles catholiques, soit en s'opposant à ce que les enfants catholiques fréquentassent les écoles officielles. Tout comme il s'était associé à l'épiscopat belge pour déplorer et condamner cette loi, de même le Saint-Siège loua hautement son zèle à s'opposer aux conséquences de la nouvelle organisation scolaire... » Il s'est passé à Bruxelles quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé à Berlin. De même que M. de Bismarck voulait faire « museler » le Centre par Léon XIII, M. Frère-Orban voulait que Léon XIII lui livrât les catholiques pieds et poings liés... Il règne aujourd'hui une perception très nette de la distinction du spirituel et du temporel. Dans le diocèse de Malines, la première autorité épiscopale du royaume avait imaginé un moyen terme pour arriver à un arrangement. Puis, le Saint-Père lui-même, tout en donnant des conseils de modération, tout en faisant appel à la conciliation, a refusé de s'engager dans ces querelles de parti.

Peut-être ce rôle très délicat, qui reposait sur la pointe d'une aiguille, a-t-il inspiré des appréhensions aux uns et des craintes aux autres, que ne justifiaient ni les intentions ni les convenances ! M. Frère-Orban, n'ayant pu arriver à ses fins, a fait ce qu'aurait fait M. de Bismarck, s'il y avait eu à Berlin une nonciature comme à Bruxelles : — il a rappelé le baron d'Anethan et remis ses passe-ports à Mgr Vannutelli. Et c'est sans doute pour dissiper les nuages qui avaient pu se former, que le Saint-Père a aussitôt lancé sa lettre de félicitations au cardinal Dechamps !... Le cardinal Nina froisse-t-il toujours les journaux qui parlent avec quelque vivacité du parti libéral ?... Léon XIII a-t-il toujours pour idéal la Monarchie constitutionnelle qui, en effet, mérite les sympathies des esprits élevés et généreux ? Dans ce minimum de Monarchie — car c'est un minimum de Monarchie lorsqu'il n'existe pas à côté, comme en Angleterre, des institutions et des lois aristocratiques ! — il faut un maximun de roi. Léopold II n'exerce pas l'influence que Léopold Ier s'appliquait à étendre. Il s'efface. Il se dérobe. Catholique, il a pour l'Église moins de sollicitude que son père, qui était protestant... Il faut dire aussi que cette pléthore de pseudo-parlementarisme qui étouffe certains États, rend tout incertain et vacillant... Dans le *Memorandum* envoyé aux Chancelleries, et qui est un remarquable document diplomatique, le cardinal Nina a bien rétabli les faits et bien indiqué les nuances. La réponse de M. Frère-Orban est digne, au contraire,

des « gueux » qui forment de plus en plus le gros bataillon de ses amis... L'honneur reste au Saint-Siège. Mais il a été extrêmement pénible à Léon XIII de voir le pays pour lequel il avait une prédilection telle qu'il souhaitait que tous les autres marchassent sur ses traces, prendre l'initiative d'une rupture violente, — disons le mot ! insolente, des relations diplomatiques. C'est sa fille préférée qui lui a fait le premier outrage !... « Ah ! nous l'avions bien dit ! chuchottent au Vatican ceux qui regrettent Pie IX... Pourquoi Léon XIII court-il au-devant d'échecs prévus ? Ne sait-il pas que tous les gouvernements sont aujourd'hui mal disposés pour le Saint-Siège ? N'a-t-il pas souvent entendu son prédécesseur répéter que les peuples valent mieux que les hommes qui les dirigent, et que c'est à eux qu'il faut faire appel ? Puisse la leçon lui servir !... » Mais pourquoi Léon XIII a-t-il attendu que la Belgique rappelât son ministre plénipotentiaire ? Il a préféré cette injure à la responsabilité qu'il aurait encourue en prenant l'initiative du rappel de son nonce. Cela fait prévoir ce qu'il fera ailleurs. Le Pape n'est pas un souverain comme les autres. Il se dit que les soufflets qu'on lui donne, c'est Jésus-Christ, dont il est le Vicaire, qui les reçoit !...

Il y a évidemment dans ce contraste entre la France et la Belgique d'un côté, l'Allemagne et la Suisse de l'autre, une indication sérieuse. Avec le régime représentatif poussé à l'excès, avec la facilité des communications perfectionnée jusqu'à la suppression des distances, la diplomatie a perdu beaucoup de sa force.

D'ailleurs, à quoi peuvent s'engager Léopold II ou M. Grévy ? Une voix passant de droite à gauche ou de gauche à droite, par le seul effet du hasard, les met dans l'alternative, jadis formulée par M. Gambetta qui en sera un jour le tributaire, de se soumettre ou de se démettre... Mais, quels que soient les motifs qui aient déterminé Berlin et Berne à se relâcher un peu de leur hostilité, les ennemis les plus résolus de la politique de Léon XIII ne sauraient méconnaître que ses représentations, empreintes de la plus haute philosophie, ont quelque peu surpris les esprits roides des peuples protestants, tandis que chez les deux peuples catholiques les plus tempérés, elles n'ont pas obtenu de succès... Que penser de l'Italie et de l'Espagne?... Le monde catholique est porté à l'imagination, à l'enthousiasme. Il lui faut une politique chaude, entraînante. Les combinaisons ne sont pas son affaire. Les lenteurs le découragent. Voyez donc combien son culte diffère du culte du monde protestant ! C'est tout le secret de leur tempérament. D'où Léon XIII a conclu que ce qui convenait aux uns, ne convient pas aux autres... Au surplus, n'a-t-il pas apporté à tous les mêmes présents, en père qui ne distingue point entre ses enfants affectueux ou égarés, afin que tous reconnussent la droiture de son cœur ?...

Avec les autres États, les relations sont restées les mêmes qu'à la mort de Pie IX. Ou peu s'en faut ! Partout, les princes se désintéressent de la direction des affaires. Partout les ministères sont les esclaves

de Chambres capricieuses. Enfin, les élections, réservoirs de la puissance publique, sont faites par les sociétés secrètes qui s'emparent de l'opinion, que leur livre la décadence des races royales et des classes dirigeantes. Léon XIII ne peut s'appuyer sûrement sur aucun prince, sur aucun cabinet, sur aucun parlement. Et il n'est pas de parlement, de cabinet, de prince, qui ne considérât comme une délivrance de n'avoir plus à négocier avec le Vatican...

En Autriche-Hongrie, l'harmonie est plus apparente que profonde... Au Reischrath, il a déjà été question de la suppression de l'ambassade austro-hongroise auprès du Saint-Père. Mais la haine qu'inspire l'Italie à l'entourage de l'empereur François-Joseph la ferait probablement maintenir longtemps encore, à défaut d'autre raison. Léon XIII est-il plus sympathique que Pie IX à la cour de Vienne? Les uns disent oui. Les autres disent non. En tout cas, la Maison de Hapsbourg-Lorraine se distingue par ses sentiments catholiques... Les intérêts de la politique autrichienne sont assez étroitement liés aux affaires religieuses d'Orient. Par exemple, en Bosnie et en Herzégovine. L'évêque de Diakovar, Mgr Strossmayer, très puissant chez les Hongrois, s'est utilement entremis pour resserrer l'entente à ce point de vue. La queue des lois joséphiennes frétille toujours dans les États de Sa Majesté Apostolique. C'est ainsi que la dotation des membres des corporations religieuses, dont les biens ont jadis été confisqués, fait l'objet d'incessantes difficultés. En Bohème, la « lutte

de la culture » a fait son apparition, comme dans le reste de l'Europe, et elle y a soulevé quelques conflits... Mais c'est là le train ordinaire des choses!...

C'est de l'Espagne que, grâce à M. Canovas del Castillo, le Saint-Siège a certainement le plus à se louer. Alphonse XII est aussi bien vu de Léon XIII qu'il l'était de Pie IX. Au Vatican, il y a au moins trente-quatre ans que l'on n'est pas carliste... En outre, don Carlos y passe pour n'avoir aucune chance. Depuis que la Monarchie est restaurée, l'Eglise y refleurit à vue d'œil. Il s'ouvre de nouveaux monastères. Il se fonde de nombreuses écoles congréganistes. Les œuvres catholiques se multiplient. A la Conférence de Madrid, le gouvernement espagnol a obtenu de l'empereur du Maroc des libertés pour les missionnaires de l'Église...

On ne s'attend pas à ce que nous passions en revue chaque Puissance. Nous sortirions du programme d'indications sommaires que nous nous sommes imposé...

Pie IX avait eu la grande pensée de diriger un actif et vaste apostolat dans l'Amérique du Nord. Les immigrants appartiennent pour la plupart à des races facilement assimilables au Catholicisme. Il y a dans ce monde naissant, plein de sève, plein d'avidité, une abondante moisson à préparer. Sa conquête peut avoir, avant un quart de siècle, une considérable influence sur la situation du Saint-Siège. Lorsque les États-Unis seront complètement peuplés, tout à fait organisés, ils auront la légitime ambition d'inter-

venir dans les affaires de la Civilisation... Léon XIII partage cette sollicitude, bien que les mœurs rudimentaires des Yankees ne puissent bien complaire à un esprit raffiné comme le sien... Il a le projet d'agrandir les services de la Propagande, en vue des missions d'Afrique et d'Asie. Des centaines de millions d'hommes, la plus grande partie de l'espèce humaine! attendent, sur ces deux continents, l'asiatique surtout, la lumière de l'Évangile. Le Vatican use de précieuses forces aux Églises dites d'Orient, c'est-à-dire de l'Empire ottoman, dans ses possessions au delà du détroit. Les journaux ne tarissent pas sur l'Arménie, la Cilicie, etc. Vénérables sièges, que l'on doit entretenir comme les plus illustres ruines de la Chrétienté, mais d'où ne peut partir aucune action efficace! Nombre de ces évêques et de ces patriarches, dont un des principaux a abjuré ses erreurs entre les mains de Léon XIII, tiennent plus à leur couronne ou à leur barbe qu'à la grâce du Saint-Siège. C'est plus loin qu'il faut porter les dévouements!... Chose curieuse! M. Waddington et M. de Freycinet, qui ont tour à tour dirigé avec leur passion huguenote, soigneusement enveloppée dans la « raison d'État », la campagne contre les Ordres religieux, les ont tour à tour protégés dans ces contrées lointaines. Au Congrès de Berlin, où l'on n'était guère catholique, on a même pris des dispositions spéciales en leur faveur. Ce n'était certainement qu'une satisfaction platonique accordée au numismate qui s'infligeait gratuitement l'humiliation de rédiger l'instrument de paix où

chacun, sauf lui, obtenait des avantages positifs et personnels...

Puisque le Français qui écrit ces lignes vient de prononcer le nom de la Turquie, lui sera-t-il permis de faire remarquer que les religieux chassés de sa patrie, qui s'est toujours fait gloire d'être hospitalière et libérale, y trouvent un asile empressé? Cet intelligent accueil est encore à noter dans deux pays qui ne partagent pas leur foi : l'Angleterre et les Pays-Bas!... Il est écrit qu'aucune honte ne nous sera épargnée !...

Le 15 août 1880, nous achevions ce livre,... lorsque le hasard amena auprès de nous un catholique pratiquant et un républicain... baptisé. « Ah! c'est votre Pape?... » Pourquoi : « Vôtre? » Et tous deux nous ont tenu, sans doute avec des intentions différentes, à peu près le même langage. « ... Eh bien! voilà deux ans et demi qu'il a été élu! Qu'a-t-il fait? Il devait remuer l'opinion par la presse. Il y a dix journaux catholiques, là où il n'y en avait qu'un avant 1870. A-t-il su combiner leur action? Il a lancé une Encyclique et dix brefs sur saint Thomas d'Aquin. Il semble que tout le mal vienne de ce qu'on ne lise pas la *Somme!* Notre siècle ne comprend rien à la théologie : et tous les prêtres de France et de Navarre en fussent-ils pénétrés jusques aux moelles, leur influence ne s'accroîtrait pas d'un iota. Il a perdu de longs mois à négocier avec des gouvernements ouvertement résolus à ne pas modifier leurs dispositions à l'égard de l'Église. Les relations diplomatiques sont en plus mauvais état que sous son prédécesseur. Est-ce là que de-

vaient le conduire cette finesse et cette habileté tant vantées? C'est un sphinx sans énigme. Pas un fait! Pas un acte!...» Et celui-ci était railleur, et celui-là était attristé...

Ce qui se dit n'est pas toujours ce qu'il faudrait dire. Avant de porter un jugement sur Léon XIII, il est essentiel de se rappeler deux choses : d'abord, que le Saint-Siège, se trouvant dans des conditions particulièrement stables, ne se presse jamais; ensuite, que le Pape, en montant sur la chaire de Saint-Pierre, au milieu de circonstances exceptionnellement difficiles, n'en avait que plus le devoir d'inviter les Puissances à s'appuyer sur la Religion, cette pierre d'assise des sociétés... Mais son Pontificat ne fait que commencer!...

Léon XIII est un Pontife de la plus haute vertu, de l'esprit le plus éclairé, de l'expérience la plus complète, de la prudence la plus consommée. En la considérant sans esprit de parti, sa conduite a été constamment marquée au coin de la sagesse. Elle n'a pas eu le succès qu'elle méritait, pour ses intentions loyales, pour ses promesses heureuses. Mais sa magnanimité n'a pas craint d'affronter cet échec prévu! Il n'a pas toujours été secondé, comme il le fallait. Quel souverain est libre de choisir chacun de ses serviteurs?... D'une doctrine profonde, il ne laissera pas péricliter le dépôt qui lui a été confié. Hommes de peu de foi, rassurez-vous! Ce n'est pas parce qu'il est sobre de paroles, qu'il sacrifiera les intérêts de l'Église. Les Ordres religieux ne lui sont pas moins chers que

le clergé séculier. Sa culture est trop parfaite pour qu'il n'ait pas au contraire un goût prononcé pour ces illustres pépinières de savants, d'orateurs, d'écrivains, de professeurs, de saints. Il connaît les forces et les faiblesses de la société moderne. L'Europe actuelle ne lui est en rien étrangère. Seulement, il va pas à pas. Un vieillard de soixante-dix ans est naturellement peu porté à brusquer les choses. Cette circonspection lui attire même les railleries de ses ennemis... « Avec des qualités éminentes, avec un esprit vraiment politique, avec la notion exacte des situations et le besoin de faire le bien, écrivait l'*Italie*, le 7 juillet dernier, Léon XIII manque de la fermeté nécessaire pour prendre une décision... »

Le blocus du Vatican se resserre de jour en jour, sans bruit comme sans arrêt. Bientôt, le Pape sera réduit à la condition d'un évêque de Rome. Toute l'économie de la Religion catholique en serait faussée!... C'est là le nœud de la question... Or, il ne paraît pas qu'aucun secours puisse venir de l'Europe d'aujourd'hui. Léon XIII y a fait un vain appel en montrant aux cours et aux cabinets qu'ils ont le plus haut intérêt à consolider la clef de voûte du vieil édifice européen, s'ils ne veulent point être écrasés sous ses ruines menaçantes. Personne n'a eu l'air de comprendre! Les Monarchies sont toutes enveloppées dans le vaste complot qui trame la perte de l'Église. Et l'Église est la victime qu'elles offrent en holocauste, dans l'espoir de se sauver!... Léon XIII n'a plus qu'à adopter la devise de l'Italie : *Farà da se!...*

Les philosophes politiques lui représentent qu'un monde nouveau se formera sur les débris des trônes; que la Religion catholique prendra un puissant essor au milieu des essais chancelants du régime républicain, témoin le phénomène qui se produit en France; que le vingtième siècle, dont l'aurore apparaît déjà, sera un grand siècle de foi ayant le regard fixé sur Rome... Ces présages ne sont pas que des rêveries. Un Juif qui vient de mourir, M. Isaac Péreire, publiait récemment un livre fort curieux, où il prédit à la Papauté, pour un avenir prochain, une sorte de suprématie morale sur l'Europe. Le Souverain Pontife deviendrait comme le conseil et l'arbitre des gouvernements démocratiques sortant peu à peu du linceul des Monarchies qui se suicident. Bref, la République, après des excès,... rayonnerait autour de la chaire de saint Pierre... Mais ce n'est pas l'affaire d'une génération! Léon XIII ne présidera pas à la naissance de cette ère...

Il ne peut que la préparer... Qu'elle s'ouvre jamais ou non, il lui est possible en tout cas de faire lever le blocus qui étreint la capitale du monde catholique Les Monarchies ne sauraient le trouver mauvais, puisqu'elles ont épuisé les forces de leur vieillesse à engendrer la République en France! Pourquoi donc le Pape serait-il plus royaliste que les rois?... La Maison de Savoie n'a aucune solidité... Encore faut-il la renverser!... Il dépend de Léon XIII que la chose se fasse. La clarté de sa vue et la sûreté de sa main sont le garant qu'elle se ferait bien!... Mais

il convient de proclamer la République en Italie, avant qu'il plaise à M. Gambetta, afin de n'être pas à sa merci... En regardant avec tout le sang-froid possible le cours des événements humains, on ne voit pas que Léon XIII ait chance de frapper d'une autre empreinte la médaille de son Pontificat. Et, certes! celle-là pourrait être magnifique!...

Il s'y décidera sans doute... Ce projet est au fond de son cœur... Car Léon XIII n'ignore pas qu'il n'est point dans la situation où eût été le cardinal Sforza. Il a eu la grandeur d'âme d'accepter la tiare... Ce n'est pas pour s'éteindre dans un clair de lune centre-gauche!...

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Le premier septembre mil huit cent quatre-vingt

PAR OUDIN FRÈRES
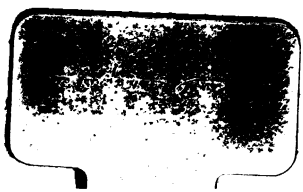
DE POITIERS